



Centrale Danone

NOTE D'INFORMATION

FUSION ABSORPTION DE FROMAGERIE DES DOUKKALA SA PAR CENTRALE DANONE

**Proposée aux Assemblées Générales Extraordinaires de Centrale Danone et
Fromagerie des Doukkala SA. prévues le 31/12/2018**

Fusion soumise au régime de la fusion renonciation, ne donnant pas lieu à une augmentation du capital

ACTIF NET APORTE

435 000 000 Dhs

Organisme conseil



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DES MARCHES DE CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visée par l'AMMC le 14 décembre 2018 sous la référence VI/EM/035/2018.

ABBREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux
B to B	Business to Business
B to C	Business to Consumer
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CA	Chiffre d'Affaires
CAPEX	Capital Expenditure
CCL	Centre de Collecte de Lait
CDA	Centrale Danone
CGI	Code Général des Impôts
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
CODEV	Co Développement
DC	Cross Dock
DCF	Discounted Cash Flow
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
FAO	Food and Agricultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FBS	Fkih Ben Saleh
FCP	Fonds Commun de Placement
FDD	Fromagerie Des Doukkala
FR	Fonds de Roulement
GMS	Grande et Moyenne Surface
GPS	Global Position System
Ha	Hectare
HHT	Hand Held Terminal
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
Kdh	Millier(s) de Dirhams
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
KT	Millier(s) de tonnes
L	Litre
Mdh	Million(s) de Dirhams
M€	Million(s) d'Euros
Mrds Dh	Milliard(s) de Dirhams
Mrds €	Milliard(s) d'Euros
Mrds USD	Milliard(s) de Dollars
MUSD	Million(s) de Dollars
NA	Non applicable
ND	Non disponible
NS	Non significatif

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPA	Offre Publique d'Achat
OPR	Offre Publique de Retrait
OPV	Offre Publique de Vente
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PDM	Part de marché
LP	Lait Pasteurisé
PET	Polyéthylène téréphtalate (Plastique)
PDV	Prix de Vente
PLF	Produit Laitier Frais
PMV	Prix Moyen de Vente
PPED	Produit périmé endommagé destiné à la destruction
REX	Résultat d'Exploitation
R et D	Recherche et Développement
ROP	Résultat Opérationnel – couverture FX
SDD	Sourcing Supplier Development
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SNI	Société Nationale d'Investissement
T	Tonne
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UHT	Ultra Haute Température
Var.	Variation
VE	Valeur d'Entreprise
VP	Vice-Président

DEFINITIONS

Bouteille Tetratop	Bouteille en carton (forme de brique).
Brassés	Yaourt dont l'incubation en cuve et le refroidissement ont lieu avant le conditionnement.
Catégorie management	Démarche stratégique de marketing et de distribution et un ensemble de méthodes qui permettent aux enseignes de dépasser les logiques industrielles ou purement achat de sélection, de présentation et de promotion de l'offre en intégrant les besoins spécifiques des clients, tels que leur comportement d'achat en magasin ou leur logique d'utilisation des produits, afin de les fidéliser durablement.
CDA	Désigne Centrale Danone.
Cross Docks	Mode d'organisation des flux logistiques permettant d'articuler et de croiser (d'où son nom) en un endroit appelé plate-forme, des flux d'approvisionnement en provenance de fournisseurs avec des flux de livraison terminale en direction de points de livraison.
Dépositaire	Intermédiaire commercial qui vend pour le compte d'un autre les marchandises reçues en dépôt.
Danone	Désigne Danone SA.
Drinks	Produit laitier du type brassé réduit à l'état liquide avant le conditionnement.
Emballage PEHD	Emballage en polyéthylène haute densité (PEHD). Le PEHD est utilisé par exemple pour produire des caisses de plastique hautement résistantes, des pistes de glisse pour patinoire, des emballages de produits détergents ou de lait.
ETP	Equivalent Temps Plein.
Etuvés	Yaourt dont la fermentation et le refroidissement ont lieu en pot.
FAO	Désigne la "Food and Agriculture Organization", l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
First Line Danoners	Représente l'ensemble des employés de CDA hors managers.
Groupe	Désigne le groupe Danone.
Hub de stockage	Point central d'une organisation logistique destiné à regrouper un grand nombre de produits.
Initiateur	Désigne Compagnie Gervais Danone.
Linéaire du produit lait frais	Correspond à un meuble ou ensemble de vente composé généralement d'étagères et permettant de présenter les produits lait frais dans un rayon ou point de vente.
Mécanisme in/out	Lancement d'une variante d'un produit de façon saisonnière pour une durée déterminée.
Offre	Désigne l'offre publique de retrait visant les actions de Centrale Danone.
Pré sell	Promotion et marketing avant le lancement officiel du produit.

Routes to Market	Programme de distribution mise en place afin de toucher efficacement chaque consommateur.
Stérilisation	Procédé qui porte le lait à une température très élevée durant un temps déterminé afin d'éradiquer tous les micro-organismes et inactiver la plus grande partie des enzymes présentes dans le lait sans en altérer la valeur nutritive.
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
WISE	Politique interne de sécurité (prévention d'accident, etc...).

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	11
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CENTRALE DANONE	12
II. LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE FROMAGERIE DES DOUKKALA	13
III. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
IV. L'ORGANISME CONSEIL	42
V. LE CONSEIL JURIDIQUE	44
VI. L'EVALUATEUR INDEPENDANT	45
VII. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	46
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION	47
I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION	48
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	63
III. ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DE LA VALORISATION DE FROMAGERIE DES DOUKKALA	63
IV. IMPACT ET MONTANT DE L'OPERATION SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT	67
V. CALENDRIER DE L'OFFRE	67
VI. FISCALITE.....	67
VII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION.....	71
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE CENTRALE DANONE.....	72
I. PRESENTATION GENERALE	73
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE CENTRALE DANONE.....	76
III. NANTISSEMENT D'ACTIFS	80
IV. NANTISSEMENT D' ACTIONS	80
V. NOTATION	80
VI. ASSEMBLEE D' ACTIONNAIRES	80
VII. ORGANES D' ADMINISTRATION.....	82
VIII. ORGANES DE DIRECTION.....	87
IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	92
X. COMITES DE CENTRALE DANONE.....	93
PARTIE IV. PRESENTATION GENERALE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA	95
I. PRESENTATION GENERALE	96
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE FROMAGERIE DES DOUKKALA	97
III. NANTISSEMENTS D'ACTIFS	99
IV. ASSEMBLEE D' ACTIONNAIRES	99
V. ORGANES D' ADMINISTRATION.....	103
VI. ORGANES DE DIRECTION.....	107
VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	108
VIII. COMITES D'ENTREPRISE	108
PARTIE V. SECTEUR D'ACTIVITE	109
PARTIE VI. ACTIVITE DE CENTRALE DANONE.....	123
I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS	124
II. APPARTENANCE DE CENTRALE DANONE A COMPAGNIE GERVAIS DANONE.....	125
III. FILIALES DE CENTRALE DANONE	126
IV. LES METIERS ET L'ACTIVITE DU GROUPE CENTRALE DANONE	140
V. POLITIQUE D' APPROVISIONNEMENT	158
VI. POLITIQUE DE COUVERTURE	158
VII. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE.....	159
VIII. POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT.....	160
IX. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	161
X. POLITIQUE D' INVESTISSEMENT	161
XI. RESSOURCES HUMAINES	162
XII. SYSTEME D' INFORMATION ET DE GESTION	169
XIII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT SUR LES DERNIERES ANNEES	170

PARTIE VII. ACTIVITE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA	173
I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS	174
II. ACTIVITE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA	174
III. CONVENTIONS REGLEMENTEES	178
IV. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT	183
V. POLITIQUE DE DISTRIBUTION	183
VI. POLITIQUE DE COUVERTURE	183
VII. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE.....	183
VIII. POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT.....	184
IX. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	184
X. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	184
XI. RESSOURCES HUMAINES.....	185
XII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT SUR LES DERNIERES ANNEES	185
PARTIE VIII. ANALYSE FINANCIERE DE CENTRALE DANONE	189
I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	190
II. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES – COMPTES CONSOLIDES	191
III. ANALYSE BILANCIELLE – COMPTES CONSOLIDES	202
IV. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE – COMPTES CONSOLIDES.....	217
PARTIE IX. ANALYSE FINANCIERE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA	219
I. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES – COMPTES SOCIAUX.....	220
II. ANALYSE BILANCIELLE – COMPTES SOCIAUX.....	227
III. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE – COMPTES SOCIAUX	240
PARTIE X. PERSPECTIVES.....	242
I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SOCIETE	243
II. COMPTES ESTIMES DE CENTRALE DANONE POUR L'ANNEE 2018	246
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE.....	247
PARTIE XII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	252
PARTIE XIII. ANNEXES	256

AVERTISSEMENT

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération envisagée.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver sont invitées à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, ni Red Med Finance n'encourt de responsabilité du fait du non-respect des lois ou règlements par Centrale Danone SA.

Il est à noter enfin que l'opération objet de la note d'information est exclusivement réservée aux actionnaires de Centrale Danone SA et de Fromagerie des Doukkala.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente Note d'Information porte, notamment, sur la présentation et l'organisation de Centrale Danone et Fromagerie des Doukkala, respectivement CDA et absorbée, leur situation financière et l'évolution de leur activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Red Med Finance., agissant en qualité de conseiller financier de l'Initiateur, en application des dispositions de l'article 14 précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, auprès des sources suivantes :

- commentaires, analyses et statistiques fournis par Centrale Danone et Fromagerie des Doukkala, notamment lors des due diligence effectuées auprès de Centrale Danone selon les standards de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de Centrale Danone ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices 2015, 2016 et 2017 de Centrale Danone ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices 2015, 2016 et 2017 de Fromagerie des Doukkala ;
- L'analyse des liasses fiscales et comptables de Centrale Danone et de Fromagerie des Doukkala pour les exercices clos 2015, 2016 et 2017 ;
- l'analyse des comptes sociaux semestriels au 30 juin 2017 et 30 juin 2018 de Centrale Danone ; l'analyse des comptes sociaux des exercices 2015, 2016 et 2017 de Fromagerie des Doukkala ;
- l'analyse des comptes sociaux semestriels de Fromagerie des Doukkala au 30 juin 2017 et 30 juin 2018;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et consolidés et des rapports spéciaux des Commissaire aux comptes afférents aux exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de Centrale Danone ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et des rapports spéciaux des Commissaire aux comptes afférents aux exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de Fromagerie des Doukkala ;
- l'analyse des procès-verbaux des assemblées des actionnaires et du Conseil d'administration de Centrale Danone et de Fromagerie des Doukkala afférents aux exercices clos le décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de Centrale Danone ;
- l'analyse des comptes consolidés semestriels afférents au 30 juin 2017 et 2018 de Centrale Danone ;
- la revue limitée des comptes consolidés semestriels afférents au 30 juin 2017 et 2018 de Centrale Danone ;
- la revue limitée des comptes sociaux semestriels afférents au 30 juin 2017 et 2018 de Centrale Danone;

- l'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- le plan d'affaires prévisionnel standalone de Fromagerie des Doukkala ;
- les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ;
- Le rapport de valorisation de l'évaluateur indépendant ;
- les autres informations fournies par Centrale Danone ;

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 telle que modifiée et complétée, cette note d'information doit être :

- ✓ disponible au siège de Centrale Danone sis à Tour Crystal 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Marina, Casablanca ;
- ✓ disponible au siège Red Med Finance. sis, 57, avenue Mehdi Ben Barka – Souissi Rabat - Maroc ;

Par ailleurs :

- ✓ elle sera disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CENTRALE DANONE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Centrale Danone
Représentant légal	M. Didier LAMBLIN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	Tour Crystal 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Marina, Casablanca
Numéro de téléphone	05 29 00 23 63
Numéro de fax	05 29 08 99 03/04
Adresse électronique	didier.lamblin@danone.com

Attestation

Le Président du conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information, relatives à Centrale Danone, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité, qu'elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Centrale Danone ainsi que l'opération envisagée et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Didier LAMBLIN

Président du Conseil d'Administration

II. LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

I.1 Fromagerie des Doukkala

Identité

Dénomination ou raison sociale	Fromagerie des Doukkala
Représentant légal	M. Didier LAMBLIN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	Tour Crystal 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Marina, Casablanca
Numéro de téléphone	05 29 00 23 63
Numéro de fax	05 29 08 99 03/04
Adresse électronique	didier.lamblin@danone.com

Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information, relatives à Fromagerie des Doukkala, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité, qu'elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Fromagerie des Doukkala ainsi que sur l'opération envisagée et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Didier LAMBLIN

Président Directeur Général

III. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

III.1 Centrale Danone

Dénomination ou raison sociale	PWC	ERNST & YOUNG
Prénoms et nom	Mohamed RQIBATE	Abdeslam BERRADA ALLAM
Adresse	35, rue Aziz Bellal, Casablanca	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 99 00	05 22 95 79 00
Numéro de fax	05 22 23 88 70	05 22 39 02 26
Adresse électronique	mohamed.rqibate@ma.pwc.com	abdeslam.berrada@ma.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2014	1999
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2019	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2019
Date de renouvellement du mandat	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2016	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2016

PWC

35, rue Aziz Bellal
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Centrale Danone SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de Centrale Danone SA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes sociaux annuels de Centrale Danone SA, tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes PWC et Ernst & Young au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

PWC Maroc

M. RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 juin 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Centrale Danone SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 1 329 696 130,94 dont un bénéfice net de DH 92 133 240,7.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Centrale Danone SA au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 27 mars 2016

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 juin 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Centrale Danone SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 1 293 928 270,39 dont un bénéfice net de DH 80 451 186,99.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Centrale Danone SA au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 27 mars 2017

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 8 juin 2017, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Centrale Danone SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 1 327 404 272 dont un bénéfice net de DH 148 152 872,68.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Centrale Danone SA au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 29 mars 2018

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

35, rue Aziz Bellal
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes consolidés de Centrale Danone pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités du groupe Centrale Danone.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les comptes consolidés, tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes PWC et Ernst & Young au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

PWC Maroc

M. RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société CENTRALE DANONE SA et de ses filiales (Groupe Centrale Danone), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 1.083 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 53 millions.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe CENTRALE DANONE constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Casablanca, le 27 mars 2016

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société CENTRALE DANONE SA et de ses filiales (Groupe CENTRALE DANONE), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.041 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 59.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives que ceci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe CENTRALE DANONE constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidés.

Casablanca, le 27 mars 2017

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDES)
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société CENTRALE DANONE SA et de ses filiales (Groupe Centrale Danone), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 1.061 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 115 millions.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe CENTRALE DANONE constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidés

.

Casablanca, le 29 mars 2018

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

35, rue Aziz Bellal
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de Centrale Danone au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec la situation intermédiaire des comptes sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018.

PWC Maroc

M. RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2017
(COMPTES SOCIAUX)**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen de la situation intermédiaire de la société Centrale Danone S.A comprenant le bilan, le compte produits et de charges et une sélection de notes annexes relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 310 748 389,07, dont un bénéfice net de MAD 120 094 561,12 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Centrale Danone S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Centrale Danone S.A arrêtés au 30 juin 2017, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2017

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2018
(COMPTES SOCIAUX)**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen de la situation intermédiaire de la société Centrale Danone S.A comprenant le bilan, le compte produits et de charges et une sélection de notes annexes relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1 232 237 329,33, compte tenu d'une perte nette de MAD 79 554 084,64 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Centrale Danone S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Centrale Danone S.A arrêtés au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2018

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

35, rue Aziz Bellal
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative à la situation intermédiaire des comptes consolidés de Centrale Danone au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec la situation intermédiaire des comptes consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018.

PWC Maroc

M. RQIBATE

Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM

Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE A LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2017.

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société Centrale Danone S.A et ses filiales (Groupe Centrale Danone) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MAD 1 021 millions, dont un bénéfice net consolidé de MAD 56 millions.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Centrale Danone arrêtés au 30 juin 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Casablanca, le 25 septembre 2017

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour,
20 000 Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE A LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2018.

Nous avons procédé à un examen de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société Centrale Danone S.A et ses filiales (Groupe Centrale Danone) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MAD 953 millions, compte tenu d'une perte nette consolidée de MAD 115 millions.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Centrale Danone arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Casablanca, le 26 septembre 2018

PWC

Mohamed RQIBATE
Associé

Ernst & Young

A. BERRADA ALLAM
Associé

III.2 Fromagerie des Doukkala

Dénomination ou raison sociale	PWC
Prénoms et nom	Mohamed RQIBATE
Adresse	35, rue Aziz Bellal, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 99 00
Numéro de fax	05 22 23 88 70
Adresse électronique	mohamed.rqibate@ma.pwc.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2014
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes clos au 31/12/2019
Date de renouvellement du mandat	AGO statuant sur les comptes au 31/12/2016

PWC

35, rue Aziz Bellal
20 000 Casablanca

Attestation de concordance du commissaire aux comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de Fromagerie des Doukkala.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes sociaux annuels de Fromagerie des Doukkala, tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2015, 2016 et 2017.

PWC Maroc

M. RQIBATE
Associé

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Fromagerie des Doukkala au 31 décembre 2015, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 165 797 991 dont un bénéfice net de DH 57 821 780.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Fromagerie des Doukkala au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre des autres vérifications spécifiques prévues par la Loi, nous portons à votre connaissance que la société ne dispose pas des livres légaux.¹

Casablanca, le 15 juin 2016

PWC Maroc

Mohamed RQIBATE
Associé

¹ Les livres légaux ont été égaré lors du changement de local de FDD fin 2014. Ces documents sont en cours de réfaction et seront transmis aux CAC, le cas échéant.

PWC

101, Bd Massira El Khadra
20 000 Casablanca

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Fromagerie des Doukkala au 31 décembre 2016, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 169 988 568,97 dont un bénéfice net de DH 62 542 603,68.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Fromagerie des Doukkala au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre des autres vérifications spécifiques prévues par la Loi, nous portons à votre connaissance que la société ne dispose pas des livres légaux.

Casablanca, le 25 mai 2017

PWC

Mohamed. RQIBATE
Associé

PWC

35, rue Aziz Bellal, Casablanca
20 000 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l’audit des états de synthèse ci-joints de la société Fromagerie des Doukkala au 31 décembre 2017, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l’état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l’état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l’exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 158 706 395,55 dont un bénéfice net de DH 51 680 252,53.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l’établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d’un contrôle interne relatif à l’établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d’anomalie significative, ainsi que la détermination d’estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique, de planifier et de réaliser l’audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d’anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l’auditeur, de même que l’évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l’auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l’entité relatif à l’établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité sur celui-ci. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Fromagerie des Doukkala au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre des autres vérifications spécifiques prévues par la Loi, nous portons à votre connaissance que la société ne dispose pas du livre journal et du registre de transfert des titres.

Casablanca, le 28 mai 2018

PWC Maroc

M. RQIBATE

Associé

IV. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	Red Med Finance.
Représentants légaux	M. Abdeslam ABABOU
Fonction	Associé Gérant
Adresse	57, avenue Mehdi Ben Barka Souissi Rabat
Numéro de téléphone	05 37 63 20 46/44
Numéro de fax	05 37 63 98 15
Adresse électronique	ababou@redmedfinance.com

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Centrale Danone et de Fromagerie des Doukkala à travers :

- commentaires, analyses et statistiques fournis par Centrale Danone et Fromagerie des Doukkala, notamment lors des due diligence effectuées auprès de Centrale Danone selon les standards de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de Centrale Danone ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices 2015, 2016 et 2017 de Centrale Danone ;
- l'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices 2015, 2016 et 2017 de Fromagerie des Doukkala ;
- L'analyse des liasses fiscales et comptables de Centrale Danone et de Fromagerie des Doukkala pour les exercices clos 2015, 2016 et 2017 ;
- l'analyse des comptes sociaux semestriels au 30 juin 2017 et 30 juin 2018 de Centrale Danone ;
- l'analyse des comptes sociaux des exercices 2015, 2016 et 2017 de Fromagerie des Doukkala ;
- l'analyse des comptes sociaux semestriels de Fromagerie des Doukkala au 30 juin 2017 et 30 juin 2018;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et consolidés et des rapports spéciaux des Commissaire aux comptes afférents aux exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de Centrale Danone ;
- l'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et des rapports spéciaux des Commissaire aux comptes afférents aux exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de Fromagerie des Doukkala ;
- l'analyse des procès-verbaux des assemblées des actionnaires et du Conseil d'administration de Centrale Danone et de Fromagerie des Doukkala afférents aux exercices clos le décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- l'analyse des comptes consolidés afférents aux exercices clos le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de Centrale Danone ;

- l'analyse des comptes consolidés semestriels afférents au 30 juin 2017 et 2018 de Centrale Danone ;
- la revue limitée des comptes consolidés semestriels afférents au 30 juin 2017 et 2018 de Centrale Danone ;
- la revue limitée des comptes sociaux semestriels afférents au 30 juin 2017 et 2018 de Centrale Danone;
- l'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- le plan d'affaires prévisionnel standalone de Fromagerie des Doukkala ;
- Le rapport de valorisation de l'évaluateur indépendant ;
- les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ;
- les autres informations fournies par Centrale Danone ;

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux standards de la profession et aux règles et usages internes en vigueur au sein de Red Med Finance.

M. Abdesselam ABABOU

Associé Gérant

V. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	HDID Consultants
Représentant légal	M. Mohamed HDID
Fonction	Expert-comptable
Adresse	4 rue Maâti Jazouli (Ex rue Friol), Casa-Anfa
Numéro de téléphone	05 22 39 78 51/52
Numéro de fax	05 22 39 78 50
Adresse électronique	m.hdid@hdid.ma

Attestation

La fusion absorption de Fromagerie des Doukkala par Centrale Danone, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Centrale Danone et de Fromagerie des Doukkala, et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Cabinet Hdid Consultants

M. Mohamed HDID

Associé Gérant

VI. L'EVALUATEUR INDEPENDANT

Identité

Dénomination ou raison sociale	HDID Consultants
Représentant légal	M. Mohamed HDID
Fonction	Expert-comptable
Adresse	4 rue Maâti Jazouli (Ex rue Friol), Casa-Anfa
Numéro de téléphone	05 22 39 78 51/52
Numéro de fax	05 22 39 78 50
Adresse électronique	m.hdid@hdid.ma

Attestation

Dans le contexte de la fusion absorption de Fromagerie des Doukkala par Centrale Danone et après avoir mis en œuvre toutes les diligences nécessaires pour apprécier la valorisation retenue, l'actif net apporté de la société Fromagerie des Doukkala, nous apparaît équitable. Cette valorisation a été établie selon des méthodes d'évaluation pertinentes et usuellement retenues. Les critères utilisés dans lesdites méthodes sont connus, exacts, objectifs, significatifs et multiples.

Cabinet Hdid Consultants

M. Mohamed HDID

Associé Gérant

VII. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter la personne ci-après :

Identité

Responsable	Boujemaa IHFA
Fonction	Vice-Président Financier et Contrôle de Gestion
Adresse	Tour Crystal 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Marina, Casablanca
Numéro de téléphone	05 29 00 23 63
Numéro de fax	05 29 08 99 11
Adresse électronique	boujemaa.ihfa@danone.com

PARTIE II.

PARTIE III. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION

I.1 CONTEXTE

Conformément à l'article 222 de la loi n°17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée par la loi n°78-12, le Président du Conseil d'Administration de CDA et le Président du Conseil d'Administration de FDD ont proposé, respectivement, au Conseil d'Administration de CDA et au Conseil d'Administration de FDD un projet de traité de fusion entre CDA et FDD.

Le 23 Octobre 2018, les administrateurs de la société CENTRALE DANONE, société anonyme au capital social de 94.200.000,00 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 26977, dont le siège social est sis à Casablanca - Marina, Tour Crystal n°1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah (la Société), se sont réunis au siège de DANONE à Paris, sur convocation du Président, Monsieur DIDIER LAMBLIN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des termes du projet de fusion et délégation de pouvoirs ;
- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de son ordre du jour;
- Arrêté des termes du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire et du projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales.

Sont présents ou représentés et ont signé la feuille de présence:

- Monsieur DIDIER LAMBLIN, président directeur général ;
- Monsieur PIERRE ARMANGAU, administrateur ;
- La société COMPAGNIE GERVAIS DANONE représentée par Monsieur FREDERIC LEBLAN, administrateur.

Le conseil d'administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

- 1- Examen et arrêté des termes du projet de Fusion et délégation de pouvoirs :

Le Président présente aux membres du conseil le projet de fusion par voie d'absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA par la société CENTRALE DANONE et expose les raisons qui militent en faveur de cette fusion absorption ainsi que les modalités de cette opération.

Le Président propose au conseil d'arrêter les termes du projet de traité de fusion entre les sociétés CENTRALE DANONE et FROMAGERIE DES DOUKKALA

Après examen et échanges de vues, le conseil :

- approuve à l'unanimité et sans aucune réserve le principe de la fusion absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA par la société CENTRALE DANONE ;
- arrête à l'unanimité les termes du projet de traité de fusion absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA tel qu'il lui a été remis et commenté par le Président ; et
- confère à Monsieur DIDIER LAMBLIN, ou à toute personne spécialement désignée par lui, tous pouvoirs à l'effet de :
 - faire procéder à la mise en forme définitive du projet du traité de fusion avec la société FROMAGERIE DES DOUKKALA, d'en signer l'acte définitif et, d'une manière générale, de prendre toutes mesures utiles et de faire le nécessaire pour assurer la réalisation de la fusion ;
 - de faire procéder à l'élaboration de la note d'information exigée des personnes morales faisant appel public à l'épargne en vertu des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC n°03/04 du 19/11/2004, de signer la notice d'information

définitive et d'une manière générale de prendre toutes les mesures utiles.

2- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de son ordre du jour :

Suite de l'adoption des résolutions précédentes, le Conseil décide à l'unanimité de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, au plus tard pour le 31 Décembre 2018 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de traité de fusion-absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA par la société CENTRALE DANONE signé par les deux sociétés ;
- Rapport du conseil d'administration sur la fusion ;
- Rapport du commissaire aux comptes de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA ;
- Rapport des commissaires aux comptes de la société CENTRALE DANONE SA;
- Examen et approbation du projet de traité de fusion par absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA ;
- Constatation de la prime de fusion et autorisation à donner au conseil d'administration relative aux imputations à effectuer sur la prime de fusion;
- Constatation de la réalisation définitive de la fusion ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales.

Le conseil donne tous pouvoirs au Président pour procéder dans le respect des prescriptions légales et statutaires, aux formalités de convocation de la dite Assemblée.

3- Arrêté des termes du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire et du projet de texte des résolutions :

Le conseil après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité les termes du rapport du conseil d'administration qui sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire et du projet de texte de résolutions à soumettre à l'approbation de la dite assemblée.

4- Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée.

5- Pouvoirs en vue des formalités légales :

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès- verbal, pour accomplir toutes les formalités légales.

Le 23 octobre 2018, les administrateurs de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA, Société Anonyme à Conseil d'administration, au capital de 50.000.000,00 dirhams, dont le siège social est situé à Casablanca - Marina, Tour Crystal n° 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 90987 (la Société), se sont réunis au siège social sur convocation du Président, Monsieur DIDIER LAMBLIN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des termes du projet de fusion et délégation de pouvoirs;
- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de son ordre du jour;
- Arrêté des termes du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire et du projet de textes de résolutions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales.

Sont présents ou représentés et ont signé la feuille de présence :

- Monsieur Boujemaa IHFA, administrateur ;
- Madame Samia KABBAJ, administrateur ;

A l'entrée en séance, il a été établi un registre des présences qui a été émargé par tous les administrateurs participant chacun tant en leur nom personnel que comme mandataires dûment habilités.

Monsieur Boujemaa Ihfa préside la séance.

Madame Nawal TAHIRI assume les fonctions de secrétaire du conseil.

Le Président constate que le conseil réunit la présence effective de l'intégralité de ses membres et qu'en conséquence, il peut valablement délibérer.

Tous les administrateurs ont pris la parole à tour de rôle pour exprimer et échanger leurs points de vue sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après échanges de vues, le conseil d'administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

1- Examen et arrêté des termes du Traité de Fusion et délégation de pouvoirs :

Le Président présente au conseil le projet de fusion par voie d'absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA par la société CENTRALE DANONE, expose les raisons qui militent en faveur de cette fusion absorption ainsi que les modalités de cette opération.

Le Président propose au Conseil d'arrêter les termes du projet de traité de fusion entre les sociétés CENTRALE DANONE et FROMAGERIE DES DOUKKALA :

Après examen et échanges de vues, le Conseil:

- approuve à l'unanimité les termes du projet de traité de fusion absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA, par la société CENTRALE DANONE.
- arrête à l'unanimité les termes du projet de traité de fusion absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA tel qu'il lui été remis et commenté par le Président et dans les termes annexés au présent procès verbal ; et
- confère à Monsieur DIDIER LAMBLIN, ou à toute personne spécialement désignée par lui, tous pouvoirs à l'effet de faire procéder à la mise en forme définitive du projet du traité de fusion tel qu'il vient d'être arrêté, de signer l'acte définitif du projet de traité de fusion et, d'une manière générale, de prendre toutes mesures utiles et de faire le nécessaire pour assurer la réalisation de la fusion.

2- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de son ordre du jour :

En suite de l'adoption des résolutions précédentes, le conseil décide, à l'unanimité, de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, au plus tard pour le 31 décembre 2018 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- projet de traité de fusion absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA par la société CENTRALE DANONE signé par les deux sociétés;
- rapport du conseil d'administration sur la fusion ;
- rapport des commissaires aux comptes de CENTRALE DANONE sur la fusion;
- rapport du commissaire aux comptes de FROMAGERIE DES DOUKKALA sur la fusion ;
- examen et approbation du projet de traité de fusion-absorption de la Société FROMAGERIE DE DOUKKALA SA;
- dissolution de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA sous réserve de la réalisation de la fusion;
- pouvoirs à conférer au conseil d'administration sous réserve de la réalisation de la fusion ;
- questions diverses;
- pouvoirs en vue de formalités légales.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président pour procéder dans le respect des prescriptions légales et statutaires aux formalités de convocation de ladite Assemblée.

3- Arrêté des termes du rapport du Conseil d'Administration et du projet de texte des résolutions :

Le conseil après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité les termes du rapport du conseil d'administration qui sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire et du projet de texte des résolutions à soumettre à l'approbation de ladite assemblée.

4- Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été soulevée.

5- Pouvoirs en vue des formalités légales :

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes les formalités.

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de CDA

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du projet de traité de fusion par voie d'absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA par la société CENTRALE DANONE SA établi par acte sous seing privé en date du 23/10/2018. (ci-après le « Traité de Fusion »), des comptes sociaux de CENTRALE DANONE SA et de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés par leur assemblée générale ordinaire annuelle respective en date du 13/06/2018, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes des sociétés CENTRALE DANONE SA et de la FROMAGERIE DE DOUKKALA SA, constatant la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 8 du Traite de Fusion dont celle relative au visa par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) de la note d'information relative à la fusion :

APPROUVE purement et simplement, dans toutes ses dispositions le Traité de Fusion par lequel la société FROMAGERIE DES DOUKKALA société anonyme à conseil d'administration, au capital de 50.000.000,00 Dirhams, dont le siège social est situé à Casablanca - Marina, Tour Crystal n° 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 90987, apporte à la société CENTRALE DANONE l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine, et approuve notamment :

- i. L'évaluation des apports faits par la société FROMAGERIE DES DOUKKALA pour une somme nette de 435 000 000 de dirhams.
- ii. la fixation de la date de réalisation de la fusion à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives visée à l'article 8 du Traité de Fusion (ci-après la « date de réalisation de la Fusion ») ;
- iii. la fixation de la date d'effet de la fusion, aux plans comptable et fiscal, rétroactivement au 1er Janvier 2018, de sorte que le résultat des opérations réalisées par la société FROMAGERIE DES DOUKKALA entre le 1er Janvier 2018 et la Date de Réalisation de la Fusion seront réputées selon le cas au profit ou à la charge de CENTRALE DANONE et considérées comme accomplies par CENTRALE DANONE depuis le 1er janvier 2018 ;

CONSTATE que la société absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société absorbée et en conséquence que, cette fusion ne donnera pas lieu à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y a donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société absorbante contre les actions de la société absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du Traité de Fusion, des comptes sociaux de CENTRALE DANONE SA et de la FROMAGERIE DES DOUKKALA SA arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés par leur assemblée générale ordinaire annuelle respective en date du 13/06/2018, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes des sociétés CENTRALE DANONE SA et de la FROMAGERIE DES DOUKKALA SA, constatant la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 8 du Traité de Fusion dont celle relative au visa par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) de la note d'information relative à la fusion :

- constate que le montant de la valeur comptable nette des titres de participation détenus par la société CENTRALE DANONE dans le capital social de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA au 31/12/2018 s'élève à 194 999 900 dirhams. La différence entre celle-ci et le montant de l'actif net apporté représente la prime de fusion, qui s'élève à 240 000 100 dirhams ;
- décide que le montant de la prime de fusion sera inscrit au passif du bilan de CENTRALE DANONE dans un compte spécial de capitaux propres dit « prime de fusion » ;
- décide que la réalisation de la fusion vaudra autorisation pour le conseil d'administration de CENTRALE DANONE d'imputer sur la prime de fusion tous frais, charges et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'opération de fusion et éventuellement, le cas échéant, tout passif de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA qui se révélerait postérieurement à la Date de Réalisation de la Fusion et dont le fait générateur serait antérieur à celle-ci, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du Traité de Fusion, des comptes sociaux de CENTRALE DANONE et la FROMAGERIE DES DOUKKALA arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés par leurs assemblées générales ordinaires annuelles respectives en date du 13/06/2018, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes des sociétés CENTRALE DANONE SA et de la FROMAGERIE DES DOUKKALA SA, constatant la réalisation des conditions suspensives visées à l'article 8 du Traité de Fusion dont celle relative au visa par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) de la note d'information relative à la fusion :

- constate la réalisation définitive de la fusion de la société CENTRALE DANONE SA avec la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA, conformément aux termes du Traité de Fusion ;
- constate en conséquence de la réalisation de la fusion, la dissolution sans liquidation de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire de FDD

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du projet de traité de fusion par voie d'absorption de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA par la société CENTRALE DANONE SA, établi par acte sous seing privé en date du 23/10/2018 (ci-après le Traité de Fusion »), des comptes sociaux de CENTRALE DANONE SA et de la FROMAGERIE DES DOUKKALA SA arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés par leur assemblée générale ordinaire annuelle respective en date du 13 Juin 2018, du rapport du conseil d'administration sur la fusion, des rapports des commissaires aux comptes des sociétés CENTRALE DANONE SA et FROMAGERIE DES DOUKKALA SA sur la fusion et du visa par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) de la note d'information relative à la fusion :

Approuve purement et simplement dans toutes ses dispositions le Traité de Fusion par lequel la société FROMAGERIE DES DOUKKALA société anonyme à conseil d'administration, au capital de 50.000.000,00 de dirhams, dont le siège social est situé à Casablanca - Marina, Tour Crystal n° 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 90987, apporte à la société CENTRALE DANONE l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine, et approuve notamment:

- i. l'évaluation des apports faits pour une somme nette de 435 000 000 de dirhams ;
- ii. le montant de la valeur comptable nette des titres de participation détenus par la société CENTRALE DANONE dans le capital social de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA qui s'élève à 194 999 900 dirhams ;
- iii. le montant de la prime de fusion constituée de la différence entre le montant net des apports (435 000 000 de dirhams) et la valeur comptable nette des titres de participation détenus par la société CENTRALE DANONE dans le capital social de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA (194 999 900 dirhams), soit 240 000 100 dirhams ;
- iv. l'inscription de la prime de fusion au passif du bilan de CENTRALE DANONE dans un compte spécial de capitaux propres dit « prime de fusion » ;
- v. la fixation de la date de réalisation de la fusion à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives visée à l'article 8 du Traité de Fusion (ci-après la "Date de Réalisation de la Fusion") ;
- vi. la fixation de la date d'effet de la fusion, aux plans comptable et fiscal, rétroactivement au 1er janvier 2018, de sorte que le résultat des opérations réalisées par la société FROMAGERIE DES DOUKKALA entre le 1er janvier 2018 et la Date de Réalisation de la Fusion seront réputées réalisées selon le cas au profit ou à la charge de CENTRALE DANONE et considérées comme accomplies par CENTRALE DANONE depuis le 1er janvier 2018.

DECIDE que la réalisation de la fusion vaudra autorisation pour le conseil d'administration de CENTRALE DANONE d'imputer sur la prime de fusion tous frais, charges et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'opération de fusion et éventuellement, le cas échéant, tout passif de la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA qui se révélerait postérieurement à la Date de Réalisation de la Fusion et dont le fait générateur serait antérieur à celle-ci, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

CONSTATE que, la société absorbante détient, à ce jour, la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société absorbée et en conséquence, que cette fusion ne donnera pas lieu à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y a donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société absorbante contre les actions de la société absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du Traité de Fusion, des comptes sociaux de CENTRALE DANONE SA et de la FROMAGERIE DES DOUKKALA SA arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés par leur assemblée générale ordinaire annuelle respective en date du 13 Juin 2018, du rapport du conseil d'administration sur la fusion, des rapports des commissaires aux comptes des sociétés CENTRALE DANONE SA ET FROMAGERIE DES DOUKKALA SA sur la fusion et du visa par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) de la note d'information relative à la fusion, constate, en conséquence des résolutions qui viennent d'être adoptées et sous réserve de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CENTRALE DANONE, que la société FROMAGERIE DES DOUKKALA SA se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation à la Date de Réalisation de la Fusion.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

A noter que, conformément à l'article 234 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, CDA et FDD mettent à la disposition de leurs actionnaires à leurs sièges sociaux trente jours au moins avant la date de leurs Assemblées Générales Extraordinaires appelées à se prononcer sur la fusion prévue le 31 décembre 2018, les documents suivants :

- Le traité de fusion-absorption signé le 23 octobre 2018 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration de chaque société;
- Les rapports des Commissaires aux comptes tel que prévu à l'article 24 de la Loi n°17-95 ;
- Les états de synthèse approuvés ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de CDA et de FDD.
- Les comptes arrêtés au 31/07/2018 des deux sociétés.

I.2 PARAMETRES JURIDIQUES ET FINANCIERS DE LA FUSION ABSORPTION

I.2.1 Principe de la Fusion Absorption

CDA procédera à l'absorption de FDD avec effet au 31 décembre 2018 date à laquelle FDD est disposée à apporter à CDA son actif et passif et à se dissoudre à la date de réalisation de la fusion-absorption.

I.2.2 Comptes utilisés pour établir les conditions de la Fusion Absorption

Pour établir les conditions de la Fusion, les organes de gouvernance compétents des Sociétés ont décidé l'utilisation des Comptes de Références suivants :

- Comptes de Référence de FDD au 31/12/2017 arrêtés par son conseil d'administration le 15 mars 2018 ;
- Comptes de Référence de CDA au 31/12/2017 arrêtés par son conseil d'administration le 15 mars 2018.

I.2.3 Date d'effet de la Fusion Absorption

En application de l'article 225 de Loi 17-95, les sociétés, CDA et FDD de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement aux plans comptable et fiscal le 1 janvier 2018.

En conséquence, les résultats de toutes les opérations, tant actives que passives, réalisées par la société FDD à compter du 01 janvier 2018 et jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société CDA qui bénéficiera des résultats actifs et supportera les résultats passifs.

I.2.4 Date de réalisation définitive de la Fusion Absorption

Les mandataires des sociétés CDA et FDD, soit M. Didier Lamblin pour CDA et FDD, ont convenu de fixer au 31 Décembre 2018 la date de réalisation définitive de la présente Fusion Absorption. La Fusion Absorption sera définitive sous réserve des conditions suspensives telles que décrites au point II.3.7.

I.2.5 Méthodes d'évaluation utilisées

La Fusion sera réalisée sur la base de la valeur réelle des éléments d'actif et de passif de FDD apportés au titre de la Fusion-Absorption.

Les actifs suivants : constructions, installations techniques et matériels et outillages, ont fait l'objet d'une réévaluation par rapport à leur valeur nette comptable dans le bilan de FDD au 31 décembre 2017, pour déterminer leur valeur réelle.

Pour les autres éléments d'actif et de passif, la valeur réelle est considérée comme étant égale à leur valeur nette comptable dans le bilan de FDD Maroc au 31 décembre 2017.

I.2.6 Désignation et évaluation des apports – Modalités de rémunération -Rapport d'échange

Actif apporté (en Dhs)	589 502 688,85
Passif pris en charge (en Dhs)	154 502 688,85
Actif net apporté (en Dhs)	435 000 000, 00

Source : Traité de fusion – Centrale Danone

Conformément aux dispositions de l'article 224 alinéa 3 de la Loi 17-95 et dès que CDA sera détentrice de la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de FDD à la Date de Réalisation, la Fusion ne donnera pas lieu à l'échange des actions de FDD contre des actions de CDA.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de CDA contre les actions de FDD, ni augmentation du capital de CDA.

En conséquence, du fait de l'interdiction de procéder à l'échange d'actions de FDD contre des actions de CDA au titre de la présente Fusion, CDA et FDD sont convenues qu'il n'y a pas lieu de déterminer le rapport d'échange.

I.2.7 Comptabilisation des apports - Prime de fusion

L'actif net apporté par FDD, qui correspond à la participation de CDA dans le capital de FDD, aura comme contrepartie comptable dans les écritures de CDA l'annulation des titres de participation détenus par cette dernière dans le capital social de FDD et la comptabilisation d'une prime de fusion d'un montant de **240 000 100,00** dirhams qui correspondra à la différence entre l'actif net apporté par FDD et la valeur comptable nette des titres de participation de FDD au 31 décembre 2017 (435 000 000,00 - 194 999 900,00).

La prix d'achat des quatre actions de FDD dont M. Didier Lamblin, M. Boujemaa Ihfa, Mme Samia Kabbaj Diouri et Lait Plus détiennent chacun une action sera imputé sur la prime de fusion. L'acquisition de ces quatre actions par CDA représente une condition suspensive à la réalisation de la Fusion.

La prime de fusion sera comptabilisée au passif du bilan de CDA dans un compte spécial de capitaux propres dit « prime de fusion ».

L'intégralité des sommes portées à ce compte pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires. De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de CDA appelée à approuver la fusion, d'autoriser le conseil d'administration à imputer sur ladite prime tous frais, charges et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'opération de fusion, et éventuellement, le cas échéant, tout passif de FDD, qui se révélerait postérieurement à la Date de Réalisation de la Fusion et dont le fait générateur serait antérieur à celle-ci, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

I.2.8 Dissolution de FDD

Du fait de la transmission universelle de son patrimoine à CDA, FDD se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la Fusion.

L'ensemble du passif de FDD devant être entièrement transmis à CDA, la dissolution de FDD du fait et au jour de la réalisation définitive de la Fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, conformément aux dispositions de l'article 224 de la Loi n°17-95.

L'ensemble du passif de FDD à la Date de Réalisation de la Fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnés par sa dissolution, seront transmis à CDA.

I.3 DISPOSITIONS RELATIVES AU PATRIMOINE A TRANSMETTRE

I.3.1 Actif dont la transmission est prévue

L'actif de FDD dont la transmission est prévue au profit de CDA comprend au 31 décembre 2017, date d'arrêté des Comptes de Référence de FDD, les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués (en dirhams) :

Rubriques de l'actif apporté	Valeur comptable nette au 31 décembre 2017 (En Dhs)	Valeur d'apport (En Dhs)
Immobilisations en non valeurs		
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	194 535,21	194 535,21
Fonds de commerce (Goodwill)		312 747 749,51
Autres immobilisations incorporelles		
Terrains		
Constructions	28 245 878,06	28 410 000,00
Installations techniques, matériels & outillage	65 716 757,57	97 267 850,00
Mobilier de bureau et aménagements divers	384 295,59	384 295,59
Immobilisations corporelles en cours	12 263 959,11	12 263 959,11
Immobilisations financières	129 394,30	129 394,30
Stock	49 671 688,51	49 671 688,51
Créances de l'actif circulant	87 851 668,69	87 851 668,69
Titres et Valeurs de Placement		
Ecarts de conversion actif	473 259,17	473 259,17
Trésorerie – actif	108 288,76	108 288,76
Total actif	245 039 724,97	589 502 688,85

Source : *Traité de fusion – Centrale Danone*

Le montant total de l'actif de FDD, dont la transmission à CDA est prévue, s'élève à **589 502 688,85** dirhams.

I.3.2 Passif dont la transmission est prévue

Le passif de FDD dont la transmission est prévue à CDA comprend les dettes et autres éléments de passif ci-après désignés et évalués (en dirhams) :

Rubriques du passif pris en charge	Valeur comptable nette au 31 décembre 2017 (En Dhs)	Valeur d'apport (En Dhs)
Provisions réglementées	18 169 359,43	18 169 359,43
Dettes de financement	0	0
Dettes du passif circulant (compte courant)	76 687 652,67	76 687 652,67
Comptes de régularisation – passif	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 091 292,16	1 091 292,16
Écart de conversion	10 311,84	10 311,84
Associés dividendes à payer (*)	50 000 000,00	50 000 000,00
Trésorerie passif	8 544 072,75	8 544 072,75
Total passif	154 502 688,85	154 502 688,85

Source : Traité de fusion – Centrale Danone

Ainsi, le montant total du passif de FDD, dont la transmission à CDA est prévue, s'élève à **154 502 688,85** dirhams.

(*) Dividendes distribués dans le cadre de l'AGO de FDD en date du 13 Juin 2018.

I.3.3 Actif net apporté

Sur la base de ce qui précède, il résulte que l'actif net apporté par FDD à CDA s'élève à (en dirhams) :

Actif apporté (En Dhs)	589 502 688,85
Passif pris en charge (En Dhs)	154 502 688,85
Actif net apporté (En Dhs)	435 000 000,00

Source : Traité de fusion – Centrale Danone

En conséquence de ce qui précède, la valeur de l'actif net de l'apport fait par FDD à CDA, au titre de la Fusion, s'élève à **435 000 000,00** dirhams.

I.3.4 Engagements hors bilan dont la transmission est prévue

Il est précisé que CDA prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par FDD et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris sous la rubrique « hors bilan ».

Engagements financiers reçus à transmettre hors opération de crédit-bail	Valeur (en Dhs)
Avals et cautions Autres engagements donnés	35 000 000,00

Source : Rapport CAC FDD – 31/12/2017

Le montant des engagements hors bilan reçus par FDD dont la transmission est prévue est évalué à 35 millions de dirhams.

I.3.5 Propriété et jouissance du patrimoine transmis par FDD

- CDA aura la propriété et la jouissance des biens et droits de FDD, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans sa comptabilité, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion.
- A compter de cette date, CDA sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements de FDD.

I.3.6 Charges et conditions générales de la Fusion absorption

- CDA sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de FDD (y compris les engagements hors bilan donnés et reçus).
- CDA prendra les biens apportés par FDD dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre FDD, pour quelque cause que ce soit et notamment pour vice de construction, usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.
- CDA prendra, le cas échéant, les titres de participation et autres valeurs mobilières apportés, et les droits que FDD, détient dans quelque personne morale, que ce soit, dans l'état où ils existent à la Date de Réalisation de la Fusion.
- Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de FDD sont consentis et acceptés moyennant la charge pour CDA de payer en lieu et place de FDD, l'intégralité du passif de cette dernière, tel qu'énoncé plus haut, tel que ce passif existera à la Date de Réalisation de la Fusion, ainsi que les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, et les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2017, mais qui ne se révéleraient qu'après la Date de Réalisation de la Fusion.

CDA subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif pris en charge. Elle sera tenue également et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de caution, avals et garanties pris par FDD, et bénéficiera de toute contre garantie et sûretés y afférentes.

- CDA continuera à assurer les opérations de FDD, et exécutera à compter de la Date de Réalisation de la Fusion en lieu et place de FDD, toutes les charges et obligations relatives à l'activité de cette dernière et en particulier, elle reprendra à son compte et poursuivra toutes les opérations bancaires et financières passées ou en cours.
- CDA exécutera en lieu et place de FDD, tous traités, contrats, marchés, conventions, accord, engagements quelconques, intervenus avec la clientèle, les fournisseurs, le personnel, les créanciers, et plus généralement les tiers ayant contracté avec FDD.

En outre, CDA reprendra les engagements souscrits par la société FDD à l'égard des administrations.

CDA sera substituée à FDD, dans tous les droits et obligations au titre du droit d'occupation sous quelque forme que ce soit (bail, location, domiciliation...) de biens immobiliers dont FDD, est titulaire et acquittera les loyers correspondants.

CDA sera subrogée dans tous les droits et obligations issus des actes et conventions définis ci-dessus.

De même, CDA sera subrogée dans le bénéfice de tous les droits de créances compris dans les apports effectués et spécialement dans les bénéfices des cautions, avals et garanties, et toutes sûretés réelles ou personnelles bénéficiant à FDD.

De ce fait, CDA pourra également et valablement, donner toute mainlevée de toutes inscriptions ou publications prises au profit de FDD, sans qu'il y ait lieu au préalable d'effectuer une quelconque modification de l'inscription ou de la publication d'origine.

- CDA disposera seule, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, de la propriété, et de tous les droits y afférents, des marques, noms de domaines et autres droits de propriété intellectuelle appartenant à FDD. En conséquence, à compter de cette date, CDA aura seule le droit d'utiliser et d'exploiter librement, lesdits marques, noms de domaines et autres droits de propriété intellectuelle, sur toute l'étendue du territoire où ces éléments incorporels sont ou seront protégés, étant précisé que CDA sera substituée et subrogée dans tous les droits et obligations relevant de conventions relatives à ces éléments incorporels conclues avec des tiers.

- Contrats de travail :

Conformément à la loi n°65-99 portant code du travail, tous les contrats de travail en cours à la Date de Réalisation de la Fusion, entre FDD, et ses salariés, subsisteront entre CDA et lesdits salariés.

CDA sera donc substituée à FDD en ce qui concerne tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

- CDA aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de la Fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires ou arbitrales en cours ou nouvelles, au lieu et place de FDD et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- CDA supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

I.3.7 Conditions suspensives

La Fusion Absorption ne deviendra définitive que sous réserve de la réalisation de la dernière des conditions suspensives (les **Conditions Suspensives**) suivantes :

- L'acquisition par CDA de quatre actions de FDD, devant lui permettre de détenir 100% des actions composant le capital social de FDD ;
- Le visa de l'AMMC suite à l'introduction de la note d'information ;
- L'approbation de la Fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de FDD;
- L'approbation de la Fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de CDA.

La réalisation des Conditions Suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par tous moyens appropriés, et notamment par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de l'assemblée générale de CDA.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

I.3.8 Communication aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Extraordinaire de CDA et L'Assemblée Générale Extraordinaire de FDD statueront au vu des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés conformément aux dispositions de l'article 233 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée.

Conformément aux dispositions de l'article 233 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, la convention de fusion sera communiquée aux commissaires aux comptes de CDA et FDD au moins 45 jours avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire de chacune des sociétés appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

Tous les documents, rapports d'analyse, rapports d'évaluation et d'expertise, procès-verbaux et autre documentation ont été mis à disposition des Commissaires aux comptes de nature à faciliter l'exécution de leur mission.

En vertu des rapports des commissaires aux comptes de chacune des sociétés, élaborés dans le cadre du projet de fusion absorption de FDD par CDA, les commissaires aux comptes n'ont pas d'observations à formuler sur la pertinence de la valeur attribuée aux actions de la société Fromagerie des Doukkala.

I.3.9 Publication du traité de fusion

Le traité de fusion a été conformément aux dispositions de l'article 226 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca et fera l'objet d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel. Le dépôt au Greffe a eu lieu le 19 novembre 2018. Les formalités de publications dans le Journal d'Annonces Légales et sur le Bulletin Officiel pour les deux sociétés ont été entreprise. Les créanciers des deux sociétés participant à la fusion ont été ainsi informés de l'ouverture de la période des oppositions prévue à l'article 239 de la Loi n°17-95.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Fusion vise à créer une synergie entre les structures et les moyens humains, matériels et financiers de FDD et de CDA.

La Fusion viendra en outre réduire le coût de fonctionnement et de gestion des Sociétés et permettra une utilisation plus rationnelle de leurs moyens.

III. ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DE LA VALORISATION DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

III.1.1 Valorisation de la société

La valorisation de la société Fromagerie des Doukkala est présentée ci-après :

a. Méthodes de valorisation retenues

La méthode DCF (Discounted Cash Flows)

La méthode DCF est communément reconnue comme étant la méthode d'évaluation fondamentale des sociétés.

La méthode DCF donne une vision dynamique de la valeur d'entreprise, puisqu'elle repose sur les projections de flux et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur l'activité, tels que l'évolution de la rentabilité, la cyclicité, la structure financière et le risque intrinsèque.

L'évaluation selon cette méthode respecte les étapes suivantes :

- modélisation des flux de trésorerie futurs (sur la base du plan d'affaires) ;
- estimation des flux de trésorerie normatifs entrant dans le calcul de la valeur terminale ;
- détermination du coût moyen pondéré du capital (CMPC) ;
- Détermination de la valeur de l'entreprise, égale à la somme des flux de trésorerie futurs après impôt et de la valeur terminale, actualisés au CMPC ;
- détermination de la valeur des fonds propres en déduisant de la valeur de l'entreprise, l'endettement net, les intérêts minoritaires et plus largement l'ensemble des passifs à caractère de dette.

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles (ou méthode des Discounted Cash Flows) mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers.

$$V_{FP} = VE - EN$$

Où :

VE	valeur d'entreprise
EN	endettement net et passifs à caractère de dette

La valeur d'entreprise (VE) se calcule comme suit :

$$VE = \sum_{i=1}^n \frac{CF_i}{(1 + CMPC)^i} + \frac{VT}{(1 + CMPC)^n}$$

Où :

CF _i	flux de trésorerie disponibles futurs
CMPC	coût moyen pondéré du capital
VT	valeur terminale
n	durée d'actualisation

La méthode « Valeur de rendement »

La méthode « valeur de rendement » permet de situer la valeur de l'entreprise en fonction de l'aptitude de cette dernière à dégager un résultat bénéficiaire normal et récurrent. La valeur de l'entreprise est obtenue en divisant le résultat normal et récurrent par un taux de capitalisation.

b. Plan d'affaires de Fromagerie des Doukkala prévisionnel

Les flux de trésorerie futurs ont été calculés sur la base du plan d'affaires consolidé 2018^e - 2023^p de Fromagerie des Doukkala. Ces flux se calculent comme suit :

En milliers de dirhams	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p
Chiffre d'affaires	377 246	354 497	354 513	356 286	359 849	363 447
Produits d'exploitation	377 246	354 497	354 513	356 286	359 849	363 447
• Achats consommés de matières et de fournitures	-209 270	-197 294	-197 439	-198 495	-200 533	-202 500
• Autres charges externes	-70 126	-69 214	-69 254	-69 552	-70 125	-70 705
• Impôts et taxes	-1 088	-1 088	-1 088	-1 088	-1 088	-1 088
• Charges de personnel	-27 870	-23 339	-23 152	-23 152	-23 178	-23 205
• Dotations aux amortissements	-16 928	-15 754	-14 642	-12 986	-12 161	-10 617
Charges d'exploitation	-325 282	-306 689	-305 575	-305 273	-307 085	-308 115
Résultat d'exploitation	51 964	47 808	48 938	51 013	52 764	55 332
IS 31%	-15 969	-14 680	-15 031	-15 674	-16 217	-17 013
Résultat d'exploitation fiscalisé	35 995	33 128	33 907	35 339	36 547	38 319
+Dotations d'exploitation	16 928	15 754	14 642	12 986	12 161	10 617
- Investissement	-7 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
- Dividendes à distribuer	-50 000					
-Variation BFR	3 413²	1 580	-1	-123	-247	-250
Excédent de trésorerie	-664	48 461	46 548	46 202	46 460	46 687
Free Cash flow actualisés	-607	40 491	35 550	32 254	29 648	27 233

(+) somme FCF actualisés	164 569
(+) Valeur terminale actualisée	327 439
(=) Valeur des fonds propres	492 008
(-) Endettement net	-
(=) Valeur des fonds propres	492 008

Source : Centrale Danone

² La variation de BFR 2018 est calculé sur la base d'un BFR normatif pour les années 2018 et 2017. Le BFR normatif est estimé à 25 jours de chiffres d'affaires (moyenne sur les dernières années). L'impact de la prise en compte d'un BFR réalisé pour l'année 2017 sur la valorisation est non significatif et est estimé à 2% de la valeur d'entreprise.

c. Calcul du taux d'actualisation

Le CMPC correspond à l'exigence de rentabilité moyenne pondérée des pourvoyeurs de fonds de la société. Il est calculé à partir de la formule suivante :

$$CMPC = C_{fp} \times FP / (D + FP) + C_d \times (1 - IS) \times D / (D + FP)$$

Où :	C_{fp}	coût des fonds propres
	FP	valeur des fonds propres
	D	valeur de l'endettement net
	$C_d \times (1 - IS)$	coût de la dette après impôts

- d. Le coût de la dette est estimé sur la base du coût de financement implicite du Groupe.
- e. Le taux d'IS retenu est de 31%.
- f. Le coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$C_{fp} = R_f + \beta_e \times (R_m - R_f)$$

Où :	R_f	Taux sans risque, estimé sur la base du rendement des bons du Trésor du Maroc à maturité 10 ans ;
	β_e	Beta de 1 ;
	$R_m - R_f$	Prime de risque sur le marché marocain

Le taux d'actualisation a été appréhendé par le CMPC (Coût Moyen Pondéré du Capital). Ce taux qui traduit le taux moyen des différentes sources de financement qui sont d'une part les capitaux propres et d'autre part la dette financière, est établi sur la base du coût des fonds propres, eu égard à l'absence d'endettement.

Taux sans risque

Le taux sans risque retenu dans le cadre de la détermination du CMPC de Fromagerie des Doukkala est de 3,30%, correspondant au rendement des bons du Trésor à maturité 10 ans au Maroc (courbe primaire en date du 25/09/2018).

Prime de risque

La prime de risque retenue dans le cadre de la détermination du CMPC de Fromagerie des Doukkala s'élève à 6,1%, correspondant à la prime de risque pour le marché marocain³.

Calcul du CMPC - Synthèse

Le tableau suivant synthétise le calcul du CMPC retenu :

CALCUL DU CMPC	
Taux sans risque	3,30%
êta de FDD ⁴	1
Prime de risque Action	6,10%
Coût des fonds propres	9,40%
Coût moyen pondéré du capital	9,40%

Source : Rapport de valorisation – Hdid Consultants

³ Moyenne des primes de risque marché actions selon les rapports des différentes banques de la place (CFG, BMCE, Upline, ATW, SG)

⁴ Beta du marché

Le CMPC s'établit ainsi à 9,4%.

Taux de croissance à l'infini

Pour le calcul de la valeur terminale, le taux de croissance à l'infini retenu s'établit à 1,0%. Ce taux de croissance correspond au taux que la société serait en mesure de maintenir à long terme.

Valorisation résultante selon la DCF

Sur la base d'un CMPC de 9,4% et d'un taux de croissance à l'infini de 1,0%, la Valeur d'Entreprise (qui se trouve être la valeur des fonds propres) de Fromagerie des Doukkala ressort à 492 008 KDh.

Valorisation résultante selon la méthode « Valeur de rendement »

Sur la base d'un CMPC de 9,4%, la Valeur de rendement se calcule de la manière suivante :

$$VE = \text{Résultat normal et récurrent} / \text{CPMC}$$

Pour le résultat normal et récurrent, la moyenne des résultats d'exploitation sur la période 2018p-2023p a été utilisé :

En milliers de dirhams	2018p	2019p	2020p	2021p	2022p	2023p	Moyenne
Résultat d'exploitation fiscalisé	35 996	33 127	33 907	35 339	36 547	38 320	35 539

Source : Rapport de valorisation – Hdid Consultants

Sur la base de la méthode « valeur de rendement », les fonds propres de la société FDD se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	En KDh
Résultat d'exploitation fiscalisé	35 539
Taux de capitalisation	9,4%
Valeur des fonds propres	378 077

Source : Rapport de valorisation – Hdid Consultants

g. Valorisation de la société FDD retenue

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des méthodes de valorisations retenues par le cabinet Hdid Consultants ainsi que leur pondération :

En milliers de dirhams	Pondération	Valeur en KDh
Valorisation selon la méthode DCF	50%	492 008
Valorisation selon la méthode « Valeur de rendement »	50%	378 077
Valorisation finale retenue		435 000 ⁵

Source : Rapport de valorisation – Hdid Consultants

⁵ Valeur arrondie

IV. IMPACT ET MONTANT DE L'OPERATION SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Cette opération n'a aucun impact sur la structure de l'actionnariat de CDA et son montant est nul.

V. CALENDRIER DE L'OFFRE

Etapes		Délais au plus tard
1	Note d'Information visée par l'AMMC	14 décembre 2018
2	Publication de l'extrait de la Note d'Information	19 décembre 2018
3	Achat des quatre actions par CDA	27 décembre 2018
4	Approbation du projet de fusion par les AGE de CDA et FDD	31 décembre 2018

VI. FISCALITE

VI.1 FISCALITE RELATIVE A L'OPERATION DE FUSION

VI.1.1 Imposition sur les plus-values constatées ou réalisées

La présente opération de fusion-absorption est placée sous le régime fiscal particulier des opérations de fusions prévu par l'article 162-II du Code Générale des Impôts (CGI).

Ce régime particulier des opérations de fusion prévoit que la plus-value nette réalisée suite à l'apport de l'ensemble des éléments de l'actif immobilisé et des titres de participation ne soit pas imposée au niveau de FDD à condition que :

- (a) CDA dépose au service local des impôts dont dépendent la ou les sociétés fusionnées, en double exemplaire et dans un délai de trente (30) jours suivant la date de l'acte de fusion, une déclaration écrite accompagnée :
 - du Traité de Fusion définitivement approuvé par les assemblées générales compétentes de CDA et FDD ;
 - d'un état récapitulatif des éléments apportés par FDD comportant tous les détails relatifs aux plus-values réalisées ou aux moins-values subies et dégageant la plus-value nette qui ne sera pas imposée chez FDD;
 - d'un état concernant les provisions figurant au passif du bilan avec indication de celles qui n'ont pas fait l'objet de déduction fiscale ;
- (b) CDA s'engage également aux termes des présentes à :
 - reprendre, pour leur montant intégral, les provisions dont l'imposition est différée ;
 - réintégrer, dans ses bénéfices imposables, la plus-value nette réalisée par FDD sur l'apport des éléments amortissables de l'actif immobilisé. Cette plus-value sera réintégrée dans le résultat fiscal de CDA, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments ; étant entendu que la valeur d'apport de ces éléments sera prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;
 - verser spontanément l'impôt correspondant aux plus-values des éléments autres que les éléments amortissables ci-dessus et ayant bénéficié d'un sursis d'imposition, lorsque les

éléments auxquels se rapportent lesdites plus-values feront l'objet d'un retrait ou d'une cession.

Le versement de l'impôt précité sera opéré par CDA auprès du receveur de l'administration fiscale du lieu de son siège social ou de son principal établissement au Maroc, avant l'expiration du délai de la déclaration prévu à l'article 20 du CGI, indépendamment du résultat fiscal réalisé au titre de l'exercice de cession des biens concernés.

Ledit impôt est déterminé comme suit

Plus-value / fonds de commerce	:	312 747 749,51 Dhs
Impôt sur les sociétés (IS)	:	96 811 802,35 Dhs
IS arrondi	:	96 811 803,00 Dhs

- (c) s'engage également à appliquer le même régime fiscal à toute plus-value qui pourrait être éventuellement constatée ultérieurement sur les éléments ci-avant ; et
- (d) s'engage à se substituer à FDD dans les engagements fiscaux éventuels qu'elle a pris antérieurement à la Fusion.

Par ailleurs, la prime de fusion réalisée par CDA et correspondante à la plus-value sur sa participation dans FDD est exonérée de l'impôt.

Les éléments de stock à transférer de FDD à CDA sont évalués à leur valeur d'origine conformément aux dispositions de l'article 162-III du CGI. Ces éléments ne peuvent être inscrits ultérieurement dans un compte autre que celui des stocks.

Les droits d'enregistrement applicables à l'apport net de FDD seront liquidés au taux de (1%) prévu à l'article 133-I-D.10 du CGI avec l'exonération des droits de mutation afférents à la prise en charge du passif prévue à l'article 129-IV-8-b du CGI dans la mesure où la fusion intervient entre deux sociétés par actions.

Les droits de conservation foncière applicables à l'apport de FDD seront liquidés au taux de (1,5%) dans la mesure où les constructions réalisées par FDD sur le terrain de CDA n'ont pas fait l'objet d'immatriculation auprès la conservation foncière.

Les dispositions de l'article 162-II du CGI listées ci-dessus, sont applicables aux actes de fusion établis et légalement approuvés par les sociétés concernées à compter de la date de publication de la loi de finance n°73-16 pour l'année budgétaire 2017 au « Bulletin Officiel ».

VI.1.2 Impôt sur les Sociétés et TVA

Par application de l'article 105 du CGI, le droit à déduction acquis par FDD sera transféré à CDA, la régularisation des déductions n'étant pas exigée en cas de fusion.

Conformément aux dispositions de l'article 114 du CGI, CDA s'engage à acquitter, au fur et à mesure des encaissements des créances clients de FDD qui lui sont apportées, la taxe sur la valeur ajoutée correspondante.

Toutefois, FDD étant soumise à la TVA selon le régime des débits, la TVA sur l'intégralité des clients débiteurs est déjà déclarée et acquittée par cette dernière d'après le débit, lequel coïncide avec la facturation ou l'inscription en comptabilité de la créance conformément au paragraphe 2 de l'article 95 du CGI. Aucune obligation n'est donc transférée à CDA au titre de l'acquittement de la TVA au fur et à mesure de l'encaissement des clients débiteurs de FDD.

Comme précisé plus haut, CDA et FDD ont décidé de donner un effet rétroactif à la fusion-absorption au 1^{er} janvier 2018. En conséquence, le résultat de toutes les opérations réalisées par FDD depuis le 1^{er} janvier 2018 sera rattaché au résultat de CDA, d'où l'impact de l'IS de FDD est nul.

VI.2 FISCALITE RELATIVE AUX OPERATION SUR TITRES

VI.2.1 Actionnaires personnes physiques résidentes et non résidentes

a) Imposition des plus-values de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du code général des impôts (CGI), les plus-values de cession des actions sont soumises à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt.

- Les plus-values ou la fraction des plus-values sur cession d'actions correspondant au montant des cessions, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et entre époux, frères et sœurs ;
- L'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

b) Imposition des dividendes :

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

c) Imposition de la décote :

Selon la réglementation en vigueur, la décote accordée par l'employeur à ses membres du personnel est exonérée de l'IR à condition que :

- Le montant de la décote ne dépasse pas 10% de la valeur de l'action à la date d'attribution de l'option ;
- Les actions souscrites ne soient pas cédées pendant un délai d'indisponibilité de 3 ans courant à la date de la levée de l'option.

Le montant de la décote qui dépasse la limite ci-dessus est considéré comme un avantage en numéraire qui est imposé à l'IR selon les taux progressifs du barème au titre du mois de levée de l'option.

En cas de cession anticipée avant le délai de 3 ans, la décote exonérée devient imposable avec application des amendes et majorations en vigueur.

En cas de décès ou d'invalidité du salarié, il n'est pas tenu compte du délai précité.

d) Imposition de la plus-value d'acquisition :

Selon la réglementation en vigueur, la différence entre la valeur de l'action à la date de la levée de l'option et sa valeur à la date d'attribution de l'option sera considérée comme une plus-value d'acquisition imposable au titre des profits de capitaux mobiliers au moment de la cession des actions.

En cas de cession des actions après le délai d'inaliénabilité de 3 ans, la plus-value d'acquisition est imposable à 15%.

En cas de cession anticipée avant le délai de 3 ans, la plus-value d'acquisition est considérée comme un complément de salaire qui est imposé à l'IR selon les taux progressifs du barème au titre du mois de levée de l'option avec application des amendes et majorations en vigueur.

Les profits de cession sont imposables à l'IR dans les mêmes conditions que ceux réalisés par les personnes physiques résidentes fiscales au Maroc, sous réserve des stipulations de la convention fiscale internationale applicable.

VI.2.2 Actionnaires personnes morales résidentes au Maroc

a) Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité à l'Impôt sur les Sociétés.

b) Imposition des dividendes

i. Personnes morales résidentes passibles de l'impôt sur les sociétés (IS)

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont exonérés de la retenue à la source de 15% à condition qu'ils fournissent à la société distributrice ou à l'établissement bancaire délégué une attestation de propriété de titres comportant le numéro de leur identification à l'Impôt sur les Sociétés. Ces dividendes sont compris dans les produits financiers de bénéficiaire avec un abattement de 100% au niveau de l'IS.

ii. Personnes morales résidentes passibles de l'impôt sur le revenu (IR)

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%

VI.2.3 Actionnaires personnes morales non résidentes

a) Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

b) Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition. Le cas échéant, l'impôt est retenu à la source par la société distributrice au profit de l'administration fiscale.

VII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de CDA sont les suivantes :

- Le conseil juridique ;
- L'évaluateur indépendant ;
- Le conseil financier.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE CENTRALE DANONE

I. PRESENTATION GENERALE

Dénomination sociale	Centrale Danone SA
Siège social	Tour Crystal 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Marina, Casablanca
Téléphone	05 29 00 23 63
Fax	05 29 08 99 11
Site Internet	www.centralelaitiere.com
Forme juridique	Société Anonyme de droit privé marocain à Conseil d'Administration.
Date d'immatriculation au RC	21 juillet 1959
Durée de vie	99 ans
Registre de commerce	Casablanca – 26.977
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social au 30/09/2018	94 200 000 Dh divisé en 9 420 000 actions de 10 Dh chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la société.
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une manière générale, d'effectuer au Maroc toutes les opérations se rapportant à la production, au ramassage, à la transformation, à l'hygiénisation, à la vente des produits agricoles, notamment ceux de l'élevage, de l'arboriculture et de la viticulture ; ▪ plus particulièrement de construire, installer et exploiter au Maroc des usines destinées à recueillir, à hygiéniser, pasteuriser et réfrigérer par tous procédés qu'elle jugera utile d'employer, notamment par l'exploitation des brevets dont elle disposera, le lait destiné soit à la vente en nature, soit à la fabrication de beurre, de fromage, de yoghourts et à sa transformation sous toutes autres formes, y compris celles des divers sous-produits ; ▪ fabriquer, conditionner, importer, distribuer, promouvoir, commercialiser des laits et préparations à base de céréales, fruits, légumes, viande ou autres, destinés aux nourrissons et enfants en bas âge ; ▪ de recueillir, conserver, transformer et vendre les fruits, les légumes et leurs sous-produits destinés à la consommation sous toutes ses formes diverses ; ▪ de fabriquer et de vendre toutes crèmes glacées et sorbets ainsi que la glace alimentaire ; ▪ d'installer et d'exploiter toute chaîne de froid industriel ; ▪ de procéder à l'exportation, à la vente et à la commercialisation à l'étranger de tous produits de la société et de tous les produits se rapportant à son activité ; ▪ de garantir tous produits conservés dans ses magasins ou entrepôts ; ▪ de transporter tous produits de consommation alimentaire, plus spécialement ceux réclamant des conditions particulières pour leur conservation ; ▪ d'effectuer toutes les opérations d'entretien, de maintenance et de réparations nécessaires pour le bon fonctionnement du parc des véhicules utilisés pour les besoins de l'activité de la société ;

- de passer tous marchés, de participer à toutes adjudications et à tous marchés publics de fournitures ;
- l'étude, l'acquisition sous toutes ses formes, l'apport, la cession et l'exploitation ou la représentation directe ou indirecte de tous brevets, marques et procédés ; licences, agences, exclusivités, dépôts et concessions ;
- généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un quelconque des objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes ;
- elle pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apport, de participation, d'alliance, de fusion, de souscription, de prise d'hypothèque, d'achat d'actions, d'obligations ou de tous titres quelconques ou autrement, dans toutes sociétés, syndicats, groupements ou entremises qui auraient un objet principal ou secondaire semblable, analogue ou connexe au sien, s'y rattachant directement ou indirectement ou susceptible d'en favoriser, d'en faciliter ou d'en étendre la réalisation ;
- la société pourra faire toutes opérations rentrant dans son objet, soit seule, soit par elle-même, pour le compte de tiers, soit en participation ou association, sous quelque forme que ce soit, soit par tout autre mode.

Le secteur dans lequel opère Centrale Danone est régi par plusieurs textes réglementaires dont notamment :

- en matière de répression des fraudes et de protection des consommateurs et ce depuis l'application du Dahir du 14 Octobre 1914 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles jusqu'à l'application du Dahir n° 09-20 du 18 février 2009 portant promulgation de la loi n°25-08 portant création de l'office de sécurité sanitaire des produits alimentaires et du Dahir n° 1-11-03 du 18 février 2011 portant promulgation de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur ;
- en matière d'antiseptiques et des additifs alimentaires régie essentiellement par l'arrêté viziriel du 6 février 1916 et de ces compléments portant réglementation de l'emploi des substances antiseptiques, des matières colorantes et des essences artificielles dans les denrées alimentaires et les boissons ;
- en matière de normes microbiologiques et physico-chimiques régie essentiellement par la circulaire du 1er février 1994 relative aux critères microbiologiques des laits et produits laitiers ;
- en matière de contrôle de la production et de la commercialisation régie par l'arrêté viziriel du 2 janvier 1915 et de ces compléments précisant les conditions dans lesquelles les produits doivent être présentés aux consommateurs et assurant la loyauté de la vente dans le commerce des marchandises ;
- en matière de transport, de conservation et de durée de validité à partir du décret n° 2-97-177 du 23 mars 1999 relatif au transport des denrées périssables ;
- en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement régi depuis 1914 par le Dahir du 7 septembre 1914 et ces compléments jusqu'au Dahir n° 1-12-25 du 2 août 2012 loi n° 23-12 modifiant la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et leur élimination.

Textes législatifs et réglementaires applicables à Centrale Danone

De par sa participation dans un secteur très concurrentiel et l'impact de son activité sur le consommateur, Centrale Danone est soumise, notamment, aux dispositions légales et réglementaires relatives aux :

- Dahir n° 1-00-255 du 5 juin 2000 portant promulgation de la loi n° 06-99 sur la liberté des prix et de la concurrence ;
- Dahir n° 1-11-03 du 18 février 2011 portant promulgation de la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur ;
- Dahir n° 1-10-08 du 26 safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

De par la cotation de ses actions sur la Bourse de Casablanca, Centrale Danone est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008, modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1156-10 du 7 avril 2010, modifié et complété par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 30-14 du 4 rabii I 1435 (6 janvier 2014), modifié et complété par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1955- 16 du 4 juillet 2016 ;

- Le Dahir portant loi N°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01, 45-06, 43-09 ;

- Le Dahir portant loi N°35-96, tel que modifié et complété, relatif à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ;

Le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;

- Le dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété ;

- Le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2169-16 du 14 juillet 2016;

- La circulaire de l'AMMC

Tribunal compétent	Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal applicable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résultat net découlant du chiffre d'affaires réalisé en MAD est imposé au taux d'IS progressif : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10% (0 MAD – 300 000 MAD) ✓ 20% (300 001 MAD – 1 000 000 MAD) ✓ 31% (au-delà de 1 000 000 MAD) ▪ Concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée, la Société est assujettie au taux de 20%

Source : Centrale Danone SA

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE CENTRALE DANONE

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A la veille de la présente opération, le capital social de la société Centrale Danone SA s'établit à 94 200 000 Dh, intégralement libéré. Il se compose de 9 420 000 actions d'une valeur nominale de 10 Dhs chacune.

HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Historique du capital social

Le capital social de Centrale Danone n'a connu aucune évolution sur les 5 dernières années. Le nombre d'actions Centrale Danone s'établit à juin 2018, à 9 420 000 actions d'un nominal de 10 Dhs.

Historique de l'actionnariat sur les trois derniers exercices

II.1.1.1 Évolution de l'actionnariat entre 2015 et 2017

L'actionnariat de Centrale Danone sur les trois derniers exercices et au 30/09/2018 se présente comme suit :

Actionnaires	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		30/09/2018	
	Nombre de titres	% du Capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du Capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du Capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du Capital et des droits de vote
Gervais Danone	9 030 122	95,86%	9 393 615	99,72%	9 389 865	99,68%	9 389 865	99,68%
Flottant en bourse	389 878	4,14%	26 385	0,28%	30 135	0,32%	30 135	0,32%
Total	9 420 000	100,00%	9 420 000	100,00%	9 420 000	100,00%	9 420 000	100,00%

Source : Centrale Danone SA

La structure générale de l'actionnariat de Centrale Danone a connu les évolutions suivantes :

- sortie en 2009 des actionnaires : la Financière d'investissement industriel et immobilier, Axa Assurance Maroc, MAMDA et MCMA qui détenaient 11,33% du capital ;
- passation des parts du groupe ONA à la SNI dont la quote part passe, au 31 décembre 2011, à près de 64,3% du capital (à la suite de la fusion absorption du groupe ONA en 2010) ;
- cession par SNI à Compagnie Gervais Danone de 3 558 876 actions au porteur, le 22 février 2013. Par conséquent, le nombre d'actions détenu par Compagnie Gervais Danone dans le capital de Centrale Danone s'est élevé à 6 311 656 ;
- le 06 août 2013, sortie de Wafa Assurance ;
- cession par SNI à Compagnie Gervais Danone de 2 049 136 actions au porteur, le 03 novembre 2014. Le nombre d'actions détenu par Compagnie Gervais Danone dans le capital de Centrale Danone s'est élevé à 90,86% correspondant à 8 559 122 actions.
- Le 10 décembre 2015 Compagnie Gervais Danone a acquis l'intégralité de la participation de SNI dans Centrale Danone, soit 471 000 actions correspondant à 5,0% du capital et des droits de vote de Centrale Danone. Le nombre d'actions détenu par Compagnie Gervais Danone dans le capital de Centrale Danone s'est élevé à 95,86% correspondant à 9 030 122 actions.
- A la suite de l'acquisition de la participation résiduelle de SNI, Compagnie Gervais Danone détient 95,86% du capital et des droits de vote de Centrale Danone, franchissant ainsi le seuil des 95,0% des droits de vote mentionné à l'article 20 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le

marché boursier et complété par l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n°1875-04 du 11 ramadan 1425.

Conformément au Dahir n°1-04-21 du 1^{er} Rabii I 1425 (du 21 avril 2004) portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, telle que modifiée et complétée, Compagnie Gervais Danone était tenue d'initier une offre publique de retrait obligatoire (OPR) portant sur 389 878 titres correspondant à 4,14% du capital et des droits de vote de Centrale Danone afin d'offrir une opportunité aux actionnaires minoritaires qui le souhaitent d'apporter leurs actions à l'Offre.

Cette OPR s'est soldée par la montée de Gervais Danone dans le capital de Centrale Danone à 99,72%.

En juin 2017, Gervais Danone a cédé 3750 actions au porteur ce qui porta sa détention de titres Centrale Danone à 99,68% soit 9 389 865 titres.

Renseignements relatifs à l'actionnaire de référence

Danone

Danone est un acteur majeur de l'industrie alimentaire mondiale présent sur quatre segments d'activités à travers ses pôles Produits Laitiers Frais, Eaux, Nutrition Infantile et Nutrition Médicale.

Les principales données relatives à Danone sont présentées ci-après :

Activité	Agro-alimentaire
Chiffre d'affaires au 30/06/2018	12 498 M€
Résultat net part du groupe au 30/06/2018	1 132 M€
Fonds propres au 30/06/2018	15 252 M€
Actionnariat au 30/09/2018	Danone SA (4,8%) et sa filiale Danone Espagne 0,9%, soit un total de 5,7%; Groupe MFS 8,9%; Black Rock 6,1%; JP Morgan Securities 5,11%, First eagle Investment Mgt 2,4%; Amundi Asset Management 2,2%; Groupe Solina 2,1%; Lyxor 1,9%; Norges Bank 1,8%; Groupe CDC 1,7%; Actionnariat salarié – FCPE « Fonds Danone » 1,3%; Autres 60,79%.

Source : Danone

PACTE D'ACTIONNAIRES

Au 30/09/2018, Il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de Centrale Danone dans la mesure où la société Danone détient 99,68% du capital et des droits de vote de Centrale Danone.

MARCHE DES TITRES DE CENTRALE DANONE

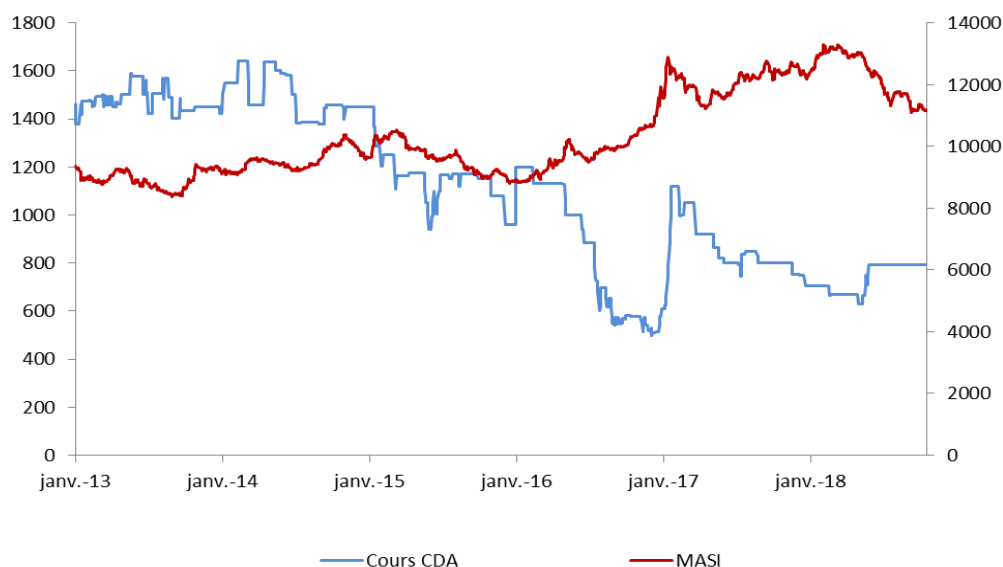
Caractéristiques des actions Centrale Danone

Centrale Danone SA est cotée au 3^{ème} compartiment de la Bourse de Casablanca, sous le ticker CDA et le code ISIN MA0000012049.

Evolution du titre Centrale Danone

L'évolution du cours de Centrale Danone sur les cinq dernières années (2013 – 2018) se présente comme suit :

Performance boursière du titre Centrale Danone et du MASI sur les 5 dernières années



Source : Bourse des Valeurs de Casablanca

La période allant du 2 janvier 2013 au 17 octobre 2018 s'est caractérisée par les éléments suivants :

- une première phase entre le 2 Janvier 2013 et le 2 janvier 2015 : le titre connaît une légère évolution négative de -0,7% face à une augmentation de 2,9% de l'indice MASI. Par ailleurs, durant cette phase, le cours maximum a été atteint en février 2014 (1 643 Dhs).
- une deuxième phase du 6 janvier au 7 décembre 2015 : Le cours de l'action CDA a connu une forte baisse depuis le début de l'année 2015 (-33,7% au 07 décembre 2015) qui s'explique en grande partie par les résultats de l'exercice 2014 et du premier semestre 2015 ainsi que par l'absence de distribution de dividendes en 2015 (au titre de l'exercice 2014).
- Depuis l'OPR, la part du flottant en bourse est de 0,29% du capital de Centrale Danone. De ce fait, des fluctuations importantes du cours peuvent intervenir à cause de mouvement de ventes ou d'achats de porteurs d'actions sur de très petits volumes donnant lieu à une volatilité importante du cours.

Principales données boursières du titre Centrale Danone

Au 17 octobre 2018, les principales données boursières du titre Centrale Danone se présentent comme suit :

Capitalisation boursière au 17/10/2018 (Dh)	7 470 060 000
Cours le plus haut sur 12 mois (Dh)	800
Cours le plus bas sur 12 mois (Dh)	630
Rendement	Aucune distribution de dividende en 2018 (au titre de l'exercice 2017)

Source : Bourse de Casablanca

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dispositions statutaires

L'article 35 des statuts de Centrale Danone SA stipule que les modalités de mise en paiement sont fixées par l'Assemblée Générale. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit intervenir dans un délai de neuf mois maximum après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

En outre, l'article 35 stipule également que la Société ne peut exiger des actionnaires aucune restitution de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et qu'il est établi que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

De plus, les droits nés de la mise en paiement des dividendes se prescrivent par cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur la base du résultat net enregistré au cours des trois derniers exercices :

	2015	2016	2017
	n	n	n
Résultat net – Mdh	92	80	148
Dividendes distribués en n+1 – Mdh	-	98,9	80,1
Taux de distribution (%)*	0%	123,6%	54,1%
Résultat net par action (Dh)**	9,8	8,6	15,8
Dividendes par action (Dh)***	0	10,5	8,5

Source : Centrale Danone SA

* Taux de distribution (pay out) : dividendes ordinaires distribués en n+1 (au titre de l'année n)/ résultat net social au titre des 12 mois de l'année n

** Résultat net social / nombre d'actions (9 420 000 actions)

*** Sur la base du nombre d'actions (9 420 000 actions)

III. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Néant.

IV. NANTISSEMENT D'ACTIONNAIRES

Néant.

V. NOTATION

A ce jour, Centrale Danone SA n'a pas fait l'objet d'une notation.

VI. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Centrale Danone SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblées Générales lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des

opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions autres que celles visées ci-avant et excédant la compétence du Conseil d'Administration.

Les Assemblées spéciales sont compétentes pour statuer sur toutes décisions intéressant la catégorie d'actions dont les membres sont titulaires. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, opposants ou privés du droit de vote.

CONVOCATION ET REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

L'article 24 des statuts stipule que les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, ou, à défaut, elles peuvent être convoquées par :

- les Commissaires aux Comptes, lorsqu'ils auront vainement requis la convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration ;
- un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation ;
- les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. La convocation est faite par un avis de réunion inséré dans un journal d'annonces légales trente (30) jours au moins avant la réunion de l'assemblée. L'avis de convocation doit être accompagné de l'ordre du jour, du texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'assemblée ainsi que des états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé.

TENUE DE L'ASSEMBLEE, BUREAU ET PROCES-VERBAUX

L'article 27 alinéa 2 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. En cas de convocation par les Commissaires aux Comptes, par un liquidateur, par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société, ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, disposant par eux-mêmes ou à titre de mandataires le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis dans les conditions fixées par la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, ou par un Directeur général conjointement avec le secrétaire. En cas de liquidation, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

QUORUM, VOTE ET NOMBRE DE VOIX

L'article 28 des statuts de la Société stipule que le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social déduction faite, éventuellement, des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales et statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Dans ce cas, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée. La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus par la Société ne peut être supérieure de deux (2) jours à la date de la réunion de l'Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées par le même ordre du jour.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'article 29 alinéa 1, 2 et 3 des statuts stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai, une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'article 30 des statuts stipule que l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la loi.

VII. ORGANES D'ADMINISTRATION

Les articles 14 à 19 des statuts de Centrale Danone SA contenant les règles relatives à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, au fonctionnement et au quorum du Conseil d'Administration de Centrale Danone SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration de Centrale Danone SA au 30 novembre 2018 se décline de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de cooptation	Date des AGO ayant ratifié les cooptations	Date d'expiration du mandat
Didier LAMBLIN <i>(intuitu personae)</i>	Administrateur	14/12/2015	10/06/2016	31/12/2018
COMPAGNIE GERVAIS DANONE, <i>[représentée par Marina SAGRAMOSO]</i>	Administrateur	05/11/2014	11/12/2014	31/12/2019
DANONE SA, <i>[représentée par Frederic LEBLAN]</i>	Administrateur	05/11/2014	11/12/2014	31/12/2019
Pierre Jean Marie ARMANGAU <i>(intuitu personae)</i>	Administrateur	09/03/2016	10/06/2016	31/12/2018

Source : Centrale Danone S.A.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

L'article 14 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue par la loi. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeurs Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années. Chaque année s'entend d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la suivante. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

En cas de vacance par décès, démission ou tout autre empêchement, d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, sans que le nombre d'administrateurs soit inférieur au minimum statutaire, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification

de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre d'administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil doit procéder à des nominations provisoires en vue de compléter son effectif, dans un délai de trois (3) mois à compter du jour où se produit la vacance.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la vacance, à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Actions de garantie

Selon l'article 15 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une (1) action nominative pendant toute la durée de ses fonctions.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois.

Bureau du Conseil

Selon l'article 16 des statuts, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-président choisis parmi les administrateurs et ayant pour mission de présider les séances du Conseil d'Administration en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Le Conseil nomme sur proposition du Président, un secrétaire du Conseil qui peut être choisi même en dehors de ses membres.

Délibération du Conseil

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration⁶, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le Commissaire aux comptes.

En outre, le Directeur Général ou les administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif, peuvent demander au Président du Conseil d'administration de convoquer le Conseil, s'il ne s'est pas réuni depuis deux mois.

⁶ Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société l'exige.

Lorsque le Président du Conseil d'administration ne convoque pas celui-ci dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'administration aux fins de se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil d'Administration, conformément à l'alinéa précédent.

La convocation doit être accompagnée de l'ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Il est tenu un registre des présences, qui est signé par tous les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administrateur ainsi que par les personnes qui y assistent.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est effectivement présente. Un administrateur peut donner mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Toutefois, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification et remplissant les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration ne peut se réunir par les dits moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans le cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'Administration et/ou du Directeur Général Délégué, de révoquer le Directeur Général, de déterminer la rémunération du Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la Société ou de convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et au moins un administrateur. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consignés sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège social. Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil uniquement ou par un Directeur Général avec le secrétaire.

Les administrateurs et toutes les personnes appelées à assister aux réunions du Conseil d'Administration sont tenus à la discrétion à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel reçues au cours ou à l'occasion des réunions.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'article 18 des statuts stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Toutes décisions qui limiteraient les pouvoirs du Conseil sont inopposables aux tiers.

Le Conseil d'Administration peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter. A la clôture de chaque exercice, il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur. Le Conseil est, en outre, responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public conformément à la législation en vigueur.

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

M. Didier LAMBLIN, Président Directeur Général de Centrale Danone est également administrateur des sociétés suivantes :

- ✓ Fromagerie des Doukkala
- ✓ Laitplus
- ✓ Gérant de Agrigène
- ✓ Les Textiles
- ✓ Sotherma

VIII. ORGANES DE DIRECTION

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

L'article 19 des statuts de la Société stipule que la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités susvisées d'exercice de la Direction Générale. Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et fait l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Dans l'hypothèse où le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Directeur Général, les stipulations des statuts et les dispositions de la loi relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme une personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux qui porte le titre de Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration notamment ceux relatifs à la cession par la société d'immeubles par nature et la cession totale ou partielle des participations figurant à l'actif immobilisé de la société, ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions, avals ou garanties.

Le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances ; étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions statutaires ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

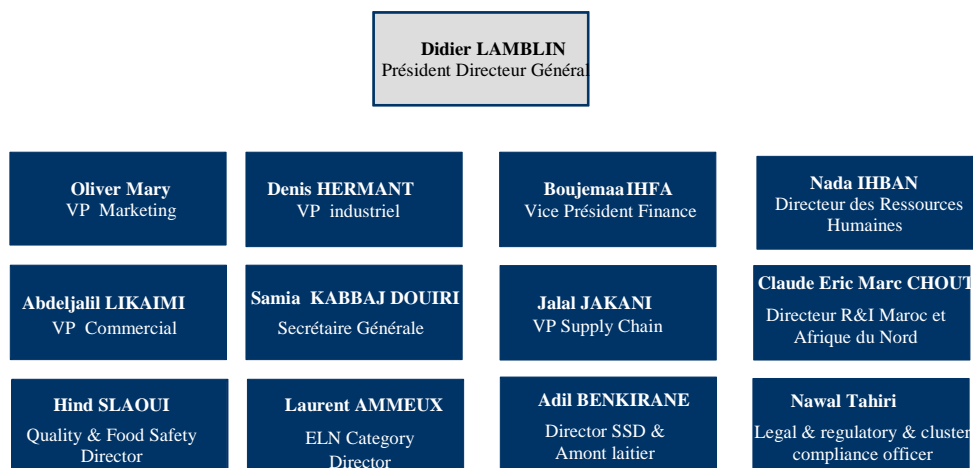
Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner un mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général à titre de Directeur Général Délégué. En accord avec son Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels les Directeurs Généraux Délégués ont les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de ce dernier, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

L'organigramme fonctionnel de Centrale Danone SA se présente comme suit au 31 octobre 2018 :

Organigramme de Centrale Danone SA



Source : Centrale Danone SA

CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

M. Didier Lamblin (64 ans)

M. Lamblin est Président Directeur Général de Centrale Danone SA depuis Février 2016.

Né le 23 septembre 1954, Didier Lamblin est un fidèle de Danone puisqu'il a rejoint Danone au sein de Danone France en 1980, où il a occupé différentes fonctions dans le département des ventes. En 1990, il a été nommé Directeur de Ligne de Neufchâtel en Braye puis, en 1992, Directeur Commercial de Danone France.

En 1998, il a été nommé Directeur Général de Danone Autriche puis en 2003, Directeur Général de Danone Clover SA en Afrique du Sud. En 2005, il a été nommé Directeur Général de Danone Mexico. Depuis 2011, Didier LAMBLIN est le Directeur Général de BLEDINA.

Mme. Nada Ihban (42 ans)

Mme. Ihban est Directrice des Ressources Humaines à Centrale Danone depuis Juillet 2018

Elle a travaillé chez Renault Tanger et sa filiale SOMACA depuis 2008, en tant que Directrice des Ressources Humaines et précédemment en tant que Responsable Recrutement et Adjoint DRH de l'usine de Tanger.

Nada est titulaire d'une Licence en Sciences Humaines et a fait un cycle de formation en Management Ressources Humaines.

Boujemaa IHFA (52 ans)

M.IHFA est Vice-Président Finance de Centrale Danone SA depuis le 15 Juillet 2013.

Il commence sa carrière en 1990 chez Procter & Gamble Maroc où il occupe différentes fonctions au sein de la Finance avant d'être nommé Contrôleur de Gestion Développement Clients pour la Péninsule Arabique en 1998, Contrôleur de Gestion Industriel (usines de Dammam et Taiz) en 2001 et Responsable Financier Péninsule Arabique en 2003.

En août 2004, il rejoint Afia International Company, filiale du Groupe Savola en tant que CFO Regional.

Depuis 2007, Boujemaa IHFA était Directeur Financier auprès d'Al Safi-Danone Co. Ltd, en Arabie Saoudite.

M. IHFA est diplômé de l'ISCAE Maroc option Finance de 1990.

Denis HERMANT (60 ans)

M. HERMANT est Vice-Président Industriel de Centrale Danone depuis le 1^{er} mai 2013.

Il débute sa carrière en 1980 en tant que Responsable Qualité à l'usine L'Alsacienne à Calais. En 1984, il est Ingénieur de Développement chez Général Biscuit à Athis-Mons. De 1986 à 1993, il occupe successivement les fonctions de Responsable de production de Calais puis Responsable de l'Organisation et des Etudes industrielles à Cestas pour L'Alsacienne. En octobre 1993, Denis est Responsable du Développement Industriel chez LU à Athis Mons. Il rejoint le groupe William Pitters en 1995 en tant que Directeur de Production. En janvier 1997, il rejoint LU France en tant que Directeur de l'usine de Château-Thierry. Puis, en janvier 2000, il est Directeur de l'usine de Cestas chez LU France.

En janvier 2007, il est nommé Directeur de la Coordination Industrielle de LU France. Denis HERMANT rejoint Danone en 2010 en tant que Directeur de l'usine de St-Just Chaleysin.

Oliver MARY (46 ans)

M. Mary est Vice-Président marketing de Centrale Danone depuis juillet 2018.

Il débute sa carrière chez Danone en tant que Brand Manager EVIAN Benelux en 1998. En 2001, il intègre LU France Biscuit en tant que *Sales Development Manager Sweet Biscuits*. Il est ensuite promu Marketing Manager « Lu Développement international », poste qu'il occupe pendant 2 ans.

En 2007, il réintègre Danone en Russie en tant que Marketing manager puis en Finlande en tant que Country Manager. En 2016, il décide de rejoindre Brookside Dairy au Kenya en tant que Vice President Marketing, poste qu'il occupera jusqu'à prendre ses nouvelles fonctions au sein de Centrale Danone au Maroc.

M. Mary est titulaire d'un master grande école de l'EDHEC Business School – Option Marketing FMCG.

Samia KABBAJ DOURI (47 ans)

Mme. Kabbaj Douiri est Secrétaire Générale à Centrale Danone.

Elle a débuté sa carrière en tant que consultante au cabinet Arthur Andersen en 1995 à Casablanca. Elle a ensuite été Directeur Général de Sodexo Maroc pendant 5 ans. Elle a ensuite intégré le Groupe Carrefour Label Vie en tant que Directeur Général Pôle Immobilier Commercial, poste qu'elle occupera jusqu'à juin 2010. Elle rejoint Centrale Danone en tant que Secrétaire Générale en janvier 2016.

Mme Kabbaj Douiri est titulaire d'un mastère de Paris Dauphine.

Abdeljalil LIKAIMI (46 ans)

M. LIKAIMI est Vice-Président sales de Centrale Danone depuis mai 2016.

Il débute sa carrière chez Procter & Gamble en tant que Trade Marketing Manager en 1993 où il s'occupera du marché marocain, algérien et saoudien. En 2003, il intègre Danone en tant que Business Development Manager Sub Saharan Africa. Il intégrera par la suite plusieurs sociétés au Maroc (Hanouty Shop, Coca cola et Alma Bat) pour ensuite prendre ses fonctions au sein de Centrale Danone au Maroc.

M. LIKAIMI est titulaire d'un master en audit et contrôle de gestion de l'Ecole Supérieur de Commerce de Toulouse.

Jalal JAKANI (50 ans)

M. JAKANI a débuté sa carrière en 1991 en tant que Ingénieur Process Home Care chez Procter & Gamble Maroc, où Il a évolué ensuite dans plusieurs postes en tant que Production Manager Home Care, Customer Service Manager et IWS Leader entre 1993 et 2000.

Entre 2001 et 2002, Jalal a rejoint Colgate Palmolive Maroc entant que Supply Chain Manager, puis Kraft Foods Maroc entre 2003 et 2016 où il a occupé successivement les postes de Customer Services & Logistics Director, Operations Director Beverages et Integrated Supply Chain Director Afrique du Nord.

Depuis Octobre 2015, Jalal occupait le poste d'Operations Director Beverages & Meals chez Mondelez International en charge de la région Europe de l'Est, Moyen Orient et Afrique (EEMEA) basé à Dubai.

M. JAKANI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électrotechniques à l'ENSEM Nancy-France.

Hind SLAOUI (48 ans)

Mme.SLAOUI a débuté sa carrière en 2000 chez Sanofi en tant que responsable Production liquides. Elle a ensuite rejoint le Groupe Roche SA en tant que Supply Chain & Quality Director entre 2003 et 2016. Elle a par la suite rejoint le Groupe Danone en tant que PhD quality Director.

Mme. SLAOUI est titulaire d'un doctorat en pharmacie à l'Université Paris V.

Adil BENKIRANE (38 ans)

M. Benkirane était Directeur Compliance au sein de Centrale Danone depuis mars 2011. Il était en charge des pôles audit interne, risk management et juridique et contentieux. M. Benkirane a été nommé directeur Achat Lait chez Centrale Danone depuis Aout 2013 où il s'occupe du développement et de la collecte du lait frais et ingrédients laitier. Depuis novembre 2015, M. Benkirane a été promu Directeur Achat & Amont laitier au sein de Centrale Danone.

M. Benkirane est titulaire d'un master en contrôle de gestion de l'IAE Bordeaux et de l'exécutive MBA de l'ENPC Paris.

Laurent AMMEUX (46 ans)

M. Ammeux a commencé sa carrière au sein de Decathlon en 1999 en tant que Multi-flows platform Director. Il a ensuite rejoint TNT Logistics en 2001 en tant que Regional Operations Director où il notamment supervisé 8 sites logistiques et près de 600 employés. M. Ammeux a par la suite intégré la compagnie Danone Dairy France en Mars 2015, en tant que Customer Service Director, poste qu'il a occupé jusqu'en 2010. Il deviendra par la suite Supply chain Director de Danone Dairy China. Il occupera par la suite les postes de Supply Chain Director Africa and overseas et managing director Morocco & Tunisia.

M. Ammeux est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en conception mécanique de HEI (Haute Etudes d'Ingénieur).

Claude Eric Marc CHOUT (45 ans)

M. Chout a travaillé pour Cirio France avant de rejoindre en 1999 LU France. Il occupera ce poste pendant cinq ans avant de rejoindre Danone en 2004. Il s'occupera de la recherche et du développement et deviendra Vice-Président R&D Latam CHEZ Danone en Mai 2011. Il rejoindra ensuite Centrale Danone où il occupera le poste de Director R&D Morocco.

IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE CENTRALE DANONE

Aucun jeton de présence n'est distribué aux membres du Conseil d'Administration.

La rémunération attribuée aux dirigeants de Centrale Danone en 2017 s'élève à 43,9 Mdh.

PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En 2017, il n'existe pas de prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au sein de Centrale Danone.

X. COMITES DE CENTRALE DANONE

Centrale Danone a instauré différents comités, composés des responsables de l'entreprise et d'experts métiers qui statuent dans l'ensemble des domaines d'activité avec différents niveaux de compétences. Ainsi, l'entreprise a créé plusieurs comités opérationnels afin de déployer, dans chacun de ses métiers clés, les objectifs de croissance et de développement retenus. Ces comités ont une fréquence de réunion mensuelle.

Comité de Direction

Intitulé	Comité de Direction
Attributions	Il a pour mission le pilotage des sujets majeurs de l'entreprise : résultats financiers et synthèses des grands équilibres annuels, revue des principaux indicateurs opérationnels, décisions sur les investissements majeurs, revue des axes stratégiques dans tous les domaines, partage sur le développement des ressources.

Source : Centrale Danone SA

Comité mandat financier

Intitulé	GPS
Attributions	Il a pour mission le pilotage du mandat financier de Centrale Danone (Topline & Bottom line & FCF)

Comité plan d'activité

Intitulé	Topline meeting
Attributions	Il a pour mission la définition et le pilotage du plan d'activité topline de la société à horizon 18 mois

Comité Talents & organisation

Intitulé	Comité Talents & Organisation
Attributions	Il a pour mission le pilotage du développement des talents, des ressources humaines et des projets d'organisation de la société

Source : Centrale Danone SA

Comité sécurité

Intitulé	Comité sécurité
Attributions	Il a pour mission le pilotage de la sécurité et des projets safety de la société

Source : Centrale Danone SA

Comité Innovation

Intitulé	Codev
Attributions	Il a pour mission la définition du portefeuille d'innovations & rénovations de la société à horizon 18 mois et le suivi d tout projet ayant un impact significatif et perceptible pour les consommateurs

Source : Centrale Danone SA

Comité productivité

Intitulé	Coprod
Attributions	Il a pour mission la définition et le pilotage du portefeuille de productivité de la société à horizon 24 mois

Source : Centrale Danone SA

Comité trésorerie et investissements

Intitulé	Cash & CAPEX
Attributions	Il a pour mission le pilotage du cash et du CAPEX de la société

Source : Centrale Danone SA

Comité qualité des produits

Intitulé	Cosup
Attributions	Il a pour mission le pilotage de la qualité sur toute la chaîne de valeur

Source : Centrale Danone SA

Comité réputation

Intitulé	Corep
Attributions	Il a pour mission le pilotage de projets visant à défendre la réputation de la société.

Source : Centrale Danone SA

**PARTIE IV. PRESENTATION GENERALE DE
FROMAGERIE DES DOUKKALA**

I. PRESENTATION GENERALE

Dénomination sociale	Fromagerie des Doukkala
Siège social	Marina, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Tour Crystal 1, 2ème étage - Casablanca
Téléphone	05 29 00 23 63
Fax	05 29 08 99 02
Forme juridique	Société Anonyme de droit privé marocain à Conseil d'Administration.
Date d'immatriculation au RC	1998
Durée de vie	99 ans
Registre de commerce	Casablanca – n°09087 le 19/01/1998
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	50 000 000 Dh au 30/09/2018 (Présence d'actions de catégorie A et B ; les actions de catégorie A qui sont soit ordinaires ou privilégiées, offrent des avantages supplémentaires à ses détenteurs tel que un droit de vote plus important ; une priorité de dividendes plus élevée que les actions de catégorie B).
Consultation des documents juridiques	Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes, rapports de gestion peuvent être consultés au siège social de la société.
Objet social	<p>Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La fabrication et la commercialisation, l'importation et l'exportation de tout fromage, y compris le fromage frais ; ▪ La construction, l'installation et l'exploitation des usines, entrepôts et chaînes de froid y destinés ; ▪ L'importation et la commercialisation de tous produits alimentaires ; ▪ L'acquisition sous toutes ses formes, l'apport, la cession, l'exploitation, la représentation de tous brevets, marques, procédés, licences et exclusivités ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un quelconque des objets précités ou tous objets similaires connexes.
Textes législatifs et réglementaires applicables à Fromagerie des Doukkala	<p>Le secteur dans lequel opère Fromagerie des Doukkala est régi par plusieurs textes réglementaires dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en matière de normes marocaine sur le fromage régi par les textes publiés au BO n°5844 du 3 juin 2010; ▪ en matière d'additifs alimentaires régie essentiellement par l'arrêté conjoint du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et du Ministère de la Santé n°1795-14 du 14 mai 2014 fixant la liste des additifs alimentaires autorisés à être utilisés dans les produits primaires et les produits alimentaires, ainsi qu'aux indications qui doivent porter leurs emballages ; ▪ en matière de conservation des aliments régie par l'arrêté conjoint du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, du Ministère de la Pêche Maritime et du Ministère de la Santé n°440-01 du 26 février 2001 relatif à la durée de validité et aux conditions de conservation de certains produits ; ▪ en matière de contrôle de la production et de la commercialisation du lait et des produits laitiers régie par le décret n°2-00-425 du 7 décembre 2000 ; ▪ en matière de d'étiquetage régie par l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°2037-16 du 12 juillet 2016

	<p>fixant les modalités techniques de désignation des ingrédients dans l'étiquetage des produits alimentaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en matière d'informations nutritionnelles régie par l'arrêté conjoint du ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime et le Ministère de la Santé n°281-16 du 1er février 2016 fixant les prescriptions d'indication des informations nutritionnelles dans l'étiquetage des produits alimentaires préemballés. ▪ en matière de contrôle de la production et de la commercialisation régie par l'arrêté viziriel du 2 janvier 1915 et de ces compléments précisant les conditions dans lesquelles les produits doivent être présentés aux consommateurs et assurant la loyauté de la vente dans le commerce des marchandises ; ▪ en matière de transport, de conservation et de durée de validité à partir du décret n° 2-97-177 du 23 mars 1999 relatif au transport des données périssables ; ▪ en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement régi depuis 1914 par le Dahir du 7 septembre 1914 et ces compléments jusqu'au Dahir n° 1-12-25 du 2 août 2012 loi n° 23-12 modifiant la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et leur élimination. <p>De par sa participation dans un secteur très concurrentiel et l'impact de son activité sur le consommateur, Centrale Danone est soumise, notamment, aux dispositions légales et réglementaires relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dahir n° 1-00-255 du 5 juin 2000 portant promulgation de la loi n° 06-99 sur la liberté des prix et de la concurrence ; ▪ Dahir n° 1-11-03 du 18 février 2011 portant promulgation de la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur ; ▪ Dahir n° 1-10-08 du 26 safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.
Tribunal compétent	Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal applicable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résultat net découlant du chiffre d'affaires réalisé en MAD est imposé au taux d'IS progressif : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10% (0 MAD – 300 000 MAD) ✓ 20% (300 001 MAD – 1 000 000 MAD) ✓ 31% (au-delà de 1 000 000 MAD) <p>Concernant la Taxe sur la Valeur Ajoutée, la Société est assujettie au taux de 20%</p>

Source : Centrale Danone SA

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

II.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A la veille de la présente opération, le capital social de la société FDD s'établit à 50 000 000 Dhs, intégralement libéré. Il se compose de 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dhs chacune.

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1 Historique du capital social

Durant les cinq dernières années, le capital de la société FDD n'a pas connu de changement. Le nombre d'actions étant de 500 000 d'une valeur nominale de 100 Dhs.

II.2.2 Évolution de l'actionnariat entre 2015 et 2017

L'actionnariat de Fromagerie des Doukkala sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Actionnaires	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		30/09/2018	
	Nombre de	% du	Nombre de	% du	Nombre de	% du	Nombre de	% du
	titres	Capital et des droits de vote	titres	Capital et des droits de vote	titres	Capital et des droits de vote	titres	Capital et des droits de vote
Centrale Danone	499 994	99,99	499 996	99,99	499 996	99,99	499 996	99,99
Driss Bencheikh	1	0,0017	0		0		0	
Jacques Ponty	1	0,0017	0		0		0	
Thomas Rondot	1	0,0017	0		0		0	
Catherien Lewko	1	0,0017	0		0		0	
Filip Kegels	1	0,0017	0		0		0	
Cécile Cabanis	1	0,0017	0		0		0	
Didier Lamblin	0		1	0,0025	1	0,0025	1	0,0025
Samia Kabbaj Diouri	0		1	0,0025	1	0,0025	1	0,0025
Boujemaa Ihfa	0		1	0,0025	1	0,0025	1	0,0025
Lait Plus	0		1	0,0025	1	0,0025	1	0,0025
Total	500 000	100%	500 000	100%	500 000	100%	500 000	100%

Source : Centrale Danone SA

II.3 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.3.1 Répartition du capital à la veille de l'opération envisagée

Afin de détenir 100% du capital social de FDD, CDA se portera acquéreur des 4 actions détenus par les membres du conseil d'administration et un autre actionnaire de FDD avant la date de réalisation de la fusion absorption.

A la veille de la fusion absorption, CDA détiendra 100% du capital social de FDD.

III. NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Nantissement d'actifs

Néant

Saisie conservatoire

Date de saisie	Bénéficiaire	Montant	Objet
21/05/2018	Société Tamine Wafa	122 376,51 Dhs	Demande des primes non payées relatives à l'assurance AT

Source : Centrale Danone SA

Le tribunal de première instance a rendu un jugement en date du 29/09/2016 en faveur de Wafa Assurance. Une main levée a été demandée à Wafa Assurance suite à l'exécution du jugement en mai 2017.

IV. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Fromagerie des Doukkala sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'Ordinaires ou d'Extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions autres que celles visées ci-avant et excédant la compétence du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Spéciales sont compétentes pour statuer sur toutes décisions intéressant la catégorie d'actions dont les membres sont titulaires. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, opposants ou privés du droit de vote.

IV.1 CONVOCATION, ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES

L'article 29 des statuts stipule que les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour, ou, à défaut, elles peuvent être également convoquées par:

- les Commissaires aux Comptes;

- un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

L'Assemblée Générale se réunit aux jours, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation. Les convocations aux assemblées sont faites par avis dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

Les convocations sont faites quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires réunis en assemblée générale sans l'observation des formes et délais prescrits pour les convocations peuvent délibérer valablement lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour peut être modifié sur une deuxième convocation.

IV.2 ADMISSION AUX ASSEMBLEES-POUVOIRS

L' article 30 précise que l' assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire qui peut ne pas être lui-même actionnaire. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. Le mandat ne vaut que pour une assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il peut également être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai maximum de quinze jours.

IV.3 TENUE DE L'ASSEMBLEE, BUREAU ET PROCES-VERBAUX

L'article 31 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, le Directeur général de la société ou encore, à défaut par toute personne désignée par cette assemblée. Si l'assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoqué. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents, représentant le plus grand nombre d'actions comme propriétaires ou mandataires, et acceptant cette fonction. Le bureau, ainsi formé, désigne le secrétaire qui peut être le secrétaire du conseil ou toute autre personne choisie même en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence indiquant les prénoms, nom et domicile des actionnaires présents, et le cas échéant de leurs mandataires, le nombre d'actions de voix dont ils sont titulaires et à laquelle sont annexés les pouvoirs reçus par les actionnaires ou adressés à la société. Après avoir été signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des absents, la feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et consignés dans un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Ce registre peut être remplacé par un recueil de feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés dans les mêmes conditions.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration uniquement ou par un directeur général conjointement avec le secrétaire, ou enfin par le ou l'un des liquidateurs en cas de dissolution.

IV.4 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

IV.4.1 Attributions

L'article 32 des statuts stipule que l'Assemblée Générale des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

D'une manière générale, l'assemblée générale ordinaire délibère et statue souverainement sur la conduite des affaires sociales. Elle entend notamment le rapport du Conseil d'administration et de celui du ou des commissaires aux comptes ; elle discute, redresse, approuve ou rejette les comptes, elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices. Elle nomme et révoque les administrateurs ; elle nomme le ou les commissaires aux comptes. Lorsqu'une assemblée a pour objet de statuer sur les états de synthèse, sa délibération doit être précédée de la présentation desdits états et de la lecture des rapports du conseil d'administration et du ou des commissaires aux comptes, sous peine de nullité.

IV.4.2 Quorum et vote

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart (1/4) des actions ayant droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et délais indiqués à l'article 30 des statuts. Cette deuxième assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Dans ce cas, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée. La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus par la Société ne peut être antérieure de plus de deux (2) jours à la date de la réunion de l'Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de vidéoconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

IV.5 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

IV.5.1 Attributions

L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient, autorisées par la loi. Elle ne peut cependant changer la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des actionnaires. L'assemblée générale extraordinaire peut décider la transformation de la Société en société de toute autre forme, sous réserve

des dispositions de la loi applicables en la matière. Elle peut décider la prorogation ou la dissolution anticipée de la société.

IV.5.2 Quorum et vote

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié (1/2) des actions ayant droit de vote. Si l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une nouvelle assemblée peut être convoquée qui délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart (1/4) au moins des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce quorum, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée. Elle est convoquée de nouveau dans les formes et délais ci-dessus prévus. L'assemblée ainsi prorogée devra réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Dans ce cas, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée. La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus par la Société ne peut être antérieure de plus de deux (2) jours à la date de la réunion de l'Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de vidéoconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

V. ORGANES D'ADMINISTRATION

V.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration de FDD au 30 septembre 2018 se décline de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de cooptation	Date des AGO ayant ratifié les cooptations	Date d'expiration du mandat
Centrale Danone, <i>[représentée par Didier Lamblin]</i>	Administrateur	1/02/2016	30/06/2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Didier Lamblin <i>(intuitu personae)</i>	Administrateur	1/02/2016	30/06/2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Samia Kabbaj Diouri <i>(intuitu personae)</i>	Administrateur	1/02/2016	30/06/2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Boujemaa Ihfa <i>(intuitu personae)</i>	Administrateur	1/02/2016	30/06/2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Source : Centrale Danone S.A.

V.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IV.2.1 Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ce dernier nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Les Administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires. Lors de sa nomination, un Administrateur personne morale est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent, il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle. Cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé. Le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration.

IV.2.2 Nombre d'actions requis pour l'exercice des fonctions d'administrateurs

Chacun des administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions être propriétaire d'une (1) action au moins nominative.

IV.2.3 Nomination, durée de fonction et révocation

Les premiers administrateurs de la société sont nommés par les statuts pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du troisième exercice social.

Au cours de la vie sociale, la durée des fonctions des Administrateurs nommés par les Assemblées Générales Ordinaires est de six (6) ans. Les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

IV.2.4 Vacance, cooptations et ratifications

En cas de vacance par décès, par démission, ou par tout autre empêchement d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, sans que le nombre d'administrateurs soit inférieur au minimum statutaire, le conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai de trente (30) jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du conseil.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, le conseil doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois (3) mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées à titre provisoire par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la Société exerçant des fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités. Ces administrateurs non dirigeants sont particulièrement chargés au sein du Conseil, du contrôle de la gestion et du suivi des audits internes et externes et peuvent constituer entre eux un Comité des investissements et un Comité des traitements et rémunérations.

IV.2.5 Bureau du Conseil

Selon l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues, un Président dont il fixe la rémunération et qui, à peine de nullité de sa nomination, doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président du Conseil d'administration. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article sur les procès-

verbaux. Le secrétaire du Conseil peut être choisi parmi les salariés de la société, ou en dehors de la société parmi les hommes de l'art, à l'exception des commissaires aux comptes.

IV.2.6 Délibération du Conseil

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite. Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'administration en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre du jour des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes.

En outre, le Directeur Général ou les administrateurs représentant au moins le tiers (1/3) de son effectif, peuvent demander au Président du Conseil d'administration de convoquer le Conseil, s'il ne s'est pas réuni depuis deux mois.

Lorsque le Président du Conseil d'administration ne convoque pas celui-ci dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'administration aux fins de se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil d'administration, tel que décrit dans le point IV.2.5.

La convocation peut être faite par tout moyen, elle doit tenir compte, pour la fixation de la date de réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux Administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations. Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les Administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est effectivement présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

Un administrateur peut donner mandat écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration. Chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Le Conseil d'administration ne peut se réunir par des moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans le cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'administration, le Président Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, de révoquer le Directeur Général, de déterminer la rémunération du Président Directeur Général, Directeur Général ou Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la Société ou de convoquer les assemblées générales d'actionnaires.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par les procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil, sous l'autorité du Président, et signés par ce dernier et par au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président, le procès-verbal est signé par deux Administrateurs au moins. Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont consignés sur un registre spécial tenu au siège social, coté et paraphé par le greffier du Tribunal du lieu du siège social.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par un Directeur Général conjointement avec le Secrétaire.

IV.2.7 Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'article 19 des statuts stipule que Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que ces actes dépassaient ledit objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu de circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Toutes décisions qui limiteraient les pouvoirs du conseil sont inopposables aux tiers.

Le Conseil d'administration peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et les ses statuts.

Le Conseil d'administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter. A la clôture de chaque exercice, il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur. Le Conseil est, en outre, responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public conformément à la législation en vigueur.

V.3 CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES MANDATAIRES SOCIAUX STATUTS

Conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration

Toute convention, à l'exception de celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenant entre la Société et l'un (1) de ses administrateurs, Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués ou actionnaires détenant, directement ou indirectement, plus de cinq pour cent (5%) du capital et des droits de vote de la Société soit directement, soit indirectement, soit par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et à la procédure d'approbation prévue aux articles 56 et suivants de la loi.

Il en est de même pour les conventions entre la Société et une autre entreprise, si l'un (1) des administrateurs de la Société, Directeurs Généraux de la Société, Directeurs Généraux Délégués de la Société ou actionnaire de la société détenant, directement ou indirectement, plus de cinq pour cent (5%) du capital et des droits de vote de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué, membre du Conseil d'administration, du Directoire ou du Conseil de surveillance de ladite entreprise.

Information de l'Assemblée Générale

Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Le Président du Conseil d'Administration donne avis au Commissaire aux Comptes de toutes les conventions autorisées visées ci-dessus dans un délai de trente (30) jours à compter de leur conclusion et soumet celles-ci à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Les commissaires aux comptes présentent, sur ces conventions, un rapport spécial à l'assemblée qui statue sur ce rapport.

V.4 AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

M. Didier Lamblin, Président Directeur Général de FDD, est également administrateur des sociétés CDA, Lait Plus, Agrigène, Les Textiles et Sotherma.

VI. ORGANES DE DIRECTION

VI.1 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

L'article 21 des statuts de la Société stipule que la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités susvisées d'exercice de la Direction Générale. Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et fait l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Dans l'hypothèse où le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Directeur Général, les stipulations des statuts et les dispositions de la loi relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme une personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux qui porte le titre de Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration notamment ceux relatifs à la cession par la société d'immeubles par nature et la cession totale ou partielle des participations figurant à l'actif immobilisé de la société, ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions, avals ou garanties.

Le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances ; étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions statutaires ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner un mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général à titre de Directeur Général Délégué. Le Conseil détermine l'étendue et la durée de leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux et sont chargés d'assister le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. En cas de décès, démission ou révocation de ce dernier, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général ou un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Organigramme fonctionnel :

La fusion est déjà effective au niveau opérationnel entre CDA et FDD avec une mutualisation des fonctions support, achat, distribution...etc et sont prise en charge par CDA.

L'organisation opérationnelle de FDD est supporté par un président directeurs général et des ouvriers, le autres fonctions support sont prise en charge par CDA.

VI.2 CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La fusion est déjà effective au niveau opérationnel entre CDA et FDD avec une mutualisation des fonctions support, achat, distribution...Etc. Prière de se référer au curriculum vitae des principaux dirigeants de CDA (cf : Partie III).

VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VII.1 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de schéma d'intéressement et de participation du personnel au sein de FDD.

VII.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE FDD

Il n'y a pas de rémunération attribuée aux dirigeants de FDD.

Il n'y a pas de jetons de présence attribués au membres du Conseil d'Administration.

VIII. COMITES D'ENTREPRISE

La fusion est déjà effective au niveau opérationnel entre CDA et FDD avec une mutualisation des fonctions support, achat, distribution...Etc, FDD bénéficie des mêmes comités instaurés par CDA, composés des responsables de l'entreprise et d'experts métiers qui statuent dans l'ensemble des domaines d'activité avec différents niveaux de compétences. (cf. Comité de CDA partie III).

PARTIE V. SECTEUR D'ACTIVITE

PRESENTATION DE LA FILIERE LAITIERE AU MAROC

La filière laitière au Maroc se décompose en quatre principaux maillons : i) à l'amont, une grande diversité d'élevages de bovins ; ii) les organismes de collecte du lait qui assurent le lien entre des milliers d'exploitations et les industries laitières ; iii) les usines laitières ; et iv) les consommateurs.

Le secteur⁷ génère un chiffre d'affaires de 14 milliards de dirhams par an dont près de 7 milliards de dirhams par an généré par l'amont et participe à la formation de revenu de près de 300 000 producteurs permanents et 100 000 producteurs saisonniers assurant un revenu d'appoint stable. Il génère par ailleurs 474 000 emplois permanents dont 13 000 directs au niveau de l'industrie laitière (environ 10% des ETP agricoles). En 2017, le cheptel laitier est de 1,2 million de vaches reproductrices.

La structure⁸ de l'industrie laitière est composée de deux grands groupes :

- des unités industrielles de transformation : secteur très concentré autour de 82 opérateurs. Ce secteur agrège massivement les producteurs amont qui totalisent entre 75 et 80% des volumes produits ;
- des circuits importants de distribution informels composés de laiteries qui représentent 15 à 20 % des volumes collectés et non manufacturés.

La structure de l'industrie laitière au Maroc est caractérisée par une dizaine d'usines de traitement qui agissent soit en tant que coopératives approvisionnées par les éleveurs adhérents soit en tant que société agissant dans le cadre d'un système d'agrégation.

I.1 AMONT LAITIER

Les effectifs du cheptel bovin ont été très irréguliers durant les trois dernières décennies à cause des accidents climatiques qui ont sévi au Maroc au début des années 80 (1981-1985) et 90 (1991-1994). Depuis, grâce aux programmes de sauvegarde du cheptel, à l'irrigation et à une pluviométrie relativement plus clémente, les effectifs sont plus stables. En 2016-2017, l'effectif global du cheptel bovin a été estimé à 3,3 millions⁹.

Les politiques d'amélioration génétique, avec l'importation de bovins laitiers (près de 300 000 génisses pleines de 1970 à 2006) et l'insémination artificielle (qui touche près de 20% du cheptel laitier), ont induit une mutation profonde de la structure du cheptel. Ainsi, la part du cheptel de races locales a été réduite de 90% en 1975 à environ 43% en 2016. Les races améliorées sont représentées par les races pures pour 25% et les races croisées pour 32%.

En 2016, la production laitière au niveau national à la source s'élève à 2,5 milliards de litres.

Le marché de la collecte du lait cru se compose des laits d'origines suivants : le lait de vache, le lait de chèvre et le lait de brebis.

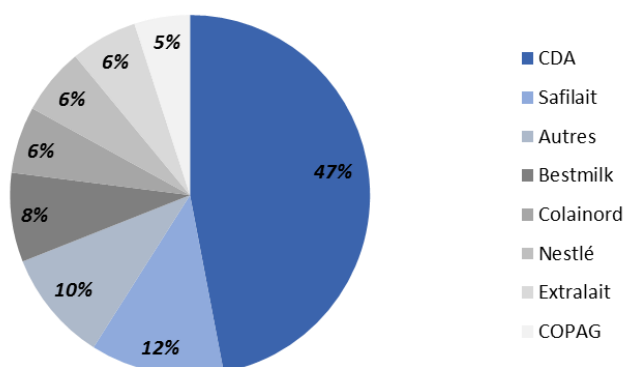
⁷ Présentation du Ministère de l'Agriculture-Direction de développement des filières de production – Mai 2017

⁸ Source : Fellah Trade -Portail agricole du Crédit Agricole du Maroc

⁹ Source : L'agriculture en chiffres 2017 / Ministère de l'agriculture – Direction de développement des filières de production 2017

Sur le marché de collecte de lait cru de vache, les parts de marché des principaux acheteurs au 30 juin 2018 se présentent comme suit :

Parts de marché en volume d'achats de lait cru de vache (30/06/2018)



Source : Centrale Danone S.A

Les orientations stratégiques de l'État en matière de production laitière s'agencent autour du Plan Maroc Vert et visent principalement :

- ✓ l'amélioration de la race de vaches laitières avec pour objectif de convertir la totalité du cheptel ;
- ✓ l'amélioration de l'encadrement à 3 niveaux : la conduite alimentaire, la conduite technique, et l'efficacité logistique ;
- ✓ le développement accéléré du modèle de fermes productivistes.

En avril 2015, un nouveau contrat-programme a été signé entre la Fimalait¹⁰ et le gouvernement pour la période 2015-2020. Doté d'une enveloppe globale de 6,6 milliards de dirhams, ce programme permettra, à terme, la création de plus de 40 000 emplois directs et une augmentation significative de la production de lait (de 2,4 en 2014 à 4 milliards de litres à l'horizon 2020).

Par ailleurs, le cheptel laitier devrait passer de 1,2 millions en 2014 à 1,3 millions à l'horizon 2020.

Les principales orientations de ce Contrat-programme sont les suivantes :

1/ Pour l'amont :

- Contribution au développement rural et amélioration des revenus des éleveurs ;
- Amélioration de la structure génétique du cheptel ;
- Encouragement à la valorisation du lait ;
- Mise à niveau de la réglementation régissant la filière lait.

2/ Pour les industriels :

- Développement d'une offre de lait en poudre en substitution aux importations ;
- Soutien aux exportations (subventions aux volumes annuels exportés, promotion de l'offre de produits laitiers « halal », prospection des marchés à fort potentiel...) ;

¹⁰ Fédération interprofessionnelle Marocaine du lait

- Stimulation du marché local avec l'organisation de campagnes de communication et de promotion annuelle.

3/ Pour les consommateurs :

- Promotion de la consommation et de la qualité du lait ;
- Mise en place d'une charte de la qualité de lait signée au SIAM en avril 2016.

Principales réalisations du Contrat-programme 2015-2020

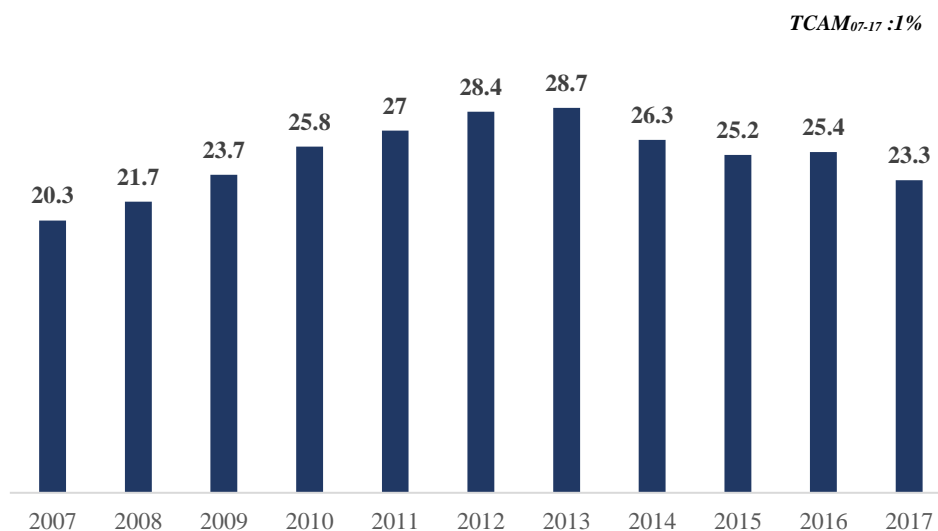
- Augmentation de la production laitière pour atteindre 2,5 milliards de litres en 2016 ;
- Approvisionnement des unités d'élevage, (2015, 2016, mars 2017), par les génisses laitières à haut potentiel génétique très productives : production de 9000 génisses locales sélectionnées et l'importation de 23160 génisses de races pures ;
- Extension du contrôle des performances laitières à 27 630 vaches de races pures (contrôle laitiers) en 2016 ;
- Amélioration du taux de couverture des besoins nationaux en lait à 96 % en 2016 ;
- Amélioration du niveau de consommation en lait et produits laitiers qui a atteint 72 équivalents litres de lait/habitant/an en 2016;
- Structure génétique du cheptel : augmentation de la part des races améliorées dans le cheptel en passant de 55% à 57% à travers la réalisation de 660.000 inséminations artificielles et le contrôle laitier de 27 630 vaches de races pures à fin 2016 ;
- Renforcement du programme IA par l'importation de 699.000 semences bovines de races performantes en 2016;
- Création 109 CCL et la mise à niveau 184 CCL à fin 2016 ;
- Création d'une unité régionale d'encadrement opérationnelle à DOUKKALA constituant la représentation régionale de la FIMALAIT en 2016;
- Formation au Zoopole : organisation de 39 sessions de formation au profit de 800 bénéficiaires à partir du 18/10/2016 ;
- Amélioration des connaissances des éleveurs et techniciens sur les nouvelles technologies d'élevage par l'information et la sensibilisation de 4356 éleveurs, 60 coopératives et 300 techniciens avec la contribution des usines laitières.

I.2 ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION NATIONALE

I.2.1 Consommation nationale de Lait

L'évolution de la consommation nationale de Lait par habitant entre 2007 et 2017 se présente comme suit :

Consommation de Lait par habitant 2007-2017 (kg/habitant/an)



Source : Centrale Danone

- La consommation par habitant de Lait au Maroc a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 1% (23,3 kg/habitant/an en 2017 vs. 20,3 kg/habitant/an en 2007). Cette tendance haussière s'est justifiée notamment par l'urbanisation de la population marocaine et le changement des habitudes de consommation des ménages.

A partir de 2014, on constate une tendance baissière de la consommation de lait, essentiellement impactée par une communication négative véhiculant des idées reçues selon laquelle le lait serait néfaste pour la santé. La baisse sur 2014-2015 s'explique d'ailleurs en partie par le fait que le lait colporté qui représente 15 à 20% de la production avait été porteur de maladies telles que la tuberculose. Il en était né une polémique sur le lait sans pour autant faire la différence entre le lait colporté et le lait transformé par l'industrie.

L'implication des pouvoirs publics à travers le contrat programme 2015-2020 visant une augmentation de la consommation de lait par habitant de 90 L/personne /an en 2020 versus 72 L/personne/an en 2017 ainsi que les diverses campagnes nationales de sensibilisation à la consommation des produits laitiers de la Fimalait (Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Lait), devraient avoir des répercussions positives dans un horizon court terme sur les niveaux de consommation de lait par habitant.

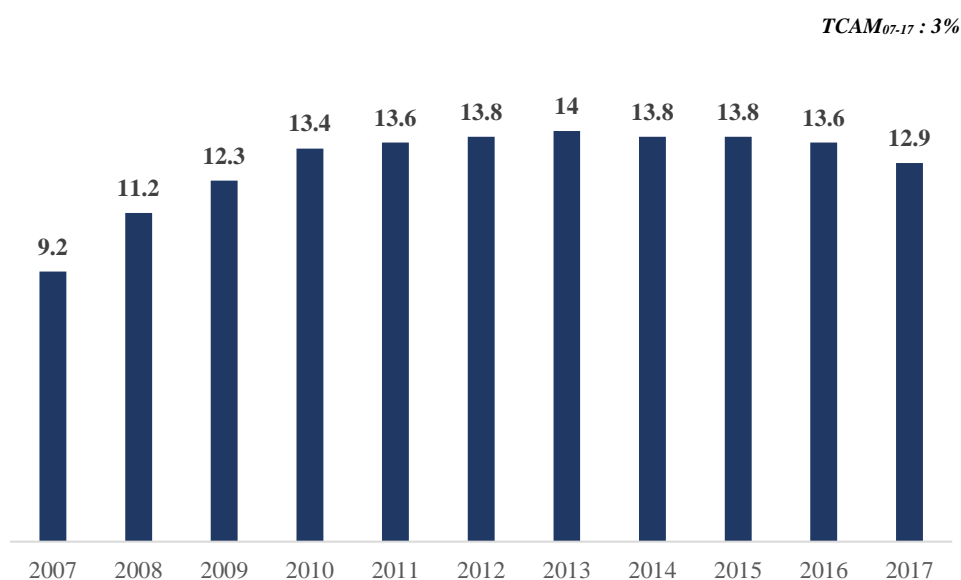
I.2.2 Consommation nationale des PLF

Au Maroc, le marché des Produits Laitiers Frais se compose des catégories de produits suivantes :

- **les yaourts** : lait fermenté obtenu, selon les usages loyaux et constants, par le développement des seules bactéries lactiques thermophiles spécifiques dites lactobacillus bulgaricus et streptococcus thermophilus, qui doivent êtreensemencées simultanément et se trouver vivantes dans le produit fini ;
- **le Raibi** : au lait fermenté ayant subi un brassage obtenu par l'ensemencement des bactéries lactiques thermophiles seules ou associées à d'autres germes utiles, additionné à des colorants et aromates autorisés et ayant subi un brassage ;
- **le Lben** : lait fermenté ayant subi une fermentation lactique obtenue par l'ensemencement des bactéries sélectionnées.

L'évolution de la consommation nationale des PLF par habitant entre 2007 et 2017 se présente comme suit :

Consommation des PLF par habitant 2007 – 2017 (kg / habitant / an)



Source : Centrale Danone, AC Nielsen

Entre 2007 et 2017, la consommation par habitant de PLF au Maroc a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 3% et ressort en 2017 à 12,9 kg/habitant/an (vs. 9,2 kg/habitant/an en 2007). Cette tendance haussière se justifie notamment par l'urbanisation de la population marocaine et le changement des habitudes de consommation des ménages.

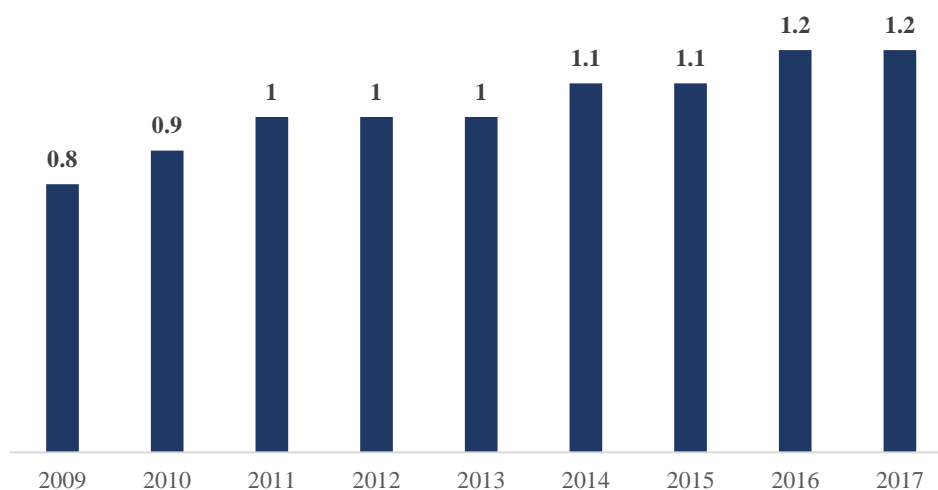
Au Maroc, la majorité de la population consomme des PLF mais à une fréquence relativement réduite par rapport aux boissons et au pain frais ou emballé.

I.2.3 Consommation nationale de Fromage

L'évolution de la consommation nationale de Fromage par habitant entre 2009 et 2017 se présente comme suit :

Consommation de Fromage par habitant 2009 – 2017 (kg / habitant / an)

TCAM₀₇₋₁₇ : 5%



Source : Centrale Danone

La consommation par habitant de Fromage au Maroc a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 5% sur la période 2009-2017. Cette tendance haussière se justifie notamment par l'urbanisation de la population marocaine et le changement des habitudes de consommation des ménages.

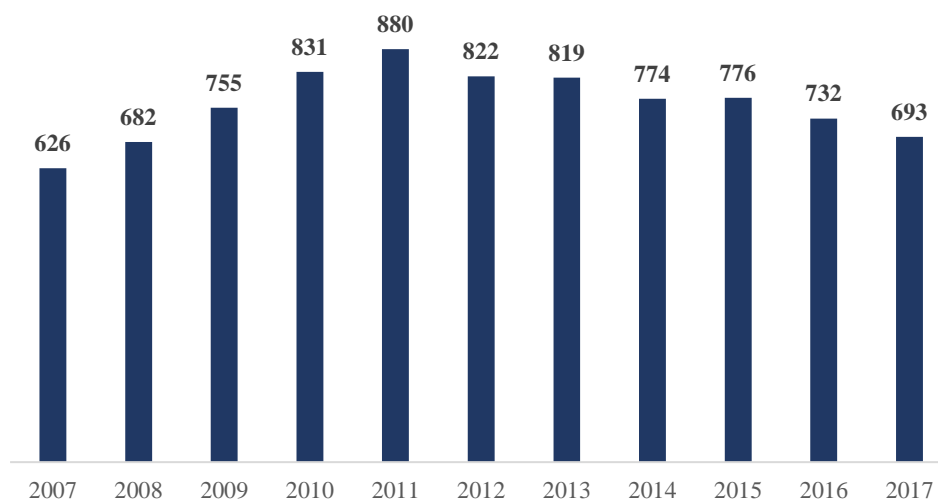
I.3 ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

I.3.1 Évolution de la demande nationale du Lait

L'évolution du marché national du Lait entre 2007 et 2017 (en milliers de tonnes) se présente comme suit :

Évolution de la demande du Lait 2007 – 2017 (en milliers de tonnes)

TCAM₀₇₋₁₇ : 1%

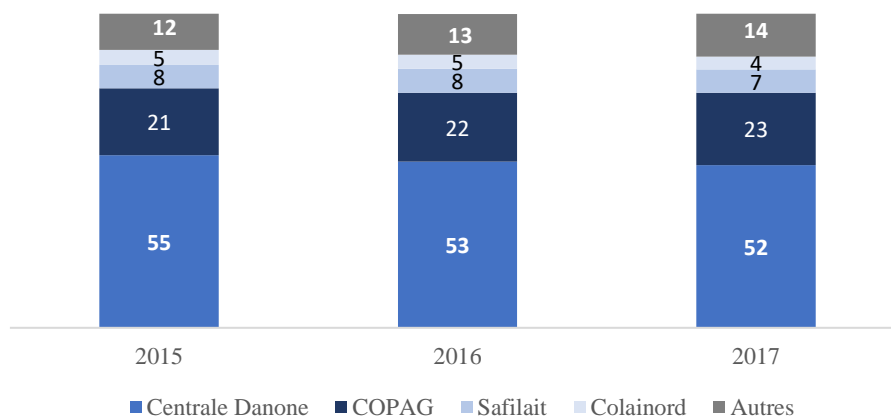


Source : Centrale Danone, AC Nielsen

Le marché du lait industriel conditionné est un marché volumineux avec un taux de croissance annuel moyen de 1% sur la période 2007-2017.

Les parts de marché en valeur des principaux acteurs du marché sur la période 2015-2017 se présentent comme suit :

Évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs sur le marché du lait industriel conditionné (2015-2017) en %



Source : Centrale Danone

Autres : acteurs dont la part de marché en volume est inférieure à 4%

Le leader du marché du lait industriel conditionné est Centrale Danone avec une part de marché en valeur de 52% en 2017 suivie par Copag avec 23% de parts de marché.

Afin d'étayer davantage le marché du lait industriel conditionné, nous présenterons séparément ses deux segments, qui sont le lait pasteurisé et le lait UHT.

La distinction au Maroc entre ces deux types de lait, repose sur plusieurs facteurs, notamment :

- le processus de fabrication qui est variable d'un lait à un autre, que ce soit la pasteurisation pour le lait pasteurisé ou la stérilisation pour le lait UHT ;
- le profil des consommateurs qui est différent : de par son prix accessible, le lait pasteurisé est majoritairement consommé par une classe sociale à revenu moyen, tandis que le lait UHT est consommé par une classe sociale à revenu élevé ;
- le profil organoleptique et sensoriel qui est différent : le lait pasteurisé est destiné aux personnes à la recherche d'un goût de lait naturel proche du lait de vache. De par le traitement thermique du lait UHT, les notes laitières de ce dernier sont légèrement atténuées.

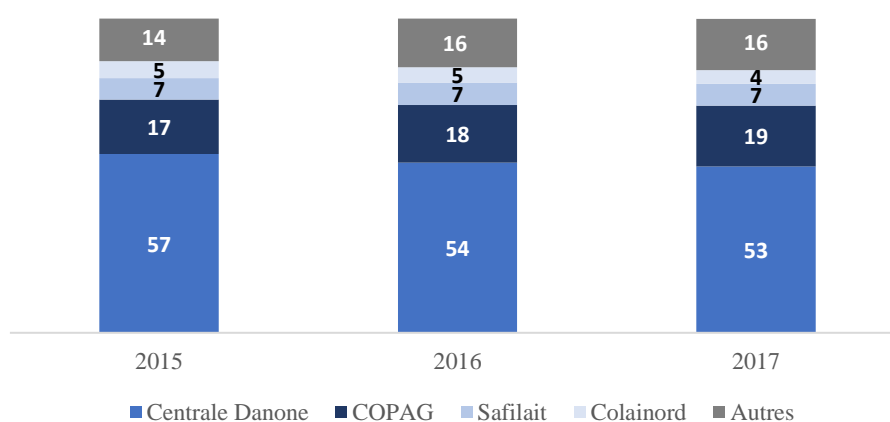
Par ailleurs, les définitions qui peuvent être retenues pour chacun de ces deux segments de lait sont les suivantes :

- **le lait pasteurisé:** le lait ayant subi un traitement thermique approprié, permettant la destruction totale des germes pathogènes et la presque totalité de la flore banale qu'il contient, tout en préservant au maximum ses caractéristiques physico-chimiques, organoleptiques et sa valeur nutritive ; Le lait pasteurisé peut être proposé en lait entier, en lait demi écrémé ou en lait écrémé.
- **le lait stérilisé UHT :** le lait stérilisé qui a été soumis pendant un temps très court en débit continu à une température permettant la destruction totale des enzymes, micro-organismes et leurs toxines, puis a été conditionné sous atmosphère aseptique dans des emballages stériles et qui n'a subi qu'une modification minimale de ses caractéristiques physiques et organoleptiques suite au traitement thermique nécessaire à la stérilisation.

I.3.1.1 Lait pasteurisé

L'évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs du marché sur le marché du Lait pasteurisé sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

Évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs sur le marché du lait pasteurisé (2015-2017) en %



Source : Centrale Danone

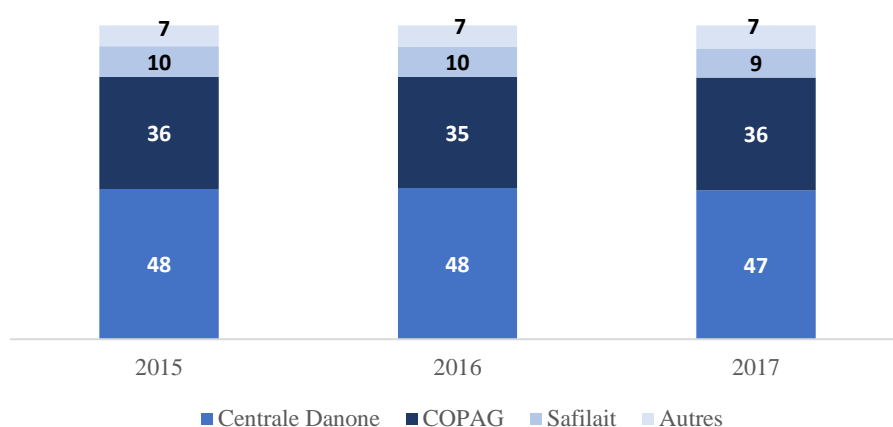
Autres : acteurs dont la part de marché en volume est inférieure à 4%

Le segment du lait pasteurisé au Maroc connaît depuis 2009 une diversité accrue de l'offre. Centrale Danone en est le leader avec 53% de parts de marché en 2017, suivie de COPAG avec 19% de parts de marché.

I.3.1.2 Lait stérilisé UHT

L'évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs du marché sur le marché du Lait stérilisé UHT sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

Évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs sur le marché du lait stérilisé UHT (2015-2017) en %



Source : Centrale Danone,

Autres : acteurs dont la part de marché en volume est inférieure à 4%

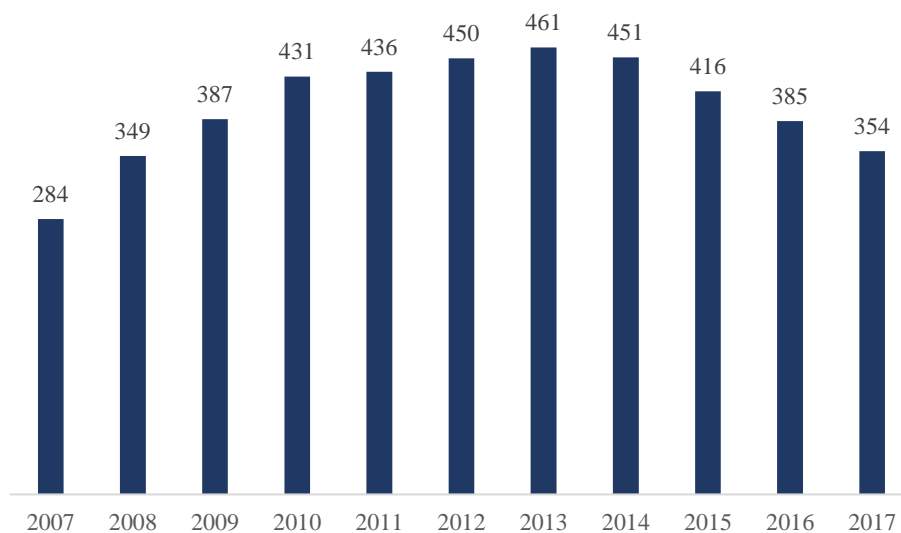
Au même titre que le lait pasteurisé, le lait UHT connaît depuis 2009 une intensification de la concurrence. Avec une part de marché de 47% en 2017, Centrale Danone est le principal acteur.

I.3.2 Évolution de la demande nationale des PLF

L'évolution du marché national des PLF entre 2007 et 2017 (en milliers de tonnes) se présente comme suit :

Évolution de la demande de PLF 2007 - 2017 (en milliers de tonnes)

TCAM₀₇₋₁₇ : 2%

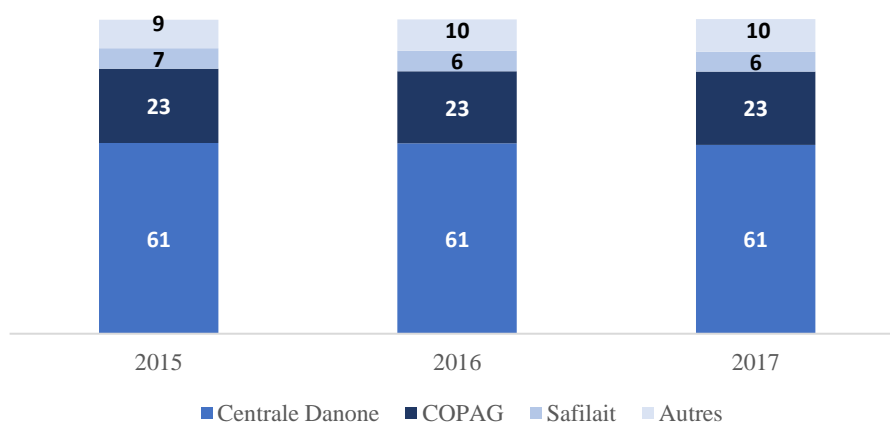


Source : Centrale Danone

Le marché national des PLF enregistre un taux de croissance annuel moyen de 2% sur la période 2007-2017. A partir de l'année 2014, une tendance baissière est observée, essentiellement pour les mêmes raisons que celles évoquées pour expliquer la baisse de l'évolution de la demande de lait.

Les principaux acteurs de ce marché sont Centrale Danone (60,1% de parts de marché en valeur en 2017) et Copag (23,3% de parts de marché en valeur en 2017). L'évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs opérant sur le marché des PLF sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

Évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs sur le marché des PLF (2015-2017) en %



Source : Centrale Danone

Autres : acteurs dont la part de marché en volume est inférieure à 3%

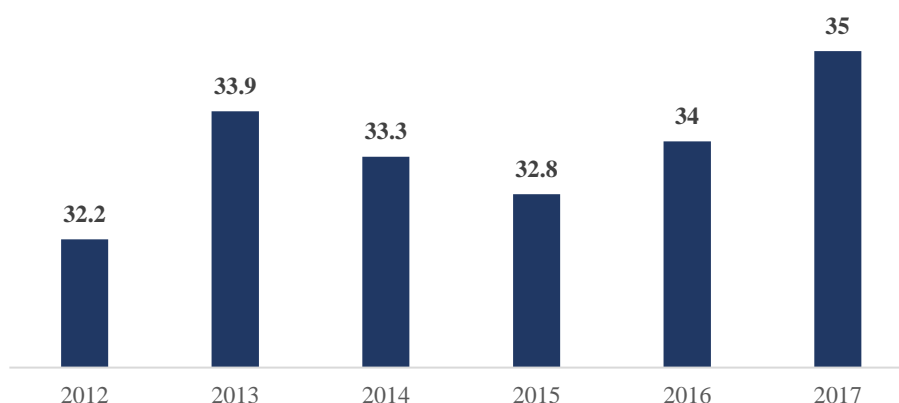
I.3.3 Évolution de la demande nationale des Fromages

Le marché des fromages au Maroc comprend plusieurs segments dont les principaux sont les suivants :

- le segment du fromage fondu ;
- le segment du fromage frais à tartiner ;
- le segment des pâtes dures ;
- le segment des pâtes molles.

L'évolution du marché national des Fromages entre 2012 et 2017 (en milliers de tonnes) se présente comme suit :

Demande des Fromages 2012 - 2017 (en milliers de tonnes)



Source : Centrale Danone

Le marché national des Fromages affiche un taux de croissance annuel moyen de 2% sur la période 2012-2017.

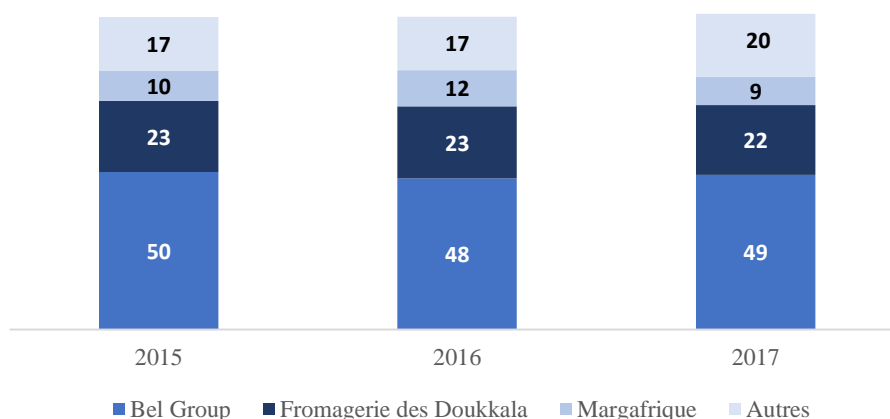
Le principal acteur du marché¹¹ du fromage au Maroc est Fromagerie BEL, leader historique du marché depuis près de 50 ans avec ses produits phares « La Vache qui rit » et « Kiri » pesant près de la moitié du marché en valeur en 2017. Fromagerie Des Doukkala, filiale à hauteur de 100% de Centrale Danone, se hisse au rang de 1^{er} challenger du marché du fromage au Maroc avec une part de marché en valeur de 22,2% en 2017.

En 2016, Le marché total Fromage a inversé la tendance par rapport à la baisse observée en 2015 pour renouer avec la croissance à hauteur de 2,1%, principalement liée au triangle pour 4,6% et au fromage frais pour 8%. Cette tendance a continué sur l'année 2017 avec un marché du fromage en croissance de 3,6% par rapport à l'année précédente. ; principalement impactée par le fromage frais pour 18,4%. Le marché du triangle est resté constant avec un ralentissement de la croissance à partir de septembre 2017.

¹¹ Source : Centrale Danone

L'évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs opérant sur le marché des fromages sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

Évolution des parts de marché en valeur des principaux acteurs sur le marché des fromages (2015-2017) en %



Source : Centrale Danone,
Autres : acteurs dont la part de marché en volume est inférieure à 5%

I.4 ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

La réglementation régissant la filière laitière amont repose sur les lois organisant les conditions de collecte et la conformité du lait faisant partie des attributions de l'ONSSA (Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaire).

Par ailleurs, le secteur est réglementé par des lois et textes mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et le Ministère de la Santé (cf Partie IV-I pour le détail des textes réglementaires applicables au producteur de fromages et Partie « Présentation de CDA » Partie – Textes réglementaires).

Le secteur bénéficie également de la défiscalisation¹².

¹² L'article 91 - du Code Général des Impôts (CGI) précise que, l'exonération s'applique aux laits et crèmes de lait frais conservés ou non, concentrés ou non, sucrés ou non, aux laits spéciaux pour nourrissons, ainsi que le beurre de fabrication artisanale non conditionné, à l'exclusion des autres produits dérivés du lait.

PARTIE VI. ACTIVITE DE CENTRALE DANONE

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

Centrale Danone a été créée en 1940 par la Compagnie Continentale du Maroc.

L'historique du groupe ainsi que les principales étapes de développement de Centrale Danone se présentent comme suit :

1940	Création de l'entreprise
1953	Premier franchisé international de Danone
1955	Lancement du premier lait frais en emballage « berlingot »
1966	Lancement du 1 ^{er} Raïbi
1974	Introduction en Bourse
1985	Lancement du premier Petit Suisse du marché
1987	Lancement du premier UHT du marché
1989	Lancement de la première bouteille en PEHD du marché
1997	Création de la Fromagerie des Doukkala
2003	Lancement de la première bouteille Tetratop du marché
2007	Création de la Fondation pour la Nutrition de l'Enfant et lancement du programme « Nutrition & Développement »
2008	Création de Lait Plus, 1 ^{ère} ferme laitière intégrée
2011	Lancement du projet « Fermes Laitières Imtiyaz »
2012	Rachat des parts détenues par Bongrain dans Fromageries des Doukkala par Centrale Danone
2013	Danone acquiert le contrôle exclusif de Centrale Danone au Maroc, portant sa participation à 67,0% en acquérant une partie des actions détenues par la SNI ;
2014	Acquisition par Compagnie Gervais Danone d'un bloc de 21,75% du capital et des droits de vote de Centrale Danone auprès de SNI. Transfert du siège social
	Modification de la dénomination sociale de « Centrale Laitière » par « Centrale Danone »
2015	Acquisition par Compagnie Gervais Danone en décembre de l'intégralité de la participation de SNI dans Centrale Danone, soit 471 000 actions correspondant à 5,0% du capital et des droits de vote de Centrale Danone. Extension de l'objet social de la Société. Didier Lamblin remplace Jacques Ponty au poste de Président Directeur Général de CDA.
2016	Participation de Centrale Danone au SIAM. Signature de la charte Qualité avec la Fédération Nationale des Industries Laitière. Attribution à CDA du « Prix de la meilleure valorisation de la production animale ». Renforcement de la food safety en harmonie avec la politique du Groupe Danone.
2017	Lancement du projet Tarik avec la mise en place d'un nouveau mode de rémunération basé sur la performance et roll out du pre sale. Didier Lamblin est nommé Président de la FIMALAIT. Lancement du programme Hlib Bladi L'équipe Marocaine de football a obtenu la 3 ^{ème} place à la Danone Nations Cup qui s'est tenu à New York
2018	Campagne de boycott à l'égard des produits de CDA en avril Mise en place de mesures par CDA afin de répondre aux interrogations des consommateurs Publication d'un profit warning le 4 juin

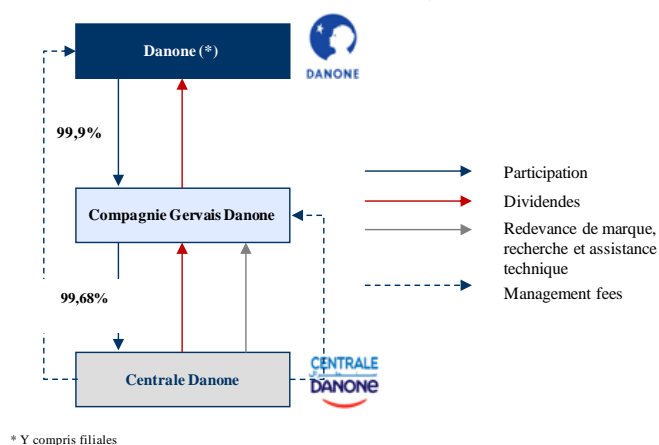
II. APPARTENANCE DE CENTRALE DANONE A COMPAGNIE GERVAIS DANONE

Compagnie Gervais Danone est une société holding qui n'exerce pas d'activité commerciale ou industrielle et qui détient des participations dans des sociétés opérant notamment dans les activités Produits Laitiers Frais et Eaux du Groupe Danone.

En Mars 2016, sur les 389.878 titres visés par l'offre publique de retrait (OPR) visant les actions Centrale Danone, 363.493 titres ont été présentés par 105 apporteurs d'actions, ce qui a amené la part de Compagnie Gervais Danone dans Centrale Danone à 99,72% puis à 99,68% en 2017.

Les flux financiers existant entre Compagnie Gervais Danone, Danone SA et Centrale Danone peuvent être schématisés tels que suit :

Schématisation des flux financiers entre Centrale Danone, CGD et Danone SA au 30/09/2018



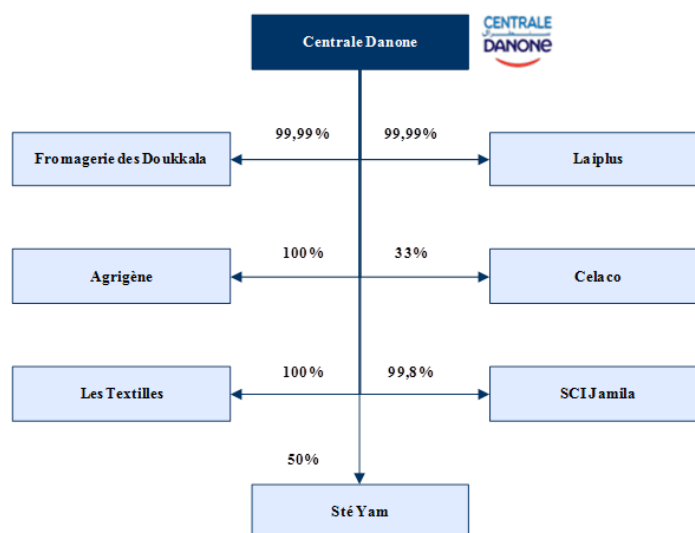
Source : Compagnie Gervais Danone

III. FILIALES DE CENTRALE DANONE

III.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE CENTRALE DANONE

L'organigramme suivant reprend les principales filiales de Centrale Danone SA, constituant le périmètre de consolidation du groupe.

Principales filiales du groupe Centrale Danone au 30/09/2018 (% détention)



Source : Centrale Danone SA

III.2 PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES

III.2.1 Fromagerie des Doukkala

Se référer à la Partie VII de la présente note d'information.

III.2.2 Agrigène

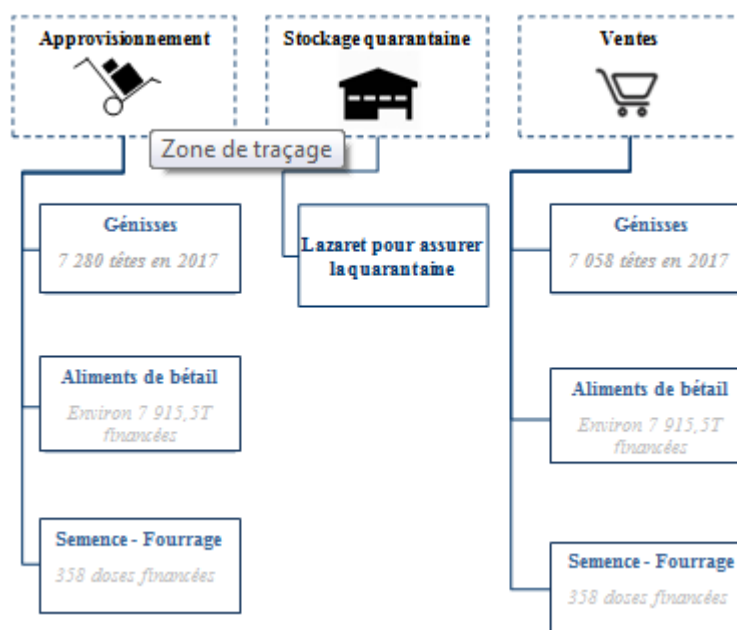
Dénomination sociale	Agrigène
Domaine d'activité	Marchand importateur vendant en gros
Forme juridique	SARL
Siège social	Tour Crystal 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Marina, Casablanca
Date de constitution	2004
Capital social (en Dh)	29 000 000 au 30/09/2018
Valeur nominale des titres (en Dh)	100
Actionnaire	Centrale Danone SA 100%

Source : Centrale Danone SA

Agrigène est une filiale de Centrale Danone SA spécialisée dans l'importation des génisses et le financement de l'aliment de bétail pour le compte des éleveurs partenaires de Centrale Danone.

Le business model d'Agrigène se présente comme suit :

Business model d'Agrigène



Source : Centrale Danone SA

Les synergies existantes entre Centrale Danone SA et Agrigène sont essentiellement les dons de semence aux producteurs Centrale Danone pour l'amélioration génétique et ainsi un gain de productivité laitière. Les revenus d'Agrigène proviennent de la vente des génisses et d'aliments de bétail aux producteurs.

L'évolution des principaux indicateurs financiers d'Agrigène se présente comme suit :

Extrait des derniers états de synthèse (en Kdh)	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16
Chiffre d'affaires	34 928 ¹³	127 515	207 657	>100%	63%
Résultat d'Exploitation	-2 924	5 024	17 063	>100%	>100%
Résultat Net	-9 120	5 405	6 233	>100%	15%
Capitaux propres	2 124	7 529	13 763	>100%	83%
Endettement net	- 7 575	980	- 8 487	>100%	>-100%
Dividendes versés à Centrale Danone	-	-	-	NS	NS

Source : Centrale Danone SA

Le chiffre d'affaires s'est établi à 208 M Dhs en 2017, ce qui représente une augmentation de 63% par rapport à 2016.

Le résultat d'exploitation 2017 est de 17 M Dhs contre 5 M Dhs en 2016, suite à la réalisation de ventes de génisses.

¹³ Suspension de la subvention d'achat de bétail par l'Etat

Le résultat net en 2017 est de 6,2 M Dhs, alors que l'année 2016 a été clôturée à 5,4 M Dhs. L'amélioration du résultat net a néanmoins été pénalisée par les charges relatives au financement d'importation des génisses.

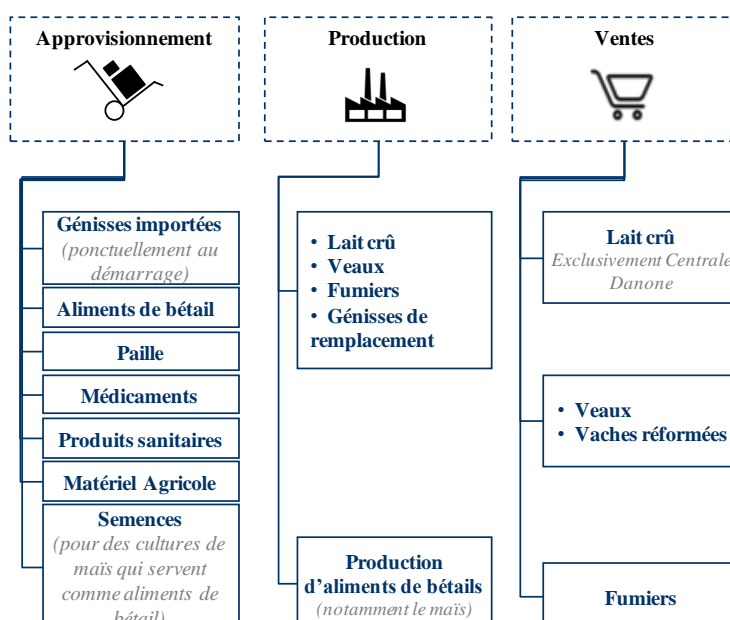
III.2.3 Lait Plus

Dénomination sociale	Lait Plus
Domaine d'activité	Entreprise de gestion d'exploitation agricole
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Tour Crystal 1, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Marina, Casablanca
Date de constitution	2008
Capital social (en Dh)	346 000 000 au 30/09/2018
Valeur nominale des titres (en Dh)	100
Actionnaire	Centrale Danone SA 99,99% (1 action détenue par un ancien dirigeant)

Source : Centrale Danone SA

Lait Plus est une ferme « pilote » spécialisée dans l'élevage intensif de vaches laitières. Le business model de Lait Plus se présente comme suit :

Business model de Lait Plus



Source : Centrale Danone SA

Les synergies existantes entre Centrale Danone SA et Lait Plus sont les suivantes :

- production d'un lait premium pour des produits spécifiques de Centrale Danone ;
- « best practices » des méthodes d'élevage à partager avec les éleveurs de Centrale Danone ;
- possibilité de fournir aux éleveurs de Centrale Danone des génisses de la ferme.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Lait Plus se présente comme suit :

Extrait des derniers états de synthèse (en Kdh)	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16
Chiffre d'affaires	97 069	99 587	116 438	2,6%	16,9%
Résultat d'Exploitation	-3 835	-1 448	5 672	>100%	>100%

Résultat Net	-12 273	-1 392	6 617	>100%	>100%
Capitaux propres	102 867	101 474	108 091	-1,4%	6,5%
Endettement Net	65 547	82 330	72 468	26%	-12%
Dividendes versés à Centrale Danone	-	-	-	NS	NS

Source : Centrale Danone SA

Le chiffre d'affaires de 116 M Dhs est en augmentation de 16,4% par rapport à 2016, expliquée par l'augmentation du prix du lait ret des volumes.

Le résultat d'exploitation de 5,7 M Dhs est en augmentation de 7,1 M Dhs par rapport à 2016, expliquée par la hausse du chiffre d'affaires suite à l'augmentation du litrage livré.

Le résultat net de 6,6 M Dhs est en augmentation de 8 M Dhs par rapport à 2016. Cette augmentation est expliquée par la hausse du résultat d'exploitation.

III.2.4 Les textiles

Dénomination sociale	Les Textiles
Domaine d'activité	Importation, fabrication, location, vente en gros et demi gros
Forme juridique	SARL
Siège social	83, Rue Emir Abdelkader Casablanca
Date de constitution	1944
Capital social (en Dh)	196 500 au 30/09/2018
Valeur nominale des titres (en Dh)	100
Actionnaires	100% Centrale Danone SA

Source : Centrale Danone SA

Les Textiles est une filiale en veille, qui ne dispose pas de patrimoine et est prévue d'être liquidée en 2019 ;

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Les Textiles se présente comme suit :

Extrait des derniers états de synthèse (en Kdh)	2015*	2016**	2017***	Var. 16/15	Var. 17/16
Chiffre d'affaires	0	0	0	NS	NS
Résultat d'Exploitation	0	0	0	0,0%	NS
Résultat Net	-3	-3	-2	0,0%	33,3%
Capitaux propres	169	117	114	-30,7%	-2,6%
Endettement Net	0	0	0	NS	NS
Dividendes versés à Centrale Danone	-	-	-	NS	NS

Source : Centrale Danone SA

* Exercice du 21/04/2015 au 20/04/2016

** Exercice du 21/04/2016 au 20/04/2016

*** Exercice du 21/04/2017 au 20/04/2017

III.2.5 Sci Jamila

Dénomination sociale	Sci jamila
Domaine d'activité	Acquisition, exploitation et gestion de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers
Forme juridique	SCI
Siège social	52, Avenue Hassan II Casablanca
Date de constitution	1988
Capital social (en Dh)	50 000 au 30/09/2018
Valeur nominale des titres (en Dh)	100
Actionnaires	99,8% Centrale Danone SA

Source : Centrale Danone SA

Sci jamila est une société possédant un terrain à Marrakech (hébergeant une agence commerciale d'une superficie de 8 279 m²).

Le chiffre d'affaires de Sci Jamila représente des revenus de loyer.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Sci jamila se présente comme suit :

Extrait des derniers états de synthèse (en Kdh)	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16
Chiffre d'affaires	54	54	54	0,0%	0,0%
Résultat d'Exploitation	-43	54	54	>100%	0,0%
Résultat Net	-26	51	51	>100%	0,0%
Capitaux propres	-949	-898	-847	5,6%	6%
Endettement Net	-	-	-	NS	NS
Dividendes versés à Centrale Danone	-	-	-	NS	NS

Source : Centrale Danone SA

III.2.6 Sté Yam

Dénomination sociale	Sté yam
Domaine d'activité	Sté immobilière
Forme juridique	SCI
Siège social	Rue caporal corbi roche noire Casablanca
Date de constitution	NC
Capital social (en Dh)	10 000 au 30/09/2018
Valeur nominale des titres (en Dh)	100
Actionnaires	50% Centrale Danone SA - 50% Lesieur Cristal SA

Source : Centrale Danone SA

Société Yam est une société possédant un terrain à Fès (hébergeant une agence commerciale de Centrale Danone d'une superficie de 1 943 m²).

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Sté yam se présente comme suit :

Extrait des derniers états de synthèse (en Kdh)	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat d'Exploitation	0	0	-15	NS	-100%
Résultat Net	-7	-7	30	0,0%	23%
Capitaux propres	-371	-378	-348	-0,6%	8%
Endettement Net	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Centrale Danone	-	-	-	-	-

Source : Centrale Danone SA

III.2.7 Société Celaco

Dénomination sociale	Sté Celaco
Domaine d'activité	Sté immobilière
Forme juridique	SAS
Siège social	52, Avenue Hassan II Casablanca
Date de constitution	1993
Capital social (en Dh)	3 000 000 au 30/09/2018
Valeur nominale des titres (en Dh)	100
Actionnaires	33% Centrale Danone SA - 24% Lesieur Cristal SA - 43% Cosumar SA

Source : Centrale Danone SA

Société possédant un terrain à Agadir (hébergeant partiellement une agence commerciale de Centrale Danone).

Le chiffre d'affaires représente des revenus de loyer.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Sté Celaco se présente comme suit :

Extrait des derniers états de synthèse (en Kdh)	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16
Chiffre d'affaires	200	200	200	-	-
Résultat d'Exploitation	151	151	144	-5%	5%
Résultat Net	1 028	1 004	1 176	14%	17%
Capitaux propres	7 222	7 326	7 452	1%	2%
Endettement Net	-239	-383	-933	NS	-
Dividendes versés à Centrale Danone	-	-	-	-	-

Source : Centrale Danone SA

III.3 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE CENTRALE DANONE ET SES ACTIONNAIRES ET CENTRALE DANONE ET SES FILIALES EN 2017

En application de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et 78-12 relatives aux sociétés anonymes, les principales conventions visées par cette loi se présentent de la manière suivante :

III.3.1 Conventions conclues au cours de l'exercice 2017

a. Convention d'achat de lait conclue entre Centrale Danone et Lait plus

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la Convention prévoit l'engagement de la société Lait plus à vendre à Centrale Danone l'intégralité de sa production laitière
- Date d'effet : 1^{er} Janvier 2017
- Rémunération : grille tarifaire établie en fonction du litrage et de la qualité du lait.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 s'élève à 113 628 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice est de 108 969 KDhs.

b. Convention de redevances de marque conclue avec la société Fromagerie des Doukkala

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit que Centrale Danone concède à FDD pendant toute la durée du contrat, à titre exclusif et non transférable, une licence d'usage du savoir-faire et des marques Centrale Danone pour la fabrication, la commercialisation, la distribution et la promotion de son produit « Jebli ».
- Date d'effet : mai 2017
- Rémunération : Le montant facturé est fixé à 2% du chiffre d'affaires net.

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 009 KDhs. Le montant encaissé sur l'exercice est de 1 828 KDhs.

III.3.2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

a. Convention de prestations diverses conclue avec la société FDD

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit la refacturation à Centrale Danone des prestations d'assistance réalisées par la société FDD pour le compte de Centrale Danone.
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2016
- Rémunération : le montant de la rémunération est fixé de commun accord entre les deux parties.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 032 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice est de 1904 KDhs.

b. Convention support, achat de biens et prestations diverses conclue avec la société FDD

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit les modalités d'achat de fromage auprès de FDD ainsi que la rémunération des prestations d'assistance aux fonctions support (juridique, informatique, gestion des ressources humaines, gestion comptable et financière, achat, qualité, industrie) ; de recherche

et développement et promotion de la marque ; de distribution et logistique fournies par Centrale Danone à FDD.

- Date d'effet : 1^{er} janvier 2016
- Durée : une année, renouvellement par tacite reconduction
- Rémunération :
 - o Rémunération en contrepartie des prestations d'assistance aux fonctions support : rémunération fixée de manière forfaitaire à 11 359 KDhs hors taxes. Ce montant pourra être révisé annuellement.
 - o Rémunération en contrepartie des prestations de recherche et développement et promotion de la marque: rémunération de 1,5% du chiffre d'affaires net réalisé. Centrale Danone fait "acquisition des produits FDD au prix de vente réseau minoré de 2%, correspondant à l'estimation moyenne de la valeur des PPED. Ce pourcentage pourrait faire l'objet d'une révision annuelle.
 - o Rémunération en contrepartie des prestations de logistique et de stockage: rémunération fixée de manière forfaitaire correspondant à un prix au Dh / Tonne calculé sur la base du budget annuel validé par les deux entités, ou toute autre base convenue entre les Parties, et majoré de 4% du prix. Ce prix total est majoré de 1% d'interco. Cette valeur correspond au coût logistique hors PPED supporté par Centrale Danone.
 - o Rémunération en contrepartie de la prestation de mise à disposition de la force de vente pour la distribution des produits FDD: rémunération fixée de manière forfaitaire correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires net calculé sur la base du budget annuel validé par les deux entités, ou toute autre base convenue entre les parties, et majoré de 4% du prix. Ce prix total est majoré de 1% d'interco.
 - o Les remises, promotions gratuité, remises de fin d'année et coopération commerciale sont facturées à l'identique à FDD par Centrale Danone.

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 48 533 KDhs. Le montant encaissé sur l'exercice s'élève à 44 515 KDhs.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 s'élève à 419 150 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice s'élève à 382 984 KDhs.

c. Convention d'assistance technique conclue avec Danone S.A.

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit la rémunération des prestations d'assistance technique et de support effectuées par Danone SA au profit de Centrale Danone ainsi que des prestations facturées à l'identique.
- Date d'effet : mars 2013
- Durée : une année renouvelable par tacite reconduction jusqu'à communication par l'une des deux parties d'une notice de suspension du contrat.
- Rémunération : 1,5% du chiffre d'affaires net des remises diminué des redevances Danone calculées sur la base du contrat de licences en plus de prestations facturées à l'identique.
-

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 est de 75 100 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice est de 3 624 KDhs.

d. Convention de redevances de marque conclue avec Compagnie Gervais Danone

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit la facturation à Centrale Danone de royalties pour l'utilisation de la marque Danone, calculées à raison de 2% du chiffre d'affaires hors taxes des produits portant cette marque.
- Date d'effet : décembre 2013

- Durée : une année renouvelable par tacite reconduction jusqu'à communication par l'une des deux parties d'une notice de suspension du contrat.
- Rémunération : 2% du chiffre d'affaires hors taxes des produits portant cette marque répartis entre 0,5% relatif à l'assistance et 1,5% relatif à la marque Danone.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 est de 44 735 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice est de 33 926 KDhs.

e. Convention de support informatique conclue avec Danone S.A.

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit la refacturation à Centrale Danone des prestations de support informatique réalisées par Danone S.A.
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2016

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 est de 5 275 KDhs. Aucun décaissement n'a été enregistré.

f. Convention d'assistance aux fonctions support conclue avec la société Agrigène S.A.R.L.

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : en vertu de cette convention, la société Centrale Danone S.A. fournit à Agrigène S.A.R.L des prestations d'assistance aux fonctions support, dans les domaines juridique, administratif, financier, contrôle de gestion, systèmes d'information et achats.
- Date d'effet : Janvier 2006
- Rémunération : rémunération forfaitaire de 1 250 KDhs hors taxes.

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 est de 1 250 KDhs. Le montant encaissé sur l'exercice est de 1 146 KDhs.

g. Convention de prestations aux fonctions support conclue avec la société Lait Plus

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : En vertu de cette convention, la société Centrale Danone fournit à Lait Plus S.A des prestations d'assistance aux fonctions de support, notamment administratives, juridiques, financières, de contrôle de gestion, de système d'information, et d'achat.
- Date d'effet : Janvier 2008
- Rémunération : rémunération forfaitaire de 1 250 KDhs hors taxes.

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 est de 1 250 KDhs. Le montant encaissé sur l'exercice est de 1 146 KDhs.

h. Convention d'avances en compte courant conclue avec FDD, Agrigène S.A.R.L, Lait plus S.A. et de la fondation Centrale Danone

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : Ces conventions prévoient la mise à disposition d'avances de trésorerie réciproques, qui revêtent la forme de comptes courants rémunérés à un taux arrêté d'un commun accord.
- Rémunération : Le taux de rémunération des comptes courants au titre de l'exercice 2017 s'est situé à 3,6% pour les comptes débiteurs et à 5,2% pour les comptes créditeurs.

Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Sociétés	Produits d'intérêts (KDHS)	Charges d'intérêts (KDhs)	Encaissements d'intérêts (KDhs)	Décaissements d'intérêts (KDhs)	Solde débiteur au 31/12/2017 (KDhs)	Solde créditeur au 31/12/2017 (KDhs)
FDD		1 684		1637		21 496
Agrigène S.A.R.L	565	13	565	13		6 645
Lait plus S.A	2 734		2 520		67 440	
Fondation Centrale DANONE	-	-	-		-	-

i. Convention de bail conclu avec la société FDD

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : cette convention met à disposition de la société FDD des locaux commerciaux en contrepartie de loyers mensuels.
- Date d'effet : Janvier 2010
- Rémunération : loyers mensuels de 107 KDhs
-

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 est de 1 464 KDhs. Le montant encaissé sur l'exercice est de 1 342 KDhs.

III.3.3 Nouvelles conventions autorisées par le conseil d'administration postérieurement au 31 décembre 2017

Néant.

III.3.4 Conventions non préalablement autorisées par le conseil d'administration

Néant.

III.3.5 Tableau récapitulatif des charges et produits / encaissements et décaissements relatifs aux conventions au titre de l'exercice 2015¹⁴

Nature de la convention	Charges au titre de l'ex. 2015 (KDhs)	Produit au titre de l'ex. 2015 (KDhs)	Encaissements au titre de l'ex. 2015 (KDhs)	Décaissements au titre de l'ex. 2015 (KDhs)
Convention d'assistance technique avec Danone S.A	92 358	-	-	109 845
Convention de redevance de marque versée à Danone S.A	45 564	-	-	36 206
Convention d'assistance à FDD dans les fonctions de support et de communication	-	42 495	38 847	-
Convention d'achat de fromage avec FDD	431 547	-	-	379 202
Convention de prestations de fonction support avec Agrigène S.A	-	1 250	1 146	-
Convention de prestation de fonction support avec Lait plus S.A	-	1 250	1 146	-
Convention de prestations de fonction support avec la société Sotherma	725	825	-	-
Convention d'avance en comptes courant avec Lait plus S.A	-	2 478	7 844	-
Convention d'avance en comptes courant avec FDD	592	-	-	507
Convention d'avances en compte courant avec Agrigène S.A	454	-	-	344
Convention d'avance en comptes courant avec la fondation Centrale Laitière	-	-	-	-
Contrat de bail commercial conclu avec FDD	-	1 512	1 174	-
Cotisation annuelle à la fondation ONA	3 000	-	-	3 000

Les charges relatives à la convention de prestations de fonction support avec la société Sotherma représentent des régularisations sur des exercices antérieurs.

¹⁴ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes – Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

III.3.6 Tableau récapitulatif des charges et produits / encaissements et décaissements relatifs aux conventions au titre de l'exercice 2016¹⁵

Nature de la convention	Charges au titre de l'ex. 2016 (KDhs)	Produit au titre de l'ex. 2016 (KDhs)	Encaissements au titre de l'ex. 2016 (KDhs)	Décaissements au titre de l'ex.2016 (KDhs)
Convention support, achat de biens et prestations diverses avec FDD	418 608	56 646	51 811	383 007
Convention de prestations diverses avec FDD	5 598	-	-	5 216
Convention d'assistance technique avec Danone S.A	102 559	-	-	25 496
Contrat de redevance de marque avec Compagnie Gervais Danone	47 013	-	-	37 356
Convention de support informatique avec Danone S.A	8 878	-	-	-
Convention d'assistance aux fonctions support avec Agrigène S.A.R.L	-	1 250	1 146	-
Convention d'assistance aux fonction support avec la Lait plus S.A	-	1 250	1 146	-
Convention d'avance en comptes courants avec FDD, Agrigène S.A.R.L, Lait plus S.A et la fondation Centrale Danone	1 712	2 929	2 929	1 522
Contrat de bail commercial avec FDD	-	1 335	1 229	-

¹⁵ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes – Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

III.3.7 Tableau récapitulatif des charges et produits / encaissements et décaissements relatifs aux conventions au titre de l'exercice 2017¹⁶

Nature de la convention	Charges au titre de l'ex. 2017 (KDhs)	Produit au titre de l'ex. 2017 (KDhs)	Encaissements au titre de l'ex. 2017 (KDhs)	Décaissements au titre de l'ex.2017 (KDhs)
Conventions d'achat de lait avec Centrale Danone et Lait plus	113 628	-	-	108 969
Convention de redevance de marque avec FDD	-	2 009	1 828	-
Convention de prestations diverses avec FDD	2 032	-	-	1 904
Convention de support, achat de biens et prestations diverses avec FDD	419 150	48 533	44 515	382 984
Convention d'assistance technique avec Danone S.A	75 100	-	-	3 624
Convention de prestations de redevances de marque avec Compagnie Gervais Danone	44 735	-	-	33 926
Convention de support informatique avec Danone S.A.	5 275	-	-	-
Convention d'assistance aux fonctions support avec Agrigène	-	1 250	1 146	-
Convention d'assistance support avec la société Lait plus S.A	-	1 250	1 146	-
Convention d'avances en comptes courants avec FDD, Agrigène S.A.R.L, Lait plus S.A et la fondation Danone	1 697	3 299	3 085	1 650
Contrat de bail commercial conclu avec FDD	-	1 464	1 342	-

¹⁶ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes – Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

IV. LES METIERS ET L'ACTIVITE DU GROUPE CENTRALE DANONE

Les métiers et les activités liés à la filiale de Centrale Danone, Fromagerie des Doukkala sont présentés dans la partie VII.

IV.1 LES METIERS DE CENTRALE DANONE¹⁷

CDA est une entreprise importante de la filière lait au Maroc. Son savoir-faire et son expertise métier ont été développés sur de longues années au cours desquelles l'entreprise a développé son positionnement au Maroc.

Cette position reflète la présence de l'entreprise sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur du lait depuis l'amont laitier jusqu'à la distribution en passant par la production avec ces différents processus de traitement, de pasteurisation, de conditionnement et de stockage.

En amont, avec un objectif d'atteindre l'autosuffisance laitière nationale, Centrale Danone s'engage auprès de ses 120 000 éleveurs au travers de nombreux programmes d'assistance, d'animation et de formation visant la professionnalisation du secteur et l'amélioration de la productivité du cheptel national. Elle participe également aux financements de nombreux intrants notamment l'achat de génisses laitières hautement productives, les aliments de bétail et le matériel d'élevage, de traite et de collecte de lait.

En aval, la distribution fait l'objet d'une attention particulière qui s'illustre par la conduite d'une politique de proximité et de développement de programmes adaptés aux caractéristiques spécifiques de chaque circuit de distribution :

- Accompagnement d'environ 75 000 points de vente traditionnels en les sensibilisant au respect de la chaîne de froid via la remise de meubles de froid ;
- Mise en place d'actions d'animations commerciales au niveau des points de vente modernes.

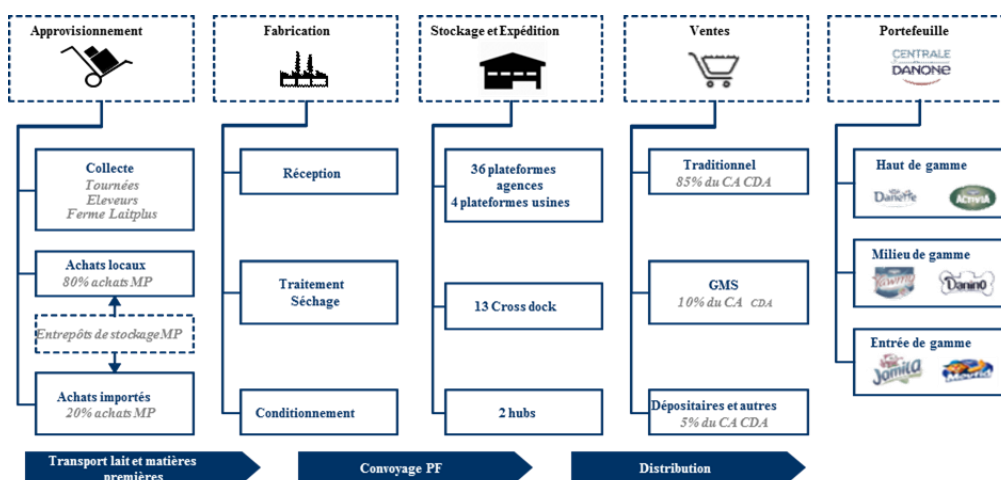
Par ailleurs, grâce à une gestion optimale et intelligente du volet industriel et des niveaux de production de ses 4 sites de fabrication (Salé, El Jadida, Meknès et Fkih Ben Saleh) Centrale Danone est considérée comme une des références en termes de production de produits laitiers répondants aux meilleures normes de sécurité alimentaire.

Centrale Danone ne cesse d'accompagner le développement du marché grâce à une politique d'innovation bien soutenue qui a pour objectif d'offrir une nutrition de qualité accessible au plus grand nombre de consommateurs. Les dernières nouvelles innovations lancées comprennent le Moufid Jiby en 2016 et en terme de format, le sachet lait demi écrémé en septembre 2018.

¹⁷ Source : Centrale Danone

Le business model du groupe Centrale Danone est totalement intégré et se présente comme suit :

BUSINESS MODEL DE CENTRALE DANONE SA AU 30/09/2018



Source : Centrale Danone SA

Centrale Danone a décidé d'entamer en 2015 une activité export vers les pays d'Afrique subsaharienne.

Cette activité tournée vers l'export a connu une croissance exponentielle en 2015 et 2016 notamment en lien avec les exportations vers la Mauritanie. Entre 2016 et 2017, la croissance de ce segment export a été de l'ordre de 13%.

Les achats locaux (matières et emballages) concernent principalement le lait, les plastiques, les flexibles, les films, les surpacks, les préparations de fruits et le sucre. Les achats locaux représentent 80% du total approvisionnement de Centrale Danone.

Les achats importés (matières et emballages) comportent les bricks, les arômes, les amidons, les ferments, la poudre et le beurre. Les achats importés représentent 20% du total approvisionnement de Centrale Danone.

Organisation de la supply chain :

A la sortie des lignes de production des usines, les produits finis sont récupérés par la supply chain et sont stockés dans les chambres froides des usines. Ces produits sont acheminés par la suite vers les hubs de stockage et/ou directement vers les plateformes agences. Centrale Danone compte aujourd'hui un hub de stockage à Meknès.

L'objectif de la politique des hubs est notamment de faire face à la capacité de stockage limitée au niveau des plateformes. Les produits stockés au niveau des hubs sont par la suite transportés vers les plateformes agences de la région.

Centrale Danone compte 11 Cross Docks. Les cross docks sont équivalents à des semis remorques localisées au niveau des villes précitées. Pour satisfaire la commande commerciale, les agents de la supply chain procèdent à la préparation des commandes au niveau des Cross Docks munis de camions semi-remorques frigorifiques, des hubs et/ou des plateformes. Ces commandes sont distribuées via des camions de distribution.

IV.1.1 L'Amont Laitier

L'amont laitier de Centrale Danone se structure autour de 5 zones de collecte couvrant l'ensemble du territoire national : Gharb Saiss, Tadla, Doukkala, Haouz et Chaouia, permettant de collecter 327 millions de litres au premier semestre 2018.

Au 30/09/2018, Centrale Danone dispose¹⁸ d'un réseau d'éleveurs fournisseurs comptant plus de 120 000 partenaires fédérés dans 1 882 centres de collectes répartis entre des coopératives, ramasseurs et des producteurs particuliers.

Le développement de la collecte de Centrale Danone s'articule autour du programme **Halib Bladi**

Centrale Danone et le fond écosystème ont développé conjointement le projet Halib Biladi pour soutenir le modèle des petites exploitations laitières intégrant des paramètres environnementaux et sociaux. L'objectif étant de promouvoir un modèle soutenable de la production laitière au Maroc comme moyen de développement durable de l'écosystème rural agricole par la professionnalisation des acteurs. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

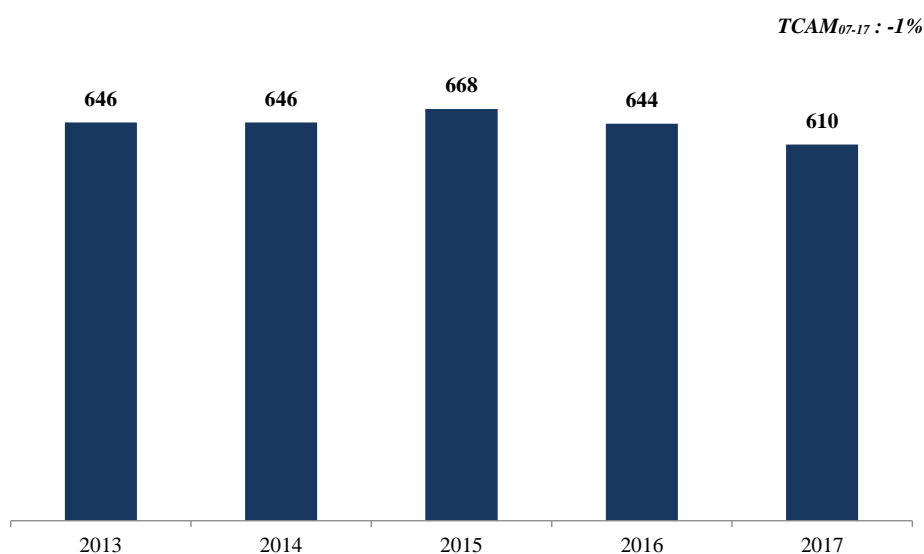
- 3 régions laitières ;
- Encadrement et mise à niveau de 73 coopératives laitières ;
- Formation de 10 000 éleveurs.

Ce programme prendra fin au 31 décembre 2018.

¹⁸ Source Centrale Danone

L'évolution de la collecte de lait de Centrale Danone sur les quatre dernières années se présente comme suit :

Évolution de la collecte de Lait de Centrale Danone 2013-2017 (en millions de litres)



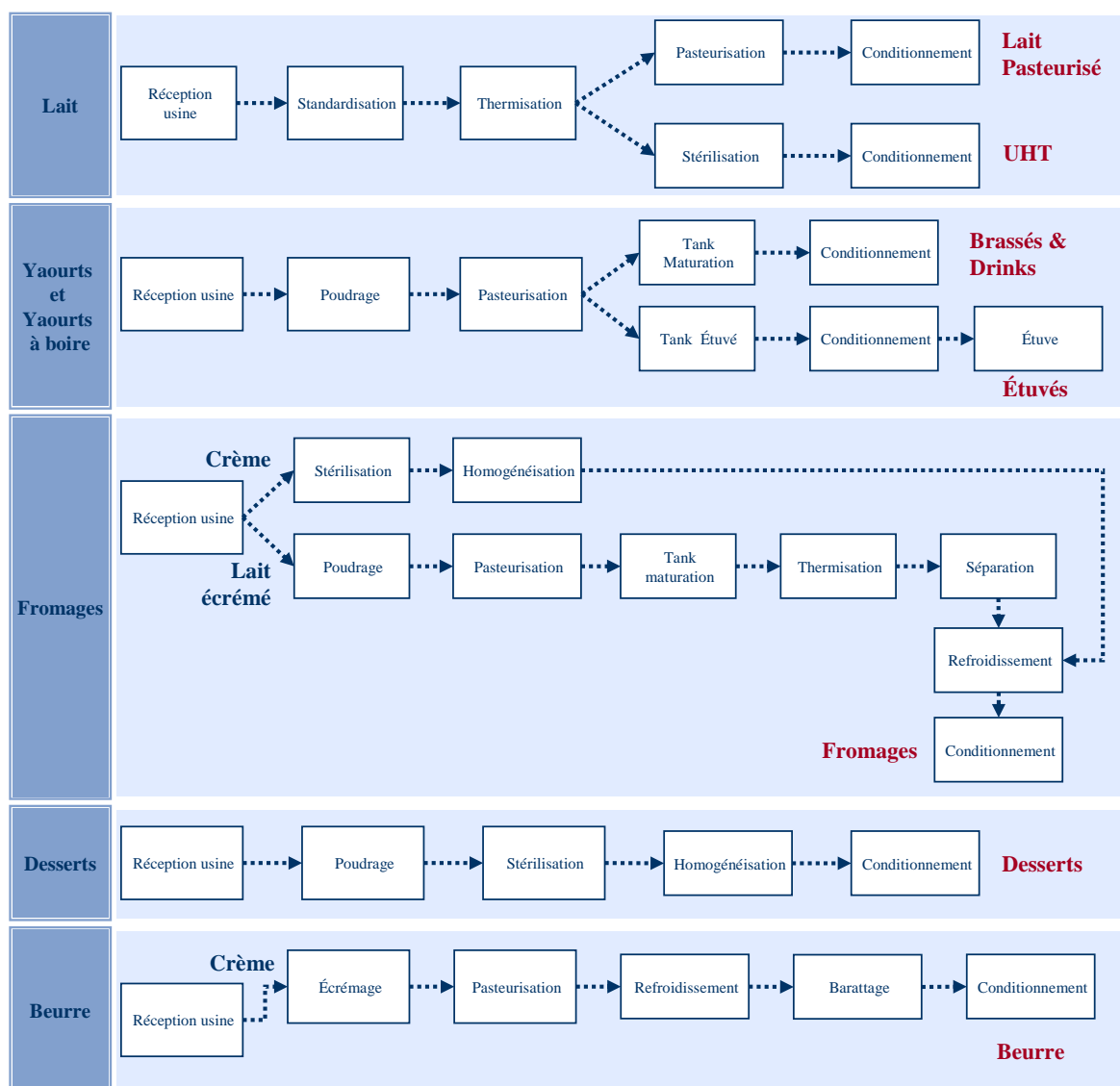
Source : Centrale Danone SA

L'évolution de la collecte est étroitement liée à l'évolution du chiffre d'affaires. Le TCAM sur la période de 2013 à 2017 est de -1%. Diverses actions ont été mises en place afin de répondre aux besoins de production (croissance du cheptel, soutien aux producteurs, amélioration de leurs coûts de revient...).

IV.1.2 Processus de production du Groupe Centrale Danone au 30/09/2018

LES PRINCIPALES ETAPES DE PRODUCTION DE CENTRALE DANONE SE PRESENTENT COMME SUIT :

Processus de production Centrale Danone SA



Source : Centrale Danone SA

Certains processus de production peuvent être définis comme suit :

Standardisation

La standardisation a pour objectif de doter le lait d'une teneur en matière grasse définie. Cette teneur varie selon la destination du lait standardisé. Elle peut aller d'une teneur en matière grasse de 0 g/L pour le lait écrémé jusqu'à 30 g/L pour le lait entier utilisé pour le lait pasteurisé.

Pasteurisation

La pasteurisation est un traitement thermique à même de détruire des micro-organismes indésirables et des bactéries pathogènes, sans endommager le produit. La température et la durée du traitement varient selon la destination du lait ou de la masse blanche traitée.

Pour le lait pasteurisé commercialisé, il est pasteurisé à une température de 90 °C avec une durée de chambrage de 3 à 5 minutes.

Homogénéisation

L'objectif de l'homogénéisation est la réduction de la taille des globules gras, ce qui permet une distribution uniforme de la matière grasse et empêche la séparation de la crème.

Traitement UHT

Le traitement UHT (Ultra Haute Température) est un traitement thermique permettant de conserver le lait en le soumettant à un chauffage bref et intense, habituellement à des températures de l'ordre de 135 à 140°C. Ceci tue les micro-organismes susceptibles de détruire le produit. Le traitement UHT est un procédé continu qui s'effectue dans un circuit fermé empêchant toute contamination du produit par les micro-organismes en suspension dans l'air. Le produit passe par des phases successives rapides de chauffage et de refroidissement

Séchage

Le séchage enlève l'eau d'un produit liquide - le lait, en l'occurrence - qu'elle transforme en solide. La poudre de lait contient de 2,5 à 5% d'eau, ce qui est trop peu pour permettre le moindre développement de bactéries.

Outre le fait qu'il prolonge la durée de conservation du lait, le séchage réduit son poids et son volume, ce qui diminue les frais de transport et de stockage du produit. Le procédé de séchage utilisé à Centrale Danone est le séchage par atomisation qui s'effectue en deux phases. Au cours de la première phase, le lait est évaporé jusqu'à l'obtention d'un taux d'extrait sec de 45 à 55%. Au cours de la deuxième phase, le concentré est pompé dans une tour pour séchage final.

Ce processus se déroule en trois étapes :

- dispersion du concentré en minuscules gouttelettes ;
- passage du concentré finement dispersé dans un courant d'air chaud provoquant l'évaporation rapide de l'eau ;
- extraction des particules de lait sec de l'air de séchage.

Barattage – Malaxage

Le barattage consiste à séparer par un mouvement mécanique les particules de matière grasse contenues dans la crème (les globules gras) du babeurre (aussi appelé petit lait ou encore lait de beurre). Les particules de matière grasse s'agglomèrent alors entre elles pour former des grains de beurre.

Le malaxage a lieu lorsque le babeurre a été évacué. Les grains de beurre sont pressés et écrasés pour ôter l'eau qui existe entre eux. Les globules gras sont soumis à une haute pression et la matière grasse liquide et les cristaux gras sont expulsés.

Thermisation

La thermisation est un traitement thermique qui vise à préchauffer le lait à une température inférieure à la température de pasteurisation pour inhiber provisoirement la croissance des bactéries. Le lait est chauffé à 80°C pendant 10 à 30 secondes.

Ce procédé est un pré-traitement pour éviter une détérioration de la qualité et pour rallonger les temps de stockage.

Séparation (pour fromages)

Dans la fabrication du fromage, la séparation est un procédé de centrifugation qui permet de séparer le gel caillé ou coagulum (produit intermédiaire fromage) du lactosérum.

IV.1.3 Présentation de l'outil de production

Centrale Danone dispose d'un outil industriel moderne, évolutif et hautement productif qui lui permet de proposer un large panel de produits tout en respectant les normes et standards internationaux en vigueur.

IV.1.3.1 Site de Salé

Construit en 1982, le site de Salé s'étale sur une superficie de 28 221 m². Il se trouve à environ 3 km au nord du centre de la ville de Salé, en bordure de la route de Kenitra et à 1 km à l'est des rivages de l'océan atlantique.

L'usine est spécialisée dans la fabrication des Produits Laitiers Frais (PLF) à partir de produits intermédiaires traités au niveau des autres sites.

La fabrication est étalée sur 3 familles de produits :

- brassés ;
- étuvés ;
- drinks.

IV.1.3.2 Site de Meknès

L'usine de Meknès a été construite en 1985 sur une superficie de 41 800 m², elle est située à 15 Km de la ville de Meknès sur la route secondaire Meknès-Haj kaddour et croise la route principale Rabat-Fès.

Le site de Meknès est spécialisé dans la fabrication de Produits Laitiers Frais (PLF) (Fromages, desserts et drinks), de Lait pasteurisé (LP) et de produits pré-traités pour les autres sites.

IV.1.3.3 Site de Fkih Ben Salah

Le site de Fkih Ben Salah, placé au centre du bassin laitier du Tadla, se trouve en bordure de la route Fkih Ben Salah - Beni Mellal (à 2 Km de Fkih Ben Salah et à 35 Km de Beni Mellal) et s'étale sur une superficie de 50 500 m².

L'usine de FBS, existant depuis 1988, est spécialisée dans la fabrication du Lait pasteurisé et de produits intermédiaires pour les autres sites, principalement Salé.

Elle est équipée d'une crèmerie qui fabrique du beurre et de la crème pour les autres sites.

Cette usine abrite la plus grande tour de séchage en Afrique, mise en place en 2008 avec une capacité de traitement de 550 tonnes/jour de lait écrémé.

IV.1.3.4 Site d'El Jadida

L'usine d'El Jadida a été construite en 1976 sur une superficie de 100 000 m² et se trouve à 3 Km du centre-ville en bordure de la route de Marrakech.

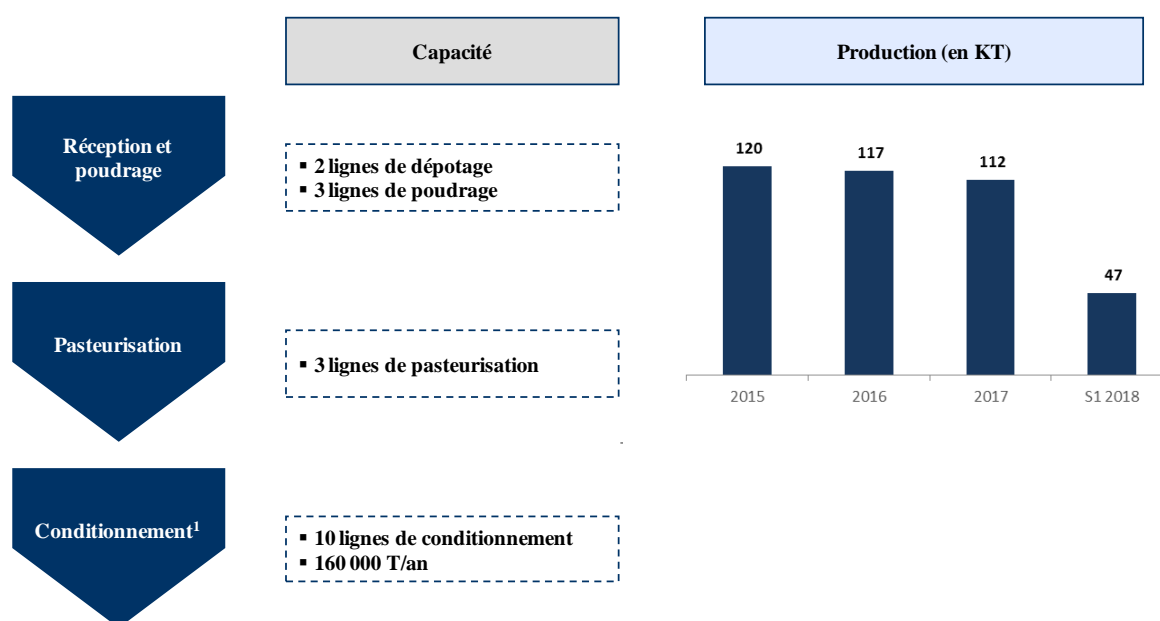
Le site centralise 35% du volume global de fabrication de Centrale Danone SA avec une grande diversité de produits :

- Lait Pasteurisé ;
- UHT ;
- Drinks (PLF) ;
- Produits intermédiaires.

IV.1.4 Présentation de la base industrielle de Centrale Danone SA

Les principales caractéristiques relatives à la base industrielle de Centrale Danone SA au premier semestre 2018 sont résumées comme suit :

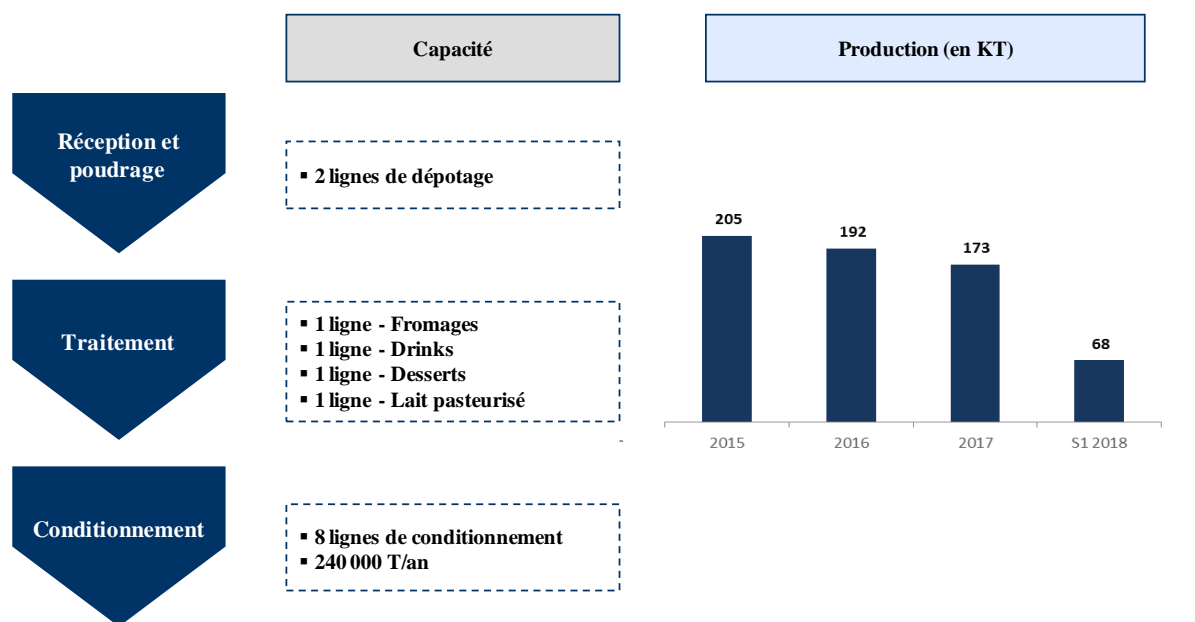
Base industrielle et capacités associées (site de Salé)



Source : Centrale Danone SA

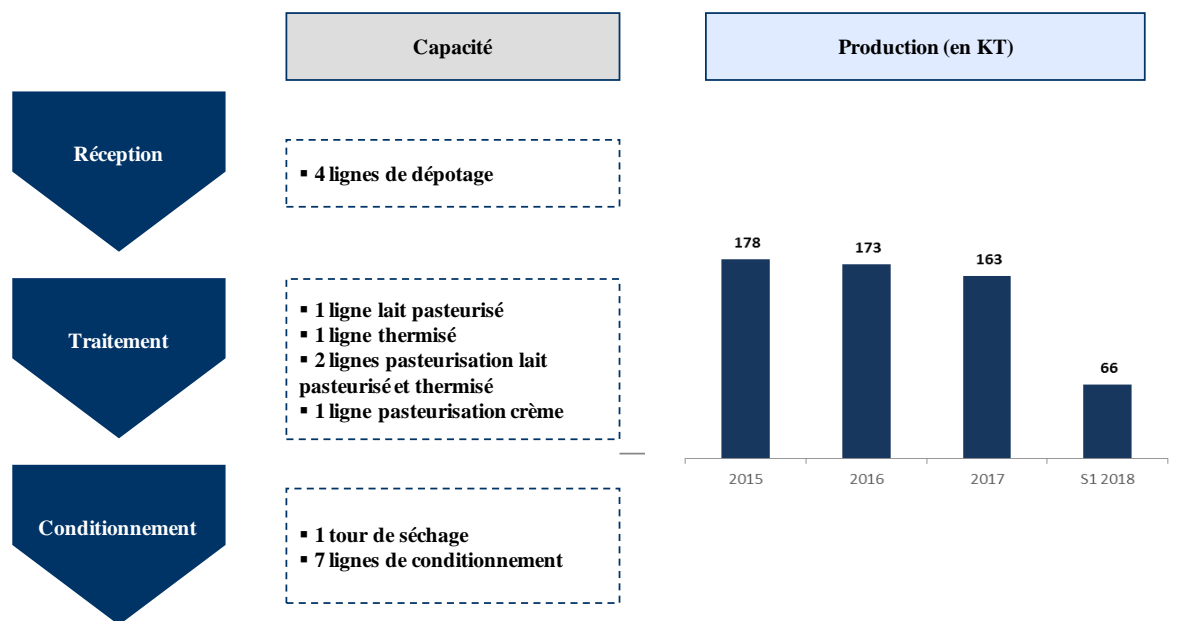
(1) Le nombre de ligne a été réduit afin d'optimiser les outils de production.

Base industrielle et capacités associées (site de Meknès)



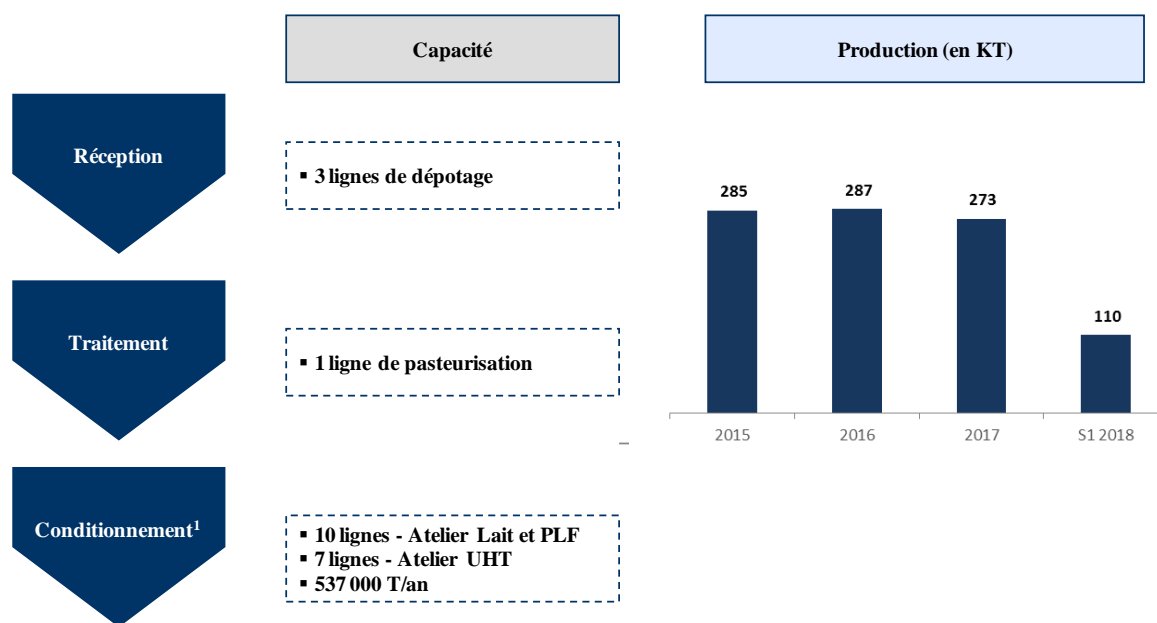
Source : Centrale Danone SA

Base industrielle et capacités associées (site de FBS)



Source : Centrale Danone SA

Base industrielle et capacités associées (site d'El Jadida)



Source : Centrale Danone SA

(1) Le nombre de ligne a été réduit afin d'optimiser les outils de production.

IV.1.5 Présentation du portefeuille du groupe Centrale Danone

Centrale Danone dispose d'un portefeuille de marques riche et diversifié. Celui-ci permet au groupe de soutenir sa mission principale qui est d'apporter la santé par la nutrition au plus grand nombre.

Avec une offre diversifiée, Centrale Danone favorise de manière continue la croissance des catégories dans lesquelles elle opère tout en investissant dans la construction de nouveaux segments.

Le portefeuille de Centrale Danone SA se compose de huit marques (Centrale, Danone Yawmy, Activia, Jamila, Danette, Danino, Moufid et Danao), contenant chacune une variété de produits ainsi que la marque Danone Lait de Croissance.

Portefeuille de Centrale Danone SA au 30/09/2018



Source : Centrale Danone SA

La marque CENTRALE : se positionne comme 1^{er} contributeur au chiffre d'affaires de Centrale Danone et pèse 39,9% du total chiffre d'affaires 2017.

La marque se distingue par sa politique de différenciation et sa supériorité nutritionnelle et organoleptique, à travers ces différents produits Lait Pasteurisé, lait UHT et Lben.

- **Lait Pasteurisé**: Centrale LP est le seul lait frais enrichi en vitamines A&D3 grâce à son complexe unique Vita Plus, qui vient pallier aux carences en vitamines A et D3 au Maroc. Le lait pasteurisé représente 29,6% du chiffre d'affaires 2017 ;
- **Lait UHT** : Centrale Lait UHT offre une gamme complète (entier, demi-écrémé, écrémé) qui apporte la plupart des éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme : du calcium, des protéines et des vitamines. Le lait UHT représente 8,5% du chiffre d'affaires 2017.

- **Lben:** avec son offre carton et sachet, la gamme Lben poursuit sa stratégie de conquête agressive de PDM. Le lben représente 1,4% du chiffre d'affaires 2017.

Les « spoons & dessert »: contribuant à 18,9% dans le chiffre d'affaires 2017 de Centrale Danone, les principales marques contribuant au chiffres d'affaires sont les suivantes :

- **Assil:** représente 6,9% du chiffre d'affaires 2017.
- **Velouté :** représente 5,8% du chiffre d'affaires 2017.
- **Les marques nature brassé, Jockey, Grec, Danette et Activia :** représentent 6,3% du chiffre d'affaires 2017.

Les « spoons Kids »: contribuant à 7,1% dans le chiffre d'affaires 2017 de Centrale Danone, les marques contribuant au chiffres d'affaires sont les suivantes :

- **Moufid:** représente 3,9% du chiffre d'affaires 2017. Elle se distingue par son offre économique à 1dh en format pot et aussi par une offre enfant à travers la boisson Moufid Jiby.
- **Danino :** représente 3,2% du chiffre d'affaires 2017.

Les « drinks»: contribuant à 20,9% dans le chiffre d'affaires 2017 de Centrale Danone, les marques contribuant au chiffres d'affaires sont les suivantes :

- **Jamila :** représente 7,5% du chiffre d'affaires 2017.
- **Assiri tetra:** représente 4,9% du chiffre d'affaires 2017.
- **Dan UP :** représente 5,7% du chiffre d'affaires 2017.
- **Danone sachet :** représente 1,9% du chiffre d'affaires 2017.
- **Danao :** représente 1% du chiffre d'affaires 2017.

Lait de croissance Blédilait : représente 0,4% du chiffres d'affaires 2017. Ce produit a été conçu suite à l'association de Danone, spécialiste des produits laitiers, et Blédina, expert en nutrition infantile. Le produit est un lait infantile apportant la quantité journalière d'éléments nutritionnels nécessaires pour la croissance des bébés.

IV.1.6 Distribution

IV.1.6.1 Politique de distribution

Forte de sa connaissance du marché et de sa stratégie de différenciation et d'amélioration continue, Centrale Danone a apporté des changements fondamentaux dans l'exécution de sa politique de distribution.

IV.1.6.2 Exécution segmentée

Depuis l'année 2009, Centrale Danone a mis en place un nouveau Business Model avec un passage d'une distribution de masse à une distribution segmentée.

Ainsi tous les points de vente ont été segmentés à l'échelle nationale en 4 clusters : Platinum¹⁹, Gold²⁰, Silver²¹ et Bronze²².

Cette segmentation est basée sur plusieurs critères : le Chiffre d'affaires, le type de point de vente (Epicerie, Laiterie) ainsi que le linéaire des Produits laitiers Frais.

Cette segmentation de la distribution permet d'adapter les politiques de servicing en fonction des différents segments.

Dans la même optique, Centrale Danone a adopté une approche MSL « Master Stock List » qui consiste à désigner la liste des produits à affecter à chaque catégorie de point de vente de façon à allouer un maximum d'espace aux produits à forte rotation et réduire ceux à faible demande consommateurs, réduisant ainsi le taux de rupture et de rendu commercial.

En 2015, la segmentation a été revisitée pour épouser les orientations stratégiques de l'entreprise, à savoir un focus sur le Lait. De ce fait, la nouvelle segmentation est basée sur le chiffre d'affaire total catégories : PLF, Lait, FDD et beurre. Elle a été mise en place en Novembre 2015.

En 2017, CDA est passé d'une « Routes to market » 100% conventionnelle qui concerne uniquement la livraison traditionnelle (épiciers) à la mise en place de deux « Routes to market », soit une conventionnelle et une destinée au pré sell (pré-vente).

IV.1.6.3 Fidélisation des clients

Depuis l'année 2007, Centrale Danone a mis en place un programme de fidélisation des clients pour une meilleure attractivité concurrentielle.

Ces programmes concernent les clients du circuit traditionnel à fort potentiel qui réalisent 30% du chiffre d'affaires de Centrale Danone.

Les clients Imtyaz sont récompensés, à l'atteinte d'objectifs mensuels fixés par Centrale Danone, par une prime différenciée selon qu'ils vendent exclusivement les produits de Centrale Danone ou produits Centrale Danone en plus des produits de la concurrence.

En 2015, le programme de fidélité a été rebaptisé Alwafae et a pour vocation de rémunérer la croissance/PDV et ce à travers des remises variant selon les paliers de croissance. Ce changement a été mis en place depuis Février 2015 et délivre une croissance de plus de 10 pts Vs clients non adhérents au club.

En 2016-2017, le plan de fidélité clients a été réajusté à travers le programme Toujjar Bladi. Ce programme concerne une catégorie de clients ayant un chiffre d'affaires prédéfini. Ces clients bénéficient de gratuité à l'atteinte de leurs objectifs.

¹⁹ Dans le cas où le chiffre d'affaires PLF supérieur ou égal à 300 Mdh et linéaire supérieur ou égal à 2,5 mètres

²⁰ Dans le cas où le chiffre d'affaires PLF compris entre 120 et 300 Mdh et linéaire supérieur ou égal à 1,75 mètre

²¹ Dans le cas où le chiffre d'affaires PLF compris entre 80 et 120 Mdh et linéaire supérieur ou égal à 1 mètre

²² Dans le cas où le chiffre d'affaires PLF inférieur à 80 Mdh

IV.1.6.4 Couverture en meuble de froid

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, Centrale Danone a mis en place un programme de respect de la chaîne de froid au niveau des points de vente afin d'offrir au consommateur un produit laitier de meilleure qualité.

Ainsi, depuis plusieurs années, Centrale Danone investit en meubles de froid et les place au niveau des points de vente pour atteindre au 31 décembre 2017 un niveau de couverture de 41%.

IV.1.6.5 Animation du circuit moderne

Sur le circuit moderne, Centrale Danone a mis en place une stratégie d'animation commerciale soutenue :

- accompagnement des lancements et re-lancements par des activations agressives sur toutes les gammes ;
- implantation de la catégorie management²³ au niveau du rayon frais des GMS ;
- mise en place d'une politique promotionnelle soutenue.

IV.1.6.6 Circuits de distribution

Centrale Danone distribue ses produits laitiers à travers deux circuits :

- le Circuit Traditionnel qui représente 91% du chiffre d'affaires au 30 juin 2018 et couvre les tournées traditionnelles (épiciers) et les dépositaires ;
- le Circuit Moderne représente 9% du chiffre d'affaires au 30 juin 2018, et couvre les Grandes & Moyennes Surfaces, les superettes ainsi que les Collectivités, hôtels & restaurants.

Cette répartition est constante depuis 2015.

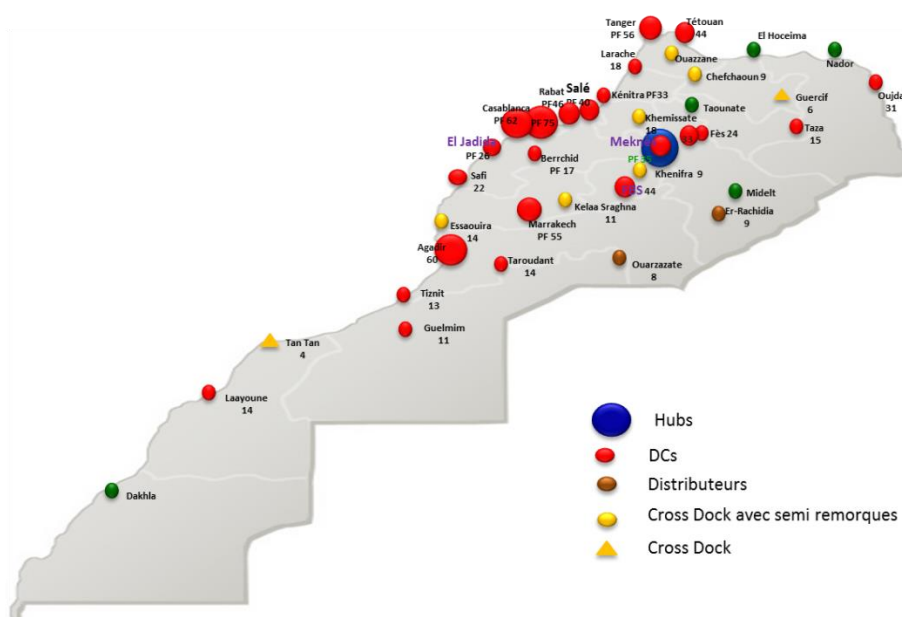
Centrale Danone est amenée à faire face à deux types d'invendus dits rendus :

- *rendus commerciaux* : correspondent à des retours points de vente. Ils sont comptabilisés en moins dans le chiffre d'affaires et sont valorisés au prix de vente ;
- *rendus techniques* : correspondent à des retours pour défaut qualité au niveau de l'agence. Ils sont comptabilisés en perte et figurent en variation du stock. Ils sont valorisés au coût de production.

Centrale Danone compte 75 000 points de vente répartis sur l'ensemble du royaume et dispose de 23 plateformes réparties géographiquement sur tout le Maroc (appelés DCs, correspondant au dépôts du stock pour les livraisons de la journée) ainsi que de deux hubs de stockage.

²³ La « catégorie management » consiste à comprendre le comportement des acheteurs et les motivations les influençant dans leurs actes d'achat, à l'intérieur du magasin

Couverture géographique



Source : Centrale Danone SA

Centrale Danone dessert directement ses clients à hauteur de 9% grâce à une flotte propre de près de 100 camions de distribution.

IV.2 L'ACTIVITE DE CENTRALE DANONE

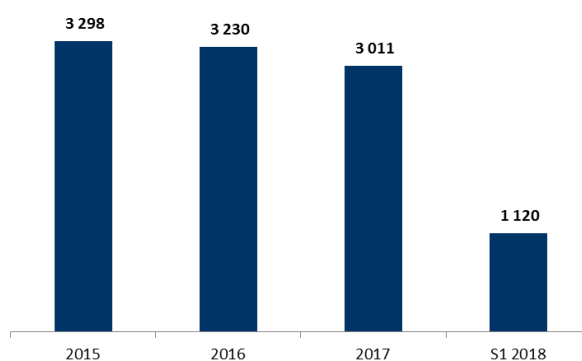
IV.2.1 Évolution de l'activité par produits

IV.2.1.1 Le lait

En 2017, Centrale Danone a enregistré 3 milliards de dirhams de vente de Lait. La baisse intervenue en 2017 est due, entre autres, du fait de la répercussion sur le pouvoir d'achat des ménages des conditions économiques difficiles. Vue ce contexte, CDA n'a pas augmenté ses prix sur les cinq dernières années et ce, malgré la hausse de certains intrants.

L'évolution du chiffre d'affaires réalisé à travers l'activité Lait sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Évolution du chiffre d'affaires Lait en valeur (M Dhs)



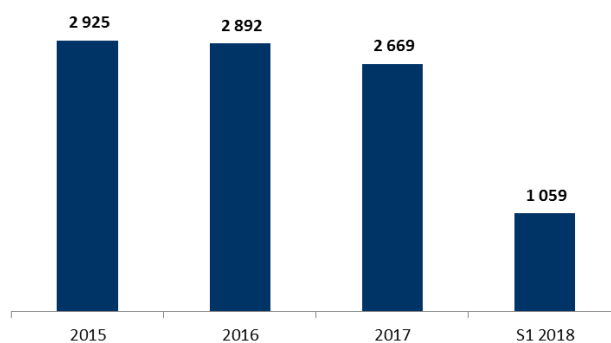
Source : Centrale Danone SA

IV.2.1.2 PLF

Le chiffre d'affaires PLF de Centrale Danone s'élève à 2 669 M dhs en 2017

L'évolution du chiffre d'affaires réalisé à travers l'activité PLF sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Évolution du chiffre d'affaires PLF en valeur²⁴ (M Dhs)



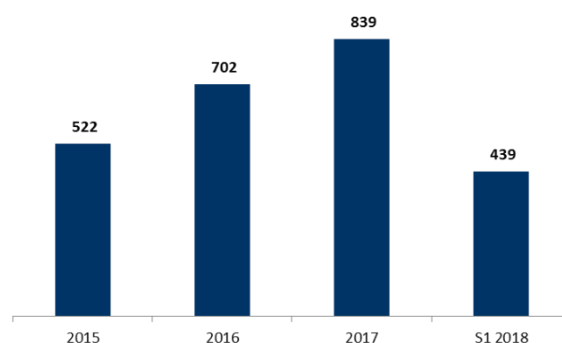
Source : Centrale Danone SA

IV.2.1.3 Fromage et autres

Le chiffre d'affaires Fromage et Autres (beurre, génisses...) de Centrale Danone s'élève à 840 M dhs en 2017.

L'évolution du chiffre d'affaires réalisé à travers l'activité Fromage et Autres sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Évolution du chiffre d'affaires Fromage et Autres en valeur (Mdh)



Source : Centrale Danone SA

²⁴ Y compris le lben

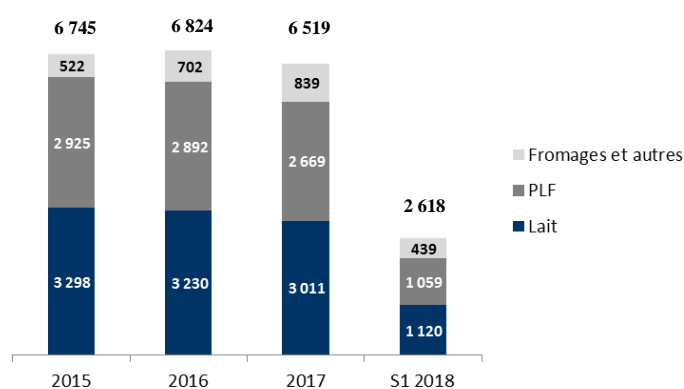
IV.2.2 Synthèse de l'activité consolidée de Centrale Danone

IV.2.2.1 Évolution du chiffre d'affaires consolidé par segment d'activité

En 2017, le chiffre d'affaires consolidé de Centrale Danone s'élève à 6 519 millions de dirhams.

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé par segment d'activité du groupe Centrale Danone sur les trois derniers exercices et sur le premier semestre 2018 se présente comme suit :

Évolution du chiffre d'affaires consolidé en M dhs

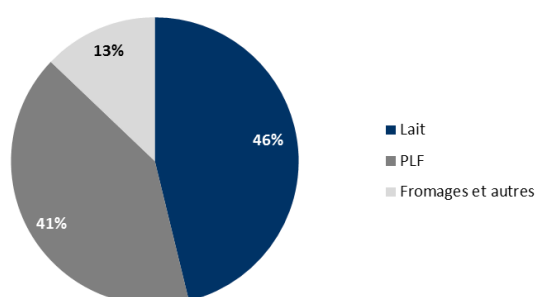


Source : Centrale Danone SA

IV.2.2.2 Contribution au chiffre d'affaires par activité

La contribution des différentes activités au chiffre d'affaires consolidé du groupe Centrale Danone à fin décembre 2017 se présente comme suit :

Contributions des produits au chiffre affaires (% de contribution)



Source : Centrale Danone SA

Première contributrice en termes de chiffre d'affaires consolidé, la part du lait dans le chiffre d'affaires est de 46% à fin 2017.

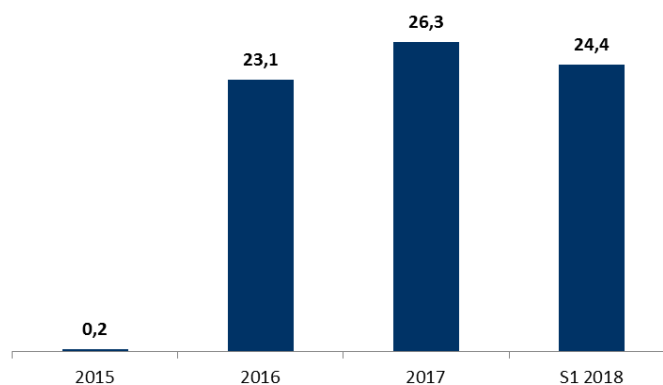
L'activité PLF représente 41% du chiffre d'affaires de CDA à fin 2017.

La part de la catégorie fromage, beurre et autres représente 13% à fin 2017.

IV.2.2.3 Évolution du chiffre d'affaires à l'export²⁵

Centrale Danone a décidé d'entamer en 2015 une activité export vers les pays d'Afrique subsaharienne.²⁶

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export se présente comme suit (En MDh):



L'activité export a connu une croissance exponentielle en 2015 et 2016 notamment en lien avec les exportations vers la Mauritanie. Entre 2016 et 2017, la croissance de ce segment export a été de l'ordre de 13%. Au premier semestre 2018, la contribution de l'export au chiffre d'affaires est de 24,4 Mdh.

²⁵ Source : Centrale Danone

²⁶ La Société a démarré en septembre 2015 une activité export (réalisant chiffre d'affaires NS à fin 2015). Les produits exportés concernent le lait UHT, Raïbi Jamila et Cœur de lait.

V. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

V.1.1.1 Descriptif de la politique d'approvisionnement

L'enjeu principal pour les acheteurs consiste à construire avec les fournisseurs une relation durable, garante de la qualité des produits, tout en veillant à rester compétitif et à créer de la valeur pour Centrale Danone.

Un suivi hebdomadaire voire quasi quotidien de l'évolution des prix des principales matières laitières telles que le beurre, la poudre et le blend est fait par l'équipe achat lait. Depuis 2015, CDA n'importe plus de lait, les achats de matières premières importées représentent seulement 2,5% du total des achats de matières premières et donc réduit considérablement les effets négatifs liés à une augmentation de prix à l'international.

Centrale Danone bénéficie, par ailleurs, des contrats négociés par Danone pour les achats d'emballages et d'ingrédients.

V.1.1.2 Principales caractéristiques

Structure d'achat de lait de Centrale Danone

Le fait que CDA n'importe plus de lait influence directement sa structure d'achat. L'amélioration de la collecte du lait permettant de s'approvisionner en quantité suffisante, a permis à CDA d'assurer l'auto suffisance et ne plus avoir recours au marché international. La répartition depuis 2015 jusqu'au premier semestre 2018 est constante avec 96% d'achat de lait local et 4% d'achat de lait auprès de Lait Plus.

L'organisation entre Centrale Danone et ses filiales de l'approvisionnement en lait se schématise comme suit :

Organisation de l'approvisionnement en lait entre Centrale Danone et ses filiales



Source : Centrale Danone SA

VI. POLITIQUE DE COUVERTURE

De par son activité, Centrale Danone est exposée aux fluctuations de la parité USD/MAD et EUR/MAD dans le cadre de ses achats de matières premières et d'emballages.

La politique de gestion des risques de change vise à protéger la société des variations des taux de change USD/MAD et EUR/MAD susceptibles d'avoir un impact significatif sur le coût des achats et des services et donc sur sa rentabilité à court et moyen terme.

Afin de se prémunir contre ce risque de change et contre le risque de dévaluation du Dirham, Centrale Danone couvre simultanément le risque de hausse du Dirham contre les deux devises via des instruments de couverture à terme (forward) et spot. Les instruments dérivés vanilles ne sont pas admis dans le cadre de cette politique de couverture de par le risque inhérent à leur utilisation.

De manière générale, la politique de couverture annuelle est dictée par la Trésorerie du Groupe via la « Hedging Policy » et respecte les principes suivants :

- Sécurité : sécuriser le ROP sur la base d'une couverture glissante (Rolling Hedging) contre la volatilité du marché. Il s'agit de se prémunir contre une évolution défavorable des taux de change USD/MAD et EUR/MAD pour en réduire l'impact sur les résultats ;
- Souplesse et adaptation : quelle que soit la qualité des prévisions, les montants en devises à gérer peuvent subir des variations. Il importe donc que la politique de gestion retenue puisse permettre d'adapter les couvertures aux risques réels, évitant ainsi des situations de sur ou sous couverture grâce à une forte réactivité opérationnelle.
- Gouvernance d'exécution : viser uniquement à mettre en place une couverture contre les risques de change sans spéculation.

VII. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE

VII.1.1.1 Stratégie Marketing

Partant d'une politique d'innovation pertinente et d'un programme de développement soutenu visant à répondre, au mieux, aux attentes des consommateurs avec comme mission principale « Apporter une nutrition de qualité au plus grand nombre », le Marketing se base sur une offre de marques diversifiées, ayant pour ambition de poursuivre le développement de la plateforme nutritionnelle. Il a également comme mission de montrer à quel point les produits laitiers restent un complément nutritif indispensable au bon fonctionnement du corps et la santé de toute la famille et tous les âges.

Cette politique est basée sur la communication pertinente et ciblée, l'innovation et sur une stratégie de développement audacieuse qui permet le lancement de nouvelles offres sur le marché et l'upgrade de celles existantes.

Les principales actions marketing qui ont été déployées sur le premier semestre 2018, sont les suivantes :

- **Focus Client :**
 - Déploiement new Pre Sell pour le LP
 - Recensement des points de vente du Grand Casablanca
 - Déploiement plan de fidélité clients Toujjar Bladi et son extension
 - Amélioration de la visibilité du Lait UHT : Test des palettes UHT brandés
 - Préparation pour la haute saison : plan activations, Plages, gares routières, Moussems...)
- **Focus Consommateur :**
 - Nouvelle identité visuelle Danone sur les yaourts à cuillère et les à boire, baisse du prix de Danone nature à 2 dhs (vs 2,2 dhs)
 - Lancement de nouvelle formule sur Danino avec support en pack.
 - Lancement du format 200g sur le Beurre.
 - Lancement d'une nouvelle campagne 360° avec influenceurs sur Jamila : Communication tv, activation digitale et en point de vente.
 - Lancement de la promotion coupe du monde sur Assiri avec relais en pack et activation sur le digital.
 - Lancement de nouvelles variantes saisonnières sur Jamila et Assiri/ Innovation parfums accompagnée de mécanisme In/out sur Assil, velouté et Danette
 - Lancement de promotion baisse de prix sur le lait frais pendant la période du Ramadan (deux packs de lait au prix de 6 dhs au lieu de 7dhs) et promotion sur les yaourts à cuillère (à l'achat de 4 unités, la cinquième est gratuit) avec une campagne aji ntsalho sur la télé , le digital et habillage camions.

- Lancement de la promotion voyages multimarques : Jamila- Assil- Velouté- Danette et Cœur de lait à partir du 18 juin jusqu'au 15 Août 2018.
- Lancement du sachet de lait demi écrémé de 470 ml à 2,50 Dh.
- Lancement de la brique de lait (1/2 L) à 3,2 Dh en lieu et place de 3,5 Dh.

VII.1.1.2 Stratégie Commerciale

Dans un contexte marché de plus en plus compétitif avec une politique de promotion et d'extension territoriale, Centrale Danone a fait de la proximité client son principal atout. Les actions entreprises par la direction commerciale visent principalement l'exécution différenciée par type de canal, l'attractivité concurrentielle unique, l'extension des tournées pour un meilleur service.

Ci-après les actions phares :

- l'adoption d'une stratégie d'exécution différenciée, à travers la segmentation des clients ;
- l'animation du marché via des opérations promotionnelles ciblées ;
- la mise en place progressive de nouveaux modèles de distribution ;
- le renforcement de la distribution, à travers l'éclatement des tournées et le placement des meubles de froid ;
- Le renforcement de la structure dédiée au canal moderne.

VIII. POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Alignée avec la stratégie du groupe, la politique qualité est basée en premier sur les fondamentaux de la *food safety*, assure la régularité des process de transformation et veille à la supériorité des produits Centrale Danone sur le marché Marocain.

Actuellement, la mise en œuvre de cette politique passe par l'amélioration de la qualité du lait cru et une chaîne de valeurs favorisant le respect du froid. Ces deux axes constituent les principaux piliers de l'amélioration de la qualité totale des produits de Centrale Danone.

Les produits de la société répondent aux meilleures normes de sécurité sanitaire des aliments et ce grâce à :

- un suivi rigoureux pendant le processus de production : la fabrication du lait est soumise au respect le plus strict des standards internationaux de sécurité sanitaire des aliments. La production est également suivie et contrôlée par l'autorité de référence, l'ONSSA (office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires).
- Les 4 usines de Centrale Danone sont certifiées FSSC22000 (référentiel international pour l'hygiène et sécurité sanitaire des aliments) en plus d'autres certifications qualité comme ISO 9001. Centrale Danone dispose également des reconnaissances HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire) sur chaque référence produit.
- Les contrôles qualité sont systématiquement effectués à la fois au niveau des laboratoires internes - au sein des usines de l'entreprise - ainsi qu'au niveau de laboratoires externes accrédités.
- En plus des certifications conformes à la réglementation nationale, l'entreprise se conforme également au référentiel du groupe Danone en matière d'hygiène et de sécurité des aliments.
- Les usines de l'entreprise sont soumises à des audits inopinés de la part du Groupe Danone, opérés par un organisme tiers indépendant et les certifications qualité ont toujours été renouvelées, à la fois au niveau national et au niveau du Groupe.

L'ensemble de ces mesures rigoureuses garantit la mise sur le marché de produits aux meilleures normes de sécurité sanitaire des aliments.

La sécurité constitue actuellement un des leviers de performance de Centrale Danone, l'objectif principal étant le zéro accident.

Centrale Danone s'inscrit dans l'amélioration continue en analysant les risques et en définissant les standards et normes de travail propre à l'activité, le management s'engageant à doter de moyens, ressources, référentiel, formations et organisations nécessaires pour y parvenir.

En terme environnemental, l'ambition de Centrale Danone est de rejoindre les performances du groupe.

La démarche actuelle consiste à offrir une vue synthétique des risques existants pour prioriser les CAPEX environnementaux. La priorité est donnée aux risques accidentels pouvant impacter l'environnement et la sécurité des personnes, la réduction de la charge d'ammoniac dans les sites industriels en est l'exemple le plus important à Centrale Danone, de même que l'extension des stations d'épuration des sites loin du littoral.

IX. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La politique de recherche et développement est orientée vers l'amélioration continue des produits laitiers ainsi que l'optimisation des standards du lait. Cette politique est articulée autour des axes suivants :

- assurer la cohérence entre supériorité, nutrition et rentabilité des produits ;
- développer et investir en outils, processus, protocoles, réseaux et formations ;
- favoriser les interfaces et les synergies ;
- développer une veille prospective sur les matières stratégiques, ferments et ingrédients fonctionnels ;
- développer des produits avec une supériorité nutritionnelle tangible pour plus de crédibilité sur la santé.

Danone s'implique dans la recherche et développement de Centrale Danone en fournissant une assistance technique à cette dernière à travers leur accompagnement et leur conseil dans le cadre de projet à haute contribution.

X. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'historique des investissements mis en service par Centrale Danone SA au cours des 3 derniers exercices est présenté dans le tableau ci-après :

	2015	2016	2017
Industriel	217	236	230
Commercial/supply chain,	23	13	18
Amont Laitier/DOSI	40	46	33
Total	280	295	281

Source : Centrale Danone SA

L'investissement global consenti au cours des 3 derniers exercices s'établit à plus de 856 M dhs dénotant ainsi l'effort constant de Centrale Danone de moderniser ses moyens de production et d'accompagner l'évolution de son activité par des capacités de production et de distribution ajustables.

Les principaux investissements réalisés ont concerné les innovations, le projet de lutte contre l'incendie, la mise à jour des plates-formes et mise à jour des systèmes informatiques.

Depuis 2015, CDA a investi 1,5 Mds de dirhams afin que la société réponde aux meilleurs standards compliance (qualité, de sécurité...)

XI. RESSOURCES HUMAINES

XI.1 ORGANIGRAMME DE CENTRALE DANONE SA

L'organigramme fonctionnel de Centrale Danone SA se présente comme suit au 31 octobre 2018 :

Organigramme de Centrale Danone SA



Source : Centrale Danone SA

Il existe différentes fonctions au sein de Centrale Danone dont les principales sont :

- **La fonction secrétariat général :** Le secrétariat général a pour mission la protection de la réputation du groupe Centrale Danone, en supervisant les fonctions juridique, réglementaire et corporate compliance, ainsi que la communication, la RSE, la sécurité et les relations publiques.
- **La fonction Achats :** la fonction Achats a pour mission de construire et d'entretenir une relation durable avec les fournisseurs tout en garantissant la compétitivité et la création de valeur pour l'entreprise.
- **La fonction Amont laitier :** la Production Laitière a pour mission l'approvisionnement en matières premières et accompagner au quotidien la professionnalisation de la filière laitière.
- **La fonction Finance et Contrôle de Gestion :** la fonction a pour mission d'apporter au business un soutien du point de vue expertise financière pour permettre au comité de gestion de l'entreprise de prendre des décisions adéquates. Les champs d'intervention de la fonction couvrent essentiellement la tenue des comptes, le contrôle interne et la gouvernance de l'entreprise, le financement, le respect de la réglementation fiscale, le contrôle et la maîtrise des coûts opérationnels, et un bon suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement. Elle assure le pilotage des activités avec des indicateurs de suivi de performance à travers des analyses financières adéquates selon une approche proactive visant à optimiser les ressources financières et garantir la pérennité et la maximisation du retour sur investissement pour les actionnaires.
- **La fonction Marketing :** la fonction Marketing a pour mission d'étudier les comportements des consommateurs et de faire le lien entre leurs besoins, le marché et les gammes de produits proposées. Elle a également pour mission de renforcer davantage la valeur de ses marques pour développer une croissance rentable.
- **La fonction Qualité, Sécurité et Environnement :** la fonction Qualité a pour mission de mettre en place des systèmes de management intégrés qui garantissent au consommateur, le respect de la

qualité, de l'hygiène, de la sécurité du produit et le respect de l'environnement. Elle a également pour mission d'accompagner les sites de production dans la mise en place des normes en matière de sécurité alimentaire et de déploiement des outils de qualité.

- **La fonction Recherche et Développement** : la fonction R&D a pour mission de développer des produits dont les bénéfices et apports nutritionnels sont adaptés aux besoins des consommateurs. Elle a également pour mission, le développement du packaging par la recherche de nouvelles matières d'innovation.
- **La fonction Supply Chain** : la fonction Supply Chain a pour objectif de mettre les produits Centrale Danone sur le marché sous les meilleures conditions de services tout en optimisant les coûts, les délais et la fiabilité des flux. La fonction Supply Chain a pour mission d'établir des plannings de production, d'optimiser les flux de commandes et de gérer les flux physiques des marchandises.
- **La fonction Systèmes d'information** : les SI ont pour mission de délivrer un service fiable au quotidien et d'accompagner les entités opérationnelles et supports à piloter la croissance de leurs activités.
- **La fonction Industrielle** : la fonction industrielle a pour mission principale, la production des produits dans le respect des règles de qualité, sécurité, contrôle des coûts et développement durable.
- **La fonction Commerciale** : la fonction commerciale a pour mission de déployer la stratégie commerciale et d'assurer la réalisation des objectifs chiffre d'affaires et parts de marché. Elle a également pour mission de développer les catégories et les produits Centrale Danone auprès des clients et optimiser la présence des marques dans l'ensemble des points de vente (traditionnels & modernes).
- **La fonction Ressources Humaines** : les Ressources Humaines ont pour mission d'accompagner les collaborateurs et développer leur potentiel tout au long de leur parcours professionnel. Elles ont également pour mission de contribuer à la performance de l'entreprise par la force du collectif.
- **La fonction Compliance** : la Compliance a pour mission de veiller et participer à la mise en conformité avec la réglementation des procédures internes dans le cadre d'une politique d'intégrité.
- **La fonction Relations institutionnelles et Communication** : les relations institutionnelles et Communication ont pour mission la diffusion de l'information externe et institutionnelle en cohérence avec la stratégie de Centrale Danone.
- **La fonction Juridique** : Garante de la conformité des décisions prises par les organes de gouvernance et des actes établis par les opérationnels à la législation et réglementation en vigueur, la fonction juridique a également pour mission de veiller aux intérêts de Centrale Danone et ses filiales et de protéger ses actifs.

XI.2 POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE CENTRALE DANONE

La politique de gestion des Ressources Humaines de Centrale Danone est un axe majeur de sa stratégie de développement.

Centrale Danone considère les ressources humaines comme son premier capital, générateur de valeur ajoutée et producteur de la croissance durable.

La direction des Ressources Humaines a pour mission de mettre à disposition des directions opérationnelles et fonctionnelles des ressources humaines en qualité et en quantité optimales, tout en veillant au maintien d'un bon climat social.

Centrale Danone a construit une politique RH autour de 5 principes directeurs :

- *proximité* : en développant des prestations RH plus proches des salariés ;
- *professionnalisme* : en mettant en œuvre une organisation, des processus et des outils RH adaptés aux attentes des clients internes ;

- *performance* : en encourageant la réalisation d'objectifs individuels et collectifs en phase avec les stratégies de l'entreprise ;
- *polyvalence* : en investissant dans un capital humain flexible et compétent ;
- *partage* : en adoptant une démarche participative avec les managers dans la gestion de leurs ressources humaines. Le partage de la fonction RH est un atout managérial au quotidien.

Développement des carrières

Centrale Danone place la gestion des carrières au cœur de tous ses process Ressources Humaines et tend aujourd'hui, à adopter une approche individualisée de son Capital Humain.

En effet, la gestion de carrières est un enjeu important dont la responsabilité est partagée entre tous les acteurs concernés : les collaborateurs eux-mêmes, les Directeurs de tutelle et la Direction des Ressources Humaines.

Le processus de gestion de carrières s'inscrit dans le cadre d'instances représentatives visant à évaluer de manière croisée le potentiel du collaborateur, sa maîtrise du poste et ses opportunités de carrière au sein de l'organisation.

Politique de formation

La formation continue s'inscrit dans le cadre d'un plan de formation élaboré par la Direction des Ressources Humaines en fonction des facteurs clés qu'elle a en sa possession à savoir : la stratégie de l'entreprise, l'exploitation des entretiens annuels d'évaluation, les besoins des collaborateurs, des plans de relève et stratégies de développement des hauts potentiels.

Par conséquent la formation liée directement au développement des collaborateurs, constitue des responsabilités conjointes partagées entre la Direction opérationnelle, le collaborateur et la DRH.

La réussite d'un programme de formation et de développement réside dans les efforts d'engagement de la part de tous les acteurs.

Dans cette logique d'action, il incombe à chaque responsable d'évaluer les progrès réalisés suite à une formation. De même, chaque collaborateur est responsable de son propre développement personnel.

En 2017, 2 553 employés ont bénéficié de différentes formations totalisant 181 905 heures dispensées.

XI.3 POLITIQUE SOCIALE

A travers une charte sociale et éthique, Centrale Danone s'engage à :

- promouvoir l'égalité des chances ;
- bannir toute forme de discrimination ou de harcèlement ;
- reconnaître et respecter la liberté d'association des salariés ;
- encourager le dialogue social, reconnaître le droit de négociation collectif et s'assurer que les représentants du personnel ne font l'objet d'aucune discrimination ;
- garantir un environnement de travail respectueux de la sécurité, santé et dignité au travail ;
- veiller à ce que les sociétés sous-traitantes se conforment aux principes et aux droits fondamentaux sociaux.

XI.4 POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Centrale Danone a pour objectif d'attirer, fidéliser et motiver les collaborateurs et ce en cohérence avec la stratégie et les valeurs de l'entreprise.

Les principes directeurs de la politique de rémunération se déclinent comme suit :

- respect des exigences légales et obligations conventionnelles ;

- élimination de toute forme de discrimination ;
- lien entre la performance, la motivation et la rémunération variable ;
- transparence sur les principes de gestion des rémunérations.

Pour ce faire, Centrale Danone s'appuie sur les leviers essentiels de la rémunération qui sont :

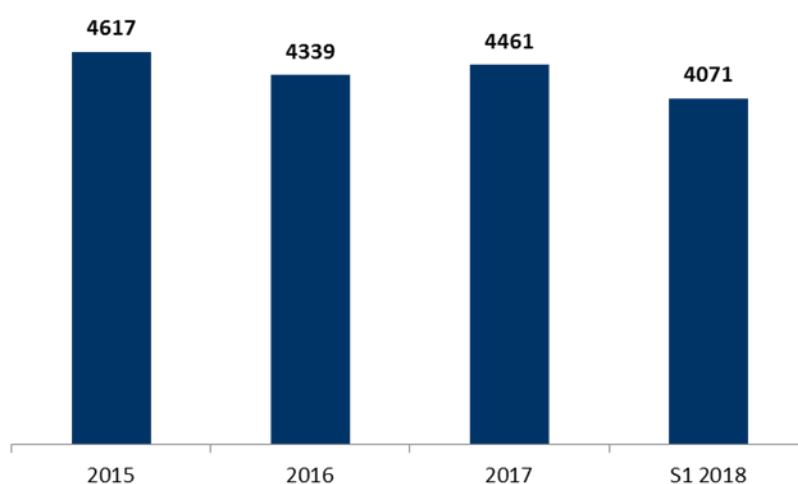
- la compétitivité externe ;
- l'équité interne.

XI.5 STRUCTURE DE L'FFECTIF

XI.5.1 Évolution de l'effectif

L'évolution récente de l'effectif de Centrale Danone se présente comme suit :

Évolution de l'effectif de Centrale Danone pour la période 2015 – S1 2018²⁷



Source : Centrale Danone SA

Au 30 juin 2018, l'effectif global (hors intérimaires) de Centrale Danone SA s'élève à 3 800 personnes.

La structure de l'effectif du groupe Centrale Danone se présente comme suit :

	2015	2016	2017	S1 2018
Centrale Danone SA	4 292	4 021	4 161	3 800
Filiales	325	318	300	271
Total	4 617	4 339	4 461	4 071

L'effectif global du groupe Centrale Danone s'élève à 4 071 personnes à fin juin 2018.

La majorité des départs concerne les fins de contrat à durée déterminée et à quelques employés disposant d'un contrat à durée indéterminée démissionnaires ainsi que des départs négociés sans que les postes ne soient réattribués.

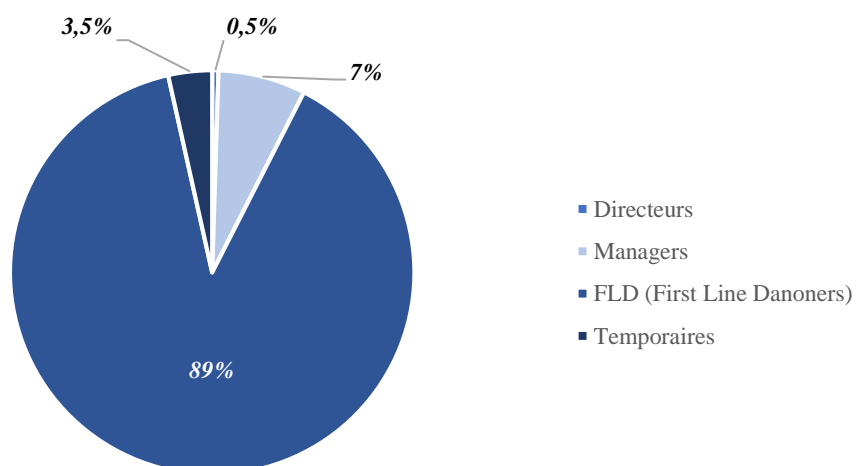
²⁷ Effectif hors intérimaires

XI.5.2 Répartition de l'effectif par catégorie

Au sein du Groupe Centrale Danone, l'effectif se décompose entre les catégories suivantes :

- Directeurs ;
- Managers ;
- FLD (First Line Danoners) ;
- Temporaires.

Répartition de l'effectif²⁸ par catégorie au 30/06/2018



Source : Centrale Danone SA

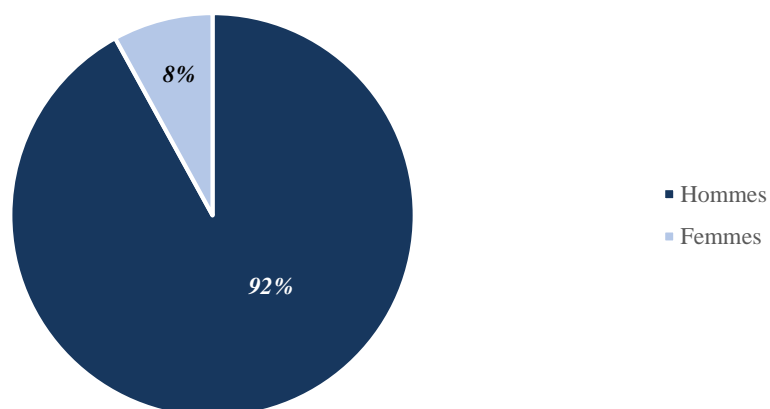
Le taux d'encadrement observé en 2015 est de 7,4%, en 2016 de 7,9% en 2017 de 7,8% et au premier semestre 2018 de 7,6%.

²⁸ Hors intérimaires

XI.5.3 Répartition de l'effectif par genre

L'effectif de Centrale Danone est majoritairement masculin, les hommes représentant en moyenne 92% de l'effectif total à fin juin 2018 toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

Répartition de l'effectif* par sexe au 30/06/2018

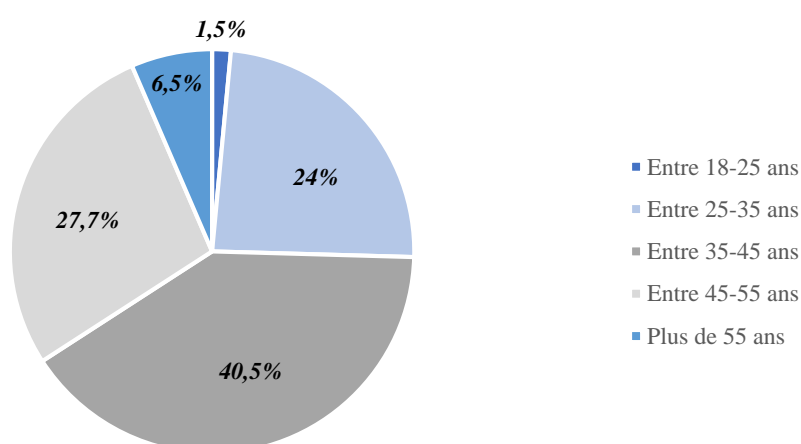


Source : Centrale Danone SA

XI.5.4 Répartition de l'effectif par classe d'âge

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation de l'effectif à fin juin 2018 selon les âges :

Répartition de l'effectif* par classe d'âge au 30/06/2018



Source : Centrale Danone SA

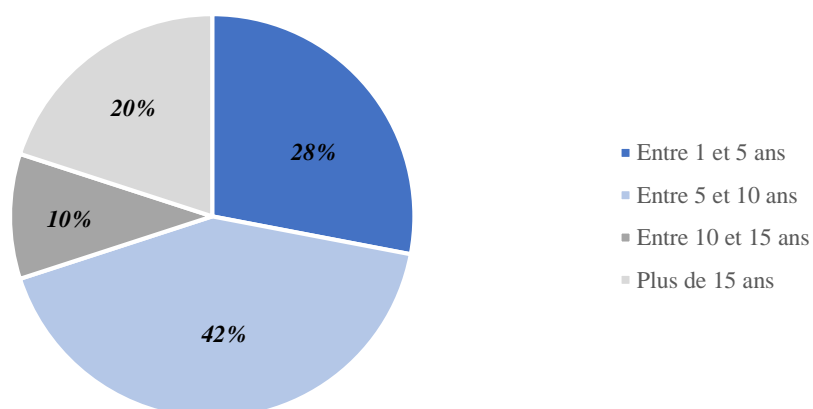
* effectif hors intérimaires

La moyenne d'âge de l'effectif de Centrale Danone est relativement jeune. En effet, 24% des salariés ont entre 25 et 35 ans, et 40,5% ont entre 35 et 45 ans. Cette répartition montre que l'entreprise dispose d'un personnel relativement jeune mais également d'une tranche expérimentée.

XI.5.5 Répartition de l'effectif par ancienneté

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation de l'effectif à fin juin 2018 selon l'ancienneté :

Répartition de l'effectif* par ancienneté au 30/06/2018



Source : Centrale Danone SA
* effectif hors intérimaires

72% de l'effectif de Centrale Danone dispose d'une expérience supérieure à 5 ans.

XI.5.6 Rotation des effectifs

Le tableau suivant détaille l'évolution des départs et recrutement de Centrale Danone sur la période 2015 au 30 juin 2018 :

	2015	2016	2017	S1 2018
Solde (Recrutement - Départ)	-306	-420	-408	-179

*Source : Centrale Danone SA
Hors titularisation d'intérimaires IDMAJ

Un programme d'optimisation des effectifs et de productivité a démarré en 2013.

XII. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

Le système d'information de Centrale Danone couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise et ces filiales via un patrimoine applicatif.

Assabil, gestion commerciale : le logiciel Assabil gère, à travers sa connexion avec les outils HHT (Hand Held Terminal) les commandes client, les chargements des camions de distribution, la livraison et la facturation du point de vente et la gestion des retours. Assabil gère aussi, avec des tablettes Android, l'aspect animation du point de vente (LION). Il offre la possibilité d'avoir un reporting opérationnel par point de vente, complété par un cube dans le DSS Cognos.

Sage Tréso, Essbase et Milk IT : Logiciels utilisés par le département finance.

SLP/Horoquartz : gestion du temps des employés.

Coswin / Qualitas : Coswin permet la gestion de la maintenance industrielle sur les usines.

HR Access / Soprah : Ce progiciel permet la gestion du dossier salariés, la gestion de la paie et la formation.

Magnitude/ Danone : L'application gère la consolidation reporting Groupe Danone.

M3 Max : M3 est le nom de l'ERP utilisé par Centrale Danone (ancien nom MoveEx). "M3 Max" est le nom du projet lancé pour maximiser son utilisation (activation de modules supplémentaires) afin de couvrir les principaux process de l'entreprise, dans un objectif de performance opérationnelle.

SFA LION : application qui optimise l'efficacité de la force de vente.

Application RTC : utilisée pour le suivi des camions.

XIII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT SUR LES DERNIERES ANNEES

Danone est entré au capital de Centrale Laitière en 1996 et était depuis 2001 un des actionnaires de référence de la société aux côtés de SNI avec 29,22% du capital et des droits de vote. Par ailleurs, Danone avait développé un partenariat industriel avec Centrale Danone depuis les années 1950, faisant du Maroc un des premières franchises de la marque Danone dès 1953.

Du fait de cette présence historique et du succès de la politique menée par Centrale Danone au Maroc, Danone s'inscrit dans la continuité de l'action de Centrale Danone, à laquelle il a d'ores et déjà contribué en tant qu'actionnaire important.

L'acquisition du contrôle exclusif du groupe Centrale Danone par Danone lui a permis de renforcer la collaboration technique et commerciale entre les deux groupes et de capitaliser également sur la renommée des produits Centrale Danone sur le marché marocain, ainsi que sur son réseau de distribution qui couvre plus de 75 000 points de vente à travers tout le territoire national.

Cette collaboration a conforté la mission du groupe Centrale Danone qui est de faire de Centrale Danone un leader de la santé par l'alimentation au Maroc, un créateur de progrès durable et un créateur de valeur pour son écosystème.

La stratégie de Centrale Danone repose principalement sur les piliers suivants :

- le développement de la consommation des produits laitiers frais par la mise en œuvre de son expertise marketing et commerciale et une politique qualité ambitieuse ;
- l'optimisation des coûts de production et de distribution à travers un vaste programme de productivité et d'efficacité opérationnelle ;
- le développement de la production laitière nationale à travers des plans d'accompagnement et de soutien réservés aux éleveurs laitiers et coopératives partenaires, en collaboration active avec l'interprofession et dans le cadre du plan Maroc Vert ;
- le groupe profitera de la croissance démographique afin d'augmenter les ventes réalisées sur le segment lait ;
- Centrale Danone a entamé en 2015 une activité export vers les pays d'Afrique subsaharienne des produits lait UHT, Raibi Jamila ainsi que Cœur de lait.
- Aliments pour les nourrissons et enfants en bas âge.

XIII.1 DEVELOPPEMENT DES MARCHES AMONT ET AVAL

XIII.1.1 Développement du marché aval

La stratégie de Centrale Danone au Maroc privilégie l'accélération de l'accroissement de la taille des marchés marocains du lait et des produits laitiers frais.

Depuis 2004, la consommation annuelle de lait par habitant (« PCC ») au Maroc est passée à une consommation de 72L/hab./an en 2017 versus 38L/hab./an en 2004. En tant que *Market Leader*, a contribué activement à cette dynamique grâce aux efforts d'innovation et de rénovation des produits laitiers et de ses gains de distribution et couverture du pays.

Malgré cette forte croissance, la PCC des produits laitiers au Maroc demeure inférieure à celle des autres pays et des recommandations de l'OMS, soit 90L/hab/an.

Centrale Danone se donne pour objectif de contribuer à l'accroissement de la taille des marchés des produits laitiers au Maroc, en développant des produits innovants et adaptés aux habitudes de consommation marocaines et par une politique d'amélioration qualité et organoleptique de tous ses produits.

Centrale Danone se donne également comme objectif de proposer des produits plus accessibles au plus grand nombre, et mieux adaptés au pouvoir d'achat de certaines familles marocaines. Dans cette optique, le segment Lait a pu profiter de l'augmentation de la consommation du lait pasteurisé à travers

notamment le développement des sachets demi-écrémé et de l'offre du 1 litre ainsi que la poursuite de l'amélioration des offres UHT (format, enrichissement, parfum, etc.). Les produits laitiers frais devraient tirer profit de l'ensemble des actions de consolidation des marques fortes (Yawmy, Jamila, Danino, etc.) et de l'innovation sur les produits à valeur ajoutée et sur les offres familiales. En complément au soutien marketing des marques, d'importantes actions d'animation ont été entrepris sur le marché.

Le partenariat développé depuis les années 1950 entre Danone et Centrale Danone a d'ores et déjà permis de favoriser l'entrée de certaines marques de Danone sur le marché marocain (par exemple, les marques Activia, Blédina, Danette, Danino et Danao en 2015). Centrale Danone a par ailleurs développé une gamme de produits spécifiques au marché marocain (par exemple, les marques Centrale, Yawmy, Jamila et Moufid).

Danone a poursuivi et continué à développer la culture de l'innovation de Centrale Danone, tant pour les marques mondiales de Danone que les marques marocaines détenues par Centrale Danone. Cette dernière bénéficiera d'un accès renforcé aux ressources de Danone dans tous les domaines dont celui de la Recherche et du Développement où les deux groupes ont pu combiner leur savoir-faire. De plus, elle a pu bénéficier de l'expertise de Danone dans le domaine du Marketing avec pour corolaire l'accélération de l'innovation et le lancement de nouveaux produits au Maroc.

Grâce à la stratégie implémentée et aux vues de l'évolution du marché marocain des produits laitiers au cours des 10 dernières années, ainsi que du niveau encore faible de la PCC de produits laitiers au Maroc, Centrale Danone estime que ce secteur continu à présenter un potentiel de croissance important dans les années à venir.

XIII.1.2 Développement de l'amont laitier

La collecte laitière est une priorité stratégique pour le groupe Centrale Danone en vue de maintenir les équilibres laitiers et financiers à travers la réduction du déficit (par la réduction de la dépendance à l'importation et ainsi la diminution des impacts liés aux fluctuations des cours des matières premières laitières à l'international) et asseoir une supériorité de ses produits par une qualité supérieure de la matière première.

Centrale Danone est un acteur clef de l'amont laitier au Maroc. Elle a en effet acquis un savoir-faire qu'elle a mis en œuvre, notamment dans le cadre du Plan Maroc Vert, dans des projets visant à développer et à pérenniser l'élevage laitier au Maroc.

A ce titre, Centrale Danone a notamment mis en œuvre :

- des mesures pour l'amélioration génétique du cheptel des éleveurs : notamment des programmes majeurs d'importation et de financement de génisses hautement productives Holstein et montbéliardes ;
- des mesures d'accompagnement des éleveurs : amélioration des conditions d'achat en fourrages et aliments composés, formation des éleveurs, la distribution de semences bovines sélectionnées et assistance à l'insémination artificielle ;
- des mesures de développement de la collecte laitière : accompagnement et promotion de la création de centres de collecte laitière et de fermes laitières, et le développement de l'activité laitières dans de nouvelles zones géographiques ;
- des actions de fidélisation des éleveurs : mise en place en 2008 de la plus grande tour de séchage de poudre de lait en Afrique et au Moyen Orient (pour un montant de 150 Mdh) permettant d'absorber les excédents de collecte pendant la période de haute lactation.

A ce titre, Centrale Danone fera face aux principaux enjeux suivants :

- la professionnalisation de la filière laitière par notamment le renforcement de l'interprofession des producteurs laitiers par des partenariats avec les principaux acteurs publics ;
- l'extension des réseaux de collecte et la mise à niveau des centres de collecte pour en faire des pourvoyeurs de services au profit des adhérents, l'injection des bacs à lait dans la chaîne de stockage sous froid ;

- l'amélioration de l'accompagnement des éleveurs pour une productivité et un coût de production maîtrisés ;
- la poursuite de l'amélioration qualitative du lait ;
- l'accélération de l'élevage intensif (fermes Imtyaz et grandes fermes) en bénéficiant de l'expérience de notre ferme Lait Plus.

Centrale Danone a lancé des initiatives concrètes afin de renforcer l'amont agricole et confirmer son soutien aux éleveurs. Ainsi, le lancement du programme « hlib bladi » qui a posé les jalons d'une stratégie de remise à niveau et de pérennisation de la filière laitière, a été testé auprès de 1600 éleveurs et ce en ligne avec les axes stratégiques du Plan Maroc Vert. Ce programme permettra d'accompagner 10 000 petits éleveurs à horizon 2020 à travers un accompagnement technique et humain assuré par des experts du secteur. Ce programme a été accompagné d'un film publicitaire du même nom reprenant des témoignages marquants d'éleveurs permettant à la population marocaine de se familiariser avec le quotidien de ces éleveurs.

XIII.2 POLITIQUE INDUSTRIELLE

La politique industrielle de Centrale Danone a reposé sur une amélioration continue de son outil industriel, à chaque stade de la production. A ce titre, les principaux axes de développement industriel entrepris par Centrale Danone se détaillent comme suit :

- amélioration de l'efficacité de chaque site industriel ;
- optimisation des équipements et des technologies utilisés dans chacun des sites industriels ;
- Fidélisation des éleveurs.

XIII.3 LA DISTRIBUTION

L'optimisation de la distribution des produits de Centrale Danone est un axe fondamental de la stratégie du groupe. Elle s'est traduite notamment par la recherche continue de l'amélioration du « service client ».

En effet, compte tenu de la nature périssable des produits laitiers et de la nécessité d'assurer une couverture géographique la plus large possible, Centrale Danone a mis en place plusieurs plans d'action visant l'amélioration de sa distribution, dont notamment la sécurisation de la chaîne du froid et l'amélioration du service client.

XIII.4 POLITIQUE RSE

Centrale Danone, présent depuis 70 ans au Maroc, est un acteur socialement engagé. Les principales initiatives RSE entreprises sont les suivantes :

- Coupe scolaire Centrale Danone : cet évènement réalisé en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la Formation Professionnelle et la Fédération Royale Marocaine du Sport Scolaire a tenu sa 21^{ème} édition en avril 2018. Cette dernière édition a touché 1,8 M de participants au niveau des écoles publiques.
- Semaine nationale de la nutrition « sehaty fi taghdiaty » : la 16^{ème} édition tenue en mars 2018 a touché 20 000 écoles et près de 4,7 M d'élèves de 6 à 12 ans à travers le territoire. Ce programme en partenariat avec le Ministère de la Santé, inscrit dans l'agenda national d'éducation nutritionnelle propose 8 rendez-vous de sensibilisation annuels. Parmi les principaux axes proposés : le renforcement des thématiques pédagogiques, l'utilisation des nouvelles technologies et la réhabilitation des cantines scolaires par Centrale Danone.
- Valorisation du patrimoine marocain : Centrale Danone a développé diverses actions de valorisation du patrimoine (ex : opération « Zine Bladi » packaging avec une référence au patrimoine culturel marocain des 12 régions lancé au SIAM 2018).

PARTIE VII. ACTIVITE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

L'historique de FDD ainsi que les principales étapes de développement se présentent comme suit :

1997	Création de la Fromagerie des Doukkala
2012	Rachat des parts détenues par Bongrain dans Fromageries des Doukkala par Centrale Danone

Source : Centrale Danone SA

II. ACTIVITE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

Fromagerie Des Doukkala a été créée suite à l'association, en 1997, de Centrale Danone au groupe français Soparin Bongrain, leader des spécialités fromagères.

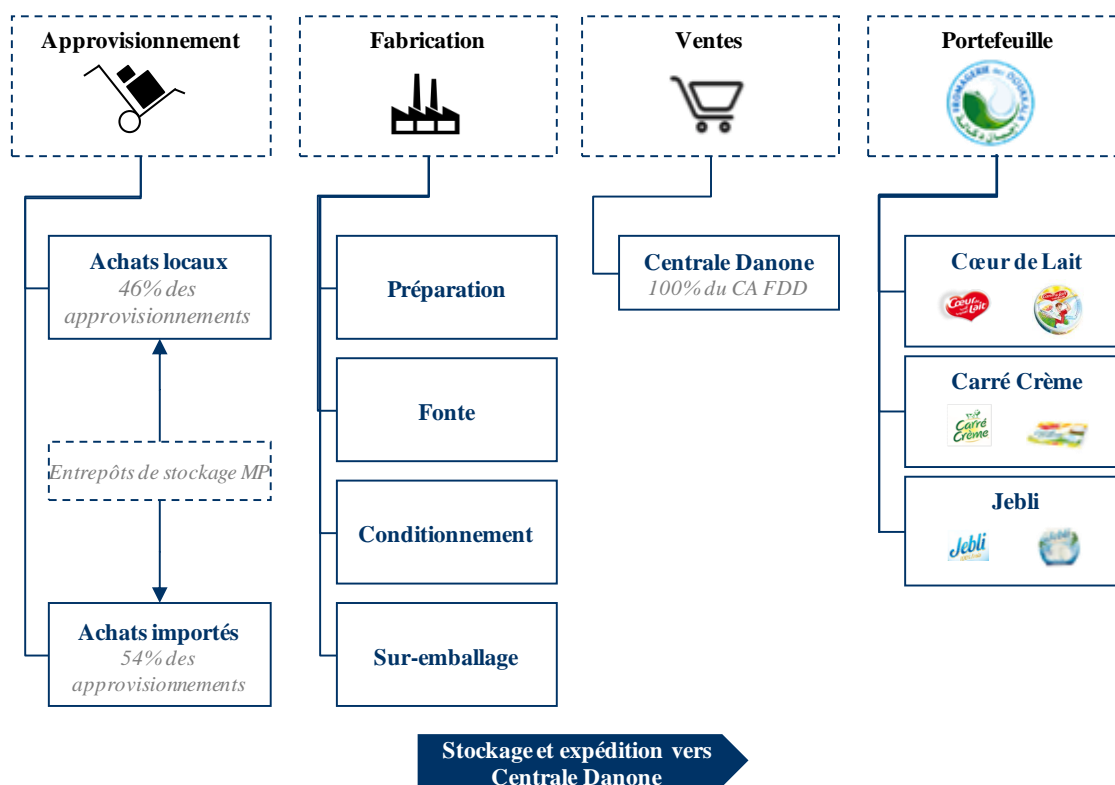
En novembre 2012, Centrale Danone SA rachète 20% de Fromagerie Des Doukkala, détenue auparavant par le groupe Bongrain, à l'issue de cette opération FDD est devenue filiale à 100% de Centrale Danone SA.

La société a pour principale activité la production des fromages fondus (triangle et carré) et des fromages frais à tartiner (Jben).

Plusieurs synergies existent entre Centrale Danone et FDD parmi lesquelles :

- vente de la production de FDD à Centrale Danone ;
- l'alimentation par Centrale Danone de FDD en matières laitières (lait caillé, crème et lait normalisé) ;
- la réalisation par Centrale Danone du convoyage, du stockage, de la distribution et de la commercialisation des produits FDD ;
- la gestion de fonctions supports telles que les achats, la gestion de la paie et les systèmes d'information ;
- la mutualisation de certaines charges de l'usine FDD qui se situe sur le même site que l'usine Centrale Danone d'El Jadida.

Business model de Fromagerie des Doukkala



Source : Centrale Danone SA

II.1 SITE FROMAGERIE DES DOUKKALA

L'usine de Fromagerie des Doukkala a été construite en 1998 sur une superficie de 6 807 m², sur le site d'El Jadida qui se trouve à 3 Km du centre-ville en bordure de la route de Marrakech.

Le site est spécialisé dans la fabrication du fromage fondu et frais.

Les produits fabriqués sont :

- Cœur de lait ;
- Carré crème ;
- Jebli.

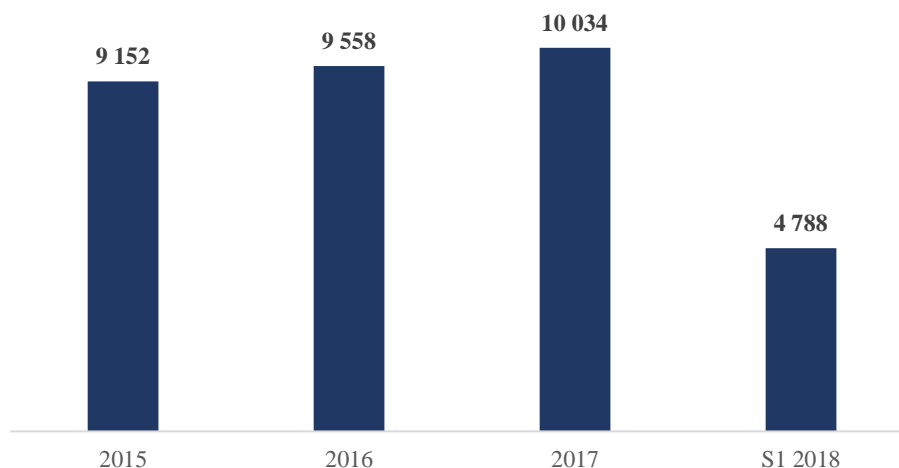
II.2 BASE INDUSTRIELLE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

La base industrielle de Fromagerie des Doukkala, d'une capacité de 9 700 tonnes pour le fromage fondu et 5 500 tonnes pour le fromage frais se détaille comme suit :

Nombre de lignes au 30/06/2018	
Fondu	8 lignes
Frais	3 lignes
Total	11 lignes

Source : Centrale Danone SA

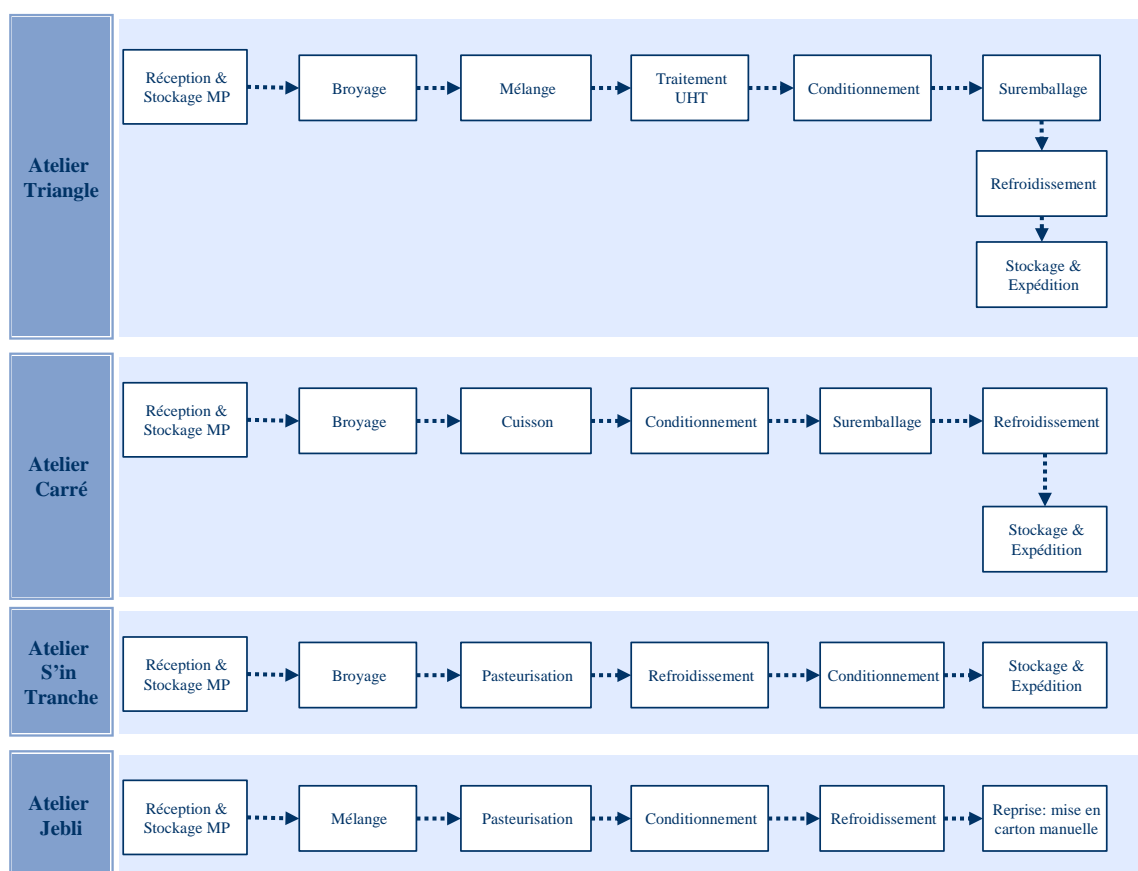
Les quantités produites sont les suivantes (en Tonnes):



Source : Centrale Danone SA

L'augmentation des quantités produites a été portée par l'augmentation de la consommation de fromage par les familles. Le taux de croissance annuel moyen entre 2015 et 2017 est de l'ordre de 5%.

II.3 PROCESSUS DE PRODUCTION DE FDD AU 30/06/2018

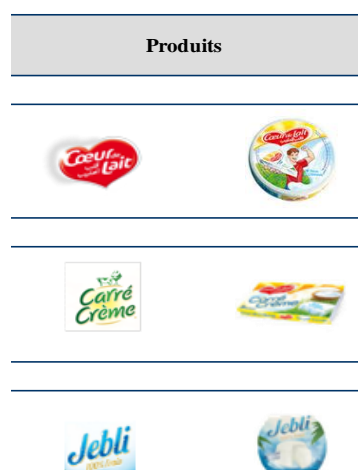


Source : Centrale Danone SA

Depuis 2015, le système de regroupement des boîtes Cœur de Lait est passé d'un système de « stockage par bande adhésive à un système d'emboutissage par collerette carton.

II.4 PRESENTATION DU PORTEFEUILLE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

Portefeuille de FDD au 30/09/2018



Source : Centrale Danone SA

La marque CŒUR DE LAIT : produit phare du portefeuille FDD, il contribue à hauteur de 60% au chiffre d'affaires de FDD et à 4,9 % du chiffre d'affaires au 30/09/2018 de CDA et se positionne sur la gamme des fromages fondus en format triangle à base de lait frais. Riche en apport nutritif, il cible les besoins d'alimentation équilibrée de la famille.

La marque CARRE CREME : fromage blanc fondu en format carré à base de lait frais qui représente 3,5% du chiffre d'affaires de FDD et 0,3% du chiffre d'affaires au 30/09/2018 de CDA (en recul depuis suite à la baisse de la demande).

La marque JEBLI : fromage frais et crémeux à base de lait frais qui représente 33,5% du chiffre d'affaires de FDD et 2,7 % du chiffre d'affaires au 30/09/2018 de CDA. Il se positionne sur le segment du « jben » avec son côté santé, naturel et traditionnel.

D'autres produits représentent les 3% restant du chiffre d'affaires de FDD au 30/09/2018.

Le produit Sandwich'in (fromage en tranches) a été supprimé au deuxième semestre 2017.

L'approvisionnement en matières premières est assumé par CDA à travers la mise en place de conventions réglementées. Par ailleurs, CDA achète 100% de la production de FDD qui est distribuée à travers le réseau de distribution de CDA. (cf. Partie VI Activités de CDA point V pour la partie approvisionnement et IV.1.6 pour la partie distribution).

III. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et 78-12 relatives aux sociétés anonymes, les principales conventions visées par cette loi se présentent de la manière suivante :

III.1 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

a. Convention de redevances de marque conclue avec CDA

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit que Centrale Danone concède à FDD pendant toute la durée du contrat, à titre exclusif et non transférable, une licence d'usage du savoir-faire et des marques Centrale Danone pour la fabrication, la commercialisation, la distribution et la promotion de son produit « Jebli ».
- Date d'effet : mai 2017
- Rémunération : Le montant facturé est fixé à 2% du chiffre d'affaires net.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 009 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice est de 1 828 KDhs.

III.2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

a. Convention de prestations diverses conclue avec CDA

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit la refacturation à Centrale Danone des prestations d'assistance réalisées par la société FDD pour le compte de Centrale Danone.
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2016
- Rémunération : le montant de la rémunération est fixé de commun accord entre les deux parties.

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 032 KDhs. Le montant encaissé sur l'exercice est de 1904 KDhs.

b. Convention support, achat de biens et prestations diverses conclue avec CDA

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : la convention prévoit la rémunération des prestations d'assistance aux fonctions support (juridique, informatique, gestion des ressources humaines, gestion comptable et financière, achat, qualité, industrie) ; de recherche et développement et promotion de la marque ; de distribution et logistique fournies par Centrale Danone à FDD.
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2016
- Durée : une année, renouvellement par tacite reconduction
- Rémunération :
 - o Rémunération en contrepartie des prestations d'assistance aux fonctions support : rémunération fixée de manière forfaitaire à 11 358 976 Dhs hors taxes.
 - o Rémunération en contrepartie des prestations de recherche et développement et promotion de la marque: rémunération de 1,5% du chiffre d'affaires net réalisé. Centrale Danone fait "acquisition des produits FDD au prix de vente réseau minoré de 2%, correspondant à l'estimation moyenne de la valeur des PPED. Ce pourcentage pourrait faire l'objet d'une révision annuelle.
 - o Rémunération en contrepartie des prestations de logistique et de stockage
 - o Rémunération fixée de manière forfaitaire correspondant à un prix au Dh / Tonne calculé sur la base du budget annuel validé par les deux entités, ou toute autre base convenue entre les Parties, et majoré de 4% du prix. Ce prix total est majoré de 1% d'interco. Cette valeur correspond au coût logistique hors PPED supporté par Centrale Danone.

- Rémunération en contrepartie de la prestation de mise à disposition de la force de vente pour la distribution des produits FDD: rémunération fixée de manière forfaitaire correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires net calculé sur la base du budget annuel validé par les deux entités, ou toute autre base convenue entre les parties, et majoré de 4% du prix. Ce prix total est majoré de 1% d'interco.
- Les remises, promotions gratuité, remises de fin d'année et coopération commerciale sont facturées à l'identique à FDD par Centrale Danone.

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 419 150 KDhs. Le montant encaissé sur l'exercice s'élève à 382 984 KDhs.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 s'élève à 48 533 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice s'élève à 44 515 KDhs.

c. Convention d'avances en compte courant conclue avec CDA

Les principales modalités de cette convention se présentent comme suit :

- Nature et objet : Cette convention prévoit la mise à disposition d'avances de trésorerie réciproques, qui revêtent la forme de comptes courants rémunérés à un taux arrêté d'un commun accord.
- Rémunération : Le taux de rémunération des comptes courants au titre de l'exercice 2017 s'est situé à 3,6% pour les comptes débiteurs et à 5,2% pour les comptes créditeurs.

Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 684 K Dhs. Le montant encaissé sur l'exercice s'élève à 1 637 K Dhs.

d. Contrat de bail conclu avec CDA

Les principales modalités de ce contrat se présentent comme suit :

- Nature et objet : ce contrat met à disposition de la société FDD des locaux commerciaux en contrepartie de loyers mensuels.
- Date d'effet : Janvier 2010
- Rémunération : loyers mensuels de 107 KDhs
-

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2017 est de 1 464 KDhs. Le montant décaissé sur l'exercice est de 1 342 KDhs.

III.3 NOUVELLES CONVENTIONS AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POSTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2017

Néant

III.4 CONVENTIONS NON PREALABLEMENT AUTORISEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant.

III.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS / ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS RELATIFS AUX CONVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015²⁹

Nature de la convention	Charges au titre de l'ex. 2015 (KDhs)	Produit au titre de l'ex. 2015 (KDhs)	Encaissements au titre de l'ex.2015 (KDhs)	Décaissements au titre de l'ex .2015 (KDhs)
Convention d'assistance conclue avec CDA pour les fonctions de support et de communication	42 495	-	-	38 847
Convention de vente de fromage avec CDA	-	431 547	379 202	-
Convention d'avance en comptes courant avec CDA	-	592	507	-
Contrat de bail commercial conclu avec CDA	1 512	-	-	1 174

²⁹ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes – Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

III.6 TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS / ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS RELATIFS AUX CONVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016³⁰

Nature de la convention	Charges au titre de l'ex. 2016 (KDhs)	Produit au titre de l'ex. 2016 (KDhs)	Encaissements au titre de l'ex.2016 (KDhs)	Décaissements au titre de l'ex .2016 (KDhs)
Convention support, achat de biens et prestations diverses avec CDA	56 646	418 608	383 007	51 811
Convention de prestations diverses avec CDA	-	5 598	5 216	
Convention d'avance en comptes courants avec CDA	-	1 596	1 412	-
Contrat de bail commercial avec CDA	1 335	-	-	1 229

³⁰ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes – Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

III.7 TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS / ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS RELATIFS AUX CONVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017³¹

Nature de la convention	Charges au titre de l'ex. 2017 (KDhs)	Produit au titre de l'ex. 2017 (KDhs)	Encaissements au titre de l'ex.2017 (KDhs)	Décaissements au titre de l'ex .20167(KDhs)
Convention de redevance de marque avec CDA	2 009	-	-	1 828
Convention de prestations diverses avec CDA	-	2 032	1 904	-
Convention de support, achat de biens et prestations diverses avec CDA	48 533	419 150	382 984	44 515
Convention d'avances en comptes courants avec CDA	-	1 684	1 637	-
Contrat de bail commercial conclu avec CDA	1 464	-	-	1 342

³¹ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes – Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

IV. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT & DE STOCKAGE

Descriptif de la politique d'approvisionnement

L'approvisionnement en intrants se fait exclusivement chez Centrale Danone.

A travers Centrale Danone, FDD bénéficie, des contrats négociés par Danone pour les achats d'emballages et d'ingrédients.

Principales caractéristiques

Structure d'achat de lait de FDD

L'approvisionnement en crème et en lait de FDD auprès de CDA se schématise comme suit :

Organisation de l'approvisionnement en lait entre FDD et Centrale Danone



Source : Centrale Danone SA

Descriptif de la politique de stockage

FDD poursuit une politique de stockage similaire à celle de sa maison mère. A la sortie des lignes de production de l'usine, les produits finis sont récupérés par la supply chain et sont stockés dans les chambres froides. Ces produits sont acheminés par la suite vers une plateforme de stockage.

V. POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Dans la continuité des évolutions qu'a connu la politique de distribution de Centrale Danone, FDD prône une stratégie de différenciation et d'amélioration continue dans sa stratégie de distribution. Dans ce sens, la société est passé d'une distribution de masse à une distribution segmentée. Cette segmentation de la distribution permet d'adapter les politiques de servicing en fonction des différents segments. Aussi, FDD, à travers sa maison mère, a mis en place une stratégie d'animation commerciale soutenue pour faire connaître ses produits phares à travers notamment une politique promotionnelle agressive.

VI. POLITIQUE DE COUVERTURE

De par son affiliation à Centrale Danone, FDD n'est pas exposée aux fluctuations du taux de change dans le cadre de ses achats de matières premières et d'emballages.

VII. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE

Stratégie Marketing

A l'image de Centrale Danone, FDD essaye de maintenir une politique d'innovation pertinente et un programme de développement soutenu visant à répondre, au mieux, aux attentes des consommateurs marocains.

Cette politique est basée sur la communication pertinente et ciblée, l'innovation et sur une stratégie de développement audacieuse qui permet le lancement de nouvelles offres sur le marché et l'upgrade de celles existantes.

Stratégie Commerciale

A l'image de Centrale Danone et dans un contexte marché de plus en plus compétitif, FDD fait de la proximité client son principal atout. Les actions entreprises par la société visent principalement l'exécution différenciée par type de canal, l'attractivité concurrentielle unique, l'extension des tournées pour un meilleur service.

VIII. POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

A l'image de Centrale Danone et en alignement avec la stratégie du groupe Danone, la politique qualité de FDD est basée en premier lieu sur les fondamentaux de la *food safety*, assure la régularité des process de transformation et veille à la supériorité des produits FDD sur le marché Marocain.

IX. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

A l'image de Centrale Danone, la politique de recherche et développement est orientée vers l'amélioration continue des produits fromagers ainsi que l'optimisation des standards du fromage. Cette politique est articulée autour des axes suivants :

- assurer la cohérence entre supériorité, nutrition et rentabilité des produits ;
- développer et investir en outils et processus;
- développer une veille prospective sur les matières stratégiques et ingrédients fonctionnels ;
- développer des produits avec une supériorité nutritionnelle tangible pour plus de crédibilité sur la santé.

X. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'investissement de FDD a pour but de moderniser ses moyens de production et d'accompagner l'évolution de son activité par des capacités de production et de distribution ajustables.

Les principaux investissements réalisés ont concerné l'augmentation de la capacité de production, l'amélioration de la sécurité incendie et les innovations produits.

XI. RESSOURCES HUMAINES

XI.1 POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES, SOCIALE ET DE REMUNERATION DE FDD

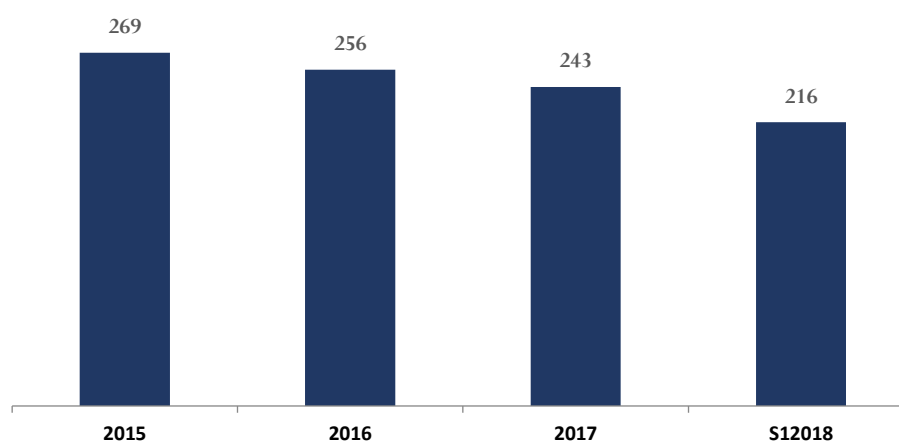
Les politiques de ressources humaines, sociale et de rémunération sont harmonisées avec celles de CDA (prière de se référer à la Partie VI point XI.2).

XI.2 STRUCTURE DE L'EFFECTIF

XI.2.1 Évolution de l'effectif

L'évolution récente de l'effectif de FDD se présente comme suit :

Évolution de l'effectif* de FDD pour la période 2015 – S12018



Source : Centrale Danone SA
* effectif hors intérimaires

Au 30 juin 2018, l'effectif global (hors intérimaires) de FDD s'élève à 216 personnes. Le Taux de croissance annuel moyen sur la période allant de 2015 à 2017 est de -3,3%.

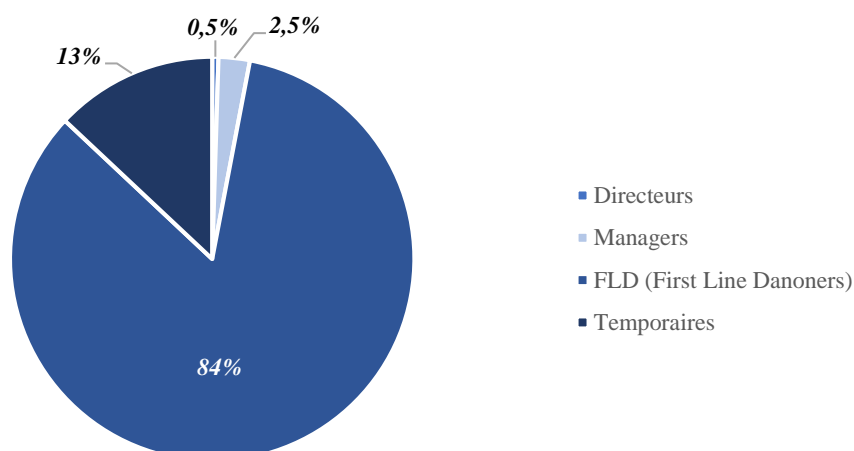
La réduction du nombre d'effectif en 2018 s'explique par la réduction des postes de contrats à durée déterminée en lien avec les projets d'automatisation des fins de lignes Jebli et triangle.

XI.2.2 Répartition de l'effectif par catégorie

Au sein de FDD, l'effectif se décompose entre les catégories suivantes :

- Directeurs ;
- Managers ;
- FLD (First Line Danoners) ;
- Temporaires.

Répartition de l'effectif³² par catégorie au 30/06/2018



Source : Centrale Danone SA

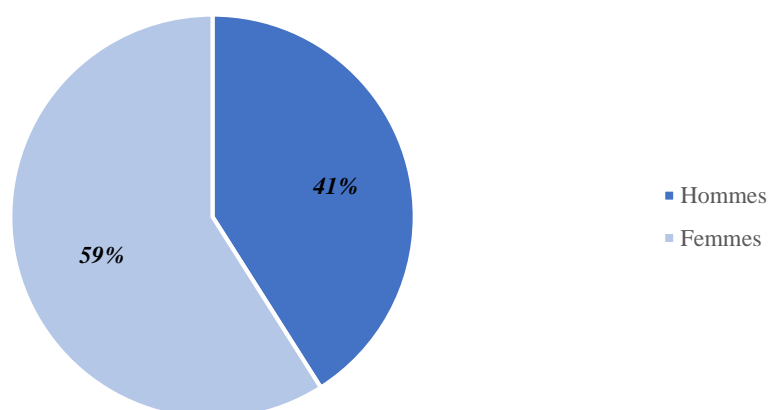
Le taux d'encadrement observé sur la période 2015-2018 demeure stable à près de 3 %.

Nous rappelons que les activités achats, distribution et support sont réalisées par CDA dans le cadre de conventions règlementées entre CDA et FDD.

XI.2.3 Répartition de l'effectif par genre

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation de l'effectif à fin juin 2018 selon les sexes :

Répartition de l'effectif* par sexe au 30/06/2018



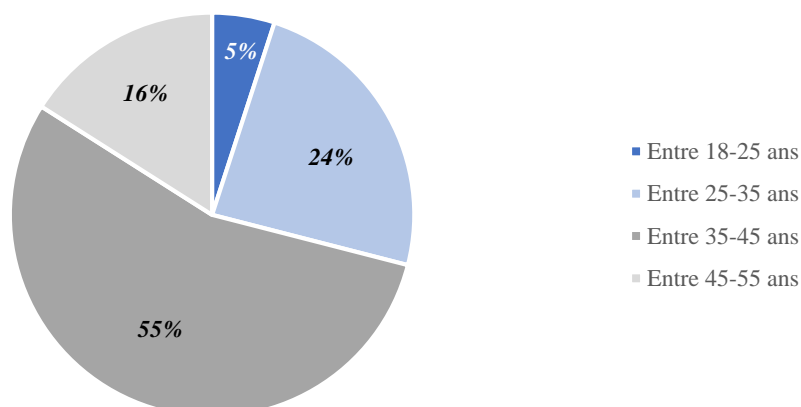
Source : Centrale Danone SA

³² Hors intérimaires

XI.2.4 Répartition de l'effectif par classe d'âge

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation de l'effectif à fin juin 2018 selon les âges :

Répartition de l'effectif* par classe d'âge au 30/06/2018



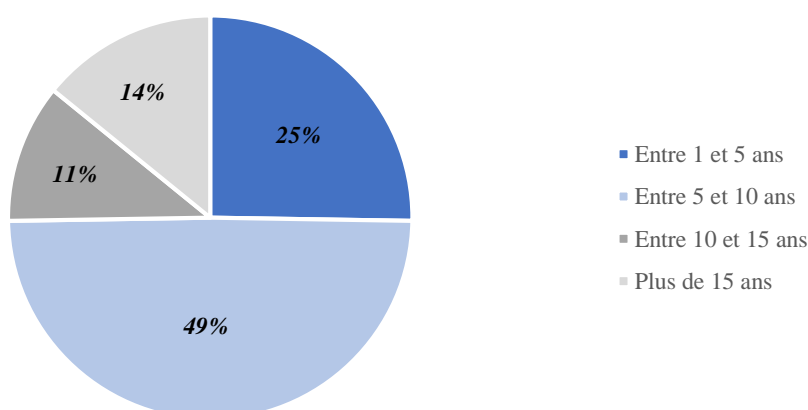
Source : Centrale Danone SA
* effectif hors intérimaires

La moyenne d'âge de l'effectif de Centrale Danone est relativement jeune. En effet, 24% des salariés ont entre 25 et 35 ans, et 55% ont entre 35 et 45 ans. Cette répartition montre que l'entreprise dispose d'un personnel relativement jeune mais également d'une tranche expérimentée.

XI.2.5 Répartition de l'effectif par ancienneté

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation de l'effectif à fin juin 2018 selon l'ancienneté :

Répartition de l'effectif* par ancienneté au 30/06/2018



Source : Centrale Danone SA
* effectif hors intérimaires

74% de l'effectif de FDD dispose d'une expérience supérieure à 5 ans.

XI.2.6 Rotation des effectifs

Le tableau suivant détaille l'évolution des départs et recrutement de Centrale Danone sur la période 2015 au 30 juin 2018 :

	2015	2016	2017	S12018
Solde (Recrutement - Départ)	-125	-126	-124	-97

*Source : Centrale Danone SA
Hors titularisation d'intérimaires IDMAJ

XII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT SUR LES DERNIERES ANNEES

La stratégie de FDD sur les dernières années repose principalement sur les piliers suivants :

- le développement de la consommation des produits fromagers par la mise en œuvre de l'expertise marketing et commerciale de sa maison mère et une politique qualité ambitieuse ;
- l'optimisation des coûts de production et de distribution à travers un vaste programme de productivité et d'efficacité opérationnelle ;
- La croissance démographique au Maroc afin d'augmenter les ventes de fromage;
- L'entame en 2015 d'une activité export vers les pays d'Afrique subsaharienne pour la marque Cœur de lait.

PARTIE VIII. ANALYSE FINANCIERE DE CENTRALE DANONE

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

I.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe Centrale Danone consolide ses comptes selon les normes IFRS.

L'évolution du périmètre de consolidation du groupe se présente de la manière suivante :

Filiales	2015			2016			2017			S1 2018		
	% contrôle	% d'intérêt	Méthod e	% contrôle	% d'intérêt	Méthod e	% contrôle	% d'intérêt	Méthod e	% contrôle	% d'intérêt	Méthod e
Centrale Danone SA	Maison mère			Maison mère			Maison mère			Maison mère		
Fromagerie des Doukkala	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Laitplus	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Agriène	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG

Source : Centrale Danone SA

En novembre 2012, Centrale Danone SA a racheté 20% de Fromagerie Des Doukkala. A l'issue de cette opération FDD est devenue filiale à 100% de Centrale Danone SA.

Le tableau suivant présente les sociétés exclues du périmètre de consolidation au 30 septembre 2018³³ :

Filiales	Participation (en %)
Celaco	33%
Les Textiles	100%
Société YAM	50%
SCI JAMILA	99,8%

Source : Centrale Danone SA

³³ Sociétés en cessation d'activité ou portant uniquement des terrains.

II. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES – COMPTES CONSOLIDÉS

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de résultat consolidé du groupe Centrale Danone pour la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Chiffre d'affaires	6 745	6 824	6 519	1,2%	-4,5%	3 224	2 618	-18,8%
Autres produits de l'activité	11	24	33	>100%	37,5%	34	109	>100%
Produits des activités ordinaires	6 756	6 848	6 552	1,4%	-4,3%	3 258	2 727	-16,3%
Achats	4 119	4 044	3 975	-1,8%	-1,7%	1 954	1 665	-14,8%
Autres charges externes	1 205	1 246	1 175	3,4%	-5,7%	591	562	-4,9%
Frais de personnel	786	791	697	0,6%	-11,9%	368	335	-9,0%
Impôts et taxes	47	35	30	-25,5%	-14,3%	23	23	0,0%
Amortissements et provisions d'exploitation	342	373	405	9,1%	8,6%	202	261	29,2%
Autres produits et charges d'exploitation nets	-43	-47	-52	-9,3%	-10,6%	-16	-26	-62,5%
Charges d'exploitation courantes	6 456	6 442	6 230	-0,2%	-3,3%	3 122	2 820	-9,7%
Résultat d'exploitation courant	299	407	322	36,1%	-20,9%	135	-94	<-100%
<i>Résultat d'exploitation courant (REXC/CA)</i>	<i>4,4%</i>	<i>6,0%</i>	<i>4,9%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>4,2%</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-7,8 pts</i>
Cessions d'actifs	8	24	1	>100%	-95,8%	-	-	Ns
Cessions des filiales et participations	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Résultats sur instruments financiers	-5	-1	-	80,0%	-100,0%	-	-	Ns
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-59	-254	-84	<-100%	66,9%	-28	12	>100%
Autres produits et charges d'exploitation	-56	-230	-83	<-100%	63,9%	-28	12	>100%
Résultat des activités opérationnelles	243	176	238	-27,6%	35,2%	107	-82	<-100%
Coût de l'endettement financier net	44	33	29	-25,0%	-12,1%	12	13	8,3%
Autres produits financiers	-	-	2	Ns	Ns	2	1	-50,0%
Autres charges financières	17	12	23	-29,4%	91,7%	5	8	60,0%
Résultat financier	-61	-45	-50	26,2%	-11,1%	-15	-20	-33,3%
Résultat avant impôts	183	132	188	-27,9%	42,4%	92	-101	<-100%
<i>Marge avant impôt (RAI/CA)</i>	<i>2,7%</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,9%</i>	<i>-0,8 pts</i>	<i>0,9 pts</i>	<i>2,9%</i>	<i>-3,9%</i>	<i>-6,7 pts</i>
Impôts sur les bénéfices	132	88	88	-33,3%	0,0%	55	25	-54,5%
Impôts différés	-2	-16	-15	<-100%	6,3%	-19	-12	36,8%
Résultat net	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,8%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>0,9 pts</i>	<i>1,7%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>-6,1 pts</i>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Résultat net des activités poursuivies	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Résultat de l'ensemble consolidé	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
Intérêts minoritaires	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Résultat net - Part du Groupe	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%

Source : Centrale Danone SA

Le tableau suivant reprend les données historiques de l'état du résultat global consolidé du groupe Centrale Danone pour la période 2015 - S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Résultat de l'exercice	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Ecart actuariels sur les obligations à prestations définies	-	20	4			-	11	
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	-	-6	-1	Ns	83%	-	-3	Ns
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-	14	3	Ns	-78,6%	-	8	Ns
Résultat global total de l'année	53	73	118	37,7%	61,6%	56	-107	<-100%
Dont intérêts minoritaires	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Dont Résultat net global – Part du Groupe	53	73	118	37,7%	61,6%	56	-107	<-100%

Source : Centrale Danone SA

II.1.1 Produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente l'évolution de produits des activités ordinaires du groupe Centrale Danone sur la période 2015 - S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Chiffre d'affaires	6 745	6 824	6 519	1,2%	-4,5%	3 224	2 618	-18,8%
<i>dont quote part Centrale Danone SA en %</i>	<i>94,6%</i>	<i>93,1%</i>	<i>91,8%</i>	<i>-1,5 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>	<i>93,1%</i>	<i>90,0%</i>	<i>-3,1 pts</i>
Autres produits de l'activité	11	24	33	>100%	37,5%	34	109	>100%
Produits des activités ordinaires	6 756	6 848	6 552	1,4%	-4,3%	3 258	2 727	-16,3%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des produits des activités ordinaires entre 2015 et 2016

Les produits des activités ordinaires du groupe ont augmenté de 1,4% pour passer de 6 756 Mdh en 2015 à 6 848 Mdh en 2016. L'augmentation s'explique par la hausse du chiffre d'affaires d'Agrigène³⁴ due à la reprise de la commercialisation des génisses et la hausse des ventes des autres produits (Hausse de la production de beurre).

Evolution des produits des activités ordinaires entre 2016 et 2017

Les produits des activités ordinaires du groupe enregistrent une baisse de 4,3% en 2017 pour s'établir à 6 552 Mdh contre 6 848 Mdh en 2016. Cette évolution s'explique principalement par le recul des ventes du lait pasteurisé et des ventes de PLF.

Evolution des produits des activités ordinaires entre S1 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, les produits des activités ordinaires du groupe enregistrent une baisse de 18,8% à 2 727 Mdh contre 3 258 Mdh au premier semestre 2017. Cette tendance est principalement due à la baisse du chiffre d'affaires du Groupe (Baisse des ventes du lait et des ventes de PLF) lié au boycott.

En effet, le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2018 s'établit à 2 618 Mdh, en baisse de 18,8% par rapport au premier semestre 2017.

³⁴ Filiale détenue à 100% par Centrale Danone et opérant dans la commercialisation de génisses

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par catégorie de produits sur la période 2015- S1 2018 se détaille comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Lait	3 298	3 230	3 013	-2,1%	-6,7%	1 544	1 120	-27,5%
Produit laitiers frais	2 925	2 892	2 669	-1,1%	-7,7%	1 304	1 059	-18,8%
Fromage	401	429	416	7,0%	-3,0%	197	180	-8,6%
Autres (Beurre, Génisse, Nutrilait)	121	273	424	>100%	55,3%	179	259	44,7%
Chiffre d'affaires	6 745	6 824	6 519	1,2%	-4,5%	3 224	2 618	-18,8%

Source : Centrale Danone SA

Evolution du chiffre d'affaires par catégorie de produits entre 2015 et 2016

Entre 2015 et 2016, le chiffre d'affaires connaît une légère hausse de 1,2% pour passer de 6 745 Mdh à 6 824 Mdh. Cette augmentation est expliquée par l'effet combiné de :

- La baisse des ventes du lait (-2,1%) et des produits laitiers frais (-1,1%) sur la période ;
- La hausse des ventes du fromage (+7%) ;
- La hausse des autres produits (>100%).

Evolution du chiffre d'affaires par catégorie de produits entre 2016 et 2017

Entre 2016 et 2017, le chiffre d'affaires connaît une diminution de 4,5% pour passer de 6 824 Mdh à 6 519 Mdh. Cette baisse est expliquée par l'effet combiné de :

- La baisse des ventes du lait (-6,7%) et des produits laitiers frais (-7,7%) sur la période ;
- La baisse des ventes du fromage (-3%) ;
- La hausse des autres produits (+55,3%).

Evolution du chiffre d'affaires par catégorie de produits entre S1 2017 et S1 2018

Entre S1 2017 et S1 2018, le chiffre d'affaires connaît une diminution de 18,8% pour passer de 3 224 Mdh à 2 618 Mdh. Cette baisse est expliquée par l'effet combiné de :

- La baisse des ventes du lait (-27,5%) et des produits laitiers frais (-18,8%) sur la période ;
- La baisse des ventes du fromage (-8,6%) ;
- La hausse des autres produits (+44,7%).

II.1.2 La Valeur Ajoutée

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée du groupe sur la période considérée :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Chiffre d'Affaires	6 745	6 824	6 519	1,2%	-4,5%	3 224	2 618	-18,8%
Autres produits de l'activité	11	24	33	>100%	37,5%	34	109	>100%
Production (1)	6 756	6 848	6 552	1,4%	-4,3%	3 258	2 727	-16,3%
Achats	4 119	4 044	3 975	-1,8%	-1,7%	1 954	1 665	-14,8%
dont Achats de marchandises	91	171	231	87,9%	35,1%	78	187	>100%
dont Achats de matières premières	4 028	3 872	3 744	-3,9%	-3,3%	1 876	1 478	-21,2%
Autres charges externes	1 205	1 246	1 175	3,4%	-5,7%	591	562	-4,9%
Consommation de l'exercice (2)	5 324	5 290	5 150	-0,6%	-2,6%	2 545	2 227	-12,5%
Valeur Ajoutée (1) – (2)	1 432	1 558	1 402	8,8%	-10,0%	713	500	-29,9%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>21,2%</i>	<i>22,8%</i>	<i>21,5%</i>	<i>1,6 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>	<i>22,1%</i>	<i>19,1%</i>	<i>-3,0 pts</i>
<i>Dont quote part Centrale Danone SA en %</i>	<i>94,5%</i>	<i>94,2%</i>	<i>93,2%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>85,6%</i>	<i>70,8%</i>	<i>-14,9 pts</i>

Source : Centrale Danone SA

Evolution de la valeur ajoutée entre 2015 et 2016

En 2016, la valeur ajoutée s'établit à 1 558 Mdh contre 1 432 Mdh en 2015, en hausse de 8,8%. En effet, cette augmentation est principalement due à une meilleure maîtrise des achats de matières premières (-156 MDh) expliquée par un effet volume pour -62 Mdh et à un mix produit fini moins couteux en termes de consommation de matières premières (-53 Mdh) ainsi qu'aux efforts déployés au niveau du Groupe pour optimiser les coûts et mieux négocier le prix des intrants (-41 Mdh). Aussi, il est à noter que les autres charges externes ont légèrement augmenté (+3,4%) pour passer de 1 205 Mdh à 1 246 Mdh. Cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation des charges de publicité et des charges locatives.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, la valeur ajoutée s'établit à 1 402 Mdh (contre 1 558 Mdh en 2016), en baisse de 10%. Cette diminution s'explique par la forte baisse du chiffre d'affaires de l'exercice (-305 Mdh) comparé à celle de la consommation de l'exercice (-140 Mdh). Il est à noter que les autres charges externes ont connu une baisse de 5,7% pour passer de 1 246 Mdh à 1 175 Mdh. Cette diminution est principalement due à la baisse des charges de transport et aux efforts d'optimisation de charges notamment les honoraires et expertises, cotisations et dons.

La baisse de la consommation de l'exercice s'explique principalement par la baisse de la collecte de lait compensé par l'augmentation des importations de génisses à travers la filiale « Agrigène ».

Evolution de la valeur ajoutée entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, la valeur ajoutée du groupe Centrale Danone enregistre une baisse de 29,9%, pour s'établir à 500 Mdh contre 713 Mdh au premier semestre 2017. Cette diminution résulte de la baisse plus prononcée de la production de l'exercice (-16,3%) par rapport à celle de la consommation (-12,5%) qui s'établit à 2 227 Mdh à fin juin 2018 contre 2 545 Mdh au premier semestre 2017. Il est à noter que

la forte baisse des achats de matières premières résulte d'un effet volume induit par la baisse de l'activité (-398 Mdh).

La quote part de Centrale Danone dans la valeur ajoutée baisse de 14,9 pts entre S1 2017 et S1 2018. Cette baisse est principalement due à la montée en charge de certaines filiales en terme de chiffre d'affaires (FDD et Agrigène principalement).

II.1.3 L'excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation au cours de la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Valeur Ajoutée	1 432	1 558	1 402	8,8%	-10,0%	713	500	-29,9%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>21,2%</i>	<i>22,8%</i>	<i>21,5%</i>	<i>1,6 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>	<i>22,1%</i>	<i>19,1%</i>	<i>-3,0 pts</i>
Impôts et taxes	47	35	30	-25,5%	-14,3%	23	23	0,0%
Charges de personnel	786	791	697	0,6%	-11,9%	368	335	-9,0%
Excédent Brut d'Exploitation	599	732	675	22,2%	-7,8%	322	142	-55,9%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>8,9%</i>	<i>10,7%</i>	<i>10,4%</i>	<i>1,8 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>10,0%</i>	<i>5,4%</i>	<i>-4,6 pts</i>
<i>dont quote part Centrale Danone SA en %</i>	<i>90,5%</i>	<i>87,2%</i>	<i>85,1%</i>	<i>-3,3 pts</i>	<i>-2,1 pts</i>	<i>78,5%</i>	<i>8,6%</i>	<i>-70,0 pts</i>

Source : Centrale Danone SA

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2015 et 2016

En 2016, le groupe affiche un excédent brut d'exploitation de 732 Mdh en hausse de 22,2% par rapport à 2015 (599 Mdh). Cette augmentation s'explique principalement par la maîtrise des charges de personnel ainsi que par l'augmentation prononcée de la valeur ajoutée de 8,8%. Il est également à noter que les impôts et taxes sont impactés par la prise en charge par Centrale Danone des droits de timbres en 2015.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2016 et 2017

La baisse de l'excédent brut d'exploitation de 7,8% à 675 Mdh en 2017 est due à la baisse de la valeur ajoutée (-10%) et ce malgré une baisse des charges de personnel (-11,9%) due à une réorganisation (-68 Mdh) et aux engagements post emploi IAS 19 (-26 Mdh). Cette variation de l'EBE conduit à un léger recul de la marge brute d'exploitation (EBE/CA) qui passe à 10,4% en 2017, en repli de 0,4 pts. Il est également à noter que les impôts et taxes de 2016 sont impactés par la réception d'un rôle de taxe professionnelle sur exercice antérieurs.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, l'excédent brut d'exploitation du groupe Centrale Danone enregistre une diminution de 180 Mdh, pour s'établir à 142 Mdh. Cette baisse résulte principalement du recul du chiffre d'affaires consolidé expliqué par la baisse du chiffre d'affaires de Centrale Danone sur le segment Lait. Il est également à noter que les charges de personnel diminuent de 9% entre S1 2017 et S1 2018 pour passer de 368 Mdh à 335 Mdh en ligne avec la baisse de l'activité.

La marge brute s'établit à 5,4% en recul de 4,6 pts.

II.1.4 Le résultat d'exploitation courant

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat d'exploitation courant du groupe Centrale Danone au cours de la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Excédent Brut d'Exploitation	599	732	675	22,2%	-7,8%	322	142	-55,9%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>8,9%</i>	<i>10,7%</i>	<i>10,4%</i>	<i>1,8 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>10,0%</i>	<i>5,4%</i>	<i>-4,6 pts</i>
(-) Autres produits et charges d'exploitation nets	-43	-47	-52	-9,3%	-10,6%	-16	-26	-62,5%
(+) Autres produits d'exploitation	-43	-47	-52	-9,3%	-10,6%	-16	-26	-62,5%
(-) Autres charges d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
(-) Dotations d'exploitation	343	373	406	9,1%	8,6%	202	261	29,2%
(-) Dotations aux amortissements nettes de reprises	378	368	361	-2,6%	-1,9%	180	184	2,2%
<i>Dt dotations aux amortissements</i>	<i>378</i>	<i>368</i>	<i>361</i>	<i>-2,6%</i>	<i>-1,9%</i>	<i>180</i>	<i>184</i>	<i>2,2%</i>
<i>Dt reprises sur amortissements</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>Ns</i>
(-) Dotations aux provisions	-36	5	44	>100%	>100%	23	77	>100%
<i>Dt dotations aux provisions</i>	<i>-</i>	<i>15</i>	<i>75</i>	<i>Ns</i>	<i>>100%</i>	<i>72</i>	<i>115</i>	<i>59,7%</i>
<i>Dt reprises sur provisions</i>	<i>36</i>	<i>10</i>	<i>31</i>	<i>-72,2%</i>	<i>>100%</i>	<i>49</i>	<i>38</i>	<i>-22,4%</i>
Résultat d'exploitation courant	299	407	322	36,1%	-20,9%	135	-94	<-100%
<i>Résultat d'exploitation courant (REX/CA)</i>	<i>4,4%</i>	<i>6,0%</i>	<i>4,9%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>4,2%</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-7,8 pts</i>
<i>dont quote part Centrale Danone SA en %</i>	<i>67,2%</i>	<i>73,8%</i>	<i>81,7%</i>	<i>6,6 pts</i>	<i>7,8 pts</i>	<i>106,4%</i>	<i>97,9%</i>	<i>-8,5 pts</i>

Source : Centrale Danone SA

Evolution du résultat d'exploitation courant entre 2015 et 2016

En 2016, l'augmentation de l'excédent brut d'exploitation (22,2%) est répercutée sur le résultat d'exploitation courant qui augmente de 36,1% pour s'établir à 407 Mdh (contre 299 Mdh en 2015) malgré la hausse des dotations d'exploitation (+31 Mdh) s'établissant à 373 Mdh contre 342 Mdh en 2015.

La autres produits et charges d'exploitation nets sont quasi stables sur la période.

La marge du résultat d'exploitation courant s'établit ainsi en 2016 à 6% contre 4,4% l'année précédente soit une hausse de 1,5 pts.

Evolution du résultat d'exploitation courant entre 2016 et 2017

Le résultat d'exploitation courant du Groupe enregistre une baisse de 20,1% en 2017 et s'élève à 322 Mdh (contre 407 Mdh en 2016), cette baisse s'explique principalement par :

- le repli de l'excédent brut d'exploitation sur la période 2016-2017 (-7,8%) à 675 Mdh ;
- la hausse des dotations d'exploitation qui passent de 373 Mdh à 405 Mdh.

La marge du résultat d'exploitation courant diminue donc de 1,1 pt et s'établit à 4,9% en 2017 contre 6% en 2016.

Evolution du résultat d'exploitation courant entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, le résultat d'exploitation courant affiche une baisse de +100%, conséquence de l'effet combiné du recul de l'excédent brut d'exploitation sur la période S1 2017 – S1 2018 (-55,9%), et la hausse des dotations d'exploitation (+29,2%) à 261 Mdh..

La marge du résultat d'exploitation enregistre un repli en juin 2018, pour s'établir à -3,6% contre 4,2% au premier semestre 2017.

Le tableau ci-après décrit l'évolution des dotations aux provisions du groupe Centrale Danone au cours de la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
D E A des immobilisations corporelles	-378	-368	-361	-2,6%	-1,9%	-180	-184	-2,2%
Reprise/perte de valeur des actifs	16	-7	31	-56,3%	>100%	21	-44	<-100%
Reprise/provisions durables pour risques	-6	-8	-74	33,3%	>100%	-43	-32	25,6%
Reprise/provisions non durables pour risques et charges	25	10	-1	-60,0%	-90,0%	0	0	Ns
Total	-343	-373	-406	9,1%	8,6%	-202	-261	-29,2%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des amortissements et provisions d'exploitation entre 2015 et 2016

La hausse de ce poste est expliquée par l'accroissement des pertes de valeur de l'actif circulant notamment le stock à risque de péremption et la baisse des reprises de provision pour risques et charges.

Evolution des amortissements et provisions d'exploitation entre 2016 et 2017

La hausse des dotations d'exploitation de -32 Mdh est expliquée comme suit :

- Hausse de provision pour risques et litiges pour -40 Mdh ;
- Hausse de la provision clients pour -6 Mdh ;
- Baisse des dépréciations des stocks à risque de +14 Mdh

Evolution des amortissements et provisions d'exploitation entre S1 2017 et S1 2018

La hausse des dotations d'exploitation de -59 Mdh est principalement expliquée par l'accroissement des dotations aux provisions pour dépréciation de stock (-34Mdh) et des provisions pour dépréciation des autres débiteurs (-25 Mdh).

II.1.5 Le résultat des activités opérationnelles

Le tableau suivant renseigne sur l'évolution de résultat des activités opérationnelles du groupe Centrale Danone sur la période 2015 - S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Résultat d'exploitation courant	299	407	322	36,1%	-20,9%	136	-93	<-100%
<i>Résultat d'exploitation courant (REX/CA)</i>	<i>4,4%</i>	<i>6,0%</i>	<i>4,9%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>4,2%</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-7,8 pts</i>
Cessions d'actifs	8	24	1	>100%	-95,8%	-	-	Ns
Cessions des filiales et participations	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Résultats sur instruments financiers	-5	-1	-	80,0%	-100,0%	-	-	Ns
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-59	-254	-84	<-100%	66,9%	-28	12	>100%
Résultat des activités opérationnelles	243	176	238	-27,6%	35,2%	108	-81	<-100%
<i>Résultat des activités opérationnelles (RAO/CA)</i>	<i>3,6%</i>	<i>2,6%</i>	<i>3,7%</i>	<i>-3,8pts</i>	<i>-3,8pts</i>	<i>3,3%</i>	<i>-3,1%</i>	<i>-6,4 pts</i>

Source : Centrale Danone SA.

Le tableau suivant détaille les cessions d'actifs³⁵ sur la période 2015 - S1 2018:

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Produit de cession d'immobilisations corporelles	66	51	34	-22,7%	-33,3%	21	7	-66,7%
VNC des immobilisations cédées	58	26	33	-55,2%	26,9%	-21	-7	66,7%
Cession d'actifs	8	25	1	>100%	-96,0%	-	-	Ns

Source : Centrale Danone SA.

Evolution du résultat des activités opérationnelles entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, le résultat des activités opérationnelles du groupe ressort à 176 Mdh contre 243 Mdh en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des autres produits et charges d'exploitation non courants qui s'établissent à -254 Mdh en 2016 contre -59 Mdh en 2015 qui est principalement due à un redressement fiscal, un effet reprise de factures non parvenues et des charges liées aux provisions pour litiges sociaux.

Evolution du résultat des activités opérationnelles entre 2016 et 2017

A fin 2017, le résultat des activités opérationnelles du groupe s'établit à 238 Mdh contre 176 Mdh un an auparavant. Cette hausse de 35,2% s'explique principalement par le repli des autres produits et charges d'exploitation non courants pour passer de -254 Mdh à -84 Mdh.

Evolution du résultat des activités opérationnelles entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, le résultat des activités opérationnelles affiche une baisse de <-100% s'établissant à -81 Mdh contre 108 Mdh en juin 2017.

Cette variation s'explique principalement par le recul du résultat d'exploitation courant qui s'est établi à -93 Mdh à fin juin 2018 contre 136 Mdh au premier semestre 2017.

³⁵ Les cessions correspondent principalement aux ventes du matériel de transport

II.1.6 Le résultat financier

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat financier pour la période 2015 - S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Coût de l'endettement financier net	44	33	29	-25,0%	-12,1%	12	13	8,3%
Autres produits financiers	-	-	2	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	2	1	-50,0%
Autres charges financières	-17	-12	-23	29,4%	-91,7%	-5	-8	-60,0%
Total autres produits et charges financiers	-61	-45	-50	26,2%	-11,1%	-15	-20	-33,3%
Résultat financier	-61	-45	-50	26,2%	-11,1%	-15	-20	-33,3%

Source : Centrale Danone SA

Evolution du résultat financier entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, le résultat financier a augmenté en s'établissant à -45 Mdh contre -61 Mdh en 2015. Cette hausse est expliquée par la baisse du coût de l'endettement, favorisée par l'amélioration du besoin en fonds de roulement (Fournisseurs, stocks,...).

Evolution du résultat financier entre 2016 et 2017

Entre 2016 et 2017, le résultat financier a connu une légère baisse qui s'explique par :

- L'impact du retraitement IAS 21 de -6 Mdh (pas de gain latent en comparaison avec l'année 2016)
- La revalorisation des couvertures de change au cours de clôture pour un impact de -4 Mdh.
- La baisse du coût de l'endettement favorisée par l'amélioration du BFR (fournisseurs, stocks... etc).

Evolution du résultat financier entre S1 2017 et S1 2018

Le résultat financier a connu une baisse entre le premier semestre 2017 et le premier semestre 2018. Cette diminution est principalement due à l'impact de la hausse de la dette courant mai et juin 2018 à la suite du boycott.

II.1.7 Le Résultat Net

L'évolution du résultat net du groupe Centrale Danone sur la période étudiée se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Résultat d'exploitation courant	299	407	322	36,1%	-20,9%	135	-94	<-100%
Résultat des activités opérationnelles	243	176	238	-27,6%	35,2%	107	-82	<-100%
Résultat financier	-61	-45	-50	26,2%	-11,1%	-15	-20	-33,3%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	182	131	188	-28,0%	43,5%	92	-102	<-100%
Impôts sur les bénéfices	132	88	88	-33,3%	0,0%	55	25	-54,5%
Impôts différés	-2	-16	-15	<-100%	6,3%	-19	-12	36,8%
Résultat net	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
<i>Marge Nette (Résultat net/CA)</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,8%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>0,9 pts</i>	<i>1,7%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>-6,1 pts</i>
<i>dont quote part Centrale Danone SA en %</i>	<i>173,8%</i>	<i>136,4%</i>	<i>128,8%</i>	<i>-37,5 pts</i>	<i>-7,5 pts</i>	<i>214,5%</i>	<i>69,2%</i>	<i>-145,3 pts</i>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Résultat net des activités poursuivies	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Résultat de l'ensemble consolidé	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
Résultat net - Part du Groupe	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
Résultat net par action - en dirhams	5,6	6,3	12,3	12,3%	94,3%	5,9	-12,2	<-100%

Source : Centrale Danone SA.

Evolution du résultat net entre 2015 et 2016

En 2016, le résultat net du groupe Centrale Danone ressort à 59 Mdh contre 53 Mdh en 2015, conséquence des variations suivantes :

- la baisse du résultat des activités opérationnelles (-27,6%) à 176 Mdh ;
- un résultat financier en amélioration de 26,2% à -45 Mdh ;
- et un résultat avant impôt des entreprises intégrées en diminution de 28% à 131 Mdh.

Evolution du résultat net entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, le résultat net du groupe Centrale Danone s'est établi à 115 Mdh contre 59 Mdh en 2016, soit une hausse de 94,9% sous l'effet de :

- la hausse du résultat des activités opérationnelles (35,2%) ;
- un résultat financier en baisse en quasi-stagnation à -50 Mdh ;
- et un résultat avant impôt des entreprises intégrées en hausse de 43,5% à 188 Mdh.

Evolution du résultat net entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, le résultat net du groupe enregistre une baisse de <-100% à -115 Mdh contre 56 Mdh en juin 2017, principalement due à la baisse du résultat des activités opérationnelles à -82 Mdh contre 107 Mdh un an auparavant à la suite des effets du boycott.

II.1.8 Le Résultat Net Global

Le tableau ci-après présente l'évolution du résultat net global du groupe pour la période considérée :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/ 15	Var.17/ 16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 18 / S1 17
Résultat de l'exercice	53	59	115	11,3%	94,9%	56	-115	<-100%
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
(+) Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
(+) Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	-	20	4	>100%	-80,0%	-	11	>100%
(-) Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	-	-6	-1	Ns	83,3%	-	-3	Ns
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-	14	3	Ns	-78,6%	-	8	Ns
Résultat net global - Part du Groupe	53	73	118	37,7%	61,6%	56	-107	<-100%

Source : Centrale Danone SA.

Evolution du résultat net global entre 2015 et 2016

Le résultat net global du groupe Centrale Danone se chiffre à 73 Mdh en 2016, contre 53 Mdh en 2015.

Evolution du résultat net global entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, le résultat net global du groupe Centrale Danone est de 118 Mdh, soit une hausse de 61,6% par rapport à 2016 où il s'établissait à 73 Mdh.

Evolution du résultat net global entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, le résultat net global du groupe Centrale Danone affiche un recul de <-100%, pour s'établir à -107 Mdh.

III. ANALYSE BILANCIELLE – COMPTES CONSOLIDÉS

Le tableau suivant détaille les éléments de bilan du groupe Centrale Danone au cours de la période étudiée :

ACTIF

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Actif							
Goodwill	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Immobilisations incorporelles, net	0,3	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
Immobilisation corporelles, net	2 589	2 544	2 457	-1,8%	-3,4%	2 385	-2,9%
Actifs biologiques	52	52	64	-0,7%	23,1%	67	4,7%
Immeubles de placement, net	2	2	2	-12,6%	0,0%	2	0,0%
Titres mis en équivalence	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres actifs financiers	5	3	3	-40,0%	0,0%	2	-33,3%
- Instruments dérivés de couverture	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Prêts et créances	2	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Actifs disponibles à la vente	3	3	3	-10,5%	0,0%	2	-33,3%
Impôts différés actifs	88	90	92	2,7%	2,2%	97	5,4%
Autres débiteurs non courants	-10	-	-	-100,0%	Ns	3	Ns
Actif non courant	2 727	2 692	2 618	-1,3%	-2,7%	2 557	-2,3%
Autres actifs financiers	16	11	14	-30,1%	27,3%	8	-42,9%
- Instruments dérivés de couverture	4	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Actifs disponibles à la vente	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Prêts et créances et placements	12	11	14	-7,2%	27,3%	8	-42,9%
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Stocks	452	379	352	-16,1%	-7,1%	744	>100%
Clients et comptes rattachés	134	190	217	41,7%	14,2%	129	-40,6%
Autres comptes débiteurs	212	295	150	39,4%	-49,2%	187	24,7%
Disponibilités	74	168	93	>100%	-44,6%	52	-44,1%
Actif courant	887	1 044	827	17,7%	-20,8%	1 120	35,4%
Total Actif	3 614	3 736	3 445	3,4%	-7,8%	3 677	6,7%

Source : Centrale Danone SA.

PASSIF

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Passif							
Capital	94	94	94	0,0%	0,0%	94	0,0%
Primes d'émission et de fusion	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Réserves	936	887	851	-5,2%	-4,1%	974	14,5%
Ecarts de conversion	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Résultat net part du groupe	53	59	115	11,3%	94,9%	-115	<-100%
Capitaux propres part du groupe	1 083	1 041	1 061	-3,9%	1,9%	953	-10,2%
Intérêts minoritaires	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 083	1 041	1 061	-3,9%	1,9%	953	-10,2%
Provisions	5	7	8	40,0%	14,3%	-	-100,0%
Avantages du personnel	244	247	243	1,2%	-1,6%	228	-6,2%
Dettes financières non courantes	41	50	79	22,0%	58,0%	80	1,3%
Dettes d'impôts sur les sociétés	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Impôts différés Passifs	316	314	298	-0,6%	-5,1%	294	-1,3%
Dettes fournisseurs non courantes	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres créiteurs non courants	8	25	8	>100%	-68,0%	5	-37,5%
Passif non courant	614	643	637	4,7%	-0,9%	607	-4,7%
Provisions	73	62	115	-15,1%	85,5%	156	35,7%
Dettes financières courantes	743	589	261	-20,7%	-55,7%	577	>100%
- Instruments dérivés de couverture	9	3	6	-66,7%	100,0%	2	-66,7%
- Dettes envers les établissements de crédit	734	586	255	-20,2%	-56,5%	575	>100%
- Dettes représentées par un titre	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Dettes liées aux contrats de location finan.	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dettes fournisseurs courantes	730	1 034	1 074	41,6%	3,9%	1 102	2,6%
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres créiteurs courants	371	368	297	-0,8%	-19,3%	282	-5,1%
Passif courant	1 917	2 053	1 747	7,1%	-14,9%	2 117	21,2%
Total Passif	3 614	3 736	3 445	3,4%	-7,8%	3 677	6,7%

Source : Centrale Danone SA.

III.1.1 L'actif non courant

Le tableau ci-après décrit l'évolution de l'actif non courant au cours de la période 2015 - S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Goodwill	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Immobilisations incorporelles, net	0,3	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
Immobilisation corporelles, net	2 589	2 544	2 457	-1,7%	-3,4%	2 385	-2,9%
<i>quote part des immo. Corp. de Centrale Danone</i>	<i>67,5%</i>	<i>66,4%</i>	<i>66,7%</i>	<i>- 1,1 pts</i>	<i>0,3 pts</i>	<i>66,2%</i>	<i>-0,5 pts</i>
Actifs biologiques ³⁶	52	52	64	0,0%	23,1%	67	4,7%
Immeubles de placement, net	2	2	2	0,0%	0,0%	2	0,0%
Titres mis en équivalence	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres actifs financiers	5	3	3	-40,0%	0,0%	2	-33,3%
- Instruments dérivés de couverture	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Actifs fin. à la juste valeur par le résultat	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Prêts et créances	2	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
- Actifs disponibles à la vente	3	3	3	0,0%	0,0%	2	-33,3%
Créances d'impôts sur les sociétés	5	3	3	-40,0%	0,0%	2	-33,3%
Impôts différés actifs	88	90	92	2,3%	2,2%	97	5,4%
Autres débiteurs non courants	-10	-	-	Ns	Ns	3	Ns
Actif non courant	2 727	2 692	2 618	-1,3%	-2,7%	2 557	-2,3%

Source : Centrale Danone SA.

Evolution de l'actif non courant entre 2015 et 2016

Au terme de l'exercice 2015, l'actif non courant consolidé affiche une légère baisse de 1,3% pour s'établir à 2 692 Mdh contre 2 727 Mdh en 2015, son évolution se justifie principalement par la diminution des immobilisations corporelles de 1,7% : elles passent de 2 589 Mdh en 2015 à 2 544 Mdh en 2016.

Evolution de l'actif non courant entre 2016 et 2017

Au terme de l'exercice 2017, l'actif non courant consolidé du groupe s'établit à 2 618 Mdh contre 2 692 Mdh en 2016, soit une baisse de 2,7%.

Cette variation est principalement justifiée par le léger recul des immobilisations corporelles de 3,4%.

Evolution de l'actif non courant entre 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, l'actif non courant a observé un recul de -2,3% à 2 557 Mdh principalement dû à la baisse des immobilisations corporelles (-2,9%) s'établissant à 2 385 Mdh contre 2 457 Mdh à fin 2017.

³⁶ Les actifs biologiques du groupe concernent le cheptel de bovins disponibles en fin d'exercice dans la ferme Lait Plus (filiale de CDA), il s'agit notamment des vaches laitières nécessaires pour la production de lait et également les génisses non encore mise en service

III.1.2 Les fonds propres

Le tableau ci-après détaille l'évolution des fonds propres consolidés sur la période 2015 - S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Capital	94	94	94	0,0%	0,0%	94	0,0%
Primes d'émission et de fusion	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Réserves	936	887	851	-5,2%	-4,1%	974	14,5%
Ecarts de conversion	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Résultat net part du groupe	53	59	115	11,3%	94,9%	-115	<-100%
Capitaux propres part du groupe	1 083	1 041	1 061	-3,9%	1,9%	953	-10,2%
Intérêts minoritaires	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 083	1 041	1 061	-3,9%	1,9%	953	-10,2%

Source : Centrale Danone SA

Au premier semestre 2018, les fonds propres du groupe Centrale Danone s'élèvent à 953 Mdh contre respectivement 1 061 Mdh, 1041 Mdh et 1 083 Mdh en 2015, 2016 et 2017.

Les tableaux suivant présentent la variation des capitaux propres consolidés du groupe Centrale Danone sur l'exercice 2016, 2017, ainsi qu'au 30 juin 2018:

En Mdh	Capital	Réserves	Primes d'émission et de fusion	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2016							
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	94	936		53	1 083		1 083
Montants retraités à l'ouverture	94	936		53	1 083		1 083
Variation nette de juste valeur des instruments financiers							
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres							
Affectation du résultat n-1		53		-53			
Dividendes distribués		-99			-99		-99
Titres d'autocontrôle							
Variation de périmètre							
Résultat de l'exercice				59	59		115
Ecarts de conversion							
Autres variations		-3			-3		-3
Au 31 décembre 2016	94	887		59	1 041		1 041

Source : Centrale Danone SA

En Mdh	Capital	Réserves	Primes d'émission et de fusion	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2017							
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	94	887		59	1 041		1 041
Montants retraités à l'ouverture	94	887		59	1 041		1 041
Variation nette de juste valeur des instruments financiers							
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres							
Affectation du résultat n-1		59		-59			

Dividendes distribués		-80		-80	-80
Titres d'autocontrôle					
Variation de périmètre					
Résultat de l'exercice			115	115	115
Ecarts de conversion					
Autres variations		-15		-15	-15
Au 31 décembre 2017	94	851	115	1 061	1 061

Source : Centrale Danone SA

En Mdh	Capital	Réserves	Primes d'émission et de fusion	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2018	94	851	0	115	1 061	0	1061
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur							
Montants retraités à l'ouverture	94	851	0	115	1 061	0	1061
Variation nette de juste valeur des instruments financiers					0		0
Affectation du résultat n-1		115		-115			
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital							
Dividendes distribués							
Titres d'autocontrôle							
Variation de périmètre							
Résultat de l'exercice				-115	-115		-115
Ecarts de conversion							
Autres variations		7			7		7
Au 30 juin 2018	94	973		-115	953		953

Source : Centrale Danone SA

Evolution des fonds propres entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, les fonds propres consolidés du groupe enregistrent une baisse de 4%, s'établissant à 1 041 Mdh en 2016 contre 1 083 Mdh l'année précédente, ce repli se justifiant essentiellement par la baisse des réserves de -5,2% passant de 936 Mdh en 2015 à 887 Mdh en 2016 qui s'explique essentiellement par ce qui suit:

- ✓ Affectation du résultat de 2016 pour un impact positif de 53 Mdh ;
- ✓ Distribution de dividendes à la maison mère pour un impact négatif de 99 Mdh.

Evolution des fonds propres entre 2016 et 2017

A fin 2017, les fonds propres consolidés du Groupe s'établissent à 1 061 Mdh contre 1 041 Mdh en 2016, soit une légère augmentation de 1,9%. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse du résultat net à 115 Mdh en 2017 contre 59 Mdh en 2016, soit une augmentation de 94,9% ;

Atténuée par :

- la baisse des réserves à 851 Mdh en 2017 contre 887 Mdh en 2016 soit une variation de -4,1% qui s'explique par :
 - Affectation du résultat du résultat de 2017 pour un impact positif de +59 Mdh
 - Distribution de dividendes pour un impact négatif de 80 Mdh,

Evolution des fonds propres entre 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, les capitaux propres de l'ensemble consolidé ont connu une baisse de 10,1% à 953 Mdh principalement sous l'effet du recul du résultat net.

L'endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement financier net sur la période 2015 - S1 2018:

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
(+) Dettes financières courantes	743	589	281	-20,7%	-52,3%	577	>100%
(+) Dettes financières non courantes	41	50	79	22,0%	58,0%	80	1,3%
(-) Trésorerie et équivalent de trésorerie	74	168	93	>100%	-44,6%	52	-44,1%
Endettement financier Net	710	471	247	-33,7%	-47,6%	605	>100%

Source : Centrale Danone SA

Evolution de l'endettement financier net entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, l'endettement financier net du groupe Centrale Danone s'établit à 471 Mdh contre 710 Mdh en 2015. Cette diminution est essentiellement dû à :

- la baisse des dettes financières courantes qui passent de 743 Mdh en 2015 à 589 Mdh à fin 2016 (-20,7%) est principalement expliquée par l'amélioration du BFR.

Compensée par :

- l'augmentation de la trésorerie à 168 Mdh en 2016 contre 74 Mdh à fin 2015.

Evolution de l'endettement financier net entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, l'endettement financier net du groupe a diminué à 247 Mdh contre 471 Mdh en 2016, impacté principalement par l'effet combiné de :

- la baisse des dettes financières courantes à 281 Mdh en 2017 contre 589 Mdh en 2016, expliquée principalement par l'amélioration du BFR;
- la diminution de la trésorerie de -44,6% et qui s'établit en 2017 à 93 Mdh contre 168 Mdh un an auparavant.

Evolution de l'endettement financier net entre 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, l'endettement financier net du groupe Centrale Danone atteint 605 Mdh, enregistrant ainsi une hausse de +>100%. Cette tendance est justifiée par :

- la progression des dettes financières courantes à 577 Mdh contre 281 Mdh à fin 2017 ; expliquée principalement par la progression des dettes envers les établissements de crédits (+ 300 Mdh) du fait de la dégradation du BFR ;
- L'augmentation des dettes financières non courantes de 35,6% à 80 Mdh en juin 2018 contre 59 Mdh à fin 2017 ;
- le repli de la trésorerie à 52 Mdh contre 93 Mdh à fin 2017.

III.1.3 Le besoin en fonds de roulement

L'évolution du besoin en fond de roulement du groupe Centrale Danone sur la période considérée se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Stocks et en-cours, net	452	379	352	-16,2%	-7,1%	744	>100%
Créances de l'Actif Circulant	362	496	381	37,0%	-23,2%	324	-15,0%
Dettes du Passif Circulant	1 101	1 402	1 371	27,3%	-2,2%	1 384	0,9%
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Ecarts de conversion - Actif	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Ecarts de conversion - Passif	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Besoin en fonds de roulement	-287	-527	-638	-83,6%	-21,1%	-316	50,5%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des stocks

Le détail des stocks sur la période 2015 – S1 2018 se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Stocks de marchandises	10	3	4	-70,0%	33,3%	11	>100%
Stocks de matières et fournitures consommables	430	363	306	-15,6%	-15,7%	685	>100%
En-cours de production	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Stocks de produits finis intermédiaires	78	71	84	-9,0%	18,3%	135	60,7%
Total des stocks en valeur brute	518	437	394	-15,6%	-9,8%	831	>100%
Montant de la perte de valeur en fin de période	66	68	43	3,0%	-36,8%	87	>100%
Total stocks, net	452	379	352	-16,2%	-7,1%	744	>100%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des stocks entre 2015 et 2016

En 2016, les stocks consolidés net du groupe Centrale Danone enregistrent une baisse de -16,2% pour se chiffrer à 379 Mdh contre 452 Mdh au cours de l'exercice précédent, cette variation s'explique notamment par la diminution des stocks de matières et fournitures consommables et celle du stock de produits finis intermédiaires.

Evolution des stocks entre 2016 et 2017

Les stocks du groupe Centrale Danone enregistrent une baisse au cours de l'exercice 2017 et s'établissent à 352 Mdh contre 379 Mdh l'année précédente (soit -7,1%), notamment en raison de la diminution des stocks de poudre de lait et beurre.

Evolution des stocks entre 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, les stocks enregistrent une progression de >100% en raison de la hausse des stocks de matières et fournitures consommables et celle du stock de produits finis intermédiaires. L'évolution importante du niveau des stock est principalement due au risque de préemption des dates limites des matières et emballages lié à la campagne de boycott.

Evolution des créances de l'actif circulant

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Autres actifs financiers	16	11	14	-31,3%	27,3%	8	-42,9%
Créances clients, net	134	190	217	41,7%	14,2%	129	-40,6%
Autres débiteurs courants, net	212	295	150	39,4%	-49,2%	187	24,7%
Total créances actif circulant	362	496	381	37,2%	-23,2%	324	-15,0%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2015 et 2016

Les créances de l'actif circulant enregistrent une hausse de 37,2% et ressortent à 496 Mdh en 2016 contre 362 Mdh en 2015. Cette augmentation est essentiellement expliquée par l'effet combiné de :

- la hausse des créances clients de 53,2% pour s'établir à 190 Mdh en 2016 contre 134 Mdh en 2015.
- la croissance des autres débiteurs courants à 295 Mdh en 2016 contre 212 Mdh en 2015 principalement due à la hausse de l'excédent IS sur les acomptes (+68 Mdh).

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2016 et 2017

Au terme de l'exercice 2017, les créances de l'actif circulant enregistrent une baisse de 23,2% et ressortent à 381 Mdh contre 496 Mdh en 2016, qui se justifie par l'effet compensé de :

- la baisse des autres débiteurs courants (-49,2%), pour s'établir à 150 Mdh en 2017.
- la hausse des créances clients de 14,2% (217 Mdh en 2017 vs. 190 Mdh en 2016).

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, les créances de l'actif circulant ont atteint 324 Mdh, enregistrant ainsi une baisse de 15%. Cette évolution est une conséquence de la baisse (-40,6%) des créances clients nets qui s'établissent à 129 Mdh contre 217 Mdh à fin 2017.

Evolution des autres actifs financiers (courants et non courants)

Le tableau suivant présente l'évolution des autres actifs financiers sur la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Instruments dérivés de couverture	4	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
Actifs fin. à la juste valeur par le résultat	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Actifs disponibles à la vente	3	3	3	-10,5%	0,0%	2	-33,3%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Prêts et créances et placements	13	11	14	-18,1%	27,3%	8	-42,9%
Total Autres actifs financiers	21	14	17	-32,3%	21,4%	10	-41,2%

Source : Centrale Danone SA.

Au titre de l'exercice 2016, les autres actifs financiers enregistrent une baisse de 32,3% pour s'établir 14 Mdh contre 21 Mdh en 2015. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des instruments dérivés de couverture (-4 Mdh).

Au terme de l'exercice 2017, les autres actifs financiers enregistrent une hausse à 17 Mdh. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse du poste « Prêts et créances et placements » (à 14 Mdh en 2017 contre 11 Mdh en 2016).

Au premier semestre 2018, les autres actifs financiers enregistrent une baisse à 10 Mdh suite à la baisse du poste « Prêts et créances et placements » (-41,2%).

Evolution des créances clients

Le tableau ci-dessous reprend les créances clients nettes des provisions pour dépréciation :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Clients et comptes rattachés	142	216	233	52,1%	7,9%	159	-31,8%
(-) Dépréciation Clients et comptes rattachés	8	26	13	>100%	-50,0%	30	>100%
Créances clients nettes	134	190	220	41,8%	15,8%	129	-41,4%
Chiffre d'affaires	6 745	6 824	6 519	1,2%	-4,5%	2 618	-59,8%
Ratio de rotation en j de CA³⁷	6	8	10	+2j	+2j	7³⁸	-3j

Source : Centrale Danone SA.

En 2016, les créances clients nettes s'établissent à 190 Mdh contre 134 Mdh en 2015. Cette évolution est essentiellement due à la reprise de l'activité de vente des génisses.

Au titre de l'exercice 2017, les créances clients se sont établies à 220 Mdh, contre 190 Mdh une année auparavant, et est principalement due à l'accélération de l'activité de vente de génisses.

A fin juin 2018, les créances clients nettes se chiffrent à 129 Mdh. Cette diminution s'explique par la baisse des ventes aux Grandes et Moyennes Surfaces mais également par la diminution des créances impayées.

³⁷ Créances clients/Chiffre d'affaires * (1+TVA) * 365

³⁸ Créances clients/Chiffre d'affaires * (1+TVA) * 365/2

TVA de 20%

Evolution des autres débiteurs courants

Le tableau ci-contre présente l'évolution des autres débiteurs courants du groupe Centrale Danone sur la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Autres débiteurs	20	40	37	100%	-7,5%	57	54,1%
Compte de régularisation - actif	17	11	9	-35,3%	-18,2%	29	>100%
Comptes d'associés débiteurs	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Créances sur cessions d'actifs	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dépréciation autres débiteurs	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dépréciation comptes d'associés débiteurs	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dépréciation fournisseurs débiteurs - av et acptes	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dépréciation personnel débiteur	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Etat - Débiteur	141	182	83	29,1%	-54,4%	76	-8,4%
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	28	47	29	67,9%	-38,3%	20	-31,0%
Personnel - débiteur	6	16	9	>100%	-43,8%	5	-44,4%
Total autres débiteurs courants	212	295	167	39,2%	-43,4%	187	12,0%

Source : Centrale Danone SA

Au terme de l'exercice 2016, le poste « autres débiteurs courants » augmente de 100% pour s'établir à 40 Mdh contre 20 Mdh en 2015 ;

A fin juin 2018, le poste « autres débiteurs courants » enregistre une hausse au premier semestre 2018 de 12%.

Evolution du passif circulant

Le tableau ci-après détaille l'évolution du passif circulant sur la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Dettes fournisseurs courantes	730	1 034	1 074	41,6%	3,9%	1 102	2,6%
<i>quote part Centrale Danone SA</i>	<i>87,7%</i>	<i>89,2%</i>	<i>87,5%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>- 1,8 pts</i>	<i>89,9%</i>	<i>2,4 pts</i>
Autres créiteurs courants	371	368	297	-0,8%	-19,3%	282	-5,1%
Dettes du Passif Circulant	1 101	1 402	1 371	27,3%	-2,2%	1 384	0,9%

Source : Centrale Danone SA

Evolution du passif circulant entre 2015 et 2016

Le passif circulant enregistre une hausse de 27,3% au terme de l'exercice 2016 et ressort à 1 402 Mdh contre 1 101 Mdh en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des dettes fournisseurs courantes-

Evolution du passif circulant entre 2016 et 2017

A fin 2017, le passif circulant baisse à 1 371 Mdh contre 1 402 Mdh un an auparavant, soit une variation de -2,2%.

Evolution du passif circulant entre 2017 et S1 2018

A juin 2018, le passif circulant s'établit à 1 384 Mdh contre 1 371 Mdh à fin 2017, principalement sous l'effet de la baisse des autres créditeurs courants-

Evolution des dettes fournisseurs courantes

Le tableau ci-dessous reprend les dettes fournisseurs :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Fournisseurs et comptes rattachés	730	1 034	1 074	41,6%	3,9%	1 102	2,6%
Consommation de l'exercice	5 324	5 290	5 150	-0,6%	-2,6%	2 227	-56,8%
Ratio de rotation en jour d'achat³⁹	42	59	63	+18j	+4j	75⁴⁰	+12j

Source : Centrale Danone SA.

Au titre de l'exercice 2016, le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » s'élève à 1 034 Mdh contre 730 Mdh en 2015 soit une variation de 41,6%.

Les fournisseurs et compte rattachés ont connu une hausse de 3,9% en 2017 à 1 074 Mdh contre 1 034 Mdh en 2016. Cette forte variation est principalement due à la négociation de délais fournisseurs plus importants en 2016 combiné au règlement en 2015 de la collecte de la deuxième quinzaine du mois de décembre.

Au premier semestre 2018, les fournisseurs et comptes rattachés enregistrent une augmentation de 2,6% à 1 102 Mdh contre 1 074 Mdh à fin 2017.

Evolution des autres créditeurs courants

Le tableau ci-après présente l'évolution des autres créditeurs courants du groupe Centrale Danone sur la période 2015 – S1 2018:

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Autres créanciers	89	54	41	-39,3%	-24,1%	54	31,7%
Clients créditeurs avances et acomptes	4	4	6	0,0%	50,0%	3	-50,0%
Etat créditeur	157	146	87	-7,0%	-40,4%	87	0,0%
Organismes sociaux	39	36	39	-7,7%	8,3%	39	0,0%
Personnel créditeur	81	127	124	56,8%	-2,4%	99	-20,2%
Total Autres créditeurs courants	371	368	297	-0,8%	-19,3%	282	-5,1%

Source : Centrale Danone SA

A fin 2016, le poste « Autres créditeurs courants » s'établit à 368 Mdh contre 371 Mdh un an auparavant soit une légère baisse de 3 Mdh.

Entre 2016 et 2017, le poste « Autres créditeurs courants » a connu une baisse de 19,3% en raison principalement de la baisse du poste « Etat créditeur » qui passe de 146 MDH à 87 Mdh:

Au 30 juin 2018, les autres créditeurs courants ressortent à 282 Mdh en baisse de 5,1% en raison essentiellement de la baisse du poste « personnel créditeur-

³⁹ Fournisseurs et comptes rattachés/consommation de l'exercice * (1+TVA) * 365

⁴⁰ Fournisseurs et comptes rattachés/consommation de l'exercice * (1+TVA) * 365/2

III.1.4 Etude de l'équilibre financier

L'évolution de l'équilibre financier du groupe Centrale Danone sur la période 2015 – S1 2018 se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Financement Permanent ⁴¹	2 523	2 335	2 073	-7,5%	-11,2%	2 293	10,6%
Actif Immobilisé	2 737	2 692	2 618	-1,6%	-2,7%	2 557	-2,3%
FR	-214	-357	-545	-66,8%	-52,7%	-264	51,6%
Actif Circulant	814	875	733	7,5%	-16,2%	1 068	45,7%
Passif Circulant	1 101	1 402	1 371	27,3%	-2,2%	1 384	0,9%
BFR	-287	-527	-638	-83,6%	-21,1%	-316	50,5%
Trésorerie nette	74	168	93	>100%	-44,6%	52	-44,1%

Source : Centrale Danone SA.

Evolution de l'équilibre financier entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, le fonds de roulement consolidé du groupe Centrale Danone s'établit à -357 Mdh contre -214 Mdh en 2015, justifié par le repli du financement permanent (-7,5%).

Le BFR s'établit à -527 Mdh en 2016 contre -287 Mdh en 2015.

La trésorerie nette en fin d'exercice enregistre une amélioration de >100% à 168 Mdh en 2016 contre 74 Mdh en 2015, dû principalement à l'augmentation du passif circulant.

Evolution de l'équilibre financier entre 2016 et 2017

En 2017, le fonds de roulement consolidé du groupe Centrale Danone s'élève à -545 Mdh contre -357 Mdh en 2016, enregistrant ainsi une baisse de 52,7% essentiellement due à la dégradation du financement permanent.

Le BFR ressort à -638 Mdh contre -527 Mdh en 2017.

La trésorerie nette en fin d'exercice enregistre une baisse de 44,6% à 93 Mdh en 2017 contre 168 Mdh en 2016, dû principalement à la dégradation du financement permanent (-262 Mdh).

Evolution de l'équilibre financier entre 2017 et S1 2018

Au 30 juin 2018, le fonds de roulement ressort à -264 Mdh. Le besoin en fonds de roulement augmente à -316 Mdh contre -638 Mdh en 2017. La trésorerie nette enregistre une baisse à 52 Mdh contre 93 Mdh à fin 2017.

⁴¹ Capitaux propres + passif non courant + provisions + dettes fin courantes

III.1.5 Rentabilité des Fonds Propres et Rentabilité des Actifs

La rentabilité financière du groupe Centrale Danone a évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16
Résultat net part du Groupe (1)	53	59	115	11,3%	94,9%
Fonds propres (2)	1 083	1 041	1 061	-3,9%	1,9%
Total Bilan (3)	3 614	3 736	3 445	3,4%	-7,8%
Return On Equity (ROE) - (1) / (2)	4,9%	5,7%	10,8%	0,8 pts	5,2 pts
Return On Assets (ROA) - (1) / (3)	1,5%	1,6%	3,3%	0,1 pts	1,8 pts

Source : Centrale Danone SA

Evolution de la rentabilité entre 2015 et 2016

En 2016, le ROE du groupe Centrale Danone enregistre une amélioration de 0,8 pts et ressort à 5,7% contre 4,9% en 2015 en raison de la hausse du résultat net (11,3%). Parallèlement, le ROA en 2016 gagne 0,1 pts et s'établit à 1,6%.

Evolution de la rentabilité entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, le ROE du groupe Centrale Danone s'établit à 10,8% en hausse de 5,2 pts par rapport à 2016 impactée par l'amélioration du résultat net (94,9%). Le ROA enregistre une amélioration de 1,8 pts et s'établit à ainsi 3,3% en 2017.

III.1.6 Ratio de solvabilité

La solvabilité du groupe se présente comme suit sur les trois derniers exercices :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Endettement financier net ⁴² (1)	710	471	247	-33,7%	-47,6%	605	>100%
Fonds propres (2)	1 083	1 041	1 061	-3,9%	1,9%	953	-10,2%
Charges d'intérêt (3)	44	33	29	-25,0%	-12,1%	13	-55,2%
EBE (4)	599	732	675	22,2%	-7,8%	323	-52,1%
Total Bilan (5)	3 614	3 736	3 445	3,4%	-7,8%	3 677	6,7%
Taux d'endettement (1) / [(1)+(2)]	39,6%	31,2%	18,9%	-8,4 pts	-12,3 pts	38,8%	19,9 pts
Charges d'intérêt / EBE (3) / (4)	7,3%	4,5%	4,3%	-2,8 pts	-0,2 pts	4,0%	-0,1 pts
Fonds propres / Total bilan (2) / (5)	30,0%	27,9%	30,8%	-2,1 pts	2,9 pts	25,9%	-4,9 pts

Source : Centrale Danone SA.

Evolution de la solvabilité entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, le taux d'endettement du groupe Centrale Danone enregistre une diminution de 8,4 pts et ressort à 31,2% contre 39,6% en 2015.

Le ratio charges d'intérêt/EBE est en baisse de 2,8 pts et ressort à 4,5% en 2016.

Le ratio Fonds propres/Total bilan enregistre une baisse de 2,1 pts et s'établit à 27,9% en 2016.

Evolution de la solvabilité entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, le taux d'endettement du groupe Centrale Danone s'établit à 18,9% en diminution de 12,3 pts par rapport à 2016.

Le ratio charges d'intérêt/EBE est en baisse de 0,2 pts et s'affiche à 4,3% en 2017 contre 4,5% en 2016.

Le ratio Fonds propres/Total bilan enregistre une hausse de 2,9 pts et s'établit à 30,8% en 2017.

Evolution de la solvabilité entre 2017 et S1 2018

Au titre du premier semestre 2018, le taux d'endettement du groupe Centrale Danone s'établit à 38,8% en augmentation de 19,9 pts par rapport à 2017.

Le ratio charges d'intérêt/EBE est en hausse de 3,1 pts et s'affiche à 7,4% en 2017 contre 4,3% en 2017.

Le ratio Fonds propres/Total bilan enregistre une baisse de 4,9 pts et s'établit à 25,9% en 2017.

⁴² L'endettement financier net = Dettes financières courantes + Dettes financières non courantes – Trésorerie et équivalent de trésorerie.

IV. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE – COMPTES CONSOLIDES

Le tableau de financement du groupe Centrale Danone sur la période étudiée se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var.16/15	Var.17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Résultat net de l'ensemble consolidé	53	59	115	11,3%	94,9%	-115	<-100%
Ajustements pour:							
Elimination des amortissements et provisions	345	373	403	8,1%	8,0%	205	-49,1%
Elimination des profits/pertes réévaluation (juste valeur)	18	10	17	-44,4%	70,0%	3	-82,4%
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-8	-24	-1	<-100%	95,8%	-	-100,0%
Produits des dividendes	-	-1	-	Ns	-100,0%	-	Ns
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	408	417	534	2,2%	28,1%	93	-82,6%
Elimination de la charge (produit) d'impôts	130	72	72	-44,6%	0,0%	14	-80,6%
Elimination du coût de l'endettement financier net	44	33	29	-25,0%	-12,1%	13	-55,2%
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	582	522	635	-10,3%	21,6%	120	-81,1%
Incidence de la variation du BFR	-101	235	93	>100%	-60,4%	-337	<-100%
Impôts différés	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Impôts payés	-132	-88	-88	33,3%	0,0%	-25	71,6%
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	350	669	641	91,1%	-4,2%	-242	<-100%
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-347	-352	-338	-1,4%	4,0%	-120	64,5%
Acquisition d'actifs financiers	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Variation des autres actifs financiers	1	2	-3	100,0%	<-100%	7	>100%
Subventions d'investissement reçues	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	66	51	34	-22,7%	-33,3%	7	-79,4%
Cessions d'actifs financiers	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dividendes reçus	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Intérêts financiers versés	-44	-33	-29	25,0%	12,1%	-13	55,2%
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	-324	-332	-336	-2,5%	-1,2%	-119	64,6%
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dividendes payés aux actionnaires de la société-mère	-	-99	-80	Ns	19,2%	-	-100,0%
Dividendes payés aux minoritaires	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Emission de nouveaux emprunts	41	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
Remboursement d'emprunts	-114	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
Remboursement de dettes résultant de contrat de location	-	36	33	Ns	-8,3%	37	12,1%
Diminution (augmentation) nette des prêts	-	-12	-18	Ns	-50,0%	-12	33,3%
Diminution (augmentation) nette des placements	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Variation des comptes courants	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres flux liés aux opérations de financement	-1	-5	-	<-100%	-100,0%	-	Ns
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-74	-80	-65	-8,1%	18,8%	25	>100%
Incidence de la variation des taux de change	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Incidence de changement des méthodes et principes comptables	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-48	257	240	>100%	-6,6%	-336	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	-613	-660	-402	-7,7%	39,1%	-	-100,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	-660	-402	-162	39,1%	59,7%	-498	<-100%

Source : Centrale Danone SA

Flux de trésorerie liés à l'activité

Les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à 669 Mdh en 2016 contre 350 Mdh en 2015. Les flux de trésorerie liés à l'activité sont induits par l'incidence de la variation du BFR qui s'établit à 235 MDH en 2016 contre -101 MDH en 2015.

En 2017, les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à 641 Mdh et tiennent compte d'une hausse de la CAF de 21,6% à 635 MDH atténué par l'incidence de la variation du BFR (impact de -142 MDH).

Au premier semestre 2018, les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à -242 Mdh et tiennent compte d'une baisse de la CAF de 81,1% à 120 MDH et d'une incidence de la variation du BFR (impact de -337 MDH).

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à -332 Mdh en 2016 contre -324 Mdh en 2015.

En 2017, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -336 Mdh contre -332 Mdh en 2016.

Au premier semestre 2018, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -119 Mdh contre -336 Mdh en 2017.

Flux net de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement ressortent à -80 Mdh en 2016 contre -74 Mdh en 2015.

En 2017, les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'établissaient à -65 Mdh contre 80 Mdh en 2016, en raison des dividendes payés aux actionnaires de la société-mère compensé par le remboursement de dettes.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement ressortent à 25 Mdh au premier semestre 2018 contre -65 Mdh en 2017.

PARTIE IX. ANALYSE FINANCIERE DE FROMAGERIE DES DOUKKALA

AVERTISSEMENT

Les comptes semestriels de Fromagerie de Doukkala n'ont pas fait l'objet d'une revue limitée des commissaires aux comptes.

I. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES – COMPTES SOCIAUX

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de résultat social de Fromagerie des Doukkala pour la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Ventes de marchandises (en l'état)	25,6	12,7	8,7	-50,6%	-31,3%	4,2	4,7	10,7%
Achats revendus de marchandises	25,5	12,2	8,2	-52,4%	-32,8%	4,1	4,4	7,4%
Marge brute sur ventes en l'Etat	0,1	0,5	0,5	>100%	3,9%	0,2	0,3	99,1%
								Ns
Production de l'exercice	418,2	427,8	427,0	2,3%	-0,2%	223,4	199,1	-10,9%
Ventes de biens et services produits	431,3	428,8	426,4	-0,6%	-0,6%	219,6	193,1	-12,1%
Variation de stocks de produits	-13,0	-1,0	0,6	92,0%	>100%	3,8	6,1	59,0%
Immo. produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Consommations de l'exercice	287,3	285,8	309,7	-0,5%	8,4%	158,8	146,6	-7,7%
Achats consommés de matières et de fournitures	203,7	208,4	238,5	2,3%	14,4%	120,4	114,6	-4,8%
Autres charges externes	83,7	77,4	71,3	-7,4%	-7,9%	38,4	32,0	-16,6%
Valeur Ajoutée	131,0	142,5	117,8	8,8%	-17,4%	64,8	52,8	-18,4%
Subventions d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Impôts et taxes	1,1	1,1	1,1	0,0%	-0,1%	0,5	0,5	0,0%
Charges de personnel	31,8	31,1	28,1	-2,0%	-9,7%	14,6	13,8	-5,1%
Excédent Brut d'Exploitation	98,1	110,3	88,6	12,4%	-19,7%	49,7	38,5	-22,5%
Autres produits d'exploitation	-	0,2	-	Ns	-100,0%	-	-	Ns
Autres charges d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Reprise d'exploitation, transfert de charges	1,4	0,3	0,2	-76,1%	-32,6%	-	-	Ns
Dotations d'exploitation	16,8	18,7	17,7	11,1%	-5,4%	10,2	10,5	3,6%
Résultat d'exploitation	82,6	92,1	71,1	11,4%	-22,8%	39,5	28,0	-29,3%
<i>Marge d'exploitation (REX/CA)</i>	<i>18,1%</i>	<i>20,9%</i>	<i>16,3%</i>	<i>2,8 pts</i>	<i>-4,5 pts</i>	<i>17,7%</i>	<i>14,1%</i>	<i>-3,5 pts</i>
Résultat financier	1,3	2,3	1,2	85,3%	-50,1%	1,7	0,2	-89,1%
Résultat courant	83,9	94,4	72,2	12,5%	-23,5%	41,2	28,1	-31,7%
Résultat non courant	-1,0	-2,3	4,0	<-100%	>100%	2,3	-0,3	<-100%
Impôt sur le résultat	25,0	29,6	24,5	18,0%	-17,0%	14,3	9,7	-32,1%
Résultat net de l'exercice	57,8	62,5	51,6	8,2%	-17,5%	29,2	18,1	-37,9%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>12,7%</i>	<i>14,2%</i>	<i>11,9%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>-2,3 pts</i>	<i>13,0%</i>	<i>9,2%</i>	<i>-3,8 pts</i>

Source : Centrale Danone SA

L'analyse ci-après présente les principaux postes du compte de produits et de charges de Fromagerie des Doukkala sur la période 2015 – S1 2018 :

I.1.1 Le chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires de FDD sur la période 2015 - S1 2018 se répartit comme suit

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Ventes de marchandises (en l'état)	25,6	12,7	8,7	-50,6%	-31,3%	4,2	4,7	10,7%
Ventes de biens et services produits	431,3	428,8	426,4	-0,6%	-0,6%	219,6	193,1	-12,1%
Chiffre d'affaires	456,9	441,5	435,1	-3,4%	-1,5%	223,8	197,8	-11,7%

Source : Centrale Danone SA

Le chiffre d'affaires par catégorie sur la période 2015 - S1 2018 se répartit comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Cœur de lait	296	284	272	-4,1%	-4,2%	136	119	-12,5%
Jebli	109	101	130	-7,3%	28,7%	67	66	-1,5%
Carré Crème	21	32	19	52,4%	-40,6%	11	7	-36,4%
Sandwich 'in	3	5	4	66,7%	-20,0%	4	0 ⁴³	-100,0%
Export	17	3	-	-82,4%	-100,0%	0	0	Ns
Autres	12	16	11	33,3%	-31,3%	6	6	0,0%
Chiffre d'affaires	456,9	441,5	435,1	-3,4%	-1,5%	223,8	197,8	-11,7%

Source : Centrale Danone SA

Evolution de la production entre 2015 et 2016

Le chiffre d'affaires de Fromagerie des Doukkala est en baisse de 3,4% en 2016 et s'élève à 441,5 Mdh contre 456,9 Mdh en 2015. Cette tendance s'explique suite au transfert de l'activité export vers Centrale Danone et d'une baisse des ventes de cœur de lait et carré crème.

Evolution de la production entre 2016 et 2017

Le chiffre d'affaires de Fromagerie des Doukkala est en baisse de 1,5% en 2017 et s'élève à 435,1 Mdh contre 441,5 Mdh en 2016. La baisse du chiffre d'affaires, malgré la bonne performance en volume notamment pour la marque Jebli (+29 Mdh), s'explique par la pression promotionnelle sur le marché des fromages qui a poussé la société à investir davantage en action prix sur cœur de lait et autres.

Evolution de la production entre S1 2017 et S1 2018

La baisse du CA de FDD pour -26 Mdh est due principalement au recul des ventes sur Cœur De Lait - 17 Mdh, Carré crème 3,7 Mdh et Jebli -0,9 Mdh

Recul expliqué notamment par le boycott à partir du mois d'Avril 2018.

A fin juin 2018, à l'image des autres marchés, le marché des Fromages est également en régression à -7,5% par rapport au premier semestre 2017 et ceci après une longue période de tendance positive. FDD a perdu -3,1 pts de parts de marché.

En termes de part de marché, FDD atteint le niveau le plus bas à 17,1% en juin 2018.

⁴³ Arrêt de l'exploitation de la marque Sandwich'in

I.1.2 La Valeur Ajoutée

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée sur la période considérée :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Ventes de marchandises (en l'état) (a)	25,6	12,7	8,7	-50,6%	-31,3%	4,2	4,7	10,7%
Achats revendus de marchandises	25,5	12,2	8,2	-52,4%	-32,8%	4,1	4,4	7,4%
Marge brute sur ventes en l'Etat (1)	0,1	0,5	0,5	>100%	3,9%	0,2	0,3	99,1%
Vente de biens et services produits (b)	431,3	428,8	426,4	-0,6%	-0,6%	219,6	193,1	-12,1%
Immobilisations produites par l'Entr. pour elle-même	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Variation de stocks de produits	-13,0	-1,0	0,6	92,0%	>100%	3,8	6,1	59,0%
Production (2)	418,2	427,8	427,0	2,3%	-0,2%	223,4	199,1	-10,9%
Achats consommés de matières et fournitures	203,7	208,4	238,5	2,3%	14,4%	120,4	114,6	-4,8%
Autres charges externes	83,7	77,4	71,3	-8,4%	-7,4%	38,4	32,0	-15,8%
Consommation de l'exercice (3)	287,3	285,8	309,7	-0,5%	8,4%	158,8	146,6	-7,7%
Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3)	130,9	142,5	117,8	8,8%	-17,4%	64,8	52,8	-18,4%
Chiffre d'affaires (a) + (b)	456,9	441,5	435,1	-3,4%	-1,5%	223,8	197,7	-11,6%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>28,7%</i>	<i>32,3%</i>	<i>27,1%</i>	<i>3,6 pts</i>	<i>-5,2 pts</i>	<i>29,0%</i>	<i>26,7%</i>	<i>-2,2 pts</i>

Source : Centrale Danone SA

Le tableau ci-dessous présente la répartition des achats consommés de matières et de fournitures sur la période concernée:

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Achat de matières premières	131,5	153,0	247,9	16,3%	62,1%	123,3	149,2	21,0%
Variation des stocks de matières premières	17,9	-6,4	-19,2	<-100%	<-100%	-7,9	-38,7	<-100%
Achats de matériel et fournitures consommables et emballages	50,1	57,5	5,1	14,7%	-91,1%	2,4	1,7	-29,2%
Variation des stocks mat., fournitures et emballages	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Achats non stockés de matières et fournitures	4,1	4,3	4,6	2,8%	7,7%	2,5	2,5	0,0%
Achats des travaux et prestations de services	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Total achats consommés de matières et fournitures	203,7	208,4	238,5	2,3%	14,4%	120,4	114,6	-4,8%

Source : Centrale Danone SA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres charges externes sur la période concernée:

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Locations et charges locatives	3,8	5,1	5,0	34,0%	-2,5%	2,7	2,7	0,0%
Redevances de crédit-bail	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Entretien et réparations	2,5	1,2	1,2	-52,7%	0,0%	0,6	0,2	-66,7%
Primes d'assurances	1,0	0,8	0,8	-15,8%	0,0%	0,3	0,2	-33,3%
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	44,4	51,0	52,7	14,9%	3,3%	26,3	25,4	-3,4%
Redevances pour brevet, marques, droits, etc.	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Transports	1,9	0,4	0,4	-80,3%	0,0%	0,3	0,4	33,3%
Déplacements, missions et réceptions	1,1	1,1	1,1	-1,4%	0,0%	-	-	Ns
Reste du poste des autres charges externes	28,9	17,0	10,0	-41,2%	-41,4%	8,2	3,1	-62,2%
Total autres charges externes	83,7	76,6	71,3	-8,4%	-7,4%	38,4	32,0	-16,7%

Source : Centrale Danone SA

Evolution de la valeur ajoutée entre 2015 et 2016

La valeur ajoutée de Fromagerie des Doukkala est en hausse de 8,8% en 2016 et s'élève à 142,5 Mdh contre 130,9 Mdh en 2015. Cette tendance s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- la hausse de la production (2,3%) liée à l'amélioration de la variation de stock de produit (+92%) suite au transfert de l'activité export à CDA;
- la baisse de la consommation (-0,5%) liée à la diminution des autres charges externes (-8,4%) expliquée par la baisse des dépenses de publicité et d'animation des forces de vente (-10 Mdh) et ce malgré la hausse des achats consommés de matières et de fournitures (+2,3%) suite à l'augmentation des prix de marché de certaines matières premières stratégiques (+9 Mdh) et l'effet volume d'achat (+20 Mdh) ;

Le taux de valeur ajoutée s'établit à 32,3% en 2016 contre 28,7% en 2015 soit une augmentation de 3,6 pts.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2016 et 2017

Au titre de l'année 2017, le taux de valeur ajoutée de Fromagerie des Doukkala subit une baisse de 5,2 pts et s'établit à 27,1% contre 32,3% un an auparavant.

Cette diminution s'explique principalement par la hausse de la consommation de l'exercice (+8,4%) justifiée par l'effet combiné de:

- ✓ une augmentation des achats consommés de matières et de fournitures (+30,1 Mdh) qui s'établissent à 238,5 Mdh en 2017 contre 208,4 Mdh en 2016 sous l'effet de (i) l'augmentation des achats de matières premières (+62,1%) due principalement à un effet inflation des prix des matières premières (+29 Mdh) ;
- ✓ une baisse des autres charges externes (-5,3 Mdh soit -7,4%) qui s'explique principalement par la progression du poste « reste du poste des autres charges externes » (+74,2%). La baisse de ce poste est expliquée par la prise en charge par CDA à partir du 2ème trimestre 2016 de la gestion de l'animation commerciale et la force de vente et la refacturation à FDD sous forme de management fees.

Evolution de la valeur ajoutée entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, la valeur ajoutée de Fromagerie des Doukkala enregistre une baisse de 18,4% par rapport au premier semestre 2017, qui s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- une baisse de la production (-10,9%) qui s'explique par :
 - ✓ la baisse de la vente de biens et service produits de -12,1% à 193,1 Mdh ;
- une baisse de la consommation de l'exercice (-7,7% à 146,6 Mdh) expliquée par :
 - ✓ la baisse des achats consommés de matières et fournitures (-5,6 Mdh) qui s'établissent à 114,6 Mdh à fin juin 2018 contre 120,4 Mdh à fin juin 2017 est due à une baisse de la variation de stock qui s'explique par le suivi d'une politique de stockage de certaines matières stratégiques minimisant les effets défavorables du marché inflationniste;
 - ✓ une baisse des autres charges externes (-6,4 Mdh soit -16,7%) qui s'explique principalement par la diminution des management fees.

I.1.3 L'Excédent Brut d'Exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation au cours de la période 2015 - S1 2018:

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Valeur Ajoutée	130,9	142,5	117,8	8,8%	-17,4%	64,8	52,8	-18,4%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>28,7%</i>	<i>32,3%</i>	<i>27,1%</i>	<i>3,6 pts</i>	<i>-5,2 pts</i>	<i>29,0%</i>	<i>26,7%</i>	<i>-2,2 pts</i>
Impôts et taxes	1,1	1,1	1,1	0,0%	-0,1%	0,5	0,5	0,0%
Charges de personnel	31,8	31,1	28,1	-2,0%	-9,7%	14,6	13,8	-5,1%
Excédent Brut d'Exploitation	98,1	110,3	88,6	12,4%	-19,7%	49,7	38,5	-22,5%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>21,5%</i>	<i>25,0%</i>	<i>20,4%</i>	<i>3,5 pts</i>	<i>-4,6 pts</i>	<i>22,2%</i>	<i>19,5%</i>	<i>-2,7 pts</i>

Source : Centrale Danone SA

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, Fromagerie des Doukkala affiche un excédent brut d'exploitation de 110,3 Mdh, en hausse de 12,4%. Cette variation s'explique principalement par les variations suivantes:

- la hausse de la valeur ajoutée de 8,8% à 142,5 Mdh ;
- la baisse des charges de personnel (-0,7 Mdh) à 31,1 Mdh.

La marge brute d'exploitation s'établit à 25% en hausse de 3,5 points par rapport à l'exercice précédent.

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation entre 2016 et 2017

La baisse de l'excédent brut d'exploitation de 19,7% à 88,6 Mdh en 2017 repose principalement sur :

- la baisse de la valeur ajoutée de -17,4% à 117,8 Mdh en raison de l'effet combiné de la baisse de la production (-0,2%) et de la hausse de la consommation de l'exercice (+8,4%) ;
- la baisse des charges de personnel à 28,1 Mdh (contre 31,1 Mdh en 2016) due à des départs (démissions) dans le cadre normal de l'activité ;

Ces variations ont conduit à une dégradation de la marge brute d'exploitation qui ressort à 20,4% en 2017, en baisse de 4,6 pts par rapport à l'exercice 2017.

Evolution de l'Excédent Brut d'Exploitation entre S1 2017 et S1 2018

Au titre du premier semestre 2018, l'excédent brut d'exploitation de Fromagerie des Doukkala enregistre une diminution pour atteindre 38,5 Mdh contre 49,7 Mdh au premier semestre 2017. Cette baisse de 22,5 % résulte principalement de la combinaison des éléments suivants ;

- la baisse de la valeur ajoutée de 18,4% à 52,8 Mdh en raison d'une baisse de la production (-10,9%) plus importante que celle de la consommation de l'exercice (-7,7%) ;

I.1.4 Le Résultat d'Exploitation

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat d'exploitation au cours de la période 2015 – S1 2018:

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Excédent Brut d'Exploitation	98,1	110,3	88,6	12,4%	-19,7%	49,7	38,5	-22,5%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>21,5%</i>	<i>25,0%</i>	<i>20,4%</i>	<i>3,5 pts</i>	<i>-4,6 pts</i>	<i>22,2%</i>	<i>19,5%</i>	<i>-2,7 pts</i>
Autres produits d'exploitation	-	0,2	-	Ns	-100,0%	-	-	Ns
Reprise d'exploitation, transfert de charges	1	0,3	0,2	-76,1%	-32,6%	-	-	Ns
Autres charges d'exploitation	-	-	-	Ns	Ns	-	-	Ns
Dotations d'exploitation	16,8	18,7	17,7	11,1%	-5,4%	10,2	10,5	3,6%
Résultat d'exploitation	82,6	92,1	71,1	11,4%	-22,8%	39,5	28,0	-29,3%
<i>Résultat d'exploitation (REX/CA)</i>	<i>18,1%</i>	<i>20,9%</i>	<i>16,3%</i>	<i>2,8 pts</i>	<i>-4,6 pts</i>	<i>17,7%</i>	<i>14,1%</i>	<i>-3,6pts</i>

Source : Centrale Danone SA

Evolution du résultat d'exploitation entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, le résultat d'exploitation augmente de 11,4% pour atteindre 92,1 Mdh contre 82,6 Mdh en 2015. Cette hausse résulte de l'effet combiné suivant :

- L'augmentation de l'excédent brut d'exploitation (+12,4%) s'établissant à 110,3 Mdh contre 98,1 Mdh en 2015 ;
- la hausse des dotations d'exploitation (+11,1%) s'établissant à 18,7 Mdh contre 16,8 Mdh un an auparavant.

La marge du résultat d'exploitation ressort ainsi en 2016 à 20,9% contre 18,1% l'année précédente.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2016 et 2017

La baisse du résultat d'exploitation de 22,8% à 71,1 Mdh en 2017 contre 92,1 Mdh en 2016 repose principalement sur la combinaison des variations suivantes :

- le repli de l'excédent brut d'exploitation de 21,7 Mdh (-19,7%) s'établissant à 88,6 Mdh ;
- la légère baisse des dotations aux amortissements qui régressent de 5,4% à 17,7 Mdh en 2017 contre 18,7 Mdh en 2016 ;

La marge du résultat d'exploitation est ainsi en recul de 4,6 pts pour s'établir à 16,3% en 2017 contre 20,9% en 2016.

Evolution du résultat d'exploitation entre S1 2017 et S1 2018

Le résultat d'exploitation atteint 28 Mdh à juin 2018 contre 39,5 Mdh à juin 2017, enregistrant ainsi une baisse de 29,3%, due à l'effet combiné des éléments suivants :

- la baisse de l'EBE à 38,5 Mdh au premier semestre 2018 contre 49,7 Mdh au premier semestre 2017, soit une variation de -22,5% ;
- La légère augmentation des dotations aux amortissements à 10,5 Mdh au premier semestre 2018 contre 10,2 Mdh au premier semestre 2017, soit une variation de +3,6%.

I.1.5 Le Résultat Net

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat net au cours de la période étudiée :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2017	S1 2018	Var. S1 17/S1 18
Résultat d'exploitation	82,6	92,1	71,1	11,4%	-22,8%	39,5	28,0	-29,3%
Résultat financier	1,3	2,3	1,2	85,3%	-50,1%	1,7	0,2	-89,1%
Résultat courant	83,9	94,4	72,2	12,5%	-23,5%	41,2	28,1	-31,7%
Résultat non courant	-1,0	-2,3	4,0	<-100%	>100%	2,3	-0,3	<-100%
Résultat avant impôt	82,8	92,1	76,2	10,9%	-16,2%	43,5	27,8	-36,0%
Impôt sur le résultat	25,0	29,6	24,5	18,0%	-17,0%	14,3	9,7	-32,1%
Résultat net	57,8	62,5	51,6	8,2%	-17,4%	29,2	18,1	-37,9%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>12,7%</i>	<i>14,2%</i>	<i>11,9%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>-2,3pts</i>	<i>13,0%</i>	<i>9,2%</i>	<i>-3,8 pts</i>

Source : Centrale Danone SA

Evolution du résultat net entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, le résultat net augmente de 8,2% pour s'établir à 62,5 Mdh contre 57,8 Mdh pour l'exercice précédent. Cette évolution est principalement expliquée par la hausse de l'activité qui se traduit une amélioration du résultat d'exploitation (+11,4%).

La marge nette ressort en amélioration de 1,5 point à 14,2% en 2016 contre 12,7% un an auparavant.

Evolution du résultat net entre 2016 et 2017

Sur la période 2016 - 2017, le résultat net enregistre une baisse de 17,4% et s'établit à 51,6 Mdh contre 62,5 Mdh en 2016. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse du résultat courant (-23,5%) justifiée essentiellement par le repli de l'activité sur la même période.

La marge nette ressort en diminution de 2,3 points à 11,9% en 2017 contre 14,2% un an auparavant.

Evolution du résultat net entre S1 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, le résultat net de FDD enregistre une baisse, pour s'établir à 18,1 Mdh contre 29,2 Mdh au 30 juin 2018. Cette variation résulte essentiellement de la baisse du résultat courant à 28 Mdh en juin 2018 contre 41,2 Mdh en juin 2017 affecté essentiellement par une diminution du résultat d'exploitation (-29,3%).

La marge nette ressort en diminution de 3,8 points à 9,2% en S1 2018 contre 13,0% en S1 2017.

II. ANALYSE BILANCIELLE – COMPTES SOCIAUX

Le tableau suivant détaille les éléments de bilan de Fromagerie des Doukkala pour les exercices 2015, 2016, 2017 et au premier semestre 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Actif							
Immobilisations en non valeurs	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Immobilisations incorporelles	0,2	0,2	0,2	0,0%	0,0%	0,2	0,0%
Immobilisations corporelles	112,9	106,1	106,6	-6,0%	0,5%	101,8	-4,5%
Immobilisations financières	0,2	0,2	0,1	46,9%	-44,9%	0,1	0,0%
Ecart de conversion	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Actif immobilisé	113,3	106,6	106,9	-5,9%	0,3%	102,1	-4,5%
Actif circulant	130,2	157,8	138,0	21,2%	-12,6%	166,8	20,9%
Stocks	27,3	31,7	49,7	16,0%	56,9%	94,8	90,9%
Créances de l'actif circulant	102,9	126,2	87,9	22,6%	-30,4%	71,8	-18,2%
Titres et valeurs de placement	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,5	-67,2%	>100%	0,1	-71,8%
Trésorerie Actif	0,3	0,2	0,1	-44,1%	-32,5%	0,1	-0,3%
Total Actif	243,8	264,6	245,0	8,5%	-7,4%	269,0	9,8%
Passif							
Financement permanent	165,8	170,0	160,3	2,5%	-5,7%	127,4	-20,5%
Capitaux propres	146,8	151,4	140,5	3,1%	-7,1%	108,6	-22,7%
Capitaux propres assimilés	19,0	18,6	18,2	-1,9%	-2,5%	18,8	3,5%
<i>Dont subvention d'investissement</i>	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
<i>Dont provisions pour amortissements dérogatoires</i>	19,0	18,6	18,2	-1,9%	-2,5%	18,8	3,5%
Dettes de financement	-	-	1,6	Ns	Ns	-	-100,0%
Provisions durables pour risques et charges	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Ecart de conversion	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dettes du passif circulant	73,0	83,5	76,7	14,4%	-8,1%	133,8	74,5%
Autres provisions pour risques et charges	0,7	0,2	1,1	-63,9%	>100%	0,9	-20,4%
Ecart de conversion - Passif	0,2	0,1	0,0	-67,8%	-82,0%	0,3	>100%
Trésorerie passif	4,1	10,8	8,5	>100%	-20,8%	6,5	-23,5%
Total Passif	243,8	264,6	245,0	8,5%	-7,4%	269,0	9,8%

Source : Centrale Danone SA

II.1.1 L'actif immobilisé

Le tableau ci-après décrit l'évolution de l'actif immobilisé de la période considérée :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Immobilisations en non valeurs	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Frais préliminaires	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Immobilisations Incorporelles	0,2	0,2	0,2	0,0%	0,0%	0,2	0,0%
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Brevets, marques, droits & valeurs similaires	0,2	0,2	0,2	0,0%	0,0%	0,2	0,0%
Fonds commercial	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Immobilisations Corporelles	112,9	106,1	106,6	-6,0%	0,4%	101,9	-4,4%
Terrains	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Constructions	30,0	36,3	28,2	20,9%	-22,3%	27,4	-3,0%
Installations techniques, matériel et outillages	76,2	64,9	65,7	-14,9%	1,3%	67,0	2,0%
Matériel de transport	0,1	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3,0	-5,2	0,4	<-100%	>100%	0,3	-21,9%
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Immobilisations corporelles en cours	3,6	10,1	12,3	>100%	21,3%	7,2	-41,3%
Immobilisations Financières	0,2	0,2	0,1	46,9%	-44,9%	0,1	0,0%
Prêts immobilisés	0,1	0,0	-	-64,0%	-100,0%	-	Ns
Autres créances financières	0,1	0,2	0,1	>100%	-38,2%	0,1	0,0%
Titres de participation	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Autres titres immobilisés	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Ecart de Conversion - Actif	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Total - Actif immobilisé	113,3	106,6	106,9	-5,9%	0,3%	102,1	-4,5%

Source : Centrale Danone SA

Evolution de l'actif immobilisé entre 2015 et 2016

En 2016, l'actif immobilisé est en baisse de 5,9% à 106,6 Mdh contre 113,3 Mdh l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la baisse des immobilisations corporelles (-6% à 106,1 Mdh contre 112,9 Mdh l'année précédente). Cette variation s'explique par l'effet combiné de :

- La baisse du poste « installations techniques, matériel et outillages » (-11,3 Mdh) liée principalement aux dotations aux amortissements de la période;
- la hausse des immobilisations corporelles en cours de 6,6 Mdh suite à des investissements pour augmenter la capacité de production sur certaines lignes de métier (Marque Jebli principalement) et la construction d'un local de stockage.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2016 et 2017

En 2017, l'actif immobilisé s'établit à 106,9 Mdh en hausse de 0,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement expliquée par l'effet combiné de :

- La baisse du poste « construction » (-8,1 Mdh) ;
- La hausse du poste « installations techniques, matériel et outillages » (+0,8 Mdh) justifiée par la mise en service de lignes de production pour 14 Mdh et un amortissement de près de -13 Mdh;
- la hausse des immobilisations corporelles en cours de 2,2 Mdh suite à l'investissement dans des systèmes de sécurité usine et incendie.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2017 et S1 2018

Au 30 juin 2018, l'actif immobilisé net a marqué une baisse de 4,5% à 102,1 Mdh contre 106,9 Mdh à fin 2017, due principalement à la baisse des immobilisations corporelles (-4,4%) qui passent de 106,6 Mdh à 101,9 Mdh sur la même période. Ce recul s'explique par les dotations de la période et le recul des nouveaux investissements lié au boycott.

II.1.2 Capitaux propres

Le tableau ci-après détaille l'évolution des capitaux propres sur la période 2015 – S1 2018:

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Capital social ou personnel	50,0	50,0	50,0	0,0%	0,0%	50,0	0,0%
Moins: actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Ecart de réévaluation	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Réserve légale	5,0	5,0	5,0	0,0%	0,0%	5,0	0,0%
Autres réserves	33,7	33,7	33,7	0,0%	0,0%	33,7	0,0%
Report à nouveau	0,3	0,1	0,2	-59,2%	34,7%	1,8	>100%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Résultat net de l'exercice	57,8	62,5	51,7	8,2%	-17,4%	18,1	-65,0%
Total des Capitaux Propres	146,8	151,4	140,5	3,1%	-7,1%	108,6	-22,7%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des capitaux propres entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, les capitaux propres de Fromagerie des Doukkala s'établissent 151,4 Mdh en hausse de 3,1%, principalement expliquée par l'amélioration du résultat net (+8,2%) à 62,5 Mdh en 2016 contre 57,8 Mdh en 2015.

Evolution des capitaux propres entre 2016 et 2017

A fin 2017, les capitaux propres de Fromagerie des Doukkala enregistrent une baisse de 7,1% pour un montant de 140,5 Mdh (contre 151,4 Mdh l'année précédente) qui s'explique par l'effet de la baisse du résultat net (-17,4%) s'établissant à 51,7 Mdh contre 62,5 Mdh en 2016.

Evolution des capitaux propres entre 2017 et S1 2018

Au 30 juin 2018, les capitaux propres de Fromagerie des Doukkala ont diminué de 22,7% à 108,6 Mdh, en raison de la baisse du résultat net qui s'établit à 18,1 Mdh à S1 2018 contre 29,2 Mdh à S1 2017.

II.1.3 L'endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement financier net sur la période 2015 – S1 2018:

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Dettes de financement	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Trésorerie Actif	0,3	0,2	0,1	-44,1%	-32,5%	0,1	-0,3%
Trésorerie Passif	4,1	10,8	8,5	>100%	-20,8%	6,5	-23,5%
Titres et valeurs de placement	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Endettement financier Net	3,9	10,6	8,4	>100%	-20,6%	6,4	-23,8%

Source : Centrale Danone SA.

L'endettement financier net de Fromagerie des Doukkala est principalement composé de facilités de caisse octroyées par les banques.

Les provisions durables pour risques et charges

Fromagerie des Doukkala ne dispose pas des provisions durables pour risques et charges sur la période 2015 - S1 2018.

II.1.4 Le Besoin en Fonds de Roulement

L'évolution du besoin en fonds de roulement de Fromagerie des Doukkala entre 2015 et S1 2018 se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Stocks	27,3	31,7	49,7	16,0%	56,9%	94,8	90,9%
Créances de l'Actif Circulant	102,9	126,2	87,9	22,6%	-30,4%	71,8	-18,2%
Dettes du Passif Circulant	73,0	83,5	76,7	14,4%	-8,1%	133,8	74,5%
Autres provisions pour risques et charges	0,7	0,2	1,1	-63,9%	>100%	0,9	-20,4%
Ecarts de conversion - Actif	0,0	0,0	0,5	-67,2%	>100%	0,1	-71,8%
Ecarts de conversion - Passif	0,2	0,1	0,0	-67,8%	-82,0%	0,3	>100%
Besoin en Fond de Roulement	56,4	74,1	60,2	31,4%	-18,7%	31,7	-47,3%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des Stocks sur les exercices 2015 – S1 2018

Le détail des stocks se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Marchandises	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Matières et fournitures consommables	24,2	29,6	47,0	22,4%	59,0%	86,1	83,1%
Produits en cours	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Produits intermédiaires et prod. resid.	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Produits finis	3,1	2,1	2,7	-33,4%	27,8%	8,7	>100%
Stocks	27,3	31,7	49,7	16,0%	56,9%	94,8	90,9%

Source : Centrale Danone SA

Evolution des stocks entre 2015 et 2016

Au 31 décembre 2016, les stocks de Fromagerie des Doukkala enregistrent une hausse de 16% et s'élèvent à 31,7 Mdh contre 27,3 Mdh à fin 2015. Cette variation est principalement due à une augmentation des niveaux de stocks de matières et fournitures consommables (+22,4%) qui passent de 24,2 Mdh en 2015 à 29,6 Mdh en 2016.

Evolution des stocks entre 2016 et 2017

Les stocks de Fromagerie des Doukkala enregistrent une progression de 56,9% au cours de l'exercice 2017 pour ressortir à 49,7 Mdh contre 31,7 Mdh l'année précédente. Cette hausse est principalement justifiée par l'augmentation des stocks de matières et fournitures consommables (+59%) qui s'établissent à 47 Mdh en 2017 contre 29,6 Mdh en 2016 justifiée par une politique de stockage de certaines matières stratégiques minimisant les effets défavorables du marché inflationniste.

Evolution des stocks entre 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, les stocks marquent une progression de 90,9% pour s'établir à 94,8 Mdh contre 49,7 Mdh à fin 2017. Cette tendance s'explique par l'augmentation des stocks de matières et fournitures consommables qui atteignent 86,1 Mdh en juin 2018 contre 47,0 Mdh en 2017 (+83,1%). La politique de stockage de certaines matières stratégiques minimisant les effets défavorables du marché inflationniste est poursuivie durant le premier semestre 2018. Aussi, il est à noter que le stock de beurre et fromage a augmenté suite à la baisse de la consommation liée aux effets du boycott.

Evolution des créances de l'actif circulant sur les exercices 2015 – S1 2018

Le détail des créances de l'actif circulant se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Fournisseurs débiteurs av. et acomptes	1,6	0,1	1,7	-91,9%	>100%	6,1	>100%
Clients et comptes rattachés	65,3	47,8	44,7	-26,9%	-6,5%	53,0	18,5%
Personnel organismes sociaux	0,3	0,3	0,3	-23,5%	13,8%	0,1	-55,1%
Etat	-	-	-	-	-	9,8	Ns
Etat	11,9	5,9	19,0	-50,2%	>100%	1,8	-90,3%
Comptes sociétés apparentées	23,6	71,1	21,5	>100%	-69,8%	0,6	-97,0%
Autres débiteurs	0,2	1,0	0,6	>100%	-43,4%	0,3	-51,1%
Comptes de régularisation actif	-	-	0,1	Ns	Ns	-	-100,0%
Comptes transitoires ou d'attente	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Créances de l'actif circulant	102,9	126,2	87,9	22,6%	-30,4%	71,8	-18,2%

Source : Centrale Danone SA

Le tableau ci-dessous illustre les délais de paiements clients⁴⁴ en jours de chiffre d'affaires :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Créances clients et comptes rattachés	65,3	47,8	44,7	-26,9%	-6,5%	53,0	18,5%
Chiffre d'affaires	456,9	441,5	435,1	-3,4%	-1,5%	197,7	-54,6%
Ratio de rotation en j de CA⁴⁵	44	33	31	-11 jrs	-2 jrs	41⁴⁶	+10 jrs

Source : Centrale Danone SA

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2015 et 2016

En 2016, les créances de l'actif circulant augmentent de 22,6% s'élevant à 126,2 Mdh contre 102,9 Mdh l'année précédente. Cette hausse est due aux effets combinés de :

- la hausse des comptes d'associés – correspondants à des transferts de liquidités excédentaires de FDD vers CDA à 71,1 Mdh en 2016 contre 23,6 Mdh en 2015.
- La diminution des créances clients et comptes rattachés de 17,5 Mdh pour passer de 65,3 Mdh à 47,8 Mdh.

Ces deux variations s'expliquent par le changement du délai de règlement de 60j à 30j entre CDA et FDD.

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2016 et 2017

Les créances de l'actif circulant connaissent une baisse de 30,4% en 2017 pour s'établir à 87,9 Mdh contre 126,2 Mdh en 2016. Cette évolution s'explique principalement par :

⁴⁴ Calcul fait sur la base d'une TVA de 20%

⁴⁵ Créances clients / [Chiffre d'affaires * (1+TVA)] * 365

⁴⁶ Créances clients / [(Chiffre d'affaires * (1+TVA)) * 365/2]

- la baisse des comptes d'associés débiteurs de 49,6 Mdh s'établissant à 21,5 Mdh contre 71,1 Mdh en 2016.
- la hausse du poste Etat à 19 Mdh en 2017 contre 5,9 Mdh en 2016 expliquée par un excédent d'acompte de 6 MDh et la hausse de la tva récupérable de 3 Mdh à la suite de la hausse des achats de matières premières.

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2017 et S1 2018

A fin juin 2018, les créances de l'actif circulant marquent une diminution de -18,2% à 71,8 Mdh, tendance qui s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants :

- la diminution du poste Etat à 1,8 Mdh à fin juin 2018 contre 19,0 Mdh à fin 2017 qui est expliquée principalement par l'absorption de l'excédent des acomptes IS de 6 Mdh et la baisse de la tva sur achats de 3 Mdh
- la baisse des comptes d'associé à 0,6 Mdh;

II.1.5 Evolution des dettes du passif circulant sur les exercices 2015 – S1 2018

Le détail du passif circulant se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Fournisseurs et comptes rattachés	52,8	56,4	61,2	6,8%	8,5%	68,8	12,3%
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Personnel	6,5	12,8	3,4	95,7%	-73,4%	5,2	52,4%
Organismes sociaux	1,4	1,4	1,2	0,9%	-15,1%	1,2	-0,7%
Etat	12,2	12,7	10,6	4,0%	-16,5%	8,4	-20,5%
Comptes d'associés	-	-	-	Ns	Ns	50,0	Ns
Autres créanciers	0,0	0,2	0,3	>100%	53,5%	0,3	2,0%
Comptes de régularisation passif	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Dettes du passif circulant	73,0	83,5	76,7	14,4%	-8,1%	133,8	74,5%
Autres provisions pour risques et charges	0,7	0,2	1,1	-63,9%	>100%	0,9	-20,4%
Ecart de conversion passif	0,2	0,1	0,0	-67,8%	-82,0%	0,3	>100%
Total Passif Circulant	73,8	83,8	77,8	13,5%	-7,2%	135,0	73,6%

Source : Centrale Danone SA

Le tableau ci-dessous reprend les dettes fournisseurs et le ratio de rotation⁴⁷ de ces dernières:

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Fournisseurs et comptes rattachés	52,8	56,4	61,2	6,8%	8,5%	68,8	12,3%
Achats de l'exercice (y compris autres charges externes)	287,3	285,8	309,7	-0,5%	8,4%	146,6	-52,7%
Ratio de rotation en jour d'achat ⁴⁸	56	60	60	+4jrs	-	71⁴⁹	+11jrs

Source : Centrale Danone SA.

Evolution des dettes du passif circulant entre 2015 et 2016

Au cours de l'exercice 2016, les dettes du passif circulant augmentent de 14,4% à 83,5 Mdh contre 73,0 Mdh un exercice auparavant. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des dettes fournisseurs, qui atteignent 56,4 Mdh contre 52,8 Mdh en 2015. Le ratio de rotation en jour d'achat passe à 60 jours en 2016 contre 56 jours en 2015.

Le poste « personnel » passe de 6,5 Mdh à 12,8 Mdh soit une augmentation de 95,7%. Cette augmentation s'explique par la hausse des charges d'expatriés.

Evolution des dettes du passif circulant entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, les dettes du passif circulant sont en baisse de 8,1% à 76,7 Mdh contre 83,5 Mdh en 2016. Cette variation s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- la baisse du poste « personnel » qui s'établit à 3,4 Mdh en 2017 contre 12,8 Mdh en 2016 (-73,4%). Cette diminution provient essentiellement de prise en charge en fin d'exercice 2017, par CDA du paiement des charges d'expatriés. Cette dette est comptabilisée en 2017 en dettes intercos.
- l'augmentation du poste fournisseurs et comptes rattachés qui ressort à 61,2 Mdh en 2017 contre 56,4 Mdh en 2016 (+8,5%);

Le ratio de rotation des dettes fournisseurs en jour d'achat ressort ainsi à 60 jours en 2017.

⁴⁷ Calcul prenant en compte une TVA de 20%

⁴⁸ Fournisseurs et comptes rattachés/[consommation de l'exercice * (1+TVA)] * 365

⁴⁹ Fournisseurs et comptes rattachés/[consommation de l'exercice * (1+TVA)]* 365/2

Evolution des dettes du passif circulant entre 2017 et S1 2018

Au 30 juin 2018, les dettes du passif circulant augmentent de 74,5% à 133,8 Mdh. Cette évolution est principalement due aux variations suivantes :

- la hausse des fournisseurs et comptes rattachés (68,8 Mdh au 30 juin 2018 contre 61,2 Mdh à fin 2017) ;
- Le compte associés qui passe à 50 Mdh en S1 2018 et qui représentent les dividendes à verser par FDD à CDA (écriture comptable).

II.1.6 La trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution de la trésorerie de Fromagerie des Doukkala sur la période 2015 – S1 2018 :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Trésorerie Actif	0,2	0,2	0,1	-27,8%	-32,5%	0,1	-0,3%
Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Banques, T.G et C.C.P	0,1	0,2	0,1	12,4%	-32,5%	0,1	-0,3%
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	0,1	-	-	-100,0%	Ns	-	Ns
Trésorerie Passif	4,1	10,8	8,5	>100%	-20,8%	6,5	-23,5%
Crédits d'escompte	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Crédits de trésorerie	-	-	-	Ns	Ns	0,3	Ns
Banques (soldes créditeurs)	4,1	10,8	8,5	>100%	-20,8%	6,2	-27,3%
Trésorerie Nette	-3,9	-10,6	-8,4	<-100%	20,6%	-6,4	23,8%

Source : Centrale Danone SA

Evolution de la trésorerie entre 2015 et 2016

En 2016, la trésorerie nette s'établit à -10,6 Mdh contre -3,9 Mdh au titre de l'exercice antérieur, enregistrant un repli en raison principalement du poste Banques (soldes créditeurs) (<-100%).

Evolution de la trésorerie entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, la trésorerie nette s'établit à -8,4 Mdh contre -10,6 Mdh au titre de l'exercice antérieur. Cette évolution est largement imputable à la baisse de la trésorerie Passif de Fromagerie des Doukkala qui s'est établie à 8,5 Mdh contre 10,6 Mdh en 2017.

Evolution de la trésorerie entre 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, la trésorerie nette atteint -6,4 Mdh contre -8,4 Mdh au titre de l'exercice 2017. Cette tendance s'explique principalement par la baisse de la trésorerie passif due à la diminution du solde créditeur auprès des banques qui s'établit à 6,2 Mdh au 30 juin 2018.

II.1.7

II.1.8 Etude de l'équilibre financier

L'évolution de l'équilibre financier de Fromagerie des Doukkala sur la période 2015 – S1 2018 se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Financement Permanent	165,8	170,0	158,7	2,5%	-6,6%	127,4	-19,7%
Actif Immobilisé	113,3	106,6	106,9	-5,9%	0,3%	102,1	-4,5%
FR	52,5	63,4	51,8	20,8%	-18,4%	25,3	-51,1%
Actif Circulant (hors TVP)	130,2	157,8	138,0	21,2%	-12,6%	166,8	20,9%
Passif Circulant	73,8	83,8	77,8	13,5%	-7,2%	135,0	73,6%
BFR⁵⁰	56,4	74,1	60,2	31,4%	-18,7%	31,7	-47,3%
FR/BFR	0,93x	0,86x	0,86x	-8,1%	0,4%	0,80x	-7,3%
Trésorerie Nette	-3,9	-10,6	-8,4	<-100%	20,6%	-6,4	23,9%

Source : Centrale Danone SA.

Evolution de l'équilibre financier entre 2015 et 2016

En 2016, le fonds de roulement augmente pour s'élever à 63,4 Mdh (contre 52,5 Mdh en 2015), notamment à cause de la baisse de l'actif immobilisé (-5,9% à 106,6 Mdh contre 113,3 Mdh l'année précédente) et la hausse du financement permanent (+2,5%).

Le BFR enregistre une augmentation pour s'élever à 74,1 MDH en 2016 contre 56,4 MDH en 2015 à cause de la hausse de l'actif circulant (+21,2%).

Evolution de l'équilibre financier entre 2016 et 2017

En 2017, le fonds de roulement enregistre un recul pour s'établir à 51,8 Mdh contre 63,4 Mdh en 2016. Cette diminution est imputable à la baisse du financement permanent (-6,6%).

Le BFR s'établit à 60,2 Mdh en 2017 contre 74,1 Mdh en 2016. Cette amélioration tient compte d'une diminution de l'actif circulant de plus de 12,6%.

Evolution de l'équilibre financier entre 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, le fonds de roulement enregistre une diminution s'établissant à 25,3 Mdh contre 51,8 Mdh à fin 2017. Cette tendance est principalement due à la baisse de 19,7% du financement permanent (127,4 Mdh à juin 2018 contre 158,7 Mdh à fin 2017)

A fin juin 2018, le besoin en fonds de roulement s'établit à 31,7 Mdh comparé à 60,2 Mdh à fin 2017 soit une baisse de 28,5 MDH à cause de la hausse plus marquée du passif circulant (+73,6%) par rapport à celle de l'actif circulant (+20,7%).

⁵⁰ BFR comptable qui est différent du BFR utilisé pour les besoins de la valorisation de FDD (la valorisation prend en compte un BFR économique)

II.1.9 Rentabilité des Fonds Propres et Rentabilité des Actifs

La rentabilité financière de Fromagerie des Doukkala a évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16
Résultat net (1)	57,8	62,5	51,6	8,2%	-17,5%
Fonds propres (2) (cap propres + assml)	165,8	170,0	158,7	2,5%	-6,6%
Total Bilan (3)	243,8	264,6	245,0	8,5%	-7,4%
Return On Equity (ROE) – (1)/(2)	34,9%	36,8%	32,5%	1,9 pts	-4,3 pts
Return On Assets (ROA) – (1)/(3)	23,7%	23,6%	21,0%	-0,1 pts	-2,6 pts

Source : Centrale Danone SA

Evolution de la rentabilité entre 2015 et 2016

En 2016, le ROE de Fromagerie des Doukkala enregistre une hausse de 1,9 pts et ressort à 36,8% contre 34,9% en 2015. Le ROA enregistre quant à lui une légère baisse (-0,1 pts) découlant de la hausse du total bilan (+8,5%).

Evolution de la rentabilité entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, le ROE de Fromagerie des Doukkala s'établit à 32,6% en baisse de 4,2 pts par rapport à 2016 en raison de la baisse du résultat net (-17,4%). Le ROA enregistre ainsi une diminution de 2,5 pts pour s'établir à 21,1% en 2017.

II.1.10 Revue de la solvabilité

La solvabilité de Fromagerie des Doukkala se présente comme suit sur les trois derniers exercices :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1 18/17
Endettement net (1)	3,9	10,6	8,4	>100%	-20,6%	6,4	>100%
Total Fonds propres (2)	165,8	170,0	158,7	2,5%	-6,6%	108,6	2,5%
Total Bilan (3)	243,8	264,6	245,0	8,5%	-7,4%	269,0	8,5%
EBE (4)	98,1	110,3	88,6	12,4%	-19,7%	49,7	12,4%
Charges d'intérêt (5)	1,3	1,1	1,8	-15,2%	62,2%	0,2	-88,9%
Taux d'endettement – (1)/[(1)+(2)]	2,3%	5,9%	5,0%	3,6 pts	-0,8 pts	5,6%	0,6 pts
Charges d'intérêt/EBE (5)/ (4)	1,3%	1,0%	2,0%	-0,3 pts	1,0 pts	0,4%	-1,6 pts
Fonds propres / Total bilan (2) / (3)	68,0%	64,3%	64,8%	-3,7 pts	0,5 pts	40,4%	-24,4 pts

Source : Centrale Danone SA

L'endettement net correspond aux dettes de financement + Trésorerie Passif – Trésorerie Actif - Titres et valeurs de placement

Evolution de la solvabilité entre 2015 et 2016

Au titre de l'exercice 2016, le taux d'endettement de Fromagerie des Doukkala s'établit à 5,9% en raison de la hausse de l'endettement net (principalement de la trésorerie passif) au cours de l'exercice 2016. Le ratio charges d'intérêt/EBE passe de 1,3% à 1% suite à l'amélioration de l'EBE sur l'exercice 2016. Le ratio Fonds propres/Total bilan est en baisse de 3,7 pts à 64,3%.

Evolution de la solvabilité entre 2016 et 2017

Au titre de l'exercice 2017, le taux d'endettement de Fromagerie des Doukkala est en stagnation par rapport à l'année d'avant et ressort à 5,9%. Le ratio charges d'intérêt/EBE passe de 1,0% à 2,0% suite à la dégradation de l'EBE sur l'exercice 2016. Le ratio Fonds propres/Total bilan s'améliore de 0,5 pts à 64,8%.

Evolution de la solvabilité entre 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, le taux d'endettement de Fromagerie des Doukkala est en hausse par rapport à l'année d'avant et ressort à 5,6%. Le ratio charges d'intérêt/EBE passe de 2,0% à 0,4%. Le ratio Fonds propres/Total bilan se dégrade de 24,4 pts à 40,4%.

III. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE – COMPTES SOCIAUX

Le tableau des emplois et ressources de Fromagerie des Doukkala sur les exercices 2015 – S1 2018 se présente comme suit :

En Mdh	2015	2016	2017	Var. 16/15	Var. 17/16	S1 2018	Var. S1.18 / 17
Ressources stables de la période							
Autofinancement	26,0	20,7	4,5	-20,2%	-78,4%	-20,5	<-100%
Capacité d'autofinancement	73,0	78,7	67,0	7,9%	-14,9%	29,5	-56,0%
Distribution de dividendes	47,0	58,0	63,0	23,4%	8,6%	50,0	-20,6%
Cessions et réductions d'immobilisations	0,0	0,3	0,3	>100%	-13,4%	-	-100,0%
Immobilisations incorporelles				Ns	Ns	-	Ns
Immobilisation corporelles		0,3	0,3	Ns	-13,4%	-	-100,0%
Immobilisations financières				Ns	Ns	-	Ns
Récupération sur créances immob.	0,0			-100,0%	Ns	-	Ns
Augmentation des capitaux propres				Ns	Ns	-	Ns
Augmentation de capital (apport)				Ns	Ns	-	Ns
Subvention d'investissement				Ns	Ns	-	Ns
Augmentation des dettes de financement (nette des primes de remboursement)				Ns	Ns	-	Ns
Total des ressources stables	26,0	21,1	4,7	-19,1%	-77,5%	-20,5	<-100%
Emplois stables de l'exercice							
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	19,0	10,2	16,4	-46,4%	61,0%	5,9	-64,0%
Immobilisations incorporelles				Ns	Ns	-	Ns
Immobilisations corporelles	19,0	10,0	16,0	-47,4%	60,0%	5,9	-63,1%
Immobilisations financières				Ns	Ns	-	Ns
Autre immobilisations				Ns	Ns	-	Ns
Remboursement des capitaux propres assimilés	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Remboursement dettes de financement	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Emplois en non valeurs	-	-	-	Ns	Ns	-	Ns
Total emplois stables	19,0	10,2	16,4	-46,4%	61,0%	5,9	-64,0%
Variation besoin de financement global	3,3	17,7	13,8	>100%	-21,7%	28,4	>100%
Variation de la trésorerie	9,7	-6,8	2,2	<-100%	>100%	-2,0	<-100%

Source : Centrale Danone SA

Analyse du tableau de flux entre 2015 et 2016

En 2016, la capacité d'autofinancement de Fromagerie de Doukkala s'établit à 78,7 Mdh contre 73 Mdh en 2015.

Les ressources stables baissent à 21,1 Mdh en 2016, enregistrant ainsi une diminution de 19,1% (26 Mdh en 2015). Cette baisse se justifie essentiellement par la diminution de l'autofinancement de FDD;

Les emplois stables diminuent à 10,2 Mdh en 2016, enregistrant ainsi une baisse de 46,4% (19 Mdh en 2015). Ce recul se justifie essentiellement par la réduction des acquisitions d'immobilisations à 10 Mdh en 2016 (vs. 19 Mdh en 2015).

Analyse du tableau de flux entre 2016 et 2017

En 2017, la capacité d'autofinancement de Fromagerie des Doukkala s'établit à 67 Mdh contre 78,7 Mdh en 2016.

Les ressources stables s'élèvent à 4,7 Mdh en 2017, enregistrant une diminution de 77,5% (21,1 Mdh en 2016). Cette baisse se justifie essentiellement par la hausse des dividendes servis à Centrale Danone de 23,4%.

Les emplois stables augmentent à 16,4 Mdh en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 61% (10,2 Mdh en 2016). Cette augmentation se justifie par la hausse des acquisitions d'immobilisations à 16 Mdh en 2016 (vs. 10 Mdh en 2016).

Analyse du tableau de flux entre 2017 et S1 2018

Au premier semestre 2018, la capacité d'autofinancement de Fromagerie des Doukkala s'établit à 29,5 Mdh contre 67 Mdh à fin 2017.

Les ressources stables s'établissent à -20,5 Mdh au premier semestre 2018, enregistrant une diminution de <-100% (4,7 Mdh à fin 2017). Cette baisse se justifie essentiellement par la baisse de l'autofinancement de FDD.

Les emplois stables diminuent à 5,9 Mdh en S1 2018, enregistrant ainsi une baisse de 64% (16,4 Mdh en 2017). Cette diminution se justifie par la baisse des acquisitions d'immobilisations.

PARTIE X. PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la société.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SOCIETE⁵¹

Centrale Danone a pour ambition d'être au Maroc un leader de la santé par l'alimentation, un créateur de progrès durable et un créateur de valeur pour son écosystème.

En outre, l'empreinte socio-économique de Centrale Danone dans ses territoires d'activité fait d'elle un acteur important au niveau national que ce soit auprès de ses partenaires, des institutionnels qui encadrent son activité ou des autorités de tutelle.

Les grandes orientations stratégiques de Centrale Danone s'articulent autour des principaux axes suivants :

- ✓ L'intégration de l'amont productif et de l'aval industriel pour un développement accéléré du secteur laitier au Maroc, notamment à travers la mise en place de projets de partenariats durables et pérennes avec les éleveurs ;
- ✓ L'engagement de mettre sur le marché des produits accessibles et de qualité pour les consommateurs marocains ;
- ✓ Le développement de la consommation des produits laitiers frais au Maroc par la mise en œuvre d'une politique Qualité ambitieuse s'appuyant sur une stratégie marketing et commerciale efficace ;
- ✓ L'optimisation des coûts de production et de distribution à travers un vaste programme de productivité et d'efficacité opérationnelle ;
- ✓ Le développement de l'activité à l'export vers l'Afrique subsaharienne;
- ✓ Le développement des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge.

Ces orientations stratégiques s'appuient par ailleurs sur une politique RSE (« Responsabilité Sociale et Environnementale ») qui a toujours été au cœur des ambitions de Centrale Danone et qui s'est déclinée de longue date à travers des projets et programmes socio-économiques à fort impact.

Les principaux programmes et projets socio-économiques de Centrale Danone sont présentés ci-après :

1. Hlib Bladi

En ligne avec les objectifs du Plan Maroc Vert, Hlib Bladi a posé les jalons d'une stratégie de remise à niveau et de pérennisation de la filière laitière, testée auprès de 1 600 éleveurs. Il a

⁵¹ Source : Centrale Danone

pour objectif d'accompagner 10 000 petits éleveurs à horizon 2020 à travers un encadrement technique et humain assuré par des experts du secteur.

Ce projet vise la professionnalisation de la filière lait à travers notamment des formations aux techniques d'élevage et d'optimisation des ressources (eau, énergie, etc.), le conseil dans l'utilisation des engrais et la sensibilisation à l'importance de l'hygiène. Il permettra in fine d'améliorer les revenus des éleveurs (la phase test a déjà permis d'améliorer les revenus des participants de près de 30%) et d'assurer un approvisionnement stable et de qualité pour Centrale Danone.

2. Sehaty fi taghdiaty

L'année 2018 aura connu la 16^{ème} édition du programme « sehaty fi taghdiaty » qui a touché 4,7 millions d'élèves de 6 à 12 ans dans 20 000 écoles marocaines. Ce programme, en partenariat avec le Ministère de la Santé, est inscrit dans l'agenda national d'éducation nutritionnelle et propose 8 rendez-vous de sensibilisation annuels. Cette initiative vise à améliorer les habitudes alimentaires chez les jeunes écoliers et à leur diffuser les bons principes nutritionnels.

En somme, Sehaty Fi Taghdiyaty s'inscrit pleinement dans l'engagement en faveur de la promotion de l'éducation nutritionnelle en milieu scolaire, qui découle de la mission d'entreprise de Centrale Danone, « Apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre ».

3. Danone Nations Cup

La Danone Nations Cup, qui en est à sa 17^{ème} édition, reste la plus grande compétition mondiale de football dédié aux enfants de 10 à 12 ans. Organisée dans une perspective d'épanouissement des enfants, la compétition vise à inculquer à ces derniers des valeurs humaines et sportives reposant sur la passion et le partage.

La participation à la Danone Nations Cup de l'équipe représentant le Maroc à l'international passe par une phase éliminatoire au niveau local - la coupe scolaire Centrale Danone. Cette compétition locale touche près de 1,8 millions d'enfants marocains chaque année et permet aux finalistes de participer à la Danone Nations Cup.

L'équipe marocaine a remporté la compétition en 2015 et s'est classée 3^{ème} à l'Édition 2017.

4. Fellah Bladi

Le Groupe Centrale Danone a lancé, dans le cadre du 13^{ème} Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM) tenu en avril 2018, le projet "Fellah Bladi", premier programme d'agrégation au service du développement et de la durabilité des petites exploitations laitières au Maroc.

Le programme d'agrégation "Fellah Bladi" concerne plus de 20.000 exploitants dans la région de Doukkala. Il s'agit d'un partenariat public-privé qui modélise le concept d'agrégation tel que le prévoit le Plan Maroc Vert (PMV).

A horizon 2025, le projet aura des impacts économiques, sociaux et écologiques significatifs sur les exploitations, la région de Doukkala et le Maroc. En effet, sur la période 2018-2025, la

productivité laitière devrait progresser de 70% dans la région, la marge des éleveurs devrait être multipliée par 2, outre la formation de 4.000 femmes et la création de 800 emplois.

Bien que la campagne de boycott ait imposée l'urgence de répondre positivement aux revendications des consommateurs marocains et de les réconcilier avec ses produits, Centrale Danone poursuit l'implémentation de ces grandes orientations.

II. COMPTES ESTIMES DE CENTRALE DANONE POUR L'ANNEE 2018

Le groupe Centrale Danone consolide ses comptes selon les normes IFRS.

L'évolution du périmètre de consolidation du groupe se présente de la manière suivante :

Filiales	2014		2015		2016		2017		2018	
	% contrôle	Méthode	% contrôle	Méthode	% contrôle	Méthode	% contrôle	Méthode	% contrôle	Méthode
Centrale Danone SA	Maison mère		Maison mère		Maison mère		Maison mère		Maison mère	
Fromagerie des Doukkala	100%	IG	100%	IG	100%	IG	100%	IG	100%	IG
Laitplus	100%	IG	100%	IG	100%	IG	100%	IG	100%	IG
Agriège	100%	IG	100%	IG	100%	IG	100%	IG	100%	IG

Source : Centrale Danone SA

Le tableau suivant présente les sociétés exclues du périmètre de consolidation sur la période prévisionnelle :

Filiales	Participation (en %)
Les Textiles	100%
SCI Jamila	99,8%
Celaco	33%
Sté Yam	50%

Source : Centrale Danone SA

Les comptes estimés pour l'année 2018 sont présentés ci-après :

En Mdh	2017 réalisé	2018 estimé	Var 17/18e
Chiffre d'affaires	6 519	4 712	-27,7%
Résultat d'exploitation	322	11,5	-96,4%
Résultat net	115	-500	<-100%

A fin 2018, le chiffre d'affaires de Centrale Danone devrait s'établir à 4 712 Mdh contre 6 519 à fin 2017 soit une diminution de l'ordre de 27,7%.

Le résultat d'exploitation devrait se situer à 11,5 Mdh contre 322 Mdh à fin 2017 soit une baisse de 96,4%

Le résultat net devrait quant à lui s'établir à près de -500 Mdh contre 115 Mdh à fin 2017 soit une baisse de plus de 100%.

Ces évolutions sont la conséquence de la campagne de boycott menée depuis fin avril 2018 à l'encontre de la société et qui aura des répercussions significatives sur ses résultats en fin d'année.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT MACRO SOCIO-ECONOMIQUE

I.1 RISQUE LIE A LA BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT

L'activité de CDA étant la production et commercialisation de produits alimentaires, une pression sur le pouvoir d'achat des consommateurs marocains pourrait se répercuter négativement sur le volume de vente des produits de CDA.

Cependant, ce risque serait amoindri du fait que les produits laitiers et leurs dérivés représentent des produits alimentaires de première nécessité et donc devrait être moins impactés par une baisse de pouvoir d'achat contrairement à d'autres catégories de dépenses.

I.2 RISQUE LIE AU TAUX DE CHANGE

CDA est amené dans le cadre de son activité à importer des matières premières et emballages essentiellement. CDA s'expose ainsi aux fluctuations de taux de change dans la mesure où la composition de ses encaissements et décaissements en devises diffèrent. Une évolution défavorable des cours de change est à même d'impacter négativement les résultats de CDA. Afin de limiter l'incertitude liée à ses revenus et ses achats futurs, CDA a mis en place une approche dynamique de couverture du risque de change, via des instruments de couverture à terme (forward) et spot.

II. RISQUES LIES AU SECTEUR

II.1 RISQUE LIE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES

L'approvisionnement de lait cru en quantité et en qualité étant indispensable à CDA afin de mener à bien son activité, CDA pourrait être négativement touché par de mauvaises conditions climatiques impactant la productivité du cheptel.

Ce risque serait mitigé notamment avec la mise en place, par l'État, d'un programme de sauvegarde du cheptel en permettant aux éleveurs un accès à l'irrigation et ainsi mieux gérer les périodes de faible pluviométrie.

II.2 RISQUE LIE A L'AMONT AGRICOLE

CDA est soumise au risque lié au non alignement de la croissance Amont – Aval. En effet, l'activité principale de CDA étant la production et la commercialisation du lait et des produits laitiers, il existe un risque de non disponibilité des matières premières, principalement le lait cru, en qualité et quantité suffisante. Ce risque peut être la conséquence d'une baisse de productivité du cheptel notamment par le biais de maladies ou encore de conditions climatiques sévères.

Vue l'importance du poids socio-économique de cette filière, l'État soutient l'amont agricole avec notamment la mise en place d'un programme subventions à l'importation de génisses, avec pour objectifs principaux l'amélioration de la productivité des races à lait et la modernisation des élevages. Par ailleurs, l'ONSSA accompagne les éleveurs dans la prévention de maladies à travers des campagnes de vaccinations à l'échelle nationale.

De plus, CDA, conscient de l'importance de l'amont, est active au niveau des éleveurs en mettant en place des projets visant à développer et à pérenniser l'élevage laitier au Maroc, tel que le programme « Hlib Bladi ».

II.3 RISQUE LIÉ À L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'activité de CDA l'expose au risque, avéré mais également seulement perçu, anticipé ou allégué de contamination ou de nocivité de ses produits, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le niveau des ventes et du résultat de CDA.

Afin de garantir la qualité et la sécurité de ses produits⁵², CDA a mis en place des processus stricts basés sur les fondamentaux de la « food safety ». CDA procède à environ 2000 contrôles qualité par jour sur les produits finis. Toujours dans une optique de garantir la sécurité des consommateurs, CDA est la seule entreprise à produire du lait et des produits laitiers sans antibiotique.

Par ailleurs, la qualité commençant en amont à travers la collecte de lait cru, la FIMALAIT et les pouvoirs publics ont signé la « Charte Qualité du lait » lors du SIAM 2016 qui prévoit l'engagement solidaire de tous les acteurs de l'interprofession, y compris les petits éleveurs, visant la promotion de la qualité du lait collecté.

II.4 RISQUE LIÉ À LA COMMUNICATION SUR LES EFFETS NEFASTES DE LA CONSOMMATION DE LAIT SUR LA SANTÉ

Certains médias, avec un écho important sur les réseaux sociaux, véhiculent des idées reçues sur les supposés impacts négatifs que pourraient avoir la consommation de lait et produits laitiers sur la santé des consommateurs, par exemple en étant une des causes de l'obésité ou de certaines maladies, ce qui est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'image de CDA, ainsi que sur le niveau de ses ventes et de ses résultats.

Malgré ces campagnes ponctuelles de dénigrement de la filière laitière, l'OMS maintient ses recommandations de consommation de 90 litres de produits laitiers par personne et par an, tout en recommandant de favoriser la consommation de ceux faibles en matières grasses.

Bien que la consommation de lait ait connu au Maroc une tendance baissière depuis 2014, il existe un potentiel d'augmentation important notamment à travers :

- La mise en place d'actions visant l'atteinte d'un des objectifs du Contrat Programme 2015-2020, en l'occurrence de passer à une consommation de 90 L/personne /an à l'horizon 2020, conformément à l'objectif de l'OMS, versus 72 L/personne/an en 2017.
- Des actions nationales de sensibilisation à la consommation des produits laitiers par la Fimalait (Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Lait) et l'ensemble de l'écosystème de l'industrie laitière (par exemple : campagne de sensibilisation tenue d'avril à juillet 2018 sur l'ensemble du territoire, organisation d'une soirée débat sur la thématique « La nuit du lait » en décembre 2017).
- Des actions de sensibilisation de CDA aux bienfaits d'une nutrition saine et équilibrée (par exemple : Symposium Institut Danone, 16^{ème} édition de la semaine nationale de la nutrition « Sehaty Fi Taghdiaty » en mars 2018).
- L'adaptation des industriels au mode d'alimentation « healthy » en offrant une gamme variée de produits « light » dans un souci de répondre aux exigences des consommateurs privilégiant une alimentation moins sucrée et moins grasse.

II.5 RISQUE LIÉ AU CIRCUIT INFORMEL

La présence de l'informel dans le circuit de vente de lait risque de maintenir la pression concurrentielle sur l'ensemble des industriels, notamment en ce qui concerne le prix d'achat du lait auprès des éleveurs.

⁵² Centrale Danone

Ce risque est néanmoins mitigé par l'implication de l'ensemble des intervenants du secteur (État, fédérations professionnelles, industriels...) et des mesures d'ajustement qui sont mises en œuvre au niveau de l'ensemble de la chaîne de valeur avec comme objectifs premiers (i) d'améliorer le revenu de l'éleveur et (ii) de garantir la qualité et la salubrité du lait à travers un traitement répondant aux normes d'hygiène.

II.6 RISQUE LIE AU GOUT ET PREFERENCES DES CONSOMMATEURS

Les préférences d'achat des consommateurs sont influencées par le goût et les habitudes alimentaires. Ne pas anticiper ces évolutions de préférence et de goût pourrait impacter négativement les résultats et la notoriété de CDA.

Afin de mitiger ce risque, CDA a développé un large portefeuille de gammes permettant de proposer une grande variété de produits répondant aux différents besoins et moments de consommation.

II.7 RISQUE LIE A LA VOLATILITE DES MATIERES PREMIERES

Les principaux besoins de CDA en matières premières concernent principalement le lait et les fruits, les matériaux liés à l'emballage et les matières premières énergétiques. Les variations de l'offre et de la demande au niveau local ou international, les conditions climatiques, les contrôles étatiques, l'évolution

De la réglementation et des événements géopolitiques pourraient avoir un effet significatif sur le prix et la disponibilité de ces intrants.

Dans ce contexte, CDA procède à un suivi hebdomadaire voire quasi quotidien de l'évolution des prix des principales matières laitières par l'équipe achat lait en interface avec l'amont laitier pour compléter les besoins laitiers en matières stratégiques par de l'import le cas échéant.

Centrale Danone bénéficie, par ailleurs, des contrats négociés par Danone pour les achats d'emballages et d'ingrédients.

II.8 RISQUE LIE A LA REGLEMENTATION

En tant qu'acteur de l'industrie agro-alimentaire, CDA est soumis à des lois et réglementations notamment en matière d'hygiène, de qualité et droit du travail.

CDA dispose d'un département juridique veillant à la conformité avec les lois et réglementations applicables.

A la date du présent document, il n'existe pas de procédure judiciaire ou tout autre litige lié à une non-conformité de la réglementation.

II.9 RISQUE LIE AUX RESSOURCES HUMAINES

CDA exerce une activité qui emploie un nombre important de personnes qualifiées et peut être touchée par un risque lié à une pénurie de ressources humaines autant au niveau des encadrants qu'au niveau des ouvriers.

Afin de mitiger ce risque, CDA a mis en place une politique RH adaptée (cf. « la politique ressources humaines » Partie VI point XI.2).

III. RISQUES LIES A LA STRATEGIE

III.1 RISQUE LIE A L'IMAGE

A l'instar de toute grande entreprise au Maroc et dans le monde, CDA est exposé à des critiques de toute nature et de toute origine, fondées ou non, pouvant porter atteinte à son image et à sa réputation. La circulation dans les médias de telles critiques de bonne foi ou non, est facilitée par les réseaux sociaux qui peuvent en démultiplier l'effet rapidement. Ce type de risque, inhérent aux grandes entreprises, peut avoir des effets négatifs sur l'image de l'entreprise et se répercuter négativement sur ses activités et ses perspectives de développement.

Afin de prévenir ce type de risque, la société a développé des règles de gouvernance et de bonne pratique aux meilleurs standards, s'appuyant sur une communication institutionnelle transparente, et reste un acteur socialement impliqué dans la vie des marocaines et marocains à travers diverses actions RSE.

IV. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

IV.1 RISQUE LIE A LA CONCURRENCE

⁵³CDA est active dans un secteur qui reste concentrée autour de 3 principaux acteurs (CDA, Copag et Safilait), les autres industriels captent des parts de marché inférieures à 5%.

CDA limite les effets de la concurrence des principaux acteurs à travers sa stratégie de différenciation en termes de produits, de rapport qualité/prix et de positionnement.

IV.2 RISQUES LIES A UNE MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION FISCALE

CDA est soumis à l'impôt sur les sociétés mais également à différentes charges, impôts, taxes et des prélèvements sociaux liés à son activité. Toute modification de la réglementation fiscale par l'alourdissement des taxes existantes ou l'instauration de nouvelles taxes concernant notamment les taux d'impôt, les dividendes, les prélèvements sociaux, les régimes fiscaux particuliers ou les règles d'exonérations fiscales pourraient affecter négativement les résultats de CDA.

⁵³ Source : Centrale Danone

PARTIE XII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES⁵⁴

⁵⁴ Source : Centrale Danone

Présente au Maroc depuis plus de 70 ans, la société Centrale Danone a joué un rôle important dans le développement économique et social de la filière Lait. En effet, alors que la plupart des opérateurs de la filière se cantonnent territorialement à leur environnement régional immédiat, Centrale Danone collecte le lait sur l'ensemble du territoire marocain, auprès de plus de 120 000 éleveurs sur les 400 000 que comptent la filière laitière au Maroc, ce qui correspond à près de 24 000 kilomètres de route parcourus quotidiennement. Centrale Danone livre également sur tout le territoire marocain.

Depuis fin avril 2018, la société Centrale Danone fait l'objet d'une campagne de boycott avec, pour principale revendication, la cherté de la vie au Maroc, qui cible trois entreprises emblématiques : Afriquia (hydrocarbures), la marque Sidi Ali de la société des Eaux Minérales d'Oulmès (eau minérale naturelle) et le lait de la marque Centrale Danone.

Dans les semaines ayant suivi son lancement, cette campagne de boycott a pris une ampleur très importante sur les réseaux sociaux et dans les médias, engendrant une baisse significative du chiffre d'affaires de la société.

Plusieurs semaines après le début de la campagne de boycott, et après que ses stocks de produits aient atteint des niveaux très largement supérieurs au niveau normatif, l'impact du boycott a ainsi obligé Centrale Danone à réduire ses achats de lait auprès des éleveurs marocains, ce qui a impacté de manière directe les revenus d'une dizaine de milliers d'entre eux. Parallèlement, Centrale Danone a également été contrainte de mettre fin aux contrats des intérimaires de courte durée qui travaillaient pour son compte, en insistant néanmoins auprès des sociétés d'intérim, ayant accompagné le Groupe depuis de très nombreuses années, à prioriser le reclassement de ces intérimaires.

Depuis la reprise de la gestion de l'entreprise et de la marque par Danone en 2013, CDA a toujours veillé à ce que le prix du lait frais soit équitable, n'ayant pas augmenté ce prix pendant 5 ans. Pour répondre aux attentes de la société marocaine, CDA a proposé de changer de modèle et présenté ces changements lors d'un communiqué de presse le 26 juin 2018.

Dans ce sens, Centrale Danone a lancé une large consultation auprès des consommateurs marocains, ainsi qu'auprès de l'ensemble de ses partenaires éleveurs et distributeurs pour (i) recueillir leurs avis et propositions et (ii) co-construire dans la transparence le nouveau « modèle économique » du segment Lait frais, modèle qui se doit d'être équilibré par rapport aux intérêts des différentes parties prenantes (consommateurs, éleveurs, distributeurs, Centrale Danone).

Mené entre-juillet et août 2018, cette large consultation publique a touché près de 10 millions de personnes, consommateurs, éleveurs et distributeurs. Baptisée 'Ntwaslo w Nwaslo' (Dialoguons pour aller de l'avant), cette campagne d'écoute et de consultation s'est déroulée jusqu'au 15 août avec différentes actions sur le terrain et sur internet :

- Près de 1000 salariés de Centrale Danone sont allés sur le terrain à la rencontre des consommateurs et des épiciers pour les écouter et discuter avec eux pour faire remonter leurs propositions.
- 5 consultations publiques sous forme de réunion se sont tenues dans les principales villes du Royaume (Casablanca, Rabat, Marrakech, Meknes et Agadir)
- Une plateforme, www.ntwaslo.com, a été mise en ligne pour expliquer la démarche, synthétiser les échanges et donner la possibilité à tous ceux qui veulent participer et s'exprimer sur les propositions mises en débat.
- Toutes les actions ont pu être suivies sur le compte Facebook Centrale Danone sur lequel les internautes étaient appelés à échanger.

Les vidéos des retransmissions Live Facebook de ces réunions ont été visionnées à chaque fois par au moins 150.000 personnes. La page Facebook Centrale Danone a reçu plus de 50.000 commentaires et les 1000 collaborateurs de Centrale Danone ont pu rencontrer près de 90.000 personnes en 13 jours.

Pour sa part, la plateforme web « ntwaslo » a enregistré plus de 700 propositions envoyées par les internautes.

Les résultats de cette consultation ont abouti à la mise en place de mesures concrètes et qui sont présentées ci-après :

I. Vente du lait frais Centrale Danone à prix coûtant

Conformément à l'engagement pris par Centrale Danone de ne plus faire de bénéfice sur son segment Lait frais, le prix du lait frais Centrale Danone a été révisé à la baisse pour passer de 3,50 Dh à 3,20 Dh, répondant ainsi à la principale revendication des consommateurs marocains exprimée durant la campagne de boycott.

Pour baisser le prix de son lait frais, Centrale Danone a dû réduire ses coûts, notamment sur la publicité et la promotion.

II. Plus de transparence dans la communication avec les consommateurs marocains

Pour assurer une plus grande transparence sur la qualité de son processus de production, Centrale Danone a décidé d'organiser régulièrement, au profit du grand public, des visites des fermes de ses partenaires éleveurs pour sensibiliser les consommateurs marocains à la réalité et la qualité du travail de ces éleveurs.

Centrale Danone s'est également engagée à organiser des visites régulières, au profit du grand public, des sites de production pour permettre aux consommateurs marocains de vérifier par eux-mêmes les engagements Qualité de la société. L'ensemble des certifications FSSC 22000 de CDA sont également publiés sur sa page Facebook.

Enfin, Centrale Danone a pris l'engagement de rendre publique tous les 6 mois la grille tarifaire du prix d'achat moyen du lait auprès des éleveurs et à publier régulièrement sur sa page Facebook les résultats d'audits menés par des organismes indépendants.

III. Lancement d'un nouveau produit à bas prix

Centrale Danone a décidé de commercialiser un sachet de lait demi écrémé de 470 ml à 2,50 Dh, afin d'assurer l'accessibilité du lait frais à un plus grand nombre de consommateurs marocains, notamment les catégories de population avec un pouvoir d'achat réduit.

Au final, la campagne de boycott a été l'occasion pour Centrale Danone de réviser son modèle pour mieux répondre aux attentes des consommateurs marocains et de renforcer sa relation avec eux, ainsi qu'avec l'ensemble de ses partenaires.

Le tableau ci-après présente les principaux litiges provisionnés au 30 juin 2018 par Centrale Danone :

En MDH	2015	2016	2017	S1 2018
Litiges sociaux	7	10	28	14
Litiges clients	4	5	6	5
Litiges producteurs	13	13	12	12
Total	23	28	46	31

Source : Centrale Danone SA

Centrale Danone a été saisie par l'administration des impôts pour :

Droit Timbre

En 2014 la société a été relancée par l'administration des impôts pour la régularisation de sa situation en matière de droit Timbre sur les factures clients payées en espèces de la période 2004 – 2014.

Cette opération a été dénouée par un accord transactionnel entre les deux parties en Décembre 2015.

Audit Fiscal

En Juin 2016 la société a reçu un avis de vérification en métiers de l'impôts sur les sociétés, de la Taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur le revenu salarial pour la période 2012-2015.

Cette vérification a été dénouée entre les deux parties par un accord à l'amiable en mois décembre 2016.

La société Fromagerie des Doukkala a fait l'objet en Mai 2014 d'un audit général par l'administration des impôts concernant l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu salarial pour la période 2010-2013.

Fromagerie des doukkala et l'administration fiscale ont conclu un accord à l'amiable permettant de dénouer ce point en décembre 2014.

PARTIE XIII. ANNEXES

I. COMPTES CENTRALE DANONE

I.1 ÉTATS DE SYNTHÈSE DES COMPTES SOCIAUX 2015

I.1.1 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2015

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les ex. précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	6 886 033 089		6 886 033 089	7 014 619 747
* Ventes de marchandises (en l'état)	447 971 201		447 971 201	434 723 494
* Ventes de biens et services	6 379 232 331		6 379 232 331	6 465 375 429
Chiffre d'affaires				
* Variation de stocks de produits	3 713 141		3 713 141	21 308 047
* Immobilisations produites par prise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation	18 576 010		18 576 010	12 351 257
* Reprises d'exploitation: transferts	36 540 406		36 540 406	80 861 520
TOTAL I	6 886 033 089		6 886 033 089	7 014 619 747
II CHARGES D'EXPLOITATION	6 685 078 928		6 685 078 928	6 802 525 457
* Achats revendus(2) de	500 918 468		500 918 468	523 533 721
* Achats consommés(2) de	3 907 317 681		3 907 317 681	4 143 215 226
* Autres charges externes	1 126 052 664		1 126 052 664	1 069 268 130
* Impôts et taxes	45 808 687		45 808 687	18 598 352
* Charges de personnel	736 159 421		736 159 421	661 398 392
* Autres charges d'exploitation	240 000		240 000	720 000
* Dotations d'exploitation	368 582 006		368 582 006	385 791 636
TOTAL II	6 685 078 928		6 685 078 928	6 802 525 457
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	200 954 161		200 954 161	212 094 289
IV PRODUITS FINANCIERS	62 322 119		62 322 119	73 368 917
* Produits des titres de partic. et titres immobilisés	47 500 000		47 500 000	55 297 000
* Gains de change	10 842 120		10 842 120	6 648 518
* Intérêts et autres produits	2 705 933		2 705 933	11 399 169
* Reprises financières : transfert	1 274 066		1 274 066	24 230
TOTAL IV	62 322 119		62 322 119	73 368 917
V CHARGES FINANCIERES	50 328 978		50 328 978	67 921 310
* Charges d'intérêts	34 015 070		34 015 070	39 263 988
* Pertes de change	13 383 151		13 383 151	24 978 706
* Autres charges financières				
* Dotations financières	2 930 756		2 930 756	3 678 616
TOTAL V	50 328 978		50 328 978	67 921 310
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	11 993 142		11 993 142	5 447 607
VII RESULTAT COURANT	212 947 302		212 947 302	217 541 897
VII PRODUITS NON COURANTS	351 303 382		351 303 382	214 303 744
● Produits des cessions	55 567 164		55 567 164	27 263 035
● Subventions d'équilibre				
● Reprises sur subventions				
● Autres produits non courants	108 885 802		108 885 802	77 997 348
● Reprises non courantes ;	186 850 416		186 850 416	109 043 360
TOTAL VIII	351 303 382		164 452 966	214 303 744
IX CHARGES NON COURANTES	366 519 877		366 519 877	316 588 602
● Valeurs nettes immobilisations cédées	51 534 518		51 534 518	9 617 100
● Subventions accordées				
● Autres charges non courantes	156 870 831		156 870 831	103 565 280
● Dotations non courantes aux amortissements et aux	158 114 528		158 114 528	203 406 222
TOTAL IX	366 519 877		366 519 877	316 588 602
X RESULTAT NON COURANT	-15 216 495		-202 066 910	-102 284 858
XI RESULTAT AVANT IMPÔTS	197 730 807		197 730 807	115 257 038
XII IMPÔTS SUR LES BENEFICES	105 597 567		105 597 567	35 178 791
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	92 133 241		92 133 241	80 078 247

I.1.2 BILAN - ACTIF 2015

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT NET
	Brut	Amortissement et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	22 628 975	19 795 058	2 833 917	7 828 171
• Frais préliminaires				
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 628 975	19 795 058	2 833 917	7 828 171
• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	3 355 000		3 355 000	3 355 000
• Immobilisation en recherche et développement				
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
• Fonds commercial	3 355 000		3 355 000	3 355 000
• Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 472 894 830	2 724 657 487	1 748 237 342	1 884 472 404
• Terrains	126 177 413		126 177 413	130 529 892
• Constructions	516 409 698	264 932 096	251 477 602	252 623 250
• Installations techniques, matériel et outillage	2 916 335 601	1 767 965 118	1 148 370 483	1 293 957 772
• Matériel transport	452 935 304	439 400 210	13 535 094	30 774 136
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	329 386 826	252 360 063	77 026 764	74 855 192
• Autres immobilisations corporelles				
• Immobilisations corporelles en cours	131 649 987		131 649 987	101 732 163
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	597 111 972	8 218 763	588 893 209	590 002 941
• Prêts immobilisés	3 162 307		3 162 307	4 915 253
• Autres créances financières	4 475 439	244 750	4 230 689	4 328 589
• Titres de participation	577 641 459	1 939 134	575 702 325	575 702 325
• Autres titres immobilisés	11 832 768	6 034 880	5 797 888	5 056 774
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)				
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	5 095 990 777	2 752 671 308	2 343 319 468	2 485 658 516
STOCKS (F)	470 376 112	61 540 104	408 836 008	543 525 465
• Marchandises	16 551 993		16 551 993	0
• Matières et fournitures, consommables	379 712 555	57 387 078	322 325 477	473 127 042
• Produits en cours				0
• Produits intermédiaires et produits résiduels				0
• Produits finis	74 111 564	4 153 026	69 958 538	70 398 423
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	402 355 430	4 764 220	397 591 210	342 842 451
• Fournis. débiteurs, avances et acomptes	18 597 695		18 597 695	5 352 220
• Clients et comptes rattachés	135 040 581	4 764 220	130 276 361	113 954 366
• Personnel	16 168 446		16 168 446	15 551 971
• Etat	121 019 493		121 019 493	160 829 269
• Comptes d'associés	76 840 000		76 840 000	1 936 701
• Autres débiteurs	28 016 190		28 016 190	36 641 101
• Comptes de régularisation-Actif	5 226 604		5 226 604	7 049 735
• Comptes transitoires ou d'attente	1 446 421		1 446 421	1 527 088
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Eléments circulants) (I)	2 631 206		2 631 206	1 274 066
TOTAL II (F+G+H+I)	875 362 748	66 304 324	809 058 425	887 641 983
TRESORERIE-ACTIF	62 413 056		62 413 056	122 750 179
• Chèques et valeurs à encaisser	3 904 231		3 904 231	1 748 174
• Banques, TG et CCP	39 951 557		39 951 557	99 084 432
• Caisse, Régie d'avances et accreditifs	18 557 267		18 557 267	21 917 573
TOTAL III	62 413 056		62 413 056	122 750 179
TOTAL GENERAL I+II+III	6 033 766 580	2 818 975 632	3 214 790 949	3 496 050 678

I.1.3 BILAN - PASSIF 2015

PASSIF	EXERCICE	NET EX. PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	813 286 422	721 153 181
• Capital social ou personnel (1)	94 200 000	94 200 000
• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé, capital appelé / dont versé.....		
• Prime d'émission, de fusion, d'apport		
• Ecart de réévaluation		
• Réserve légale	9 420 000	9 420 000
• Réserve facultative		
• Autres réserves	537 380 591	537 380 591
• Report à nouveau (2)	80 152 590	74 343
• Résultat net en instance d'affectation (2)		
• Résultat net de l'exercice (2)	92 133 241	80 078 247
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	813 286 422	721 153 181
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	516 409 709	532 512 169
• Subvention d'investissement		
• Provisions réglementées		
• Provision pour investissement	0	0
• Provision pour acquisition de logement		
• Provision pour amortissements dérogatoires	516 409 709	532 512 169
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0	0
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0	0
• Provisions pour risques	0	0
• Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
• Augmentation des créances immobilisées		
• Diminution des dettes de financement		
Total I(A+B+C+D+E)	1 329 696 131	1 253 665 350
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 070 645 568	1 335 716 606
• Fournisseurs et comptes rattachés	640 484 262	944 143 628
• Clients créditeurs, avances et acomptes	4 863 920	3 521 974
• Personnel	73 333 661	60 526 588
• Organisme sociaux	37 140 971	32 440 455
• Etat	143 964 358	67 575 260
• Comptes d'associés	32 755 107	24 386 426
• Autres créanciers	137 663 321	202 890 412
• Comptes de régularisation passif	439 969	231 863
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	73 974 762	99 616 745
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	3 128 027	2 403 364
Total II (F+G+H)	1 147 748 357	1 437 736 715
TRESORERIE-PASSIF		
• Crédits d'escompte		
• Crédits de trésorerie		
• Banques	737 346 461	804 648 613
Total III	737 346 461	804 648 613
TOTAL GENERAL I+II+III	3 214 790 949	3 496 050 678

I.1.4 TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS 2015

		EXERCICE
1	Ventes de marchandises (en l'état)	447 971 201
2 -	Achats revendus de marchandises	500 918 468
I	= MARGE BRUTE	-52 947 267
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4)	6 382 945 472
3	Ventes de biens et services produits	6 379 323 331
4	Variation de stocks de produits	3 713 141
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE: (6+7)	5 033 370 345
6	. Achats consommés de matières et de fournitures	3 907 317 681
7	. Autres charges externes	1 126 052 664
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	1 296 627 859
8 -	. Impôts et taxes	45 808 687
9 -	. Charges de personnel	736 159 421
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	514 659 751
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	
11 +	. Autres produits d'exploitation	18 576 010
12 -	. Autres charges d'exploitation	240 000
13 +	. Reprises d'exploitation; transfert de changes	36 540 406
14 -	. Dotations d'exploitation	368 582 006
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	200 954 161
VI I	± RESULTAT FINANCIER	11 993 142
VIII	RESULTAT COURANT	212 947 302
IX	RESULTAT NON COURANT	-15 216 495
	IMPOTS SUR LE RESULTAT	105 597 567
X	= RESULTAT NET DE LA PERIODE (+ ou -)	92 133 241

I.1.5 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2015

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		EXERCICE
+	Résultat net de l'exercice	92 133 241
+	Dotations d'exploitation	332 625 202
+	Dotations financières	299 550
+	Dotations non courantes	94 944 302
-	Reprises d'exploitation	0
-	Reprises financière	0
-	Reprises non courantes	96 681 067
-	Produits des cessions d'immobilisations	55 567 164
+	Valeurs nettes d'amortissements des immo. cédées	51 534 518
=	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	419 288 581
-	Distribution de bénéfices	0
=	AUTOFINANCEMENT	419 288 581

I.1.6 TABLEAUX DES FLUX (EMPLOIS - RESSOURCES) 2015

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I - RESSOURCES STABLES DE LA PERIODE				
. AUTOFINANCEMENT		419 288 581		183 146 916
. Capacité d'autofinancement		419 288 580		453 877 716
. Distribution de dividendes		0		270 730 800
. CESSIONS ET RED. D'IMMOBILISATIONS		70 577 199		55 113 218
. Immobilisations corporelles		55 567 164		27 263 035
. Titres de participation				
. Autres immobilisations (redress.)		15 010 035		27 850 182
. Autres immobilisations				
. AUG. DES CAPITAUX PROPRES		0		0
. AUG. DES DETTES DE FINANCEMENT		0		0
I - TOTAL DES RESSOURCES STABLES		489 865 779		238 260 133
II - EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
. ACQUISITIONS ET AUGM. D'IMMO	271 495 951		642 583 440	
. Immobilisations incorporelles	257 269 099		343 860 317	
. Titres de participation	0		275 130 000	
. Autres immobilisations	14 199 852		23 593 124	
. REMB. DES CAPITAUX PROPRES	0		0	
. REMB. DETTES DE FINANCEMENT	0		0	
II - TOTAL EMPLOIS STABLES	271 495 951	0	642 583 440	0
III - VARIATION BESOIN DE FIN. GLOBAL	167 319 907	0	0	315 664 515
IV - VARIATION DE LA TRESORERIE	51 049 922	0	0	88 658 792
TOTAL GENERAL	489 865 779	489 865 779	642 583 440	642 583 440

I.1.7 TABLEAU ETAT DES DEROGATIONS 2015

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse.	NEANT	NEANT

I.1.8 ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES 2015

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

I.1.9 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES 2015

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION Production par l'entreprise			DIMINUTION			MONTANT BRUT
	DEBUT EXERCICE		Acquisition	pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS(A)	24 751 769						2 122 794		22 628 975
*Frais préliminaires									
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 751 769						2 122 794		22 628 975
*Primes de remboursement obligations									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(B)	3 355 000								3 355 000
* Immobilisation en recherche et développement									
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires									
* Fonds commercial	3 355 000								3 355 000
*Autres immobilisations incorporelles									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 639 025 100	257 296 099					423 426 370		4 472 894 830
* Terrains	130 529 892						4 352 479		126 177 413
*Constructions	515 513 369				40 276 576		39 380 247		516 409 698
*Installat. techniques,matériel et outillage	3 099 605 222				150 006 669		313 304 169		2 936 307 722
* Matériel de transport	486 410 222				7 067 666		40 542 584		452 935 304
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	325 206 354				30 027 363		25 846 891		329 386 826
*Autres immobilisations corporelles									
*Immobilisations corporelles en cours	81 760 043	257 296 099			-227 378 275				111 677 867
TOTAL (A+B+C)	4 667 131 869	257 296 099					425 549 164		4 498 878 805

I.1.10 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2015

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immo. Sorties 3	Cumul fin exercice 4=1+2+3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	16 923 598	4 994 254	2 122 794	19 795 058
* Frais préliminaires	16 923 598	4 994 254		
* Charges à répartir sur plusieurs exercices			2 122 794	19 795 058
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 754 552 696	327 630 948	357 526 157	2 724 657 487
* Terrains				
* Constructions	262 890 119	21 867 751	19 825 774	264 932 096
* Installations techniques; matériel et outillage	1 785 675 329	253 963 097	271 673 308	1 767 965 118
* Matériel de transport	455 636 086	22 968 502	39 204 379	439 400 210
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	250 351 161	28 831 598	26 822 697	252 360 062
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	2 771 476 294	332 625 202	359 648 951	2 744 452 544

I.1.11 TABLEAU DES PROVISIONS 2015

	Exercice 2014	Dotations			Reprises			Exercice 2015
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	18 116 294		299 550	14 365 695				32 781 539
2. Provisions réglementées	532 512 169			80 578 607			96 681 067	516 409 710
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	550 628 464		299 550	94 944 302			96 681 067	549 191 249
4. Provisions pour stocks	62 114 177	34 440 628			35 014 701			61 540 104
Provisions pour clients et personnel débiteur	4 773 747	1 516 177			1 525 705			4 764 219
5. Autres provisions pour risques et charges	99 616 745		2 631 206	63 170 227		1 274 066	90 169 348	73 974 763
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	166 504 669	35 956 805	2 631 206	63 170 227	36 540 406	1 274 066	90 169 348	140 279 086
TOTAL (A+B)	717 133 133	35 956 805	2 930 756	158 114 529	36 540 406	1 274 066	186 850 415	689 470 335

I.1.12 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION 2015

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice	
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
CELACO	STE IMMOBILIERE	3 000 000	33%	990 000	990 000	31/12/2015	7 093 096	888 862	953 474	
LES TEXTILES	STE IMMOBILIERE	196 500	100%	599 494	599 494	20/05/2015	172 095	-3 000	0	
STE YAM	STE IMMOBILIERE	10 000	50%	5 000	5 000	31/12/2015	-363 994	-8 683	0	
SCI JAMILA	STE IMMOBILIERE	50 000	99,8%	1 334 640	1 334 640	31/12/2015	-949 132	-25 765	54 000	
FROMAGERIE DOUKKALAS	FABRICATION FROMAGES	50 000 000	100%	194 999 900	194 999 900	31/12/2015	146 814 180	57 821 780	445 229 208	
AGRIGNE	GESTION GENISSE	29 000 000	100%	29 000 000	29 000 000	31/12/2015	1 860 139	-9 119 999	35 112 223	
LAIT PLUS	FERME - PRODUCTION LAIT	346 000 000	100%	350 712 425	350 712 425	31/12/2015	100 802 431	-12 272 893	141 372 344	
				577 641 459	577 641 459					

I.1.13 TABLEAU DES CREANCES 2015

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 637 745	7 637 745	0	0	0	0	0	0
* Prêts immobilisés	3 162 307	3 162 307	0					
* Autres créance financières	4 475 439	4 475 439						
DE L'ACTIF CIRCULANT	402 355 430	0	402 355 430	0	0	121 019 493	13 309 091	0
* Fournisseurs débiteurs	18 597 695		18 597 695					
* Clients et comptes rattachés	135 040 581		135 040 581				13 309 091	
* Personnel	16 168 446		16 168 446					
* Etat	121 019 493		121 019 493			121 019 493		
* Comptes d'associés	76 840 000		76 840 000					
* Autres débiteurs	28 016 190		28 016 190					
* Comptes de régul. Actif	6 673 026		6 673 026					

I.1.14 TABLEAU DES DETTES 2015

Dettes	Total	Analyse par échéance			Autres analyses		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées
DE FINANCEMENT							
* Emprunts obligataires							
* Autres dettes de financement							
DU PASSIF CIRCULANT	1 070 645 568		1 070 645 568		181 105 329	126 285 470	76 564 426
* Fournisseurs	640 484 262		640 484 262				76 564 426
* Clients créditeurs	4 863 920		4 863 920				
* Personnel	73 333 661		73 333 661				
* Organismes sociaux	37 140 971		37 140 971		37 140 971		
* Etat	143 964 358		143 964 358		143 964 358		
* Comptes d'associés	32 755 107		32 755 107				
* Autres créanciers	137 663 321		137 663 321			126 285 470	
* Comptes de régular. Passif	439 969		439 969				

I.1.15 TABLEAU DES SURETES DONNEES OU REÇUES 2015

Tiers créditeurs ou débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
-------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	---------------	---

* Sûretés données

* Sûretés reçues	948 866	1 DIVERS	Prêt Logement Personnel CL	10 298 932
------------------	---------	----------	-------------------------------	------------

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

I.1.16 ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS CREDIT-BAIL 2015

Engagements donnés	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	43 200 000	44 500 000
Engagements en matière de pensions de retraites et Obligations similaires	244 383 000	221 633 000
Autres engagements donnés	145 165 095	
Cautions fournisseurs		
Couverture en devise	464 230 815	775 978 305
Engagement bon de commande	424 223 753	473 722 910
Total (1)	1 321 202 664	1 515 834 215

(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées

-

-

Engagements reçus	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	35 097 381	11 500 000
* Autres engagements reçus(hypothèques/crédit logement)	1 324 150	2 310 695
Total	36 421 530	13 810 695

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur
(sûretés reçues)

I.1.17 ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 2015

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Exercice actuel	MONTANT DU CAPITAL			
			Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Souscrit	Appelé libéré	
SELHI ABDELAZIZ	N° 70 RUE MESONGE OASIS Casablanca		20	10	200	200
VILLE DE CASABLANCA			960	10	9 600	9 600
SFGP	60 RUE D'ALGER CASABALANCA		30	10	300	300
SNI	60 RUE D'ALGER CASABALANCA		-	10	-	-
SIGER	5 AV LA PRINCESSE LALLA MERYEM -RABAT		20	10	200	200
BENCHEIKH DRISS	14 RUE DES FLAMANTS RIVIERA CASABALANCA.		10	10	100	100
CIE GERVAIS DANONE	17 BD HAUSSMANN-PARIS-France	2 752 780	10		27 527 800	27 527 800
DANONE	15 RUE DU HELDER, 75439 PARIS CEDEX 09 France		10	10	100	100
BASSIM JAI HOKIMI	3ALLEE DES MIMOSAS. ANFA CASABLANCA.		10	10	100	100
TRAKI DRISS	8 RUE LAKSOUSS HAY EL HANA CASA		10	10	100	100
BENNANI ABDELKRIM	4 RUE OULED ALYANE RABAT		10	10	100	100
ZAHIDI HJ DRISS			60	10	600	600
ZAHIDI HJ MUSTAPHA			60	10	600	600
SUCCESSION BEL FADLA HJ MED			150	10	1 500	1 500
HILALI BOUCHAIB			250	10	2 500	2 500
ARSALANE EL JADIDI MED			250	10	2 500	2 500
CHOURAK LARBI			10	10	100	100
KARAD KHALIFA			10	10	100	100
YASSINE HJ BOUCHAIB			10	10	100	100
ZAHIDI HJ BOUCHAIB			120	10	1 200	1 200
BEN MED MUSTAPHA			10	10	100	100
TARIK MUSTAPHA			250	10	2 500	2 500
SUCC BENDAGHA EL ALMI			30	10	300	300
SUCC SERRAJ MOKHTAR			60	10	600	600
BADAoui MED			120	10	1 200	1 200
BADAoui MADANI			120	10	1 200	1 200
EL MOUDDEN AHMED			30	10	300	300
KHETTOUCH KARIM	19 RUE AIT MZAL LOT. BELLEVUE SOUISSI 10170 RABAT		1	10	10	10
TAUD AYMANE	8 AVENUE TAN TAN LOT. AL MANAR CASA		1	10	10	10
CARLES VALL	17 BOULRVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France		1	10	10	10
PONTY JACQUES	17 BOULRVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France		1	10	10	10
CAISSE NOMINATIVE			280	10	2 800	2 800
CIE GERVAIS DANONE	17 BOULRVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	6 277 342	10		62 773 420	62 773 420
DIVERS CLIENTS AU PORTEUR			386 974	10	3 869 740	3 869 720
			9 420 000	10	94 200 000	94 200 000

I.1.18 PASSIF EVENTUEL 2015

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices allant de 2012 à 2015 ne sont pas encore prescrits. Les déclarations discales de centrale Danone au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts, taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

Les déclarations sociales au titre de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

I.1.19 TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

A ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B AFFECTATION DES RESULTATS	
Prime d'émission	-	Réserve légale	
Report à nouveau	74 343	Autres Réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	80 078 245	Dividendes	
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	80 152 590
TOTAL A	80 152 590	TOTAL B	80 152 590

I.1.20 DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2015

I. DATATION

Exercice du : 01/ 01/ 2015 au 31/ 12/ 2015

* Date de clôture

31 DECEMBRE 2015

* Date d'établissement des états de synthèse (2)

26-févr-2016

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.

Dates	Indications des événements
	* Favorables
	NEANT
	* Défavorables

I.2 ÉTATS DE SYNTHÈSE DES COMPTES SOCIAUX 2016

I.2.1 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2016

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les ex. précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	6 873 577 466		6 873 577 466	6 886 033 089
* Ventes de marchandises (en l'état)	463 934 922		463 934 922	447 971 201
* Ventes de biens et services			6 353 760 180	6 379 232 331
Chiffre d'affaires				
* Variation de stocks de produits	-6 527 298		-6 527 298	3 713 141
* Immobilisations produites par prise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation	29 000 537		29 000 537	18 576 010
* Reprises d'exploitation: transferts	33 409 125		33 409 125	36 540 406
TOTAL I	6 873 577 466		6 873 577 466	6 886 033 089
II CHARGES D'EXPLOITATION	6 573 162 509		6 573 162 509	6 685 078 928
* Achats revendus(2) de	468 703 286		468 703 286	500 918 468
* Achats consommés(2) de	3 798 725 850		3 798 725 850	3 907 317 681
* Autres charges externes	1 184 610 530		1 184 610 530	1 126 052 664
* Impôts et taxes	33 488 519		33 488 519	45 808 687
* Charges de personnel	742 702 662		742 702 662	736 159 421
* Autres charges d'exploitation				240 000
* Dotations d'exploitation	344 931 661		344 931 661	368 582 006
TOTAL II	6 573 162 509		6 573 162 509	6 685 078 928
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	300 414 958		300 414 958	200 954 161
IV PRODUITS FINANCIERS	70 945 938		70 945 938	62 322 119
* Produits des titres de partic. et titres immobilisés	58 594 000		58 594 000	47 500 000
* Gains de change	6 644 248		6 644 248	10 842 120
* Intérêts et autres produits	3 076 484		3 076 484	2 705 933
* Reprises financières : transfert	2 631 206		2 631 206	1 274 066
TOTAL IV	70 945 938		70 945 938	62 322 119
V CHARGES FINANCIERES	39 413 588		39 413 588	50 328 978
* Charges d'intérêts	27 887 109		27 887 109	34 015 070
* Pertes de change	10 264 457		10 264 457	13 383 151
* Autres charges financières				
* Dotations financières	1 262 022		1 262 022	2 930 756
TOTAL V	39 413 588		39 413 588	50 328 978
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	31 532 350		31 532 350	11 993 142
VII RESULTAT COURANT	331 947 307		331 947 307	212 947 302
VII PRODUITS NON COURANTS	184 102 823		184 102 823	351 303 382
● Produits des cessions	39 956 754		39 956 754	55 567 164
● Subventions d'équilibre				
● Reprises sur subventions				
● Autres produits non courants	12 748 802		12 748 802	108 885 802
● Reprises non courantes :	131 397 267		131 397 267	186 850 416
TOTAL VIII	184 102 823		184 102 823	351 303 382
IX CHARGES NON COURANTES	378 555 432		378 555 432	366 519 877
● Valeurs nettes immobilisations cédées	14 422 364		14 422 364	51 534 518
● Subventions accordées				
● Autres charges non courantes	253 427 801		253 427 801	156 870 831
● Dotations non courantes aux amortissements et aux	110 705 268		110 705 268	158 114 528
TOTAL IX	378 555 432		378 555 432	366 519 877
X RESULTAT NON COURANT	-194 452 610		-194 452 610	-15 216 495
XI RESULTAT AVANT IMPÔTS	137 494 698		137 494 698	197 730 807
XII IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES	57 043 511		57 043 511	105 597 567
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	80 451 187		80 451 187	92 133 241

I.2.2 BILAN - ACTIF 2016

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT NET
	Brut	Amortissement et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	22 628 975	22 628 975		2 833 917
• Frais préliminaires				
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 628 975	22 628 975		2 833 917
• Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	3 355 000		3 355 000	3 355 000
• Immobilisation en recherche et développement				
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
• Fonds commercial	3 355 000		3 355 000	3 355 000
• Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 349 190 443	2 659 452 496	1 689 737 947	1 748 237 342
• Terrains	123 514 443		123 514 443	126 177 413
• Constructions	549 540 444	273 489 497	276 050 947	251 477 602
• Installations techniques, matériel et outillage	2 927 462 388	1 906 506 254	1 020 956 135	1 148 370 483
• Matériel transport	209 904 639	202 004 571	7 900 068	13 535 094
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	338 854 184	277 452 175	61 402 009	77 026 764
• Autres immobilisations corporelles				
• Immobilisations corporelles en cours	199 914 347		199 914 347	131 649 987
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	595 020 006	8 856 090	586 163 917	588 893 209
• Prêts immobilisés	1 913 695		1 913 695	3 162 307
• Autres créances financières	10 654 914	6 672 206	3 982 708	4 230 689
• Titres de participation	4 809 939	244 750	4 565 189	575 702 325
• Autres titres immobilisés	577 641 459	1 939 134	575 702 325	5 797 888
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)				
• Diminution des créances immobilisées				
• Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	4 970 194 425	2 690 937 561	2 279 256 864	2 343 319 468
STOCKS (F)	402 604 395	61 846 418	340 757 977	408 836 008
• Marchandises	5 820 705		5 820 705	16 551 993
• Matières et fournitures, consommables	329 199 424	61 846 418	267 353 006	322 325 477
• Produits en cours				
• Produits intermédiaires et produits résiduels				
• Produits finis	67 584 266		67 584 266	69 958 538
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	498 118 025	6 189 920	491 928 105	397 591 210
• Fournis. débiteurs, avances et acomptes	23 875 168		23 875 168	18 597 695
• Clients et comptes rattachés	159 938 817	6 189 920	153 748 897	130 276 361
• Personnel	9 816 602		9 816 602	16 168 446
• Etat	171 661 218		171 661 218	121 019 493
• Comptes d'associés	72 994 400		72 994 400	76 840 000
• Autres débiteurs	56 959 090		56 959 090	28 016 190
• Comptes de régularisation-Actif	33 242		33 242	5 226 604
• Comptes transitoires ou d'attente	2 839 488		2 839 488	1 446 421
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Eléments circulants) (I)	624 696		624 696	2 631 206
TOTAL II (F+G+H+I)	901 347 116	68 036 338	833 310 778	809 058 425
TRESORERIE-ACTIF	166 046 471		166 046 471	62 413 056
• Chèques et valeurs à encaisser	24 481 143		24 481 143	3 904 231
• Banques, TG et CCP	108 710 968		108 710 968	39 951 557
• Caisse, Régie d'avances et accreditifs	32 854 360		32 854 360	18 557 267
TOTAL III	166 046 471		166 046 471	62 413 056
TOTAL GENERAL I+II+III	6 037 588 011	2 758 973 899	3 278 614 112	3 214 790 949

I.2.3 BILAN - PASSIF 2016

PASSIF	EXERCICE	NET EX. PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	794 827 609	813 286 422
• Capital social ou personnel (1)	94 200 000	94 200 000
• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé, capital appelé / dont versé.....		
• Prime d'émission, de fusion, d'apport		
• Ecart de réévaluation		
• Réserve légale	9 420 000	9 420 000
• Réserve facultative		
• Autres réserves	537 380 591	537 380 591
• Report à nouveau (2)	73 375 831	80 152 590
• Résultat net en instance d'affectation (2)		
• Résultat net de l'exercice (2)	80 451 187	92 133 241
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	794 827 609	813 286 422
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	499 100 662	516 409 709
• Subvention d'investissement		
• Provisions réglementées		
• Provision pour investissement	0	0
• Provision pour acquisition de logement		
• Provision pour amortissements dérogatoires	499 100 662	516 409 709
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0	0
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0	0
• Provisions pour risques	0	0
• Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
• Augmentation des créances immobilisées		
• Diminution des dettes de financement		
Total I(A+B+C+D+E)	1 293 928 270	1 329 696 131
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 358 971 485	1 070 645 568
• Fournisseurs et comptes rattachés	922 736 422	640 484 262
• Clients créditeurs, avances et acomptes	6 646 346	4 863 920
• Personnel	98 249 919	73 333 661
• Organisme sociaux	35 022 126	37 140 971
• Etat	132 666 718	143 964 358
• Comptes d'associés	71 584 244	32 755 107
• Autres créanciers	91 716 702	137 663 321
• Comptes de régularisation passif	531 888	439 969
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	62 040 886	73 974 762
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	3 146 123	3 128 027
Total II (F+G+H)	1 424 158 493	1 147 748 357
TRESORERIE-PASSIF		
• Crédits d'escompte		
• Crédits de trésorerie		
• Banques	560 527 349	737 346 461
Total III	560 527 349	737 346 461
TOTAL GENERAL I+II+III	3 278 614 112	3 214 790 949

I.2.4 TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS 2016

		EXERCICE
1	Ventes de marchandises (en l'état)	463 934 922
2 -	Achats revendus de marchandises	468 703 286
I	= MARGE BRUTE	-4 768 365
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4)	6 347 232 882
3	Ventes de biens et services produits	6 353 760 180
4	Variation de stocks de produits	-6 527 297
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE: (6+7)	4 983 336 380
6	. Achats consommés de matières et de fournitures	3 798 725 850
7	. Autres charges externes	1 184 610 530
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	1 359 128 138
8 -	. Impôts et taxes	33 488 519
9 -	. Charges de personnel	742 702 662
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	582 936 956
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	
11 +	. Autres produits d'exploitation	29 000 537
12 -	. Autres charges d'exploitation	
13 +	. Reprises d'exploitation; transfert de changes	33 409 125
14 -	. Dotations d'exploitation	344 931 661
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	300 414 958
VI I	± RESULTAT FINANCIER	31 532 350
VIII	RESULTAT COURANT	331 947 307
IX	RESULTAT NON COURANT	-194 452 610
	IMPOTS SUR LE RESULTAT	57 043 511
X	= RESULTAT NET DE LA PERIODE (+ ou -)	80 451 187

I.2.5 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2016

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	EXERCICE
+ Résultat net de l'exercice	80 451 187
+ Dotations d'exploitation	309 790 521
+ Dotations financières	637 874
+ Dotations non courantes	72 150 843
- Reprises d'exploitation	0
- Reprises financière	0
- Reprises non courantes	82 915 476
- Produits des cessions d'immobilisations	39 956 754
+ Valeurs nettes d'amortissements des immo. cédées	14 422 364
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	354 580 559
- Distribution de bénéfices	98 910 000
= AUTOFINANCEMENT	255 670 559

I.2.6 TABLEAUX DES FLUX (EMPLOIS - RESSOURCES) 2016

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I - RESSOURCES STABLES DE LA PERIODE				
. AUTOFINANCEMENT	98 910 000	255 670 559	419 288 581	
. Capacité d'autofinancement		354 580 559	419 288 580	
. Distribution de dividendes	98 910 000		0	
. CESSIONS ET RED. D'IMMOBILISATIONS		48 903 090	70 577 199	
. Immobilisations corporelles		39 956 754	55 567 164	
. Titres de participation				
. Autres immobilisations (redress.)		8 946 337	15 010 035	
. Autres immobilisations				
. AUG. DES CAPITAUX PROPRES		0	0	
. AUG. DES DETTES DE FINANCEMENT		0	0	
I - TOTAL DES RESSOURCES STABLES		304 573 650	489 865 779	
II - EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
. ACQUISITIONS ET AUGM. D'IMMO	276 278 906		271 495 951	
. Immobilisations incorporelles	269 424 535		257 269 099	
. Titres de participation	0		0	
. Autres immobilisations	6 854 371		14 199 852	
. REMB. DES CAPITAUX PROPRES	0		0	
. REMB. DETTES DE FINANCEMENT	0		0	
II - TOTAL EMPLOIS STABLES	276 278 906	0	271 495 951	0
III - VARIATION BESOIN DE FIN. GLOBAL	0	209 483 047	167 319 907	0
IV - VARIATION DE LA TRESORERIE	237 777 790	0	51 049 922	0
TOTAL GENERAL	514 056 696	514 056 696	489 865 779	489 865 779

I.2.7 TABLEAU ETAT DES DEROGATIONS 2016

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse.	NEANT	NEANT

I.2.8 ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES 2016

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

I.2.9 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES 2016

NATURE	MONTANT BRUT	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS(A)	22 628 975							22 628 975
*Frais préliminaires								
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 628 975							22 628 975
*Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(B)	3 355 000							3 355 000
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires								
* Fonds commercial	3 355 000							3 355 000
*Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 472 894 830	269 424 535		0	92 079 511	301 049 411		4 349 190 443
* Terrains	126 177 413					2 662 970		123 514 443
*Constructions	516 409 698			39 401 524		6 270 778		549 540 443
*Installat. techniques,matériel et outillage	2 916 335 601			142 765 596	2 655 319	128 983 490		2 927 462 388
* Matériel de transport	452 935 304			2 424 423	89 216 859	156 238 230		209 904 639
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	329 386 826			16 568 633	207 333	6 893 942		338 854 183
*Autres immobilisations corporelles								
*Immobilisations corporelles en cours	131 649 987	269 424 535		-201 160 176				199 914 347
TOTAL (A+B+C)	4 498 878 804	269 424 535		0	92 079 511	301 049 411		4 375 174 418

I.2.10 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2016

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immo. Sorties 3	Cumul fin exercice 4=1+2+3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	19 795 058	2 833 917		22 628 975
* Frais préliminaires	19 795 058	2 833 917		22 628 975
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 724 657 487	306 956 604	372 161 595	2 659 452 496
* Terrains				
* Constructions	264 932 096	21 300 344	12 742 943	273 489 497
* Installations techniques; matériel et outillage	1 767 965 118	241 093 614	102 552 478	1 906 506 254
* Matériel de transport	439 400 210	14 027 856	251 423 495	202 004 571
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	252 360 062	30 534 790	5 442 678	277 452 175
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	2 744 452 545	309 790 521	372 161 595	2 682 081 471

I.2.11 TABLEAU DES PROVISIONS 2016

	Exercice 2015	Dotations			Reprises			Exercice 2016
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	32 781 539			10 189 222			3 007 481	39 963 281
2. Provisions réglementées	516 409 710			62 598 848			79 907 895	499 100 662
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	549 191 249			72 788 070			82 915 376	539 063 942
4. Provisions pour stocks	61 540 104	33 226 252			32 919 937			61 846 419
Provisions pour clients et personnel débiteur	4 764 219	1 914 889			489 188			6 189 920
5. Autres provisions pour risques et charges	73 974 763		624 696	38 554 424		2 631 206	48 481 791	62 040 886
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	140 279 086	35 141 141	624 696	38 554 424	33 409 125	2 631 206	48 481 791	130 077 225
TOTAL (A+B)	689 470 335	35 141 141	624 696	111 342 494	33 409 125	2 631 206	131 397 167	669 141 167

I.2.12 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION 2016

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice	
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
CELACO	STE IMMOBILIERE	3 000 000	33%	990 000	990 000	31/12/2016	7 326 210	1 004 375	1 068 956	
LES TEXTILES	STE IMMOBILIERE	196 500	100%	599 494	0	20/05/2016	169 095	-3 000	0	
STE YAM	STE IMMOBILIERE	10 000	50%	5 000	0	31/12/2016	-378 403	-6 994	0	
SCI JAMILA	STE IMMOBILIERE	50 000	99,8%	1 334 640	0	31/12/2016	-898 132	51 000	54 000	
FROMAGERIE DOUKKALAS	FABRICATION FROMAGES	50 000 000	100%	194 999 900	194 999 900	31/12/2016	151 356 785	62 542 605	448 827 739	
AGRIGENE	GESTION GENISSE	29 000 000	100%	29 000 000	29 000 000	31/12/2016	7 529 562	5 405 275	133 566 359	
LAIT PLUS	FERME - PRODUCTION LAIT	346 000 000	100%	350 712 425	350 712 425	31/12/2016	99 949 949	-1 392 584	168 491 139	
				577 641 459	575 702 325					

I.2.13 TABLEAU DES CREANCES 2016

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 723 633	6 723 633	0	0	0	0	0	0
* Prêts immobilisés	1 913 695	1 913 695	0					
* Autres créance financières	4 809 939	4 809 939						
DE L'ACTIF CIRCULANT	498 117 025	0	388 838 121	109 214 507	0	171 661 218	72 994 400	52 636 638
* Fournisseurs débiteurs	23 875 168		23 875 168					
* Clients et comptes rattachés	159 874 420		50 659 913	109 214 507				52 636 638
* Personnel	9 816 602		9 816 602					
* Etat	171 661 218		171 661 218			171 661 218		
* Comptes d'associés	72 994 400		72 994 400				72 994 400	
* Autres débiteurs	56 959 090		56 959 090					
* Comptes de régul. Actif	2 871 730		2 871 730					

I.2.14 TABLEAU DES DETTES 2016

Dettes	Total	Analyse par échéance				Autres analyses		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	1 358 971 485		1 358 971 485	93 912 337	199 045 676	166 792 681	71 584 244	229 096 397
* Fournisseurs	922 736 422		922 736 422	93 912 337	199 045 676			229 096 397
* Clients créditeurs	6 463 466		6 463 466					
* Personnel	98 249 919		98 249 919					
* Organismes sociaux	35 022 126		35 022 126			34 125 964		
* Etat	132 666 718		132 666 718			132 666 718		
* Comptes d'associés	71 584 244		71 584 244				71 584 244	
* Autres créanciers	91 716 702		91 716 702					
* Comptes de régular. Passif	531 888		531 888					

I.2.15 TABLEAU DES SURETES DONNEES OU REÇUES 2016

Tiers créditeurs ou débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
-------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	---------------	---

* Sûretés données

* Sûretés reçues	893 741	1 DIVERS	Prêt Logement Personnel CL	4 210 000
------------------	---------	----------	-------------------------------	-----------

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

I.2.16 ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS CREDIT-BAIL 2016

Engagements donnés	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	43 500 000	43 200 000
Engagements en matière de pensions de retraites et Obligations similaires	240 579 539	244 383 000
Autres engagements donnés	114 457 495	145 165 095
Cautions fournisseurs	310 726 809	
Couverture en devise	252 532 757	464 230 815
Engagement bon de commande	454 987 809	424 223 753
Total (1)	1 416 784 409	1 321 202 664

(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées

-

-

Engagements reçus	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	35 097 381	35 097 381
* Autres engagements reçus(hypothèques/crédit logement)	893 741	1 324 149
Total	35 991 122	36 421 530

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur
(sûretés reçues)

I.2.17 ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 2016

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Exercice actuel	Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL	
				Souscrit	Appelé libéré
SELHI ABDELAZIZ	N° 70 RUE MESONGE OASIS Casablanca	-	10	-	-
VILLE DE CASABLANCA		960	10	9 600	9 600
SFGP	60 RUE D'ALGER CASABALANCA	30	10	300	300
SNI	60 RUE D'ALGER CASABALANCA	-	10	-	-
BENCHEIKH DRISS	14 RUE DES FLAMANTS RIVIERA CASABALANCA.	10	10	100	100
CIE GERVAIS DANONE	17 BD HAUSSMANN-PARIS-France	2 752 780	10	27 527 800	27 527 800
DANONE	15 RUE DU HELDER, 75439 PARIS CEDEX 09 France	10	10	100	100
BASSIM JAI HOKIMI	3ALLEE DES MIMOSAS. ANFA CASABLANCA.	10	10	100	100
TRAKI DRISS	8 RUE LAKSOUSS HAY EL HANA CASA	10	10	100	100
BENNANI ABDELKRIM	4 RUE OULED ALYANE RABAT	10	10	100	100
ZAHIDI HJ DRISS		60	10	600	600
ZAHIDI HJ MUSTAPHA		60	10	600	600
SUCCESSION BEL FADLA HJ MED		150	10	1 500	1 500
HILALI BOUCHAIB		250	10	2 500	2 500
ARSALANE EL JADIDI MED		250	10	2 500	2 500
CHOURAK LARBI		10	10	100	100
KARAD KHALIFA		10	10	100	100
YASSINE HJ BOUCHAIB		10	10	100	100
ZAHIDI HJ BOUCHAIB		120	10	1 200	1 200
BEN MED MUSTAPHA		10	10	100	100
TARIK MUSTAPHA		250	10	2 500	2 500
SUCC BENDAGHA EL ALMI		30	10	300	300
SUCC SERRAJ MOKHTAR		60	10	600	600
BADAoui MED		120	10	1 200	1 200
BADAoui MADANI		120	10	1 200	1 200
EL MOUDDEN AHMED		30	10	300	300
TAUD AYMANE	8 AVENUE TAN TAN LOT. AL MANAR CASA	1	10	10	10
CARLES VALL	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	1	10	10	10
ARMANGAU PIERRE	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	1	10	10	10
LAMBLIN DIDIER		1	10	10	10
PONTY JACQUES	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	1	10	10	10
CAISSE NOMINATIVE		280	10	2 800	2 800
CIE GERVAIS DANONE	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	6 640 835	10	66 408 350	66 408 350
DIVERS CLIENTS AU PORTEUR		23 520	10	235 200	235 200
		9 420 000	10	94 200 000	94 200 000

I.2.18 PASSIF EVENTUEL 2016

Conformément à la législation fiscale en vigueur, l'exercice 2016 n'est pas encore prescrit. Les déclarations discales de centrale Danone au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts, taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

Les déclarations sociales au titre de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

I.2.19 TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

A ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B AFFECTATION DES RESULTATS	
Prime d'émission		Réserve légale	
Report à nouveau	80 152 590	Autres Réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	92 133 241	Dividendes	98 910 000
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	73 375 831
TOTAL A	172 285 831	TOTAL B	172 285 831

I.2.20 DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2016

I. DATATION

Exercice du : 01/ 01/ 2016 au 31/ 12/ 2016

* Date de clôture

31 DECEMBRE 2016

* Date d'établissement des états de synthèse (2)

26-févr-2017

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.

Dates	Indications des événements
	* Favorables
	NEANT
	* Défavorables

I.3 ÉTATS DE SYNTHÈSE DES COMPTES SOCIAUX 2017

I.3.1 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 2017

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les ex. précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	6 551 792 219		6 551 792 219	6 873 577 466
* Ventes de marchandises (en l'état)	469 076 083		469 076 083	463 934 922
* Ventes de biens et services	5 983 532 364		5 983 532 364	
Chiffre d'affaires				
* Variation de stocks de produits	12 648 657		12 648 657	-6 527 298
* Immobilisations produites par prise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation				
* Autres produits d'exploitation	44 661 996		44 661 996	29 000 537
* Reprises d'exploitation: transferts	41 873 119		41 873 119	33 409 125
TOTAL I	6 551 792 219		6 551 792 219	6 873 577 466
II CHARGES D'EXPLOITATION	6 288 861 872		6 288 861 872	6 573 162 509
* Achats revendus(2) de	472 237 043		472 237 043	468 703 286
* Achats consommés(2) de	3 646 948 236		3 646 948 236	3 798 725 850
* Autres charges externes	1 152 647 904		1 152 647 904	1 184 610 530
* Impôts et taxes	28 556 040		28 556 040	33 488 519
* Charges de personnel	674 421 948		674 421 948	742 702 662
* Autres charges d'exploitation				
* Dotations d'exploitation	314 050 700		314 050 700	344 931 661
TOTAL II	6 288 861 872		6 288 861 872	6 573 162 509
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	262 930 347		262 930 347	300 414 958
IV PRODUITS FINANCIERS	76 093 855		76 093 855	70 945 938
* Produits des titres de partic. et titres immobilisés	62 500 000		62 500 000	58 594 000
* Gains de change	7 726 302		7 726 302	6 644 248
* Intérêts et autres produits	3 463 726		3 463 726	3 076 484
* Reprises financières : transfert	2 403 827		2 403 827	2 631 206
TOTAL IV	76 093 855		76 093 855	70 945 938
V CHARGES FINANCIERES	34 568 027		34 568 027	39 413 588
* Charges d'intérêts	24 030 579		24 030 579	27 887 109
* Pertes de change	6 330 153		6 330 153	10 264 457
* Autres charges financières				
* Dotations financières	4 207 295		4 207 295	1 262 022
TOTAL V	34 568 027		34 568 027	39 413 588
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	41 525 828		41 525 828	31 532 350
VII RESULTAT COURANT	304 456 175		304 456 175	331 947 307
VII PRODUITS NON COURANTS	168 635 087		168 635 087	184 102 823
● Produits des cessions	21 832 721		21 832 721	39 956 754
● Subventions d'équilibre				
● Reprises sur subventions				
● Autres produits non courants	34 735 566		34 735 566	12 748 802
● Reprises non courantes ;	112 066 801		112 066 801	131 397 267
TOTAL VIII	168 635 087		168 635 087	184 102 823
IX CHARGES NON COURANTES	268 370 693		268 370 693	378 555 432
● Valeurs nettes immobilisations cédées	16 044 478		16 044 478	14 422 364
● Subventions accordées				
● Autres charges non courantes	121 969 228		121 969 228	253 427 801
● Dotations non courantes aux amortissements et aux	130 356 988		130 356 988	110 705 268
TOTAL IX	268 370 693		268 370 693	378 555 432
X RESULTAT NON COURANT	-99 735 606		-99 735 606	-194 452 610
XI RESULTAT AVANT IMPÔTS	204 720 569		204 720 569	137 494 698
XII IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	56 567 697		56 567 697	57 043 511
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	148 152 873		148 152 873	80 451 187

I.3.2 BILAN - ACTIF 2017

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT NET
	Brut	Amortissement et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	22 628 975	22 628 975		
• Frais préliminaires	-	-		
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 628 975	22 628 975		
• Primes de remboursement des obligations	-	-		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	3 355 000	-	3 355 000	3 355 000
• Immobilisation en recherche et développement	-	-		
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-		
• Fonds commercial	3 355 000	-	3 355 000	3 355 000
• Autres immobilisations incorporelles	-	-		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 468 774 867	2 830 172 482	1 638 602 385	1 689 737 947
• Terrains	123 514 443	-	123 514 443	123 514 443
• Constructions	557 367 331	294 454 852	262 912 479	276 050 947
• Installations techniques, matériel et outillage	3 094 305 879	2 100 770 693	990 249 555	1 020 956 135
• Matériel transport	128 251 098	128 953 066	2 583 663	7 900 068
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	360 491 545	305 993 871	54 497 674	61 402 009
• Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
• Immobilisations corporelles en cours	204 844 572	-	204 844 572	199 914 347
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	597 792 506	8 856 090	588 936 417	586 163 917
• Prêts immobilisés	908 026	-	908 026	1 913 695
• Autres créances financières	14 269 082	6 672 206	7 596 876	3 982 708
• Titres de participation	4 973 939	244 750	4 729 189	4 565 189
• Autres titres immobilisés	577 641 459	1 939 134	575 702 325	575 702 325
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)	-	-	-	-
• Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
• Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	5 092 551 348	2 861 657 546	2 230 893 802	2 279 256 864
STOCKS (F)	330 629 588	43 068 331	287 561 257	340 757 977
• Marchandises	6 221 398	-	6 221 398	5 820 705
• Matières et fournitures, consommables	244 175 267	43 068 331	201 106 936	267 353 006
• Produits en cours	-	-	-	-
• Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
• Produits finis	80 232 923	-	80 232 923	67 584 266
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	371 935 162	9 297 460	362 637 702	491 928 105
• Fournis. débiteurs, avances et acomptes	13 880 551	-	13 880 551	23 875 168
• Clients et comptes rattachés	160 944 027	9 297 460	151 646 567	153 748 897
• Personnel	9 280 922	-	9 280 922	9 816 602
• Etat	57 752 920	-	57 752 920	171 661 218
• Comptes d'associés	67 440 000	-	67 440 000	72 994 400
• Autres débiteurs	58 783 822	-	58 783 822	56 959 090
• Comptes de régularisation-Actif	3 288 186	-	3 288 186	33 242
• Comptes transitoires ou d'attente	564 734	-	564 734	2 839 488
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (Eléments circulants) (I)	4 207 295	-	4 207 295	624 696
TOTAL II (F+G+H+I)	706 772 046	52 365 791	654 406 254	833 310 778
TRESORERIE-ACTIF	84 535 714	-	84 535 714	166 046 471
• Chèques et valeurs à encaisser	21 842 398	-	21 842 398	24 481 143
• Banques, TG et CCP	17 980 203	-	17 980 203	108 710 968
• Caisse, Régie d'avances et créditeurs	44 713 113	-	44 713 113	32 854 360
TOTAL III	84 535 714	-	84 535 714	166 046 471
TOTAL GENERAL I+II+III	5 883 859 107	2 914 023 338	2 969 835 770	3 278 614 112

I.3.3 BILAN - PASSIF 2017

PASSIF	EXERCICE	NET EX. PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	862 910 481	794 827 609
• Capital social ou personnel (1)	94 200 000	94 200 000
• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé, capital appelé / dont versé.....		
• Prime d'émission, de fusion, d'apport		
• Ecart de réévaluation		
• Réserve légale	9 420 000	9 420 000
• Réserve facultative		
• Autres réserves	537 380 591	537 380 591
• Report à nouveau (2)	73 757 018	73 375 831
• Résultat net en instance d'affectation (2)		
• Résultat net de l'exercice (2)	148 152 873	80 451 187
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	862 910 481	794 827 609
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	464 493 791	499 100 662
• Subvention d'investissement		
• Provisions réglementées		
• Provision pour investissement	0	0
• Provision pour acquisition de logement		
• Provision pour amortissements dérogatoires	464 493 791	499 100 662
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0	0
• Emprunts obligataires		
• Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0	0
• Provisions pour risques	0	0
• Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
• Augmentation des créances immobilisées		
• Diminution des dettes de financement		
Total I(A+B+C+D+E)	1 327 404 272	1 293 928 270
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 282 090 510	1 358 971 485
• Fournisseurs et comptes rattachés	939 627 603	922 736 422
• Clients créditeurs, avances et acomptes	6 769 366	6 6463 466
• Personnel	106 994 467	98 249 919
• Organisme sociaux	36 481 121	35 022 126
• Etat	68 902 307	132 666 718
• Comptes d'associés	28 257 937	71 584 244
• Autres créanciers	94 120 478	91 716 702
• Comptes de régularisation passif	937 229	531 888
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	118 268 253	62 040 886
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	245 096	3 146 123
Total II (F+G+H)	1 400 603 859	1 424 158 493
TRESORERIE-PASSIF	241 827 639	
• Crédits d'escompte		
• Crédits de trésorerie		
• Banques	241 827 639	560 527 349
Total III	241 827 639	560 527 349
TOTAL GENERAL I+II+III	2 969 835 770	3 278 614 112

I.3.4 TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS 2017

		EXERCICE
1	Ventes de marchandises (en l'état)	469 076 083
2 -	Achats revendus de marchandises	472 237 043
I	= MARGE BRUTE	-3 160 960
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4)	5 996 181 021
3	Ventes de biens et services produits	5 983 532 364
4	Variation de stocks de produits	12 648 657
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE: (6+7)	4 799 596 141
6	. Achats consommés de matières et de fournitures	3 646 948 236
7	. Autres charges externes	1 152 647 904
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	1 193 423 920
8 -	. Impôts et taxes	28 556 040
9 -	. Charges de personnel	674 421 948
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	490 445 932
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	
11 +	. Autres produits d'exploitation	44 661 996
12 -	. Autres charges d'exploitation	
13 +	. Reprises d'exploitation; transfert de changes	41 873 119
14 -	. Dotations d'exploitation	314 050 700
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	262 930 347
VI I	± RESULTAT FINANCIER	41 525 828
VIII	RESULTAT COURANT	304 456 175
IX	RESULTAT NON COURANT	-99 735 606
	IMPOTS SUR LE RESULTAT	56 567 697
X	= RESULTAT NET DE LA PERIODE (+ ou -)	148 152 873

I.3.5 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2017

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		EXERCICE
+	Résultat net de l'exercice	148 152 873
+	Dotations d'exploitation	287 848 128
+	Dotations financières	0
+	Dotations non courantes	58 078 870
-	Reprises d'exploitation	1 468 719
-	Reprises financière	0
-	Reprises non courantes	91 273 673
-	Produits des cessions d'immobilisations	21 832 721
+	Valeurs nettes d'amortissements des immo. cédées	16 044 478
=	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	395 549 235
-	Distribution de bénéfices	80 070 000
=	AUTOFINANCEMENT	315 479 235

I.3.6 TABLEAUX DES FLUX (EMPLOIS - RESSOURCES) 2017

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I - RESSOURCES STABLES DE LA PERIODE				
. AUTOFINANCEMENT		315 479 236	98 910 000	255 670 559
. Capacité d'autofinancement		395 549 236		354 579 011
. Distribution de dividendes	80 070 000		98 910 000	
. CESSIONS ET RED. D'IMMOBILISATIONS		48 180 133		48 903 090
. Immobilisations corporelles		21 832 721		39 956 754
. Titres de participation				
. Autres immobilisations (redress.)		8 623 468		8 946 337
. Autres immobilisations				
. AUG. DES CAPITAUX PROPRES		0		0
. AUG. DES DETTES DE FINANCEMENT		0		0
I - TOTAL DES RESSOURCES STABLES		345 935 424		304 573 650
II - EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
. ACQUISITIONS ET AUGM. D'IMMO	281 820 305		276 278 906	
. Immobilisations incorporelles	252 700 393		269 424 535	
. Titres de participation	0		0	
. Autres immobilisations	11 395 968		6 854 371	
. REMB. DES CAPITAUX PROPRES	0		0	
. REMB. DETTES DE FINANCEMENT	0		0	
II - TOTAL EMPLOIS STABLES	264 096 360	0	276 278 906	0
III - VARIATION BESOIN DE FIN. GLOBAL	0	193 121 796	0	209 483 047
IV - VARIATION DE LA TRESORERIE	274 960 860	0	237 777 790	0
TOTAL GENERAL	556 781 164	556 781 164	514 056 696	514 056 696

I.3.7 TABLEAU ETAT DES DEROGATIONS 2017

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse.	NEANT	NEANT

I.3.8 ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES 2017

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

I.3.9 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES 2017

NATURE	MONTANT BRUT	AUGMENTATION Production par l'entreprise			DIMINUTION			MONTANT BRUT
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS(A)	22 628 975							22 628 975
*Frais préliminaires								
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 628 975							22 628 975
*Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(B)	3 355 000							3 355 000
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires								
* Fonds commercial	3 355 000							3 355 000
*Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 369 190 443	252 700 393		0	133 115 969	301 049 411		4 468 774 867
* Terrains	123 514 443					2 662 970		123 514 443
*Constructions	549 540 443			8 645 240	818 352	6 270 778		557 367 331
*Installat. techniques,matériel et outillage	2 927 462 388			216 931 523	50 088 033	128 983 490		3 094 305 879
* Matériel de transport	209 904 639			545 998	82 199 539	156 238 230		128 251 098
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	338 854 184			21 647 405	10 044	6 893 942		360 491 545
*Autres immobilisations corporelles								
*Immobilisations corporelles en cours	199 914 347	252 700 393		-247 770 167				204 844 572
TOTAL (A+B+C)	4 375 174 418	252 700 393		0	133 115 969	301 049 411		4 494 758 842

I.3.10 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2017

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immo. Sorties 3	Cumul fin exercice 4=1+2+3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	22 628 975			22 628 975
* Frais préliminaires	22 628 975			22 628 975
* Charges à répartir sur plusieurs exercices				
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques droits et valeurs similaires				
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 659 452 496	287 848 128	148 178 681	2 799 121 942
* Terrains				
* Constructions	273 489 497	21 455 897	490 541	294 454 852
* Installations techniques; matériel et outillage	1 906 506 254	231 103 719	67 187 851	2 070 422 121
* Matériel de transport	202 004 571	6 736 772	80 490 245	128 251 098
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	277 452 175	28 551 740	10 044	305 993 871
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	2 682 081 471	287 848 128	148 178 681	2 821 750 917

I.3.11 TABLEAU DES PROVISIONS 2017

	Exercice 2016	Dotations			Reprises			Exercice 2017
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	39 963 281			1 412 068			1 468 719	39 906 630
2. Provisions réglementées	499 100 662			56 671 624			91 278 495	464 493 791
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	539 063 942	-	-	58 083 692	-	-	92 747 214	504 400 420
4. Provisions pour stocks	61 846 418	19 662 095			38 440 182			43 068 331
Provisions pour clients et personnel débiteur	6 189 920	6 540 477			3 432 937			9 297 460
5. Autres provisions pour risques et charges	62 040 886		4 207 295	74 835 981		624 696	22 191 213	118 268 253
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	130 077 224	26 202 572	4 207 295	74 835 981	41 873 119	624 696	22 191 213	170 634 045
TOTAL (A+B)	669 141 166	26 202 572	4 207 295	132 919 673	41 873 119	624 696	114 938 427	675 034 465

I.3.12 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION 2017

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice	
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
CELACO	STE IMMOBILIERE	3 000 000	33%	990 000	990 000	31/12/2017	7 451 996	1 175 786	1 246 214	
LES TEXTILES	STE IMMOBILIERE	196 500	100%	599 494	0	20/05/2017	169 095	-3 000	-	
STE YAM	STE IMMOBILIERE	10 000	50%	5 000	0	31/12/2017	-348 436	29 967	67 199	
SCI JAMILA	STE IMMOBILIERE	50 000	99,8%	1 334 640	0	31/12/2017	-847 132	51 000	54 000	
FROMAGERIE DOUKKALAS	FABRICATION FROMAGES	50 000 000	100%	194 999 900	194 999 900	31/12/2017	158 706 396	51 680 253	446 195 176	
AGRIGENE	GESTION GENISSE	29 000 000	100%	29 000 000	29 000 000	31/12/2017	13 626 875	6 223 175	225 797 696	
LAIT PLUS	FERME - PRODUCTION LAIT	346 000 000	100%	350 712 425	350 712 425	31/12/2017	116 837 829	6 617 341	192 631 312	
				577 641 459	575 702 325					

I.3.13 TABLEAU DES CREANCES 2017

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	5 881 965	5 881 965	0	0	0	0	0	0
* Prêts immobilisés	908 026	908 026	0					
* Autres créance financières	4 973 939	4 973 939						
DE L'ACTIF CIRCULANT	371 935 162	0	371 935 162	0	0	57 752 920	67 440 000	61 008 548
* Fournisseurs débiteurs	13 880 551		13 880 551					
* Clients et comptes rattachés	160 944 027		160 944 027					61 008 548
* Personnel	9 280 922		9 280 922					
* Etat	57 752 920		57 752 920			57 752 920		
* Comptes d'associés	67 440 000		67 440 000				67 440 000	
* Autres débiteurs	58 783 822		58 783 822					
* Comptes de régul. Actif	3 288 186		3 852 920					

I.3.14 TABLEAU DES DETTES 2017

Dettes	Total	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	1 282 090 510		1 282 090 510	101 205 304	184 365 372	105 383 428	28 257 937	149 280 456
* Fournisseurs	939 627 603		939 627 603	101 205 304	184 365 372			149 280 456
* Clients créditeurs	6 769 366		6 769 366					
* Personnel	106 994 467		106 994 467					
* Organismes sociaux	36 481 121		36 481 121			36 481 121		
* Etat	68 902 307		68 902 307			68 902 307		
* Comptes d'associés	28 257 937		28 257 937				28 257 937	
* Autres créanciers	94 120 478		94 120 478					
* Comptes de régular. Passif	937 229		937 229					

I.3.15 TABLEAU DES SURETES DONNEES OU REÇUES 2017

Tiers créditeurs ou débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
-------------------------------	-------------------------------	------------	----------------------------	---------------	---

* Sûretés données

* Sûretés reçues	385 119	1 DIVERS		Prêt Logement Personnel CL	4 210 000
------------------	---------	----------	--	-------------------------------	-----------

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

I.3.16 ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS CREDIT-BAIL 2017

Engagements donnés	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et cautions	-	43 500 000
Engagements en matière de pensions de retraites et Obligations similaires	236 166 788	240 579 539
Autres engagements donnés	63 275 479	114 457 495
Cautions fournisseurs	485 591 406	310 726 809
Couverture en devise	116 217 720	252 532 757
Engagement bon de commande	23 197 780	454 987 809
Total (1)	924 449 172	1 416 784 409

(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées

-

-

Engagements reçus	Montants exercice	Montants exercice précédent
* Avals et cautions	432 570 202	35 097 381
* Autres engagements reçus(hypothèques/crédit logement)	385 119	893 741
Total	432 955 321	35 991 122

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur
(sûretés reçues)

I.3.17 ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 2017

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	Exercice actuel	Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
				Souscrit	Appelé	libéré
SELHI ABDELAZIZ	N° 70 RUE MESONGE OASIS Casablanca	-	10	-	-	-
VILLE DE CASABLANCA		960	10	9 600		9 600
SFGP	60 RUE D'ALGER CASABALANCA	-	10	-	-	-
SNI	60 RUE D'ALGER CASABALANCA	-	10	-	-	-
BENCHEIKH DRISS	14 RUE DES FLAMANTS RIVIERA CASABALANCA.	10	10	100		100
CIE GERVAIS DANONE	17 BD HAUSSMANN-PARIS-France	2 752 780	10	27 527 800		27 527 800
DANONE	15 RUE DU HELDER, 75439 PARIS CEDEX 09 France	10	10	100		100
BASSIM JAI HOKIMI	3ALLEE DES MIMOSAS. ANFA CASABLANCA.	10	10	100		100
TRAKI DRISS	8 RUE LAKSOUSS HAY EL HANA CASA	10	10	100		100
BENNANI ABDELKRIM	4 RUE OULED ALYANE RABAT	10	10	100		100
ZAHIDI HJ DRISS		60	10	600		600
ZAHIDI HJ MUSTAPHA		60	10	600		600
SUCCESSION BEL FADLA HJ MED		150	10	1 500		1 500
HILALI BOUCHAIB		250	10	2 500		2 500
ARSALANE EL JADIDI MED		250	10	2 500		2 500
CHOURAK LARBI		10	10	100		100
KARAD KHALIFA		10	10	100		100
YASSINE HJ BOUCHAIB		10	10	100		100
ZAHIDI HJ BOUCHAIB		120	10	1 200		1 200
BEN MED MUSTAPHA		10	10	100		100
TARIK MUSTAPHA		250	10	2 500		2 500
SUCC BENDAGHA EL ALMI		30	10	300		300
SUCC SERRAJ MOKHTAR		60	10	600		600
BADAoui MED		120	10	1 200		1 200
BADAoui MADANI		120	10	1 200		1 200
EL MOUDDEN AHMED		30	10	300		300
TAUD AYMANE	8 AVENUE TAN TAN LOT. AL MANAR CASA	1	10	10		10
CARLES VALL	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	1	10	10		10
ARMANGAU PIERRE	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	1	10	10		10
LAMBLIN DIDIER		1	10	10		10
PONTY JACQUES	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	1	10	10		10
CAISSE NOMINATIVE		280	10	2 800		2 800
CIE GERVAIS DANONE	17 BOULVARD HAUSSMANN 75009 PARIS France	6 637 085	10	66 370 850		66 370 850
DIVERS CLIENTS AU PORTEUR		27 300	10	273 000		273 000
		9 420 000	10	94 200 000		94 200 000

I.3.18 PASSIF EVENTUEL 2017

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2016 et 2017 ne sont pas encore prescrits. Les déclarations discales de centrale Danone au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts, taxes.

La société Centrale Danone a fait l'objet d'un contrôle de l'Office des changes qui est toujours en cours. Centrale Danone estime que les redressements éventuels qui découleraient de ce contrôle n'auront pas d'impact significatif sur le résultat, la situation nette et la trésorerie de la société.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

Les déclarations sociales au titre de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

I.3.19 TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

A ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B AFFECTATION DES RESULTATS	
Prime d'émission		Réserve légale	
Report à nouveau	73 375 831	Autres Réserves	
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	80 451 187	Dividendes	80 070 000
Prélèvements sur les réserves		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	73 757 018
TOTAL A	153 827 018	TOTAL B	153 827 018

I.3.20 DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2017

I. DATATION

Exercice du : 01/ 01/ 2017 au 31/ 12/ 2017

* Date de clôture

31 DECEMBRE 2017

* Date d'établissement des états de synthèse (2)

26-févr-2018

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.

Dates	Indications des évènements
	* Favorables
	NEANT
	* Défavorables

I.4 ÉTATS DE SYNTHÈSE DES COMPTES SOCIAUX S1 2018

I.4.1 COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES S1 2018

En Mdh	S1 2017	S1 2018
Ventes de marchandises (en l'état)	222	255
Achats revendus de marchandises	226	269
Marge brute sur ventes en l'Etat	-4	-14
Production de l'exercice	3 012	2 402
Ventes de biens et services produits	3 001	2 356
Variation de stocks de produits	11	46
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
Consommations de l'exercice	2 399	2 033
Achats consommés de matières et de fournitures	1 839	1 487
Autres charges externes	560	546
Valeur Ajoutée	610	354
Subventions d'exploitation	0	0
Impôts et taxes	12	13
Charges de personnel	345	329
Excédent Brut d'Exploitation	253	12
Autres produits d'exploitation	18	68
Autres charges d'exploitation	-	-
Reprise d'exploitation, transfert de charges	35	11
Dotations d'exploitation	162	183
Résultat d'exploitation	144	-92
Résultat financier	58	40
Résultat courant	202	-52
Résultat non courant	-44	-14
Impôt sur le résultat	38	13
Résultat net de l'exercice	120	-80

I.4.2 BILAN - ACTIF S1 2018

En Mdh	S1 2018
Immobilisations en non valeurs	0
Frais préliminaires	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0
Primes de remboursement des obligations	
Immobilisations Incorporelles	3
Immobilisations en recherche et développement	-
Brevets, marques, droits & valeurs similaires	-
Fonds commercial	3
Autres immobilisations incorporelles	
Immobilisations Corporelles	1 578
Terrains	126
Constructions	300
Installations techniques, matériel et outillages	925
Matériel de transport	2
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	53
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles en cours	172
Immobilisations Financières	581
Prêts immobilisés	1
Autres créances financières	5
Titres de participation	576
Autres titres immobilisés	0
Ecart de Conversion - Actif	
Diminution des créances immobilisées	
Total - Actif immobilisé	2 163
Stocks	635
Marchandises	15
Matières et fournitures consommables	494
Produits en cours	
Produits intermédiaires et prod. resid.	
Produits finis	126
Créances de l'actif circulant	371
Fournisseurs débiteurs av. et acomptes	14
Clients et comptes rattachés	62
Personnel	5
Etat	60
Comptes d'associés	82
Autres débiteurs	110
Comptes de régularisation actif	13
Comptes transitoires ou d'attente	25
Titres et valeurs de placement	0
Ecart de conversion	1
Actif circulant	1 007
Trésorerie Actif	52
Chèques et valeurs à encaisser	19
Banques, T.G et C.C.P	18
Titres et valeurs de placement [1]	
Caisses, Régies d'avances et accréditifs	15
Trésorerie Actif	52
Total Actif	3 222

I.4.3 BILAN - PASSIF S1 2018

En Mdh	S1 2018
Financement permanent	1 232
Capital social ou personnel	94
Moins: actionnaires, capital souscrit non appelé	
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	9
Autres réserves	537
Report à nouveau	221
Résultats nets en instance d'affectation	
Résultat net de l'exercice	-80
Capitaux propres assimilés	449
<i>Dont subvention d'investissement</i>	-
<i>Dont provisions pour amortissements dérogatoires</i>	449
Dettes de financement	-
Provisions durables pour risques et charges	-
Ecart de conversion	-
Dettes du passif circulant	1 297
Fournisseurs et comptes rattachés	990
Clients créditeurs, avances et acomptes (consignations emballages)	6
Personnel	92
Organismes sociaux	37
Etat	59
Comptes d'associés	2
Autres créanciers	110
Comptes de régularisation passif	1
Autres provisions pour risques et charges	152
Ecarts de conversion - Passif	3
Trésorerie passif	537
Crédits d'escompte	-
Crédits de trésorerie	-
Banques (soldes créditeurs)	537
Total Passif	3 222

I.5 COMPTES CONSOLIDES 2015

I.5.1 BILAN CONSOLIDE ACTIF 2015

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE GROUPE CENTRALE DANONE		
(en milliers de dirhams)	31-déc-15	31-déc-14
ACTIF AU 31 Décembre 2015		
Goodwill	306	343
Immobilisations incorporelles	2 589 356	2 730 183
Immobilisations corporelles	52 365	52 365
Actif biologique	2 288	2 288
Immeubles de placement		
Titres mis en équivalence	4 932	7 072
Autres actifs financiers		
- Instruments dérivés de couverture		
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 580	3 720
- Prêts et créances		
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 352	3 352
- Actifs disponibles à la vente		
Créances d'impôts sur les sociétés	87 605	88 895
Impôts différés actifs	-10 268	-7 747
Autres débiteurs non courants	2 726 584	2 873 399
Actif non courant	15 748	19 743
Autres actifs financiers	3 895	8 891
- Instruments dérivés de couverture		
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Actifs disponibles à la vente		
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 853	10 852
- Prêts et créances et placements		
Actifs non courants détenus en vue de la vente	451 933	623 115
Stocks et en-cours	134 049	183 078
Créances clients	211 642	226 597
Autres débiteurs courants	73 994	205 611
Trésorerie et équivalent de trésorerie	887 366	1 258 144
Actif courant		
TOTAL ACTIF	3 613 950	4 131 543

I.5.2 BILAN CONSOLIDE PASSIF 2015

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE GROUPE CENTRALE DANONE		
<i>(en milliers de dirhams)</i>		
PASSIF AU 31 Décembre 2015	31-déc-15	31-déc-14
Capital	94 200	94 200
Primes d'émission et de fusion	935 687	944 774
Réserves		
Ecarts de conversion	52 984	41 184
Résultat net part du groupe		
Capitaux propres (part du groupe)	1 082 871	1 080 158
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 082 871	1 080 158
Provisions	5 032	3 857
Avantages du personnel	244 383	221 633
Dettes financières non courantes	41 085	113 875
- Instruments dérivés de couverture	-	-
- Dettes envers les établissements de crédit		113 875
- Dettes représentées par un titre		
- Dettes liées aux contrat de location financement	41 085	
Dettes d'impôts sur les sociétés		
Impôts différés Passifs	316 080	338 376
Dettes fournisseurs non courantes		
Autres créditeurs non courants	7 504	231
Passif non courant	614 084	677 972
Provisions	73 270	98 973
Dettes financières courantes	743 019	827 614
- Instruments dérivés de couverture	9 084	9 084
- Dettes envers les établissements de crédit	733 935	818 530
- Dettes représentées par un titre		
- Dettes liées aux contrat de location financement		
Dettes fournisseurs courantes	729 684	1 099 986
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Autres créditeurs courants	371 022	346 840
Passif courant	1 916 995	2 373 413
TOTAL PASSIF	3 613 950	4 131 543

I.5.3 COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDÉ 2015

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE GROUPE CENTRALE DANONE		
<i>(en milliers de dirhams)</i>		
Exercice clos les 31 Déc.2015	31-déc-15	31-déc-14
Chiffre d'affaires	6 744 922	7 043 111
Autres produits de l'activité	10 816	28 175
Produits des activités ordinaires	6 755 738	7 071 286
Achats	-4 119 144	-4 646 632
Autres charges externes	-1 205 137	-1 134 041
Frais de personnel	-785 779	-696 712
Impôts et taxes	-46 964	-19 713
Amortissements et provisions d'exploitation	-341 905	-406 484
Autres produits et charges d'exploitation	42 525	35 373
Charges d'exploitation courantes	-6 456 404	-6 868 209
Résultat d'exploitation courant	299 334	203 077
Cessions d'actifs	7 686	21 040
Charges de restructuration		
Cessions de filiales et participations		
Ecart d'acquisition négatifs		
Résultats sur instruments financiers	-4 996	8 891
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-58 963	-30 540
Autres produits et charges d'exploitation	-56 273	-609
Résultat d'exploitation	243 061	202 468
Coût de l'endettement financier net	-43 842	-49 825
Autres produits financiers	230	353
Autres charges financières	-16 525	-33 308
Résultat financier	-60 137	-82 780
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	182 924	119 688
Impôts sur les bénéfices	-131 606	-60 615
Impôts différés	1 666	-17 889
Résultat net des entreprises intégrées	52 984	41 184
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	52 984	41 184
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	52 984	41 184
Intérêts minoritaires		
Résultat net - Part du Groupe	52 984	41 184
	5,62	4,37

I.5.4 TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ 2015

GRUPE CENTRALE DANONE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ GROUPE CENTRALE DANONE

(en milliers de dirhams)

Exercice clos les 31 Déc.2015	31-déc-15	31-déc-14
Résultat net de l'ensemble consolidé	52 984	41 184
Ajustements pour		
Elimination des amortissements et provisions	345 262	436 226
Elimination des profits/pertes réévaluation (juste valeur)	17 786	2 166
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	7 686	21 040
Produits des dividendes	-	297
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	408 346	458 239
Elimination de la charge (produit) d'impôts	129 940	78 504
Elimination du coût de l'endettement financier net	43 842	49 825
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net impôt	582 128	586 568
Incidence de la variation du BFR	- 100 634	171 427
Impôts différés	- 131 606	60 615
Impôts payés	-	-
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	349 888	697 380
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Incidence des variations de périmètre	346 740	376 691
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisition d'actifs financiers	839	4 520
Variation des autres actifs financiers	-	2 575
Subvention d'investissement reçue	66 149	36 614
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Cessions d'actifs financiers	-	297
Dividendes reçus	43 842	49 825
Intérêts financiers versés	- 323 594	- 382 510
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	73 316	315 143
Incidence de la variation des taux de change	-	-
Incidence de changement des méthodes et principes comptables	47 022	273
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	612 919	612 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	659 941	612 919
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	47 022	273

PURPOSES ONLY
ERNST & YOUNG

FOR IDENTIFICATION ONLY
PwC Maroc SARL 6

I.5.5 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 2015

GRUPE CENTRALE DANONE

ETAT DU RESULTAT GLOBAL GROUPE CENTRALE DANONE		
<i>En milliers de dirhams</i>	31-déc-15	31-déc-14
Résultat de l'exercice	52 984	41 184
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger	-	-
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	-	-
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	-	-
Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées	-	-
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	52 984	41 184
Dont Intérêts minoritaires	-	-
Dont Résultat global net - Part du Groupe	52 984	41 184

FOR IDENTIFICATION
PURPOSES ONLY
ERNST & YOUNG

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

I.5.6 Tableau des immobilisations 2015

Note 15. ACTIFS NON COURANTS

15.1 Immobilisations corporelles

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

En Millions de MAD	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Redem. et mises au rebut	Clôture
Terrains	318	-	4	-	16	298
Terrains en location financement	24	-	-	-	24	-
Constructions	677	45	39	-	1	682
Installations tech, matériel & outillage	3 392	171	313	-	32	3 218
Installations tech, matériel & outillage en location financement	13	35	-	-	13	35
Matériel de transport	531	7	41	-	30	467
Matériel de transport en location financement	50	9	-	-	50	9
Mobilier, matériel de bureau & aménagements divers	351	31	26	-	12	344
Autres immobilisations corporelles	14	15	22	-	-	7
Immobilisations corporelles en cours	142	35	-	-	-	177
Amt. Constructions	-	250	20	30	2	258
Amt. Installtech, matériel & outill.	-	1 730	280	240	2	1 682
Amt. Installtech, mat. & outillage en location financement	-	31	-	1	31	1
Amt. matériel de transport	-	409	39	30	2	399
Amt. mat. de transport en location financement	-	64	-	1	64	1
Amt. mob, mat. de bureau & aménagements divers	-	263	27	30	2	264
Amt. mob, mat. de bureau & agmts divers en location financement	-	7	-	-	7	-
Amt. autres immobilisations corporelles	-	17	15	11	-	13
Perte de valeur installtech, matériel & outill.	-	10	-	15	-	25
Total immobilisations corporelles	2 731	347	58	360	-69	2 399

15.2 Actifs biologiques

En Millions de MAD	31/12/2015	31/12/2014
Actifs biologiques	77	77
Amortissements des actifs biologiques	- 25	- 25
Total Actifs biologiques	52	52

I.5.7 Tableau des provisions

Note 23. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

En Millions de MAD	31/12/2015	31/12/2014
Restructurations	13	13
Litiges	-	-
Garanties	60	85
Autres risques	-	-
Total	73	98

I.5.8 Tableau des prêts, créances et placements 2015

Note 16. PRÊTS, CREANCES ET PLACEMENTS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

En Millions de MAD	31/12/2015	31/12/2014
Autres prêts immobilisés - part < 1 an	12	10
Prêts immobilisés au personnel < 1 an		
Total Autres actifs financiers courants	12	10

Le traitement réservé à ce montant selon les normes IFRS serait d'actualiser les prêts immobilisés par capitaux propres en ramenant en résultat à l'occasion de chaque clôture la partie des intérêts qui concernent l'exercice en question.

Vu le montant relativement faible de cet impact, il a été décidé de ne pas le retraiter.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

I.5.9 Tableau des dettes consolidé 2015

Note 22. DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

22.1 Dettes financières non courantes

En Millions de MAD	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires		114
Emprunts auprès des établissements de crédit	41	
Dettes de location financement		
Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires		
Autres dettes financières		
Total dettes financières non courantes	41	114

22.2 Dettes financières courantes

En Millions de MAD	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires		828
Emprunts auprès des établissements de crédit	743	
Dettes de location financement		
Dettes sur engagement de rachat d'intérêts minoritaires		
Autres dettes financières		
Total dettes financières courantes	743	828

I.6 COMPTES CONSOLIDÉS 2016

I.6.1 BILAN ACTIF 2016

(en millions de dirhams)	Notes	Exercice clos le	
		2015	31 décembre 2016
		2015	2016
Actif			
<i>Goodwill</i>			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles	4.1	2 589	2 544
Actifs biologiques	4.2	52	52
Immeubles de placement	4.1	2	2
Titres mis en équivalence			
Prêts et créances		2	0
Actifs disponibles à la vente		3	3
Autres actifs financiers		5	3
Impôts différés	4.3	88	90
Autres débiteurs non courants (a)			
Actifs non courants		2 737	2 692
Autres actifs financiers		16	11
Instruments dérivés de couverture		4	
Prêts et créances et placements	4.4	12	11
Stocks	4.5	452	379
Clients et comptes rattachés	4.6	124	190
Autres comptes débiteurs	4.7	222	295
Disponibilités		74	168
Actifs courants		887	1 044
Total de l'actif		3 624	3 736

(a) Autres débiteurs non courants reclassés en passif au niveau des autres créditeurs non courants. Concernant la position au 31 décembre 2015, le solde de ce compte était présenté en moins de l'actif.

(b) La provision des créances gênées est reclassée en 2015 et 2016 du compte "autres débiteurs" vers le compte "clients"

I.6.2 BILAN PASSIF 2016

<i>(en millions de dirhams)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2016	
		2015	2016
Passif et capitaux propres			
Capital		94	94
Primes			
Réserves		936	887
Écarts de conversion			
Résultat net part du groupe		53	59
Capitaux propres – part du Groupe	4.8	1 083	1 041
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Capitaux propres	4.8	1 083	1 041
Provisions		5	7
Avantages du personnel	4.9	244	247
Dettes financières non courantes		33	50
Dettes liées aux contrats de location financement	4.10	33	50
Impôts différés	4.3	316	314
Autres créditeurs non courants (a)		18	25
Passifs non courants		616	643
Provisions	4.11	73	62
Dettes financières courantes	4.10	751	589
Instruments dérivés de couverture		9	3
Dettes envers les établissements de crédit		743	586
Fournisseurs et comptes rattachés	4.12	730	1 034
Autres créditeurs courants	4.13	371	368
Passifs courants		1 925	2 053
Total du passif et des capitaux propres		3 624	3 737

(a) Autres débiteurs non courants reclassés en passif au niveau des autres créditeurs non courants. Concernant la position au 31 décembre 2015, le solde de ce compte était présenté en moins de l'actif.

I.6.3 COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE ET RESULTAT PAR ACTION 2016

		Exercice clos le 31 décembre 2016	
(en millions de dirhams sauf résultat par action en dirhams)	Notes	2015	2016
Chiffre d'affaires net	3.1	6 745	6 824
Autres produits de l'activité		11	24
Produits des activités ordinaires		6 756	6 848
Achats	3.2	(4 119)	(4 044)
Autres charges externes	3.3	(1 205)	(1 246)
Frais du personnel	3.4	(786)	(791)
Impôts et taxes	3.5	(47)	(35)
Amortissements et provisions d'exploitation	3.6	(342)	(373)
Autres produits et charges d'exploitation		43	47
Charges d'exploitation courantes		(6 456)	(6 442)
Résultat d'exploitation courant		299	407
Cessions d'actifs	3.7	8	24
Résultats sur instruments financiers		(5)	(1)
Autres produits et charges d'exploitation non courants	3.8	(59)	(254)
Autres produits et charges d'exploitation		(56)	(230)
Résultat d'exploitation		243	176
Coût de l'endettement financier net	3.9	(44)	(33)
Autres produits financiers		0	0
Autres charges financières	3.9	(17)	(12)
Résultat avant impôts		183	132
Impôts sur les bénéfices	3.10	(132)	(88)
Impôts différés		2	16
Résultat net des sociétés intégrées		53	59
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net		53	59
Résultat net – part du Groupe		53	59
Résultat net – Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		0	0
Résultat net consolidé par action	3.11	5,62	6,31

I.6.4 ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 2016

Etat du résultat global

<i>(En millions de dirhams)</i>	2015	2016
Résultat de l'exercice	53	59
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies		20
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		(6)
Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE		73
Dont Intérêts minoritaires		
Résultat global net - Part du Groupe	53	73

I.6.5 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 2016

<i>(en millions de dirhams)</i>	2015	2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	53	69
Ajustements pour		
Elimination des amortissements et provisions	345	373
Elimination des profits/pertes réévaluation (juste valeur)	18	10
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(8)	(24)
Produits des dividendes		(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	408	417
Elimination de la charge (produit) d'impôts	130	72
Elimination du coût de l'endettement financier net	44	33
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net impôt	582	622
Incidence de la variation du BFR	(101)	235
Impôts différés		-
Impôts payés	(132)	(68)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	350	669
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(347)	(352)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des autres actifs financiers	1	2
Subvention d'investissement reçue		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	66	51
Cessions d'actifs financiers		
Dividendes reçus		
Intérêts financiers versés	(44)	(33)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(324)	(338)
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère		(60)
Dividendes payés aux minoritaires		
Emission de nouveaux emprunts	41	36
Remboursement d'emprunts	(114)	(12)
Remboursement de dettes résultant de contrat de location		
Diminution (augmentation) nette des prêts		
Diminution (augmentation) nette des placements		
Dividendes versés aux minoritaires		
Autres flux liés aux opérations de financement	(1)	(5)
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(73)	(81)
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence de changement des méthodes et principes comptables		
Variation globale de la trésorerie	(47)	257
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	(613)	(660)
Disponibilités au 31 décembre	(660)	(402)

I.6.6 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 2016

<i>(En millions de dirhams)</i>	Capital	Primes d'émission et de fusion	réserves	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2015	94		945	41	1 080		1 080
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur			(50)		(50)		(50)
Montants retraités à l'ouverture	94		895	41	1 030		1 030
Variation nette de juste valeur des instruments financiers							
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres							
Affectation du résultat N-1			41	(41)			
Dividendes distribués							
Titres d'autocontrôle							
Variation de périmètre							
Résultat de l'exercice				53	53		53
Ecarts de conversion							
Autres variations							
Au 31 décembre 2015	94		936	53	1 083		1 083

<i>(En millions de dirhams)</i>	Capital	Primes d'émission et de fusion	réserves	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2016	94		936	53	1 083		1 083
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur							
Montants retraités à l'ouverture	94		936	53	1 083		1 083
Variation nette de juste valeur des instruments financiers							
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres							
Affectation du résultat N-1			53	(53)			
Dividendes distribués			(99)		(99)		(99)
Titres d'autocontrôle							
Variation de périmètre							
Résultat de l'exercice				59	59		59
Ecarts de conversion							
Autres variations			(3)		(3)		(3)
Au 31 décembre 2016	94		887	59	1 041		1 041

I.6.7 tableau de variation des immobilisations 2016

Note 4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par le Groupe figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations corporelles utilisées par le Groupe au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif. La valeur inscrite au bilan correspond au montant le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des loyers futurs. L'évaluation du niveau des risques et avantages transférés s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé dans la rubrique Dettes financières.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des actifs (Cf. Note I : Principes comptable).

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat en fonction de leur nature et de leur utilisation.

Suivi de la valeur des immobilisations corporelles

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation corporelle a pu perdre de la valeur, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) :

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité ;

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le Groupe.

La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation s'avère être inférieure à sa valeur nette comptable.

(En millions de dirhams)	Ouverture	Acquisitions	Cession/Mise en rebut	Reclassement	Dotation de l'exercice	Clôture
Terrains	297	-	(11)	-	-	286
Terrains en location financement	-	19	-	-	-	19
Constructions	681	3	(6)	39	-	717
Installations tech, matériel & outillage	3 218	19	(125)	143	-	3 255
Installations tech, matériel & outillage en location financement	35	-	-	-	-	35
Matériel de transport	467	-	(246)	2	-	224
Matériel de transport en location financement	9	12	-	-	-	21
Mobilier, matériel de bureau & aménagements divers	344	1	(7)	17	-	354
Autres immobilisations corporelles	7	18	(21)	-	-	4
Immobilisations corporelles en cours	177	279	-	(201)	-	255
Amt. Constructions	(258)	-	5	-	(23)	(276)
Amt. installtech, matériel & outil.	(1 682)	-	120	-	(282)	(1 844)
Amt installtech, mat & outillage en location financement	(1)	-	-	-	(5)	(6)
Amt matériel de transport	(399)	-	244	-	(15)	(170)
Amt. matl de transport en location financement	(1)	-	-	-	(7)	(8)
Amt mob, matl de bureau & aménagements divers	(264)	-	7	-	(31)	(288)
Amt. autres immobilisations corporelles	(13)	-	17	-	(6)	(2)
Perte de valeur installtech, matériel & outill.	(27)	-	-	-	(6)	(33)
Total Immobilisations corporelles	2 589	352	(23)	-	(374)	2 544

La baisse des immobilisations est expliquée par :

- * Acquisitions pour +352Mdh (CDA pour 304 Mdh relative aux ITMO, Lait plus pour 31 Mdh (génisses importés +13 Mdh et produites +18 Mdh) et (FDD pour +19Mdh)
- * Cession et write off pour un net de -29 Mdh (matériel de transport de centrale)
- * Amortissements de la période pour -368 Mdh

Ce poste inclue les immobilisations acquises en location financement notamment le terrain agence commerciale de Tanger pour 19 Mdh, les véhicules de transport petit forestier cédé en lease back, les bacs à lait et frigos.

Conformément au § 8 de la norme IAS 16, les pièces de rechange dites stratégiques ont été reclassées en immobilisations. L'impact de ce retraitement est un produit de 3,4 Mdh suite à l'importance des consommations de l'exercice 2016, comptabilisés en social en charges et plutôt amorti sur la durée de vie restante dans les comptes IFRS.

Conformément à la norme IAS 40, le groupe qualifie en immeuble de placement toute immobilisation classée au niveau des comptes sociaux en hors exploitation pour une valeur nette de 2 Mdh.

I.6.8 Variation des provisions 2016

Note 4.11 Provisions pour risques et charges

La variation concerne principalement la reprise de provision sur litiges sociaux & fournisseurs.

I.6.9 Tableau des prêts et créances 2016

Note 4.4 Prêts et créances de placements

(En millions de dirhams)	31-déc-15	31-déc-16
Autres prêts immobilisés - part < 1 an	12	11
Prêts immobilisés au personnel < 1 an	-	-
Total Autres actifs financiers courants	12	11

I.6.10 Dettes financières courantes et non courantes 2016

Les dettes financières courantes correspondent principalement à des dettes envers les établissements de crédit.

La baisse de ce poste est expliquée par d'amélioration du BFR suite à l'augmentation organique de la dette fournisseurs +165 Mdh (passage du règlement fin de mois 30j+2 / 60j+2), la dette fiscale suite au redressement a un impact de +90 Mdh et aussi la dette fournisseurs Agrigène qui augmente de +25 Mdh suite à la reprise d'importation des génisses.

Les dettes financières non courantes correspondent du restant dû au titre des actifs corporels acquis en location financement. La variation de ce poste est liée à l'acquisition du terrain de Terrain pour 19 Mdh et véhicules petit forestier pour le reste.

I.7 COMPTES CONSOLIDÉS 2017

I.7.1 BILAN ACTIF 2017

Etat de la situation financière CDA

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2017	
(en millions de dirhams)		2017	2016
Actif			
Goodwill			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles	4.1	2 457	2 544
Actifs biologiques	4.2	64	52
Immeubles de placement	4.1	2	2
Titres mis en équivalence			
Prêts et créances		0	0
Actifs disponibles à la vente		3	3
Autres actifs financiers		3	3
Impôts différés	4.3	92	90
Autres débiteurs non courants (a)		118	2 892
Actifs non courants			11
Autres actifs financiers			
Instruments dérivés de couverture			
Prêts et créances et placements	4.4	4	11
Stocks	4.5	352	379
Clients et comptes rattachés	4.6	217	190
Autres comptes débiteurs	4.7	150	205
Disponibilités		93	165
Actifs courants		827	1 044
Total de l'actif		3 445	3 737

I.7.2 BILAN PASSIF 2017

Etat de la situation financière CDA

(en millions de dirhams)	Notes	Exercice clos le	
		2017	31 décembre 2016
Passif et capitaux propres			
Capital		94	94
Primes		851	887
Réserves			
Écarts de conversion		115	59
Résultat net part du groupe		1 081	1 041
Capitaux propres – part du Groupe	4.8		
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Capitaux propres	4.8	1 081	1 041
Provisions	4.11	8	7
Avantages du personnel	4.9	243	247
Dettes financières non courantes		79	50
Dettes liées aux contrats de location financement	4.10	79	50
Impôts différés	4.3	298	314
Autres créanciers non courants (a)			25
Passifs non courants			643
Provisions	4.11	15	62
Dettes financières courantes	4.10	281	680
Instruments dérivés de couverture		8	3
Dettes envers les établissements de crédit		255	680
Fournisseurs et comptes rattachés	4.12	1 074	1 034
Autres créanciers courants	4.13	297	388
Passifs courants		1 747	2 053
Total du passif et des capitaux propres		3 445	3 737

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
 PwC Maroc S.A.

I.7.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE CDA ET RESULTAT PAR ACTION - 2017

Compte de résultat consolidé CDA et résultat par action

		Exercice clos le 31 décembre 2017	
(en millions de dirhams sauf résultat par action en dirhams)	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires net	3.1	6 519	6 824
Autres produits de l'activité		33	24
Produits des activités ordinaires		6 552	6 848
Achats	3.2	(3 975)	(4 044)
Autres charges externes	3.3	(1 175)	(1 248)
Frais du personnel	3.4	(697)	(791)
Impôts et taxes	3.5	(30)	(35)
Amortissements et provisions d'exploitation	3.6	(405)	(373)
Autres produits et charges d'exploitation		52	47
Charges d'exploitation courantes		(6 239)	(6 442)
Résultat d'exploitation courant		322	407
Cessions d'actifs	3.7	1	24
Résultats sur instruments financiers		0	(1)
Autres produits et charges d'exploitation non courants	3.8	(64)	(254)
Autres produits et charges d'exploitation		(63)	(230)
Résultat d'exploitation		238	176
Coût de l'endettement financier net	3.9	(29)	(33)
Autres produits financiers		2	0
Autres charges financières	3.9	(9)	(12)
Résultat avant impôts		188	132
Impôts sur les bénéfices	3.10	(68)	(88)
Impôts différés		15	16
Résultat net des sociétés intégrées		116	69
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net		116	69
Résultat net – part du Groupe		116	69
Résultat net – Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		0	0
Résultat net consolidé par action	3.11	12,26	6,31

I.7.4 ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 2017

Etat du résultat global

(En millions de dirhams)	2017	2016
Résultat de l'exercice	118	59
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Parte efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecart actuariel sur les obligations des régimes à prestations définies	4	20
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	(1)	(5)
Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	118	73
Dont Intérêts minoritaires		
Résultat global net - Part du Groupe	118	73

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc S.A.R.L.

I.7.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ 2017

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En millions de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	réserves	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2016	94		936	53	1 083		1 083
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur							
Montants retraités à l'ouverture	94		936	53	1 083		1 083
Variation nette de juste valeur des instruments financiers							
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres							
Affectation du résultat N-1			53	(53)			
Dividendes distribués			(99)		(99)		(99)
Titres d'autocontrôle							
Variation de périmètre							
Résultat de l'exercice				59	59		59
Ecart de conversion							
Autres variations			(3)		(3)		(3)
Au 31 décembre 2016	94		887	59	1 041		1 041

(En millions de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	réserves	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1er janvier 2017	94		887	59	1 041		1 041
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur							
Montants retraités à l'ouverture	94		887	59	1 041		1 041
Variation nette de juste valeur des instruments financiers							
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres							
Affectation du résultat N-1			59	(59)			
Dividendes distribués			(80)		(80)		(80)
Titres d'autocontrôle							
Variation de périmètre							
Résultat de l'exercice				115	115		115
Ecart de conversion							
Autres variations			(15)		(15)		(15)
Au 31 décembre 2017	94		851	115	1 061		1 061

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc S.A.R.L.

I.7.6 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dirhams)	2017	2016
Résultat net de l'ensemble consolidé	115	89
Ajustements pour		
Élimination des amortissements et provisions	403	373
Élimination des profits/pertes réévaluation (juste valeur)	17	10
Résultats de cession et des pertes et profits de durée	(1)	(24)
Produits des dividendes	0	(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	634	417
Élimination de la charge (produit) d'impôts	72	72
Élimination du coût de l'endettement financier net	29	33
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net impôt	836	822
Incidence de la variation du BFR	93	235
Impôts d'intérêts		-
Impôts payés	(88)	(88)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	641	889
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(338)	(352)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des autres actifs financiers	(2)	2
Subvention d'investissement reçue		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	81
Cessions d'actifs financiers		
Dividendes reçus		
Intérêts financiers versés	(29)	(33)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(336)	(338)
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(80)	(99)
Dividendes payés aux minoritaires		
Emission de nouveaux emprunts	33	36
Remboursement d'emprunts	(18)	(12)
Remboursement de dettes résultant de contrat de location		
Diminution (augmentation) nette des prêts		
Diminution (augmentation) nette des placements		
Dividendes versés aux minoritaires		(6)
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(86)	(81)
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence de changement des méthodes et principes comptables		
Variation globale de la trésorerie	240	257
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	(402)	(660)
Disponibilités au 31 décembre	(162)	(402)

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

I.7.7 tableau des immobilisations consolidé 2017

Note 4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par le Groupe figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations corporelles utilisées par le Groupe au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif. La valeur inscrite au bilan correspond au montant le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des loyers futurs. L'évaluation du niveau des risques et avantages transférés s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé dans la rubrique Dettes financières.

Suivi de la valeur des immobilisations corporelles

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation corporelle a pu perdre de la valeur, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) :

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité ;

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des actifs (Cf. Note 1 : Principes comptable).

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est répartie par destination dans les différentes lignes du compte de résultat en fonction de leur nature et de leur utilisation.

s.c

du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le Groupe.

La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation s'avère être inférieure à sa valeur nette comptable.

(En millions de dirhams)	Ouverture	Acquisitions	Cession	Reclassement et mise en rebut	Dotations de l'exercice	Clôture
Terrains	286	-	-	-	-	286
Terrains en location financement	19	-	-	-	-	19
Constructions	717	9	(1)	-	-	725
Installations tech, matériel & outillage	3 255	231	(56)	(27)	-	3 403
Installations tech, matériel & outillage en location financement	35	33	-	-	-	68
Matériel de transport	224	1	(82)	1	-	144
Matériel de transport en location financement	21	-	-	-	-	21
Mobilier, matériel de bureau & aménagements divers	354	22	-	-	-	376
Autres immobilisations corporelles	4	-	(23)	31	-	12
Immobilisations corporelles en cours	255	43	(5)	36	-	257
Amortissements Constructions	(276)	-	-	(14)	(32)	(322)
Amortissements Installations tech, matériel & outillage	(1 844)	-	56	(3)	(269)	(2 060)
Amortissements Installations tech, mat & outillage en location financement	(6)	-	-	-	(12)	(16)
Amortissements matériel de transport	(170)	-	77	9	(10)	(94)
Amortissements mat de transport en location financement	(8)	-	-	-	(5)	(13)
Amortissements mob, mat de bureau & aménagements divers	(286)	-	-	-	(29)	(317)
Amortissements autres immobilisations corporelles	(2)	-	-	-	(3)	(5)
Perte de valeur installations tech, matériel & outillage	(33)	-	-	-	-	(33)
Total immobilisations corporelles	2 644	339	(34)	(33)	(360)	2 457

I.7.8 tableau des provisions consolidé 2017

Note 4.11 Provisions pour risques et charges

Le poste des provisions pour risques et charges correspond à des litiges sociaux et fournisseurs. La variation de ce poste se présente comme suit :

(En millions de dirhams)	Ouverture	Dotation	Preprise (provisionnée)	Preprise (provision utilisée)	Clôture
Provisions environnement	7	2	-	-	8
Provisions litiges	62	74	21	1	115
Total provisions pour risques et charges	69	76	21	1	123

I.7.9 tableau des prêts et créances consolidé 2017

Note 4.4 Prêts et créances de placements

(En millions de dirhams)	31-déc-17	31-déc-18
Autres prêts immobilisés - part < 1 an	14	11
Prêts immobilisés au personnel < 1 an	-	-
Total Autres actifs financiers courants	14	11

I.7.10 dettes financières courantes et non courantes consolidé 2017

Note 4.10 Dettes financières courantes et non courantes

Les dettes financières courantes correspondent principalement à des dettes envers les établissements de crédit.

La baisse de ce poste est expliquée par d'amélioration du BFR suite à l'augmentation organique de la dette fournisseurs +165 Mdh (passage du règlement fin de mois 30j+2 / 60j+2), la dette fiscale suite au redressement a un impact de +90 Mdh et aussi la dette fournisseurs Agrigène qui augmente de +25 Mdh suite à la reprise d'importation des génisses.

Les dettes financières non courantes correspondent du restant dû au titre des actifs corporels acquis en location financement. La variation de ce poste est liée à l'acquisition du terrain de Terrain pour 19 Mdh et véhicules petit forestier pour le reste.

I.7.11 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Normes comptables applicables

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article III, paragraphe 2.7 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) version janvier 2012 entrée en vigueur le 1er avril 2012, les états financiers consolidés du Groupe Centrale Laitière sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et telles que publiées à cette même date.

Les comptes consolidés de Danone (la "Société") et de ses filiales (le "Groupe") au titre de l'exercice 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Danone le 15 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 08 juin 2018.

Les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont présentés en Dirhams. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions de dirhams et arrondis au million le plus proche. De façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par

rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

L'établissement des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations qui ont une incidence sur les montants reconnus dans le bilan et le compte de résultat.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de volatilité économique et financière.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de Danone exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS ne le traitent pas de manière explicite.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospectives est autorisée, notamment :

- IFRS 15 relatif aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients dont la date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2018
- IFRS 18, Contrats de location ;
- IFRS 9, Instruments financiers.

L'impact de ces normes et amendements sur les résultats et la situation financière du Groupe sont en cours d'évaluation.

Principes de consolidation

a) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
CENTRALE DANONE	100%	100%	Intégration globale
FROMAGERIE DES DOUKKALAS	100%	100%	Intégration globale
LAIT PLUS	100%	100%	Intégration globale
AGRIGENE	100%	100%	Intégration globale

b) Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

c) Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait des cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des opérations libellées en devises

La monnaie de présentation des comptes est le Dirhams. Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes non monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change latents qui en résultent, sont comptabilisés en résultat financier.

Immobilisations Incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- logiciels : de 3 à 4 ans
- Frais de développement : de 3 à 4 ans
- Brevets : de 3 à 4 ans
- Autres immobilisations incorporelles : de 3 à 4 ans

Immobilisations corporelles

Règle spécifique à la première adoption : Dans le cadre de la première application des normes IFRS et conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a procédé à l'évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2006 de certains de ses actifs (essentiellement les terrains), et a retenu cette valorisation comme coût présumé. Les évaluations à la juste valeur ont été réalisées par des experts indépendants.

Principes applicables depuis le 1^{er} janvier 2006 :

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

- Constructions spécifiques (mines) : de 25 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 8 à 25 ans
- Matériel de transport : de 8 à 12 ans
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers : de 4 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : de 5 à 10 ans

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services. Le groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation

Le Groupe a opté pour la méthode du cout pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de Valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la

maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations signés par le Groupe (bailleur) avec ses clients sont des contrats de location simple. Dans ces contrats, les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchises, paliers, droits d'entrée) sont étalés sur la durée ferme du bail, sans tenir compte de l'indexation. La période de référence retenue est la première période ferme du bail. Les frais directement encourus et payés à des tiers pour la mise en place d'un contrat de location sont inscrits à l'actif, dans le poste « immeubles de placement » ou autres postes d'immobilisations concernées, et amortis sur la durée ferme du bail.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ». Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la

base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Actifs financiers

a) Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

b) Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente (AFS) et figurent au bilan pour leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, elle correspond au coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles.

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Sauf exception, le Groupe considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 20 % au moins de sa valeur ou s'il baisse sur une période sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

c) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

Application de la comptabilité de couverture :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat et compensée pour la part efficace par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;

- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte les autres produits et charges financiers ;
- Pour la couverture d'investissement net à l'étranger, le gain ou la perte résultant de la couverture sera différé en capitaux propres jusqu'à la cession totale ou partielle de l'investissement.

Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprennent la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteur d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Dé-comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

I.8 COMPTES CONSOLIDES S1 2018

I.8.1 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE S1 2018

En Mdh	S1 2017	S1 2018
Chiffre d'affaires	3 224	2 618
Autres produits de l'activité	34	109
Produits des activités ordinaires	3 258	2 727
Achats	-1 954	-1 665
Autres charges externes	-591	-562
Frais de personnel	-368	-335
Impôts et taxes	-23	-23
Amortissements et provisions d'exploitation	-202	-261
Autres produits et charges d'exploitation nets	16	26
Charges d'exploitation courantes	-3 123	-2 820
Résultat d'exploitation courant	135	-94
<i>Résultat d'exploitation courant (REXC/CA)</i>	<i>4,2%</i>	<i>-3,6%</i>
Cessions d'actifs	0	0
Cessions des filiales et participations		
Résultats sur instruments financiers	0	0
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-28	12
Autres produits et charges d'exploitation	-28	-12
Résultat des activités opérationnelles	107	-81
Coût de l'endettement financier net	-12	-13
Autres produits financiers	2	1
Autres charges financières	-5	-8
Résultat financier	-15	-20
Résultat avant impôts	92	-101
<i>Marge avant impôt (RAI/CA)</i>	<i>2,9%</i>	<i>-3,9%</i>
Impôts sur les bénéfices	-55	-25
Impôts différés	19	12
Résultat net	56	-115
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>1,7%</i>	<i>-4,4%</i>
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	56	-115
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	56	-115
Intérêts minoritaires		
Résultat net - Part du Groupe	56	-115
Résultat net par action – en dirhams	5,9	-12,2

I.8.2 BILAN - ACTIF CONSOLIDE S1 2018

En Mdh	S1 2018
Actif	
Goodwill	-
Immobilisations incorporelles, net	0
Immobilisation corporelles, net	2 385
Actifs biologiques	67
Immeubles de placement, net	2
Titres mis en équivalence	-
Autres actifs financiers	2
- Instruments dérivés de couverture	
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	
- Prêts et créances	45
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
- Actifs disponibles à la vente	2
Créances d'impôts sur les sociétés	
Impôts différés actifs	97
Autres débiteurs non courants	3
Actif non courant	2 557
Autres actifs financiers	8
- Instruments dérivés de couverture	
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	
- Actifs disponibles à la vente	
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
- Prêts et créances et placements	8
Actifs non courants détenus en vue de la vente	
Stocks et en-cours	744
Créances clients	129
Autres débiteurs courants	187
Trésorerie et équivalent de trésorerie	52
Actif courant	1 120
Total Actif	3 677

I.8.3 BILAN -PASSIF CONSOLIDE S1 2018

En Mdh	S1 2018
Passif	
Capital	94
Primes d'émission et de fusion	
Réserves	974
Ecart de conversion	
Résultat net part du groupe	-115
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	953
Intérêts minoritaires	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	953
Provisions	0
Avantages du personnel	228
Dettes financières non courantes	80
- Instruments dérivés de couverture	-
- Dettes envers les établissements de crédit	-
- Dettes représentées par un titre	-
- Dettes liées aux contrat de location financement	-
Dettes d'impôts sur les sociétés	-
Impôts différés Passifs	294
Dettes fournisseurs non courantes	-
Autres créditeurs non courants	5
Passif non courant	607
Provisions	156
Dettes financières courantes	577
- Instruments dérivés de couverture	2
- Dettes envers les établissements de crédit	575
- Dettes représentées par un titre	-
- Dettes liées aux contrat de location financement	-
Dettes fournisseurs courantes	1 102
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	-
Autres créditeurs courants	282
Passif courant	2 117
Total Passif	3 677

I.8.4 Notes relatives aux comptes consolidés S1 2018

• REFERENTIEL COMPTABLE

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article III, paragraphe 2.7 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) version janvier 2012 entrée en vigueur le 1er avril 2012, les états financiers consolidés du Groupe Centrale Danone sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et telles que publiées à cette même date.

• PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés sur lesquelles Centrale Danone exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés dans lesquelles Centrale Danone détient plus de 50% des droits de vote. Le périmètre de consolidation comprend la société mère Centrale Danone S.A. et les filiales Fromageries de Doukkala, Lait plus et Agrigène. Les opérations entre les sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées en consolidation.

• PRINCIPES COMPTABLES

A- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

La monnaie de présentation des comptes est le Dirhams. Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions. Les créances et dettes non monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change latents qui en résultent, sont comptabilisés en résultat financier en conformité avec les prescriptions des normes comptables Internationales.

B. IMMOBILISATIONS

B.1. Immobilisations incorporelles : Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

B.2. Immobilisations corporelles : Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient moins les amortissements et les pertes de valeur. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

B3. Contrats de location : Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les autres contrats de location sont classés en location simple.

B4. Valeur recouvrable des immobilisations : Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

C. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

D. PROVISIONS

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en résultat financier.

E. IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

F. CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

- **Nouvelles normes et Interprétations IFRS**

Au 30 juin 2018, le groupe Centrale Danone a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2017 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1er janvier 2018.

- Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1er janvier 2018 :

- **IFRS 9 : Instruments financiers**

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1er janvier 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs. Quant aux dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture, le Groupe les applique avec une approche prospective conformément aux dispositions édictées par IFRS 9. L'impact de l'application de cette norme au 1er janvier 2018 n'est pas matériel.

- **IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients**

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1er janvier 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. L'impact de l'application de cette norme au 1er janvier 2018 n'est pas matériel.

- **IFRS 16 : Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "contrats de location". IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les Interprétations IFRIC et SIC associées et vise à supprimer pour les preneurs la distinction qui était précédemment faite entre "contrats de location simple" et "contrat de location financement". Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1er janvier 2019. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation et a retenu l'approche rétrospective avec présentation d'une année comparative pour sa première application. L'impact d'IFRS 16 est en cours d'évaluation. Compte tenu des changements normatifs attendus et des incertitudes portant notamment sur la durée des contrats à retenir, les éléments détaillés dans les annexes au 31 décembre 2017 au titre des locations ne représentent pas une indication de ce que pourrait être l'impact de l'application d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe.

II. COMPTES COMPAGNIE FROMAGERIE DES DOUKKALA S.A.

ANNEE 2015

II.1 BILAN ACTIF 2015

		Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015			EXERCICE PRECEDENT
ACTIF		EXERCICE			Net
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 748 005,90	1 748 005,90	0,00	72 842,29
A	* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
C	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 748 005,90	1 748 005,90	0,00	72 842,29
T	* Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	194 535,21	0,00	194 535,21	194 535,21
F	* Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
I	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	194 535,21	0,00	194 535,21	194 535,21
I	* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
M	* Autres immobilisations incorporelles			0,00	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	282 537 539,88	169 608 739,25	112 928 800,63	119 296 627,09
D	* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
B	* Constructions	45 144 843,67	15 099 632,03	30 045 211,64	32 303 044,17
I	* Installations techniques, matériel & outillage	219 340 269,01	143 143 672,03	76 196 596,98	69 628 689,72
L	* Matériel de transport	720 394,69	613 668,01	106 726,68	263 618,23
I	* Mobilier de bureau, aménagements divers	13 201 974,31	10 180 651,05	3 021 323,26	2 459 455,19
S	* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
E	* Immobilisations corporelles en cours	4 100 240,40	571 695,13	3 528 545,27	3 343 420,40
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	159 818,87	0,00	159 818,87	197 958,80
	* Prêts immobilisés	70 424,67	0,00	70 424,67	179 564,50
	* Autres créances financières	89 394,20	0,00	89 394,20	9 394,30
	* Titres de participation			0,00	
	* Autres titres immobilisés		0,00	0,00	0,00
	ECART DE CONVERSION ACTIF (E)	0,00		0,00	0,00
	* Diminution des créances immobilisées	0,00		0,00	0,00
	* Augmentation des dettes financières	0,00		0,00	0,00
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	284 639 899,56	171 356 745,15	113 283 154,51	110 751 953,98
	STOCKS (F)	30 639 671,88	3 359 973,47	27 279 698,41	57 920 703,62
A	* Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
C	* Matériel et fournitures consommables	27 517 770,31	3 359 973,47	24 157 796,84	41 762 537,37
T	* Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
I	* Produits intermédiaires et produits résiduels		0,00	0,00	0,00
F	* Produits finis	3 121 901,57	0,00	3 121 901,57	16 158 166,25
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	105 911 630,88	3 016 454,74	102 895 179,06	74 236 380,26
C	* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 570 602,88		1 570 602,88	0,00
I	* Clients et comptes rattachés	68 382 268,22	3 016 454,74	65 365 813,48	42 401 779,06
R	* Personnel	329 469,37		329 469,37	353 190,66
C	* Etat	11 800 966,71	0,00	11 800 966,71	7 455 739,36
U	* Comptes sociétés apparentées	23 506 691,00	0,00	23 506 691,00	23 398 347,00
L	* Autres débiteurs	185 595,62	0,00	185 595,62	573 295,26
A	* Compte de régularisation Actif	0,00	0,00	0,00	44 000,00
N	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00	0,00	0,00	9,00
T	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	14 697,71	0,00	14 697,71	3 112,42
	(Eléments circulants)				
	TOTAL II (F + G + H + I)	136 568 003,39	6 376 428,21	130 191 575,18	132 160 196,30
	TRESORERIE - ACTIF				
R	* Chèques et valeurs à encaisser	64 779,55	0,00	64 779,55	0,00
E	* Banque, T.G. et C.C.P.	142 776,53	0,00	142 776,53	286 357,92
S	* Caisse, Régies d'avances et créditeurs	79 414,53	0,00	79 414,53	55 673,06
O					
	TOTAL III	286 970,61	0,00	286 970,61	342 030,98
	TOTAL GENERAL I + II + III	421 492 873,56	177 733 173,36	243 759 700,30	243 254 191,23

II.2 BILAN PASSIF 2015

BILAN (Passif) (modèle normal)

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
F	FONDS PROPRES		
I	* Capital social ou personnel (1)	50 000 000,00	50 000 000,00
N	* Moins : actionnaires , capital souscrit non appelé		
A	Capital appelé		
N	dont versé . . .		
C	* Primes d'émission, de fusion , d'apport		
E	* Ecart de réévaluation		
M	* Réserve légale	5 000 000,00	5 000 000,00
E	* Autres réserves	33 691 400,00	33 691 400,00
N	* Report à nouveau (2)	300 999,94	345 395,00
T	* Résultats nets en instance d'affectation (2)	0,00	
	* Résultat net de l'exercice (2)	57 821 779,97	47 455 604,94
P	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	146 814 179,91	136 492 399,94
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	18 983 810,78	20 370 265,66
R	* Subventions d'investissement	0,00	0,00
M	* Provisions réglementées	18 983 810,78	20 370 265,66
A		0,00	0,00
N	DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	0,00
E	* Emprunts obligataires	0,00	0,00
N	* Autres dettes de financement	0,00	0,00
T		0,00	0,00
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0,00	0,00
	* Provisions pour risques	0,00	0,00
	* Provisions pour charges	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0,00	0,00
	* Augmentation de créances immobilisées	0,00	0,00
	* Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	165 797 990,69	156 862 665,60
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	72 979 756,82	71 440 791,94
A	* Fournisseurs et comptes rattachés	52 811 559,43	61 239 058,29
S	* Clients créditeurs , avances et acomptes	0,00	0,00
I	* Personnel	6 539 395,65	1 432 262,33
F	* Organismes sociaux	1 421 038,84	1 185 912,37
	* Etat	12 205 651,06	7 593 558,95
C	* Comptes d'associés	0,00	0,00
I	* Autres créanciers	2 111,84	0,00
R	* Comptes de régularisation - passif	0,00	0,00
U	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	656 128,23	634 592,34
L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants) (H)	178 256,57	442 356,10
	TOTAL II (F + G + H)	73 814 141,62	72 517 740,38
T	TRESORERIE PASSIF		
R	* Crédits d'escompte	0,00	0,00
E	* Crédits de trésorerie	0,00	0,00
S	* Banques (soldes créditeurs)	4 147 567,99	13 873 785,28
O	TOTAL III	4 147 567,99	13 873 785,28
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	243 759 700,30	243 254 191,26

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) , déficitaire (-)

II.3 COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES 2015

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (hors taxes)
(modèle normal)

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2			
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION					
	*Ventes de marchandises (en l'état)	25 637 335,33	0,00	25 637 335,33	14 555 800,35	
	*Ventes de biens et services produits	431 265 347,78	0,00	431 265 347,78	405 117 639,79	
	Chiffres d'affaires	456 902 683,11	0,00	456 902 683,11	419 673 440,14	
	*Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-13 036 264,68	0,00	-13 036 264,68	4 370 172,46	
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00			0,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	
	* Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	
	* Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	
	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 362 789,17	0,00	1 362 789,17	0,00	
	TOTAL I	445 229 207,60	0,00	445 229 207,60	424 043 612,60	
	I I	II CHARGES D'EXPLOITATION				
		* Achats revendus (2) de marchandises	25 545 366,50	0,00	25 545 366,50	14 041 501,66
* Achats consommés (2) de matières et fournitures		203 691 651,82	0,00	203 691 651,82	219 968 476,14	
* Autres charges externes		83 651 883,66	0,00	83 651 883,66	65 479 456,56	
* Impôts et taxes		1 089 740,02	0,00	1 089 740,02	1 069 160,00	
* Charges de personnel		31 756 500,12	0,00	31 756 500,12	24 679 332,60	
* Autres charges d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	
* Dotations d'exploitation		16 849 978,44	0,00	16 849 978,44	17 305 802,57	
Total II	362 585 120,56	0,00	362 585 120,56	338 563 731,53		
	III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			82 644 067,04	65 479 881,07	
F I N A N C I E R	IV PRODUITS FINANCIERS					
	* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
	* Gains de change	1 941 793,13	0,00	1 941 793,13	496 124,62	
	* Intérêts et autres produits financiers	600 228,41	0,00	600 228,41	1 476 576,40	
	* Reprises financières : transferts de charges	3 112,41	0,00	3 112,41	168 931,43	
TOTAL IV	2 545 133,95	0,00	2 545 133,95	2 131 632,45		
V	V CHARGES FINANCIERES					
	* Charges d'intérêts	77 605,85	0,00	77 605,85	61 120,59	
	* Pertes de change	1 182 682,42	0,00	1 182 682,42	1 740 283,06	
	* Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	* Dotations financières	24 648,30	0,00	24 648,30	3 112,41	
TOTAL V	1 284 936,57	0,00	1 284 936,57	1 804 516,06		
	VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			1 260 197,38	327 116,39	
	VII RESULTAT COURANT (III + VI)			83 904 264,42	65 806 997,46	

1) Variation de stocks : stock final - stock initial augmentation (+) ; diminution (-)

2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015

	NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3= 1+2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Preparé A l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII	RESULTAT COURANT (reports)			83 984 284,42	85 805 997,46
VIII	PRODUITS NON COURANTS				
	* Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres produits non courants	508 754,77	0,00	508 754,77	3 333 789,38
	* Reprises non courantes : transferts de charges	3 161 780,64	0,00	3 161 780,64	3 114 399,53
	TOTAL VIII	3 670 535,41	0,00	3 670 535,41	6 448 188,89
IX	CHARGES NON COURANTES				
	* Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	253 037,62
	* Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres charges non courantes	2 359 315,97	0,00	2 359 315,97	17 608 430,97
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	3 484 230,82
		2 347 221,89	0,00	2 347 221,89	0,00
	Total IX	4 706 537,86	0,00	4 706 537,86	21 345 699,41
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-1 036 002,45	-14 897 540,52
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)			82 868 281,97	70 909 456,94
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			25 046 502,00	23 453 852,00
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			57 821 779,97	47 455 604,94

XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			451 444 876,96	432 623 403,94
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			393 623 096,99	385 167 799,00
XVI	RESULTAT NET (total produits - total charges)			57 821 779,97	47 455 604,94

II.4 TABLEAU DE FINANCEMENT 2015

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

MASSES	Exercice a	Exercice précédent b	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015	
			Variation (a-b)	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement permanent	165 797 990,69	156 862 865,60	0,00	8 935 325,09
2 Moins actif immobilisé	113 283 154,51	110 751 963,98	2 531 190,53	0,00
= Fonds de roulement (A) fonctionnel (1-2)	52 514 836,18	46 110 701,62	0,00	6 404 134,56
4 Actif circulant	130 189 575,18	132 160 196,30	0,00	1 970 621,12
5 Moins passif circulant	73 814 141,62	72 517 740,38	0,00	1 296 401,24
= Besoins de financement (B) global (4-5)	56 375 433,56	59 642 455,92	0,00	3 267 022,36
= Trésorerie nette (actif-passif) A - B	-3 860 597,38	-13 531 754,30	9 671 156,92	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)				
AUTOFINANCEMENT (A)		25 799 317,25		9 337 704,85
* Capacité d'autofinancement		73 299 317,25		64 337 704,85
- Distribution de bénéfices		47 500 000,00		55 000 000,00
E S		28 139,93		264 975,86
* Cession d'immob. incorporelles		0,00		0,00
* Cession d'immob. corporelles		0,00		0,00
* Cession d'immob. financières		0,00		0,00
* Récupérations sur créances Immob.		28 139,93		264 975,86
U G		0,00		0,00
* Augmentations de capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		0,00		0,00
U G		0,00		0,00
(nette de primes de remboursement)				
T O		25 827 457,18		9 602 680,71
M P C Q	19 423 322,62		12 566 529,27	
* Acqui. d'immob. incorporelles	0,00		0,00	
* Acqui. d'immob. corporelles	19 423 322,62		12 566 529,27	
* Acqui. d'immob. financières	0,00		0,00	
* Augment. des créances immobilisées	0,00		0,00	
E M	0,00		0,00	
E M *REMB, DETTES DE FINANCEMENT	0,00		0,00	
M P EMPLOIS EN NON VALEURS	0,00		0,00	
T O	19 423 322,62		12 566 529,27	
V A R I A T I O N B E S O I N D E F I N G L O B A L E		3 267 022,36	6 541 829,13	0,00
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE	9 671 156,92		0,00	9 505 677,69
TOTAL GENERAL	29 094 479,54	29 094 479,54	19 108 358,40	19 108 358,40

II.5 ETAT DE SOLDE ET DE GESTION 2015

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.B.C)

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

			Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015	
			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	* Ventes de marchandises (en l'état)	25 837 335,33	14 555 800,35
	2	- * Achats de marchandises	25 545 366,50	14 041 501,66
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L' ETAT	91 968,83	514 298,69
II	+	PRODUCTION DE L' EXERCICE : (3 + 4 + 5)	418 229 083,10	409 487 812,25
	3	* Ventes de biens et services produits	431 265 347,78	405 117 639,79
	4	* Variation de stocks de produits	-13 036 264,68	4 370 172,46
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	287 343 535,48	281 447 934,70
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	203 691 651,82	215 968 476,14
	7	* Autres charges externes	83 651 883,66	65 479 458,56
IV	=	VALEUR AJOUTÉE : (I + II + III)	130 977 516,45	128 554 176,24
V	+	* Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- * Impôts et taxes	1 089 740,02	1 089 160,00
	10	- * Charges du personnel	31 756 500,12	24 679 332,60
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	98 131 276,31	102 785 683,64
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	0,00
	11	+ * Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- * Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ * Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 362 789,17	0,00
	14	- * Dotations d'exploitation	16 849 978,44	17 305 802,57
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	82 644 087,04	85 479 881,07
VII	+ ou -	RESULTAT FINANCIER	1 260 197,38	327 116,39
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	83 904 284,42	85 806 997,46
IX	+ ou -	RESULTAT NON COURANT	-1 036 002,45	-14 897 540,52
	15	- * Impôts sur les résultats	25 046 502,00	23 453 852,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	57 821 779,97	47 455 604,94
			57 821 779,97	

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1	* Résultat de l'exercice	57 821 779,97	47 455 604,94
		* Bénéfice	57 821 779,97	47 455 604,94
		* Perte	0,00	0,00
	2	+ * Dotations d'exploitation (1)	16 292 096,03	16 310 734,50
	3	+ * Dotations financières (1)	0,00	0,00
	4	+ * Dotations non courantes (1)	2 347 221,89	3 089 230,82
	5	- * Reprises d'exploitation (2)	0,00	0,00
	6	- * Reprises financières (2)	0,00	0,00
	7	- * Reprises non courantes (2) (3)	3 161 780,54	2 770 903,03
	8	- * Produits de cession d'immobilisations	0,00	0,00
	9	+ * Valeurs nettes d'amortissement des imm. cédées	0,00	253 037,62
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	73 299 317,25	64 337 704,85
	10	- * Distributions de bénéfices	47 500 000,00	55 000 000,00
II		AUTOFINANCEMENT	25 799 317,25	9 337 704,85

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.6 PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

FROMAGERIE DES DOUKKALA

A1 : PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	OBSERVATIONS
I. ACTIF IMMOBILISE	
A. EVALUATION A L'ENTREE	
1. Immobilisation en non-valeurs	-
2. Immobilisations incorporelles	Coût historique
3. Immobilisations corporelles	Coût historique
4. Immobilisations financières	Coût historique
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'amortissements	Linéaire & dégressif
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	-
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	suivant cours de change à la clôture
II. ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
A. EVALUATION A L'ENTREE	
1. Stocks	Coût moyen pondéré
2. Créances	Coût historique
3. Titres et valeurs de placement	-
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Prov. de la perte probable
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	suivant cours de change à la clôture
III. FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation	-
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	-
3. Dettes de financement permanent	Coût historique
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	-
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	-
IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant	Coût historique
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	-
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	suivant cours de change à la clôture
V. TRESORERIE	
1. Trésorerie - Actif	-
2. Trésorerie - Passif	-
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.7 L'ETAT DES DEROGATIONS

FROMAGERIE DES DOUKKALA

A2 : ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse .	NEANT	NEANT

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.8 L'ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

FROMAGERIE DES DOUKKALA

A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.9 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

FROMAGERIE DES DOUKKALA

B 2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Nature	Montant brut début d'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin de l'exercice
		Acquisition	Production par l'entre- prise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS								
* Frais préliminaires	0,00	0,00	7,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 748 005,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 748 005,90
* Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 748 005,90	0,00	7,20	0,00	0,00	0,00	0,00	1 748 005,90
* Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	194 535,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 535,21
* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Constructions	45 144 642,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 144 642,97
* Installations techniques, matériel & outillage	197 022 509,39	14 381 331,42	0,00	7 936 385,20	0,00	0,00	0,00	219 340 286,01
* Matériel de transport	720 394,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 394,99
* Matériel & mobilier de bureau, aménagements d.	11 083 108,31	1 318 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 201 897,31
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles en cours	8 343 420,40	3 723 205,20	0,00	0,00	0,00	0,00	7 936 385,20	4 130 240,40

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.10 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

B 2 Bis : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Nature	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015	
			Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS				
* Frais préliminaires	0,00	72 342,29	0,00	72 342,29
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 675 163,61	72 342,29	0,00	1 748 005,90
* Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 675 163,61	72 342,29	0,00	1 748 005,90
* Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
* Constructions	12 841 599,80	2 257 232,23	0,00	15 098 832,03
* Installations techniques, matériel & outillage	130 094 479,67	13 049 092,36	0,00	143 143 572,03
* Matériel de transport	456 776,76	156 811,26	0,00	613 588,02
* Matériel, mobilier de bureau et aménagements	9 424 733,15	755 117,89	0,00	10 180 851,04
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.11 TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Date de cession ou de retrait	compte principal	montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
	N	E	A	N	T		
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.12 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

B 4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						date de clôture	situation nette	résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		N	E	A	N	T			
TOTAL					0,00				0,00

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.13 TABLEAU DES PROVISIONS

B 5 : TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	Dotations			Roprisos			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	571 896,13	0,00	0,00	0,00	571 896,13
2. Provisions réglementées	20 370 265,65	0,00	0,00	1 775 325,76	0,00	0,00	3 161 780,64	18 983 810,78
3. Provisions durables pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SUB-TOTAL	20 370 265,65	0,00	0,00	2 347 221,89	0,00	0,00	3 161 780,64	22 717 487,54
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	6 592 047,76	557 882,41	0,00	0,00	773 501,96	0,00	0,00	6 376 428,21
5. Autres provisions pour risques et charges	634 692,34	0,00	24 648,30	0,00	0,00	3 112,41	0,00	656 128,23
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SUB-TOTAL (2)	7 226 740,10	557 882,41	24 648,30	0,00	773 501,96	3 112,41	0,00	7 998 284,78
TOTAL (A+B)	27 597 005,75	557 882,41	24 648,30	2 347 221,89	773 501,96	3 112,41	3 161 780,64	30 715 272,32

II.14 TABLEAU DES CREANCES

B 6 : TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	159 818,87	159 818,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Prêts immobilisés	70 424,57	70 424,57	0,00					
* Autres créance financières	89 394,30	89 394,30						
DE L'ACTIF CIRCULANT	108 845 681,79	2 548 826,11	103 362 807,69	2 934 047,99	4 198 611,36	11 866 986,71	0,00	0,00
* Fournisseurs débiteurs	1 570 602,88		1 570 602,88					
* Clients et comptes rattachés	71 296 316,21	2 548 826,11	65 813 442,11	2 934 047,99	4 198 611,36			
* Personnel	320 489,37		320 489,37					
* Etat	11 866 986,71		11 866 986,71			11 866 986,71		
* Comptes d'associés	23 596 691,00		23 596 691,00					
* Autres débiteurs	185 595,62		185 595,62					
* Comptes de régul. Actif	0,00		0,00				0,00	

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.15 TABLEAU DES DETTES

B 7 : TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00					
DU PASSIF CIRCULANT	72 979 756,82	0,00	62 707 435,82	10 272 321,00	11 789 086,73	13 626 689,90	2 111,84	0,00
* Fournisseurs	52 811 559,43		42 539 238,43	10 272 321,00	11 789 086,73			
* Clients créditeurs	0,00		0,00					
* Personnel	6 539 395,65		6 539 395,65					
* Organismes sociaux	1 421 038,84		1 421 038,84			1 421 038,84		
* Etat	12 205 651,06		12 205 651,06			12 205 651,06		
* Comptes d'associés	0,00		0,00				0,00	
* Autres créanciers	2 111,84		2 111,84		0,00		2 111,84	
* Comptes de régular. Passif	0,00		0,00					

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.16 TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU REÇUES

B 8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* Sûretés données					
			NEANT		
* Sûretés reçues					

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.17 TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT BAIL

Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2015		
ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions * Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires * Autres engagements donnés	6 157 805,91	6 157 805,91
Total (1)	6 157 806	6 157 806
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées	0,00	0,00

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions * Autres engagements donnés	NEANT	NEANT
Total	0,00	0,00

- (1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
 (entreprises liées, associés, membres du personnel)
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur
 (sûretés reçues)

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.18 ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL

C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
Montant du capital : 50 000 000

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
		-3	-4		6	7	8
				0	0	0	0
CENTRALE DANONE		MARINA CASABLANCA	499 994	100	49 999 400	49 999 400	49 999 400
DRISS BENCHEIKH		TWIN CENTER	1	100	100	100	100
JAQUES PONTY		MARINA CASABLANCA	1	100	100	100	100
THOMAS RONDOT		PARIS France	1	100	100	100	100
CATHERINE LEWKO		PARIS France	1	100	100	100	100
FILIPS KEGELS		PARIS France	1	100	100	100	100
CEILLE CABANTS		PARIS France	1	100	100	100	100
TOTAL			500 000		50 000 000		50 000 000

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.19 TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

	Montant		Montant
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision AGO du 30 juin 2014)		* Réserve légale	0,00
* Report à nouveau	345 395,00	* Autres réserves	0,00
* Résultats nets en instance d'affectation	0,00	* Tantièmes	0,00
* Résultat net de l'exercice 2013	47 455 604,94	* Dividendes	47 500 000,00
* Prélèvements sur les réserves	0,00	* Autres affectations	0,00
* Autres prélèvements	0,00	* Report à nouveau	300 999,94
TOTAL A	47 801 999,94	TOTAL B	47 801 999,94

Total A = Total B

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.20 DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS

C5 : DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

* Date de clôture	31 décembre 2015
* Date d'établissement des états de synthèse (2)	15 février 2016
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.

Dates	Indications des évènements
* Favorables	NEANT
* Défavorables	NEANT

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

ANNEE 2016

II.21 BILAN 2016

ACTIF

BILAN (actif)
(modèle normal)

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2016

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE
		Brut	Amortissements et provisions	Net	PRECEDENT
					Net
A	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 748 000,00	1 748 000,00	0,00	0,00
	* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
C	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 748 000,00	1 748 000,00	0,00	0,00
T	* Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
I	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (B)	194 535,21	0,00	194 535,21	194 535,21
F	* Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	194 535,21	0,00	194 535,21	194 535,21
I	* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
M	* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
M	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	275 930 219,68	169 406 972,83	106 133 246,72	112 929 886,43
O	* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
B	* Constructions	54 156 812,06	17 825 570,00	36 330 242,06	30 045 911,84
I	* Installations techniques, matériel & outillage	205 495 305,19	149 618 058,75	54 877 246,44	78 109 713,08
L	* Matériel de transport	502 403,99	508 700,04	-6 296,05	109 608,66
I	* Mobilier de bureau, aménagements divers	5 336 523,89	19 014 637,20	-13 678 113,31	3 021 123,26
S	* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
E	* Immobilisations corporelles en cours	10 109 406,89	0,00	10 109 406,89	3 550 344,27
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	234 768,08	0,00	234 768,08	159 818,87
	* Prêts immobilisés	25 363,76	0,00	25 363,76	70 424,67
	* Autres créances financières	209 394,30	0,00	209 394,30	89 394,20
	* Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECART DE CONVERSION ACTIF (E)	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Augmentation des crétes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	277 777 938,82	171 214 972,83	106 562 979,99	113 283 154,81
F	STOCKS (F)	38 888 177,48	4 313 095,83	34 575 081,65	27 279 096,40
A	* Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
C	* Matériel et fournitures consommables	38 888 177,48	4 313 095,83	34 575 081,65	24 157 796,04
T	* Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
I	* Produits intermédiaires et produits dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
F	* Produits finis	2 078 114,89	0,00	2 078 114,89	3 121 901,26
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	128 843 473,27	3 884 828,86	124 958 644,41	162 895 178,08
C	* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	127 702,22	127 702,22	0,00	1 570 662,86
I	* Clients et comptes rattachés	51 464 086,77	3 884 828,86	47 579 257,91	65 349 813,48
R	* Reperçus	261 963,76	0,00	261 963,76	309 488,37
C	* Etat	5 008 806,07	0,00	5 008 806,07	11 888 888,71
U	* Comptes facilités assimilés	71 085 887,00	0,00	71 085 887,00	23 566 031,00
L	* Autres débiteurs	684 934,85	0,00	684 934,85	189 585,62
A	* Compte de régularisation Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
N	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00	0,00	0,00	0,00
T	EGANTS DE CONVERSION ACTIF (I)	4 817,32	0,00	4 817,32	14 987,75
	(Eléments circulants)				
	TOTAL II (F + G + H + I)	185 814 468,07	7 978 522,35	177 835 945,71	130 189 575,17
T	TRESORERIE - ACTIF				
R	* Créances et valeurs à encaisser	0,00	0,00	0,00	54 770,45
E	* Bases, T.G., et C.C.P.	190 420,83	0,00	190 420,83	142 770,53
S	* Caisse, Régies d'avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	79 414,53
G					
	TOTAL III	180 420,83	0,00	180 420,83	285 970,51
	TOTAL GENERAL I + II + III	463 752 413,82	179 193 501,19	284 558 912,33	243 759 700,29

PASSIF

		Exercice clos le 31 DECEMBRE 2016	
PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
F	FONDS PROPRES		
I	* Capital social ou personnel (1)	50 000 000,00	50 000 000,00
N	* Moins : actionnaires , capital souscrit non appelé		
A	Capital appelé		
N	dont versé . . .		
C	* Primes d'émission, de fusion , d'apport		
E	* Ecart de réévaluation		
M	* Réserve légale	5 000 000,00	5 000 000,00
E	* Autres réserves	33 691 400,00	33 691 400,00
N	* Report à nouveau (2)	122 779,91	300 999,94
T	* Résultats nets en instance d'affectation (2)	0,00	
	* Résultat net de l'exercice (2)	62 542 603,66	57 821 779,95
P	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	151 356 783,59	146 814 179,89
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	18 631 785,38	18 983 810,78
R	* Subventions d'investissement	0,00	0,00
M	* Provisions réglementées	18 631 785,38	18 983 810,78
A		0,00	0,00
N	DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	0,00
E	* Emprunts obligataires	0,00	0,00
N	* Autres dettes de financement	0,00	0,00
T		0,00	0,00
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0,00	0,00
	* Provisions pour risques	0,00	0,00
	* Provisions pour charges	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0,00	0,00
	* Augmentation de créances immobilisées	0,00	0,00
	* Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
	TOTAL I (A + B + C + D + E)	169 988 568,97	165 797 990,57
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	83 486 184,95	72 979 756,82
A	* Fournisseurs et comptes rattachés	56 400 453,43	52 811 559,43
S	* Clients créditeurs , avances et acomptes	0,00	0,00
I	* Personnel	12 798 221,38	6 530 395,65
F	* Organismes sociaux	1 433 407,93	1 421 036,84
	* Etat	12 689 432,55	12 205 651,08
C	* Comptes d'associés	0,00	0,00
I	* Autres créanciers	164 669,66	2 111,84
R	* Comptes de régularisation - passif	0,00	0,00
U	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	237 189,01	656 128,23
L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants) (H)	57 402,28	178 256,57
	TOTAL II (F + G + H)	83 780 776,24	73 814 141,62
T	TRESORERIE PASSIF		
R	* Crédits d'escompte	0,00	0,00
E	* Crédits de trésorerie	0,00	0,00
S	* Banques (soldes créditeurs)	10 789 567,13	4 147 567,99
O	TOTAL III	10 789 567,13	4 147 567,99
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	264 558 912,34	243 759 700,28

(1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire (+) , déficitaire (-)

WFCATIN SEULEMENT
Maroc S.A.L

II.22 COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2016

	NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
	*Ventes de marchandises (en l'état)	12 670 947,90	0,00	12 670 947,90	25 637 335,33
	*Ventes de biens et services produits	428 842 334,79	0,00	428 842 334,79	431 265 347,78
	Chiffres d'affaires	441 513 282,69	0,00	441 513 282,69	456 902 683,11
	*Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-1 043 788,76	0,00	-1 043 788,76	-13 036 264,68
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres produits d'exploitation	198 214,57	0,00	198 214,57	0,00
	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	325 140,80	0,00	325 140,80	1 362 789,17
	TOTAL I	440 990 851,30	0,00	440 990 851,30	445 229 207,60
II	CHARGES D'EXPLOITATION				
	* Achats revendus (2) de marchandises	12 162 800,67	0,00	12 162 800,67	25 545 366,50
	* Achats consommés (2) de matières et fournitures	208 382 111,79	0,00	208 382 111,79	203 691 651,84
	* Autres charges externes	77 442 517,77	0,00	77 442 517,77	83 651 883,66
	* Impôts et taxes	1 089 209,04	0,00	1 089 209,04	1 089 740,02
	* Charges de personnel	31 114 700,89	0,00	31 114 700,89	31 758 500,12
	* Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Dotations d'exploitation	18 713 226,89	0,00	18 713 226,89	16 849 978,44
Total II	348 904 567,05	0,00	348 904 567,05	362 585 129,58	
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			92 086 284,25	82 644 087,02
IV	PRODUITS FINANCIERS				
	* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Gains de change	1 801 722,36	0,00	1 801 722,36	1 941 769,13
	* Intérêts et autres produits financiers	1 598 408,38	0,00	1 598 408,38	600 228,41
	* Reprises financières : transferts de charges	24 648,30	0,00	24 648,30	3 112,41
TOTAL IV	3 424 779,04	0,00	3 424 779,04	2 545 133,95	
V	CHARGES FINANCIERES				
	* Charges d'intérêts	37 258,43	0,00	37 258,43	77 605,86
	* Pertes de change	1 052 622,70	0,00	1 052 622,70	1 162 682,42
	* Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Dotations financières	0,00	0,00	0,00	24 648,30
TOTAL V	1 089 881,13	0,00	1 089 881,13	1 264 936,57	
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			2 334 897,91	1 280 197,38
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)			94 421 181,16	83 904 284,40

1) Variation de stocks : stock final - stock initial augmentation (*); diminution (.)

2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

ATTENTION
PC 34/14

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2016

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3= 1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII	RESULTAT COURANT (reports)			94 421 181,16	83 904 284,40
VIII	PRODUITS NON COURANTS				
	* Produits de cessions d'immobilisations	305 500,00	0,00	305 500,00	0,00
	* Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres produits non courants	324 036,24	0,00	324 036,24	508 754,77
	* Reprises non courantes : transferts de charges	3 782 572,21	0,00	3 782 572,21	3 161 780,64
	TOTAL VIII	4 412 108,45	0,00	4 412 108,45	3 670 535,41
IX	CHARGES NON COURANTES				
	* Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	648 433,69	0,00	648 433,69	0,00
	* Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres charges non courantes	3 402 697,37	0,00	3 402 697,37	2 359 315,97
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	2 347 221,89
		2 684 095,87	0,00	2 684 095,87	0,00
	Total IX	6 733 126,93	0,00	6 733 126,93	4 706 537,86
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-2 321 018,48	-1 036 002,45
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)			82 100 162,68	82 868 281,95
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			29 667 669,00	26 046 602,00
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			62 542 603,68	57 821 779,95

II.23 ETAT DES SOLDES DE GESTION

1		* Ventes de marchandises (en fétat)	12 670 947,90	25 637 335,33
2	-	* Achats de marchandises	12 162 800,67	25 545 366,50
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L ' ETAT	508 147,23	91 968,83
II	+	PRODUCTION DE L' EXERCICE : (3 + 4 + 5)	427 798 548,03	418 229 083,10
3		* Ventes de biens et services produits	428 842 334,79	431 265 347,78
4		* Variation de stocks de produits	-1 043 786,76	-13 036 264,68
5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	285 824 629,56	287 343 535,50
6		* Achats consommés de matières et fournitures	208 382 111,79	203 691 651,84
7		* Autres charges externes	77 442 517,77	83 651 883,66
IV	=	VALEUR AJOUTEE : (I + II + III)	142 482 066,70	130 977 516,43
8	+	* Subventions d'exploitation	0,00	0,00
9	-	* Impôts et taxes	1 089 209,04	1 089 740,02
10	-	* Charges du personnel	31 114 700,89	31 756 500,12
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	110 278 156,77	98 131 276,29
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	0,00
11	+	* Autres produits d'exploitation	196 214,57	0,00
12	-	* Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
13	+	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	325 140,80	1 362 789,17
14	-	* Dotations d'exploitation	18 713 226,89	16 849 978,44
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	92 086 284,25	82 644 087,02
VII	+ ou -	RÉSULTAT FINANCIER	2 334 896,91	1 260 197,38
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	94 421 181,16	83 904 284,40
IX	+ ou -	RESULTAT NON COURANT	-2 321 018,48	-1 036 002,45
15	-	* Impôts sur les résultats	29 557 559,00	25 046 502,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	62 542 603,68	57 821 779,95

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

1		* Résultat de l'exercice	62 542 603,68	57 821 779,95
		* Bénéfice	62 542 603,68	57 821 779,95
		* Perte	0,00	0,00
2	+	* Dotations d'exploitation (1)	16 785 991,94	16 292 096,03
3	+	* Dotations financières (1)	0,00	0,00
4	+	* Dotations non courantes (1)	2 684 095,87	2 347 221,89
5	-	* Reprises d'exploitation (2)	0,00	0,00
6	-	* Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	-	* Reprises non courantes (2) (3)	3 608 017,38	3 161 780,64
8	-	* Produits de cession d'immobilisations	305 500,00	0,00
9	+	* Valeurs nettes d'amortissement des imm. cédées	646 433,69	0,00
		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	78 745 607,80	73 299 317,23
10	-	* Distributions de bénéfices	58 000 000,00	47 900 000,00
II		AUTOFINANCEMENT	20 745 607,80	25 799 317,23

II.24 TABLEAU DES PROVISIONS (B5)

B 5 : TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2015

NATURE	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	571 895,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	571 895,13	0,00
2. Provisions réglementées	18 983 810,78	0,00	0,00	2 684 095,87	0,00	0,00	3 608 017,38	18 059 889,27
3. Provisions durables pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUT TOTAL (A)	19 555 706,91	0,00	0,00	2 684 095,87	0,00	0,00	4 179 913,51	18 059 889,27
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	6 376 428,21	1 927 234,95	0,00	0,00	325 140,80	0,00	0,00	7 976 522,36
5. Autres provisions pour risques et charges	656 126,23	0,00	0,00	-394 290,94	0,00	24 648,30	0,00	237 188,99
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL (B)	7 032 554,44	1 927 234,95	0,00	-394 290,94	325 140,80	24 648,30	0,00	8 215 711,35
TOTAL (A + B)	26 588 261,35	1 927 234,95	0,00	2 289 804,93	325 140,80	24 648,30	4 179 913,51	26 275 600,62

II.25 TABLEAU DES CREANCES (B6)

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	234 758,06	234 758,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Prêts immobilisés	25 363,76	25 363,76	0,00					
* Autres créances financières	209 394,30	209 394,30						
DE L'ACTIF CIRCULANT	129 843 473,27	0,00	129 843 473,27	0,00	3 523 408,02	5 908 898,67	0,00	0,00
* Fournisseurs débiteurs	127 702,22		127 702,22					
* Clients et comptes rattachés	51 464 086,77		51 464 086,77		3 523 408,02			
* Personnel	251 963,76		251 963,76					
* Etat	5 908 898,67		5 908 898,67			5 908 898,67		
* Comptes d'associés	71 095 887,00		71 095 887,00					
* Autres débiteurs	994 834,85		994 834,85				0,00	
* Comptes de régul. Actif	0,00		0,00					

II.26 TABLEAU DES DETTES (B7)

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			Autres analyse			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00					
DU PASSIF CIRCULANT	83 486 184,95	0,00	83 486 184,95	0,00	2 687 623,61	14 122 840,48	164 669,66	13 358 304,08
* Fournisseurs	56 400 453,43		56 400 453,43		2 687 623,61			13 358 304,08
* Clients créditeurs	0,00		0,00					
* Personnel	12 786 221,38		12 786 221,38					
* Organismes sociaux	1 433 407,93		1 433 407,93			1 433 407,93		
* Etat	12 689 432,55		12 689 432,55			12 689 432,55		
* Comptes d'associés	0,00		0,00				0,00	
* Autres créanciers	164 669,66		164 669,66		0,00		164 669,66	
* Comptes de régular. Passif	0,00		0,00					

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Marge.s

II.27 TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES (B8)

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* Sûretés données			NEANT		
* Sûretés reçues					

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Marge.s

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

II.28 TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES (B8)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions * Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires * Autres engagements donnés	6 157 805,91	6 157 805,91
Total (1)	6 157 806	6 157 806
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées	0,00	0,00

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions * Autres engagements donnés	NEANT	NEANT
Total	0,00	0,00

- (1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

II.29 ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (C1)

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	-3	-4	5	6	7	8
				0	0	0	0
CENTRALE DANONE		499 994	499 996	100	49 999 600	49 999 600	49 999 600
IHFA BOUJEMAA		0	1	100	100	100	100
DIDIER LAMBLIN		0	1	100	100	100	100
SAMIA KABBAJ		0	1	100	100	100	100
LAIT PLUS		0	1	100	100	100	100
DRISS BENCHEIKH		1	0	100			
JACQUES PONTY		1	0	100			
THOMAS RONDOT		1	0	100			
CATHERINE LEWKO		1	0	100			
FILIPS KEGELS		1	0	100			
CEILLE CABANTS		1	0	100			
TOTAL		500 000	500 000		50 000 000		50 000 000

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

II.30 TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2016			
	Montant		Montant
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision AGO du 30 juin 2014)		* Réserve légale	0,00
* Report à nouveau	300 999,94	* Autres réserves	0,00
* Résultats nets en instance d'affectation	0,00	* Tantièmes	0,00
* Résultat net de l'exercice 2013	57 821 779,95	* Dividendes	58 000 000,00
* Prélèvements sur les réserves	0,00	* Autres affectations	0,00
* Autres prélèvements	0,00	* Report à nouveau	122 779,91
TOTAL A	58 122 779,89	TOTAL B	58 122 779,91

Total A = Total B

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.31 DATAION ET EVENEMENTS POSTERIEURS (C5)

I. DATATION

* Date de clôture
31 décembre 2016

* Date d'établissement des états de synthèse (2)
15 février 2017

- (1) Justification en cas de changement de la date de clôture
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.

Dates	Indications des événements
* Favorables	NEANT
* Défavorables	NEANT

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

ANNEE 2017

II.32 BILAN 2017

ACTIF

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017				
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALUEURS (A)	1 748 005,00	1 748 005,00	0,00	0,00
A * Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
C * Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 748 005,00	1 748 005,00	0,00	0,00
T * Retenue de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (B)	184 935,21	0,00	184 935,21	184 935,21
F * Immobilisations et recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	184 935,21	0,00	184 935,21	184 935,21
I * Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
M * Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	261 424 761,26	165 913 870,96	105 610 890,30	105 133 240,73
D * Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
B * Constructions	54 246 653,63	26 003 775,57	28 242 878,06	36 330 166,03
I * Installations techniques, matériel & outillage	219 568 490,12	152 851 732,35	66 716 757,67	64 877 245,44
L * Matériel de transport	237 844,99	237 844,99	0,00	-4 230,85
I * Mobilier de bureau, aménagements divers	6 394 713,44	4 420 417,85	1 974 295,59	-5 170 113,09
S * Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
E * Immobilisations corporelles en cours	12 283 969,11	0,00	12 283 969,11	10 109 406,63
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	129 394,30	0,00	129 394,30	204 788,06
* Prêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	25 363,78
* Autres créances financières	129 394,30	0,00	129 394,30	209 254,30
* Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
ECART DE CONVERSION ACTIF (E)	0,00	0,00	0,00	0,00
* Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
* Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (A + B + C + D + E)	283 690 196,70	188 761 870,96	109 834 890,64	105 652 532,00
STOCKS (F)	85 704 436,88	8 032 742,05	77 671 694,83	21 052 281,68
A * Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
C * Matériel et fournitures consommables	83 040 109,45	8 032 742,05	75 007 367,40	29 674 166,88
T * Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
I * Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
F * Produits finis	2 664 327,43	0,00	2 664 327,43	2 078 114,80
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	31 816 295,25	3 192 265,57	28 624 029,68	128 178 946,21
C * Fournisseurs cédants, avances et acomptes	1 708 889,00	0,00	1 708 889,00	127 792,22
I * Clients et comptes rattachés	48 372 551,02	3 192 265,57	45 180 285,45	47 700 490,21
R * Personnel	286 824,09	0,00	286 824,09	251 263,78
C * Etat	19 095 034,21	0,00	19 095 034,21	4 906 898,87
U * Comptes sociaux associés	21 495 887,00	0,00	21 495 887,00	71 095 887,00
L * Autres créances	283 355,49	0,00	283 355,49	694 934,65
A * Comptes de régularisation Actif	63 783,65	0,00	63 783,65	0,00
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00	0,00	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	473 259,17	0,00	473 259,17	4 817,32
(Eléments circulants)				
TOTAL (F + G + H + I)	147 893 994,66	11 225 007,62	136 668 987,04	157 838 945,71
TRESORERIE CAPE				
E * Chèques et valeurs à encaisser	0,00	0,00	0,00	0,00
S * Banque, T.G. et C.C.P.	108 288,76	0,00	108 288,76	160 420,82
S * Caisse, Régies Evénement et accrédités	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	108 288,76	0,00	108 288,76	160 420,82
TOTAL GENERAL (I + E + II)	431 684 191,36	199 986 878,58	231 697 212,80	263 554 972,11

PASSIF

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
F	FONDS PROPRES		
I	* Capital social ou personnel (1)	50 000 000,00	50 000 000,00
N	* Moins : actionnaires , capital souscrit non appelé		
A	Capital appelé		
N	dont versé . . .		
C	* Primes d'émission, de fusion , d'apport		
E	* Ecart de réévaluation		
M	* Réserve légale	5 000 000,00	5 000 000,00
E	* Autres réserves	33 691 400,00	33 691 400,00
N	* Report à nouveau (2)	165 383,59	122 779,91
T	* Résultats nets en instance d'affectation (2)		0,00
	* Résultat net de l'exercice (2)	51 680 252,53	62 542 603,68
P	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	140 537 036,12	151 356 783,59
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	18 169 359,43	18 631 785,38
R	* Subventions d'investissement	0,00	0,00
M	* Provisions réglementées	18 169 359,43	18 631 785,38
A		0,00	0,00
N	DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	0,00
E	* Emprunts obligataires	0,00	0,00
N	* Autres dettes de financement	0,00	0,00
T		0,00	0,00
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0,00	0,00
	* Provisions pour risques	0,00	0,00
	* Provisions pour charges	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0,00	0,00
	* Augmentation de créances immobilisées	0,00	0,00
	* Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
	TOTAL I: (A + B + C + D + E)	158 706 395,55	169 988 568,97
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	687 652,67	83 486 184,95
A	* Fournisseurs et comptes rattachés	1 206 084,25	56 400 453,43
S	* Clients créditeurs , avances et acomptes	0,00	0,00
I	* Personnel	409 932,19	12 798 221,38
F	* Organismes sociaux	1 217 372,18	1 433 407,93
	* Etat	10 599 449,31	12 689 432,55
C	* Comptes d'associés	0,00	0,00
I	* Autres créanciers	252 814,74	164 669,66
R	* Comptes de régularisation - passif	0,00	0,00
U	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	1 091 292,16	237 189,01
L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (éléments circulants) (H)	10 311,64	57 402,28
	TOTAL II: (F + G + H)	77 789 256,67	83 780 776,24
T	TRESORERIE PASSIF		
R	* Crédits d'escompte	0,00	0,00
E	* Crédits de trésorerie	0,00	0,00
S	* Banques (soldes créditeurs)	8 544 072,75	10 789 567,13
O	TOTAL III	8 544 072,75	10 789 567,13
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	245 039 724,97	264 558 912,34

II.33 COMPTES DE S PRODUITS ET CHARGES 2017

	NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	*Ventes de marchandises (en l'état)	8 702 183,30	0,00	8 702 183,30	12 670 947,90
	*Ventes de biens et services produits	428 388 798,02	0,00	428 388 798,02	428 842 334,79
	Chiffres d'affaires	435 090 979,32	0,00	435 090 979,32	441 513 282,69
	*Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	577 206,31	0,00	577 206,31	-1 043 786,76
	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00			
	* Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres produits d'exploitation	0,00	0,05	0,00	196 214,57
	* Reprises d'exploitation ; transferts de charges	219 115,52	0,00	219 115,52	325 140,80
	TOTAL I	435 887 301,15	0,00	435 887 301,15	440 990 851,30
	I D O N	II CHARGES D'EXPLOITATION			
* Achats reventus (2) de marchandises		8 174 154,04	0,00	8 174 154,04	12 162 800,67
* Achats consommés (2) de matières et fournitures		238 452 971,24	0,00	238 452 971,24	208 382 111,79
* Autres charges externes		71 290 407,56	0,00	71 290 407,56	77 442 517,77
* Impôts et taxes		1 088 323,52	0,00	1 088 323,52	1 089 209,04
* Charges de personnel		28 108 930,51	0,00	28 108 930,51	31 114 700,89
* Autres charges d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
* Dotations d'exploitation		17 700 205,05	0,00	17 700 205,05	18 713 226,89
Total II		364 814 991,92	0,00	364 814 991,92	348 904 567,05
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			71 072 309,23	92 086 284,25	
F I N A N C I E R	IV PRODUITS FINANCIERS				
	* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Gains de change	1 248 339,25	0,00	1 248 339,25	1 801 722,38
	* Intérêts et autres produits financiers	1 684 272,42	0,00	1 684 272,42	1 596 408,38
	* Reprises financières ; transferts de charges	0,00	0,00	0,00	24 648,30
TOTAL IV	2 932 611,67	0,00	2 932 611,67	3 424 779,04	
V I E R	V CHARGES FINANCIERES				
	* Charges d'intérêts	37 978,06	0,00	37 978,06	37 259,43
	* Pertes de change	1 256 797,70	0,00	1 256 797,70	1 052 622,70
	* Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Dotations financières	473 259,17	0,00	473 259,17	0,00
TOTAL V	1 768 034,93	0,00	1 768 034,93	1 089 882,13	
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			1 164 576,74	2 334 896,91	
VII RESULTAT COURANT (III + VI)			72 236 885,97	94 421 181,16	

1) Variation de stocks : stock final - stock initial augmentation (+) ; diminution (-)

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017

	NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3° 1+2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
	VII RESULTAT COURANT (reports)			72 236 885,97	94 421 181,16
N O N C O U R A N T	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	* Produits de cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	50 000,00	305 500,00
	* Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres produits non courants	1 625 236,42	0,00	1 625 236,42	324 036,24
	* Reprises non courantes : transferts de charges	5 700 027,03	0,00	5 700 027,03	3 782 572,21
	TOTAL VIII	7 375 263,45	0,00	7 375 263,45	4 412 108,45
I X	CHARGES NON COURANTES				
	* Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	646 433,69
	* Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
	* Autres charges non courantes	875 920,09	0,00	875 920,09	3 402 597,37
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	2 508 475,80	0,00	2 508 475,80	0,00
TOTAL IX	3 384 395,89	0,00	3 384 395,89	6 733 126,93	
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			3 990 867,56	-2 321 018,48
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+ ou - X)			72 236 885,97	92 100 162,68
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			24 567 901,00	29 667 559,00
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			47 668 984,97	62 432 603,68
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			446 185 176,27	448 827 738,79
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			394 514 923,74	386 285 135,11
XVI	RESULTAT NET (total produits - total charges)			51 670 252,53	62 542 603,68

II.34 ETATS DES SOLDES DES GESTION 2017

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

		Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017		
		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	
	1	* Ventes de marchandises (en l'état)	8 702 183,30	12 670 947,90
	2	- * Achats de marchandises	8 174 154,04	12 162 800,67
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L' ETAT	528 029,26	508 147,23
II	+	PRODUCTION DE L' EXERCICE : (3 + 4 + 5)	426 966 002,33	427 798 548,03
	3	* Ventes de biens et services produits	426 388 796,02	428 842 334,79
	4	* Variation de stocks de produits	577 206,31	-1 043 786,76
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	309 743 378,80	285 824 629,56
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	238 452 971,24	208 382 111,79
	7	* Autres charges externes	71 290 407,56	77 442 517,77
IV	=	VALEUR AJOUTEE : (I + II + III)	117 750 652,79	142 482 065,70
V	+	* Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	8		1 088 323,52	1 089 209,04
	9	- * Impôts et taxes	28 108 930,51	31 114 700,89
	10	- * Charges du personnel	88 553 398,76	110 278 155,77
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)	0,00	0,00
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E)	0,00	186 214,57
	11	+ * Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- * Autres charges d'exploitation	219 115,52	325 140,80
	13	+ * Reprises d'exploitation : transferts de charges	17 700 205,05	18 713 226,89
	14	- * Dotations d'exploitation	71 072 309,23	92 086 284,25
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 164 576,74	2 334 896,91
VII	+ ou -	RESULTAT FINANCIER	72 236 885,97	94 421 181,16
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	3 990 867,56	-2 321 018,48
IX	+ ou -	RESULTAT NON COURANT	24 547 501,00	29 557 559,00
	15	- * Impôts sur les résultats		
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	51 680 252,53	62 542 603,68

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1	* Résultat de l'exercice	51 680 252,53	62 542 603,68
		* Bénéfice	51 680 252,53	62 542 603,68
		* Perte	0,00	0,00
	2	+ * Dotations d'exploitation (1)	0,00	0,00
	3	+ * Dotations financières (1)	0,00	0,00
	4	+ * Dotations non courantes (1)	2 508 475,80	2 684 095,87
	5	- * Reprises d'exploitation (2)	0,00	0,00
	6	- * Reprises financières (2)	0,00	0,00
	7	- * Reprises non courantes (2) (3)	2 970 901,75	3 608 017,38
	8	- * Produits de cession d'immobilisations	50 000,00	305 500,00
	9	+ * Valeurs nettes d'amortissement des imm. cédées	0,00	646 433,69
		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	66 979 249,86	78 745 607,80
	10	- * Distributions de bénéfices	62 500 000,00	58 000 000,00
II		AUTOFINANCEMENT	4 479 249,86	20 745 607,80

- (1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
 (2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

II.35 TABLEAU DE FINANCEMENT 2017

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017

MASSES	Exercice a	Exercice précédent b	Variation (a-b)	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement permanent	158 706 395,55	169 988 568,97	11 282 173,42	
2 Moins actif immobilisé	106 934 819,84	106 562 539,99	372 279,85	
3 = Fonds de roulement (A) fonctionnel (1-2)	51 771 575,71	63 426 028,98	11 654 453,27	
4 Actif circulant	137 996 616,37	157 835 945,71		19 839 329,34
5 Moins passif circulant	77 789 256,67	83 780 776,24	5 991 519,57	
6 = Besoins de financement (B) global (4-5)	60 207 359,70	74 055 169,47		13 847 809,77
7 = Trésorerie nette (actif-passif) A - B	-8 435 783,99	-10 629 140,49	2 193 356,50	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
AUTOFINANCEMENT (A)		4 479 249,86		20 745 607,80
* Capacité d'autofinancement		66 979 249,86		78 745 607,80
- Distribution de bénéfices		62 500 000,00		58 000 000,00
E S		264 525,00		350 560,81
* Cession d'immob. incorporelles		0,00		0,00
* Cession d'immob. corporelles		264 525,00		305 500,00
* Cession d'immob. financières		0,00		0,00
* Récupérations sur créances immob.				45 060,81
U G		0,00		0,00
* Augmentations de capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		0,00		0,00
U G		0,00		0,00
(nette de primes de remboursement)				
T O		4 743 774,86		21 096 168,61
M P				
Q	16 398 228,00		10 184 975,80	
* Acqui. d'immob. incorporelles			0,00	
* Acqui. d'immob. corporelles	16 398 228,00		10 184 975,80	
* Acqui. d'immob. financières			120 000,00	
* Augment. des créances immobilisées	0,00		0,00	
E M	0,00		0,00	
M				
* REMB. DETTES DE FINANCEMENT	0,00		0,00	
M P				
EMPLOIS EN NON VALEURS	0,00		0,00	
T O	16 398 228,00		10 184 975,80	
- VARIATION BESOIN DE FIN V GLOBALE	0,00	13 847 809,77	17 679 735,92	0,00
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE	2 193 356,50	0,00	0,00	6 768 543,10
TOTAL GENERAL	18 591 584,50	18 591 584,63	27 864 711,72	27 864 711,72

II.36 PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE 2017

A1 : PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE	
INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	OBSERVATIONS
I. ACTIF IMMOBILISE	
A. EVALUATION A L'ENTREE	
1. Immobilisation en non-valeurs	-
2. Immobilisations incorporelles	Coût historique
3. Immobilisations corporelles	Coût historique
4. Immobilisations financières	Coût historique
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'amortissements	Linéaire & dégressif
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	-
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	suivant cours de change à la clôture
II. ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
A. EVALUATION A L'ENTREE	
1. Stocks	Coût moyen pondéré
2. Créances	Coût historique
3. Titres et valeurs de placement	-
B. CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Prov. de la perte probable
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	suivant cours de change à la clôture
III. FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation	-
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	-
3. Dettes de financement permanent	Coût historique
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	-
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	-
IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant	Coût historique
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	-
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	suivant cours de change à la clôture
V. TRESORERIE	
1. Trésorerie - Actif	-
2. Trésorerie - Passif	-
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.37 ETAT DE DEROGATIONS 2017

FROMAGERIE DES DOUKKALA

A2 : ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
i. Dérégations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
ii. Dérégations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
iii. Dérégations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse.	NEANT	NEANT

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.38 ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES 2017

FROMAGERIE DES DOUKKALA

A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.39 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2017

Nature	Montant brut début d'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin de l'exercice
		Acquisition	Production par l'entre- prise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	1 748 005,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 748 005,90
* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 748 005,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 748 005,90
* Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 535,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 535,21
* Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	194 535,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 535,21
* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	275 600 219,65	16 289 065,64	0,00	0,00	0,00	264 525,00	0,00	291 524 761,29
* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Constructions	46 086 199,47	0,00	0,00	61 331,29	0,00	0,00	-8 102 122,87	54 249 653,63
* Installations techniques, matériel & outillage	205 495 305,19	0,00	0,00	14 073 184,83	0,00	0,00	0,00	219 568 490,12
* Matériel de transport	502 469,51	0,00	0,00	0,00	0,00	264 525,00	0,00	237 944,99
* Matériel & mobilier de bureau, aménagements divers	13 408 838,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 102 122,87	5 304 713,44
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles en cours	10 109 408,89	16 289 065,64	0,00	-14 134 516,22	0,00	0,00	0,00	12 283 959,11

II.40 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (B2 BIS) 2017

Nature	Cumul début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	1 748 005,90	0,00	0,00	1 748 005,90
* Frais préliminaires	0,00	0,00	0,00	0,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 748 005,90	0,00	0,00	1 748 005,90
* Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 466 972,93	15 744 602,13	264 525,00	184 947 050,06
* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
* Constructions	17 825 576,06	1 679 776,78	-6 298 422,71	26 003 775,55
* Installations techniques, matériel & outillage	140 618 058,77	13 160 622,07	-6 230,83	153 784 911,67
* Matériel, mobilier de bureau et aménagements	508 700,82	0,00	270 755,83	237 944,99
* Matériel de transport	514 637,28	704 203,28	6 298 422,71	4 920 417,85
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

II.41 TABLEAU DES PLUS OU MOINSVALUES SUR CESSION OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS 2017

Date de cession ou de retrait	compte principal	montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
24/04/2017	234	264 525,00	264 525,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
TOTAL		264 525,00	264 525,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00

II.42 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION 2017

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						date de clôture	situation nette	résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
<p style="font-size: 2em; margin: 0;">N E A N T</p>									
TOTAL					0,00				0,00

II.43 TABLEAU DES PROVISIONS 2017

NATURE	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	0,00	66 820,90	0,00	0,00	0,00	0,00		66 820,90
2. Provisions réglementées	18 631 785,38	0,00	0,00	2 508 475,80	0,00	0,00	2 970 901,75	18 169 359,43
3. Provisions durables pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUT TOTAL (A)	18 631 785,38	66 820,90	0,00	2 508 475,80	0,00	0,00	2 970 901,75	18 236 180,33
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	7 978 522,36	1 886 781,77	0,00	0,00	169 935,52	0,00	0,00	9 697 368,61
5. Autres provisions pour risques et charges	237 186,99	0,00	0,00	854 103,13	0,00		0,00	1 091 292,12
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTA (B)	8 215 711,35	1 886 781,77	0,00	854 103,13	169 935,52	0,00	0,00	10 788 660,73
TOTAL (A + B)	26 847 496,73	1 955 602,67	0,00	3 362 578,93	169 935,52	0,00	2 970 901,75	29 024 841,06

II.44 TABLEAU DES CREANCES 2017

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	129 394,30	129 394,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Prêts immobilisés	0,00	0,00	0,00					
* Autres créances financières	129 394,30	129 394,30						
DE L'ACTIF CIRCULANT	91 516 295,03	3 891 681,00	87 624 614,03	0,75	9,75	19 036 004,21	65 576 757,03	0,00
* Fournisseurs débiteurs	1 708 889,60		1 708 889,60		0,00		44 480 870,00	
* Clients et comptes rattachés	48 372 551,00	3 891 681,00	44 480 870,00					
* Personnel	286 824,08		286 824,08					
* Etat	19 035 004,21		19 035 004,21			19 035 004,21		
* Comptes d'associés	21 495 887,00		21 495 887,00				21 495 887,00	0,00
* Autres débiteurs	563 355,49		563 355,49					
* Comptes de régular. Actif	563 355,49		53 783,65					

II.45 TABLEAU DES DETTES 2017

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00					
DU PASSIF CIRCULANT	76 087 652,67	1 019 076,92	64 288 052,75	11 380 523,00	0,00	11 816 821,49	21 890 305,16	0,00
* Fournisseurs	61 208 084,25	1 019 076,92	46 808 484,33	11 380 523,00			21 890 305,16	
* Clients créditeurs	0,00		0,00					
* Personnel	3 409 932,19		3 409 932,19					
* Organismes sociaux	1 217 372,18		1 217 372,18					
* Etat	10 599 449,31		10 599 449,31			1 217 372,16		
* Comptes d'associés	0,00		0,00			10 599 449,31		
* Autres créanciers	252 814,74		252 814,74		0,00		0,00	
* Comptes de régular. Passif	0,00		0,00					

II.46 TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES 2017

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* Sûretés données					
* Sûretés reçues			NEANT		

II.47 TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES 2017

		Exercice clos le 31 DECEMBRE 2017	
ENGAGEMENTS DONNES		MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions * Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires * Autres engagements donnés			6 157 805,91
Total (1)		0	6 157 806
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées		0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS		MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions * Autres engagements donnés		35 000 000,00	NEANT
Total		35 000 000,00	0,00

II.48 ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 2017

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant du capital		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	-3	-4	5	6	7	8
				0	0	0	0
CENTRALE DANONE		499 996	499 996	100	49 999 600	49 999 600	49 999 600
IHFA BOUJEMAA		1	1	100	100	100	100
DIDIER I AMBLIN		1	1	100	100	100	100
SAMIA KABBAJ		1	1	100	100	100	100
LAIT PLUS		1	1	100	100	100	100
TOTAL			500 000		50 000 000		50 000 000

II.49 TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

	Montant		Montant
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
(Décision AGO du juin 2016)		* Réserve légale	-5 000 000,00
* Report à nouveau	122 779,91	* Autres réserves	-33 691 400,00
* Résultats nets en instance d'affectation	0,00	* Tantômes	0,00
* Résultat net de l'exercice 2016	62 542 603,68	* Dividendes	62 500 000,00
* Prélèvements sur les réserves	0,00	* Autres affectations	0,00
* Autres prélèvements	0,00	* Report à nouveau	165 383,59
	62 665 383,59	TOTAL B	23 973 983,59

Total A = total B

II.50 DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2017

I. DATATION

* Date de clôture 31 décembre 2017

* Date d'établissement des états de synthèse (2)
15 février 2018

- (1) Justification en cas de changement de la date de clôture
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.

Dates	Indications des évènements
* Favorables	NEANT
* Défavorables	NEANT

NEANT
POUR INFORMATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

II.51 ÉTATS DE SYNTHÈSE DES COMPTES SOCIAUX S1 2018

II.51.1 COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES S1 2018

En Mdh	S1 2017	S1 2018
Ventes de marchandises (en l'état)	4	5
Achats revendus de marchandises	4	4
Marge brute sur ventes en l'Etat	0	0
Production de l'exercice	223	199
Ventes de biens et services produits	220	193
Variation de stocks de produits	4	6
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
Consommations de l'exercice	159	147

Achats consommés de matières et de fournitures	120	115
Autres charges externes	38	32
Valeur Ajoutée	65	53
Subventions d'exploitation	-	-
Impôts et taxes	1	1
Charges de personnel	15	14
Excédent Brut d'Exploitation	50	38
Autres produits d'exploitation	-	-
Autres charges d'exploitation	-	-
Reprise d'exploitation, transfert de charges	-	-
Dotations d'exploitation	10	11
Résultat d'exploitation	40	28
Résultat financier	2	0
Résultat courant	41	28
Résultat non courant	2	0
Impôt sur le résultat	14	10
Résultat net de l'exercice	29	18

II.51.2 BILAN - ACTIF S1 2018

En Mdh	S1 2018
Immobilisations en non valeurs	0
Frais préliminaires	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-
Primes de remboursement des obligations	-
Immobilisations Incorporelles	0
Immobilisations en recherche et développement	-
Brevets, marques, droits & valeurs similaires	0
Fonds commercial	-
Autres immobilisations incorporelles	-
Immobilisations Corporelles	102
Terrains	-
Constructions	27
Installations techniques, matériel et outillages	67
Matériel de transport	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	0
Autres immobilisations corporelles	-
Immobilisations corporelles en cours	7
Immobilisations Financières	0
Prêts immobilisés	-
Autres créances financières	0
Titres de participation	-
Autres titres immobilisés	-
Ecart de Conversion - Actif	
Diminution des créances immobilisées	
Total - Actif immobilisé	102
Stocks	95
Marchandises	-
Matières et fournitures consommables	86
Produits en cours	-
Produits intermédiaires et prod. resid.	-
Produits finis	9
Créances de l'actif circulant	72
Fournisseurs débiteurs av. et acomptes	6
Clients et comptes rattachés	53
Personnel	0
Etat	10
Comptes d'associés	2
Autres débiteurs	1
Comptes de régularisation actif	0
Comptes transitoires ou d'attente	
Titres et valeurs de placement	-
Ecart de conversion	0
Actif circulant	167
Trésorerie Actif	0
Chèques et valeurs à encaisser	-
Banques, T.G et C.C.P	0
Titres et valeurs de placement [1]	-
Caisses, Régies d'avances et accreditifs	-
Trésorerie Actif	0
Total Actif	269

II.51.3 BILAN - PASSIF S1 2018

En Mdh	S1 2018
Financement permanent	127
Capital social ou personnel	50
Moins: actionnaires, capital souscrit non appelé	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-
Ecart de réévaluation	-
Réserve légale	5
Autres réserves	34
Report à nouveau	2
Résultats nets en instance d'affectation	-
Résultat net de l'exercice	18
Capitaux propres assimilés	19
<i>Dont subvention d'investissement</i>	-
<i>Dont provisions pour amortissements dérogatoires</i>	19
Dettes de financement	-
Provisions durables pour risques et charges	-
Ecart de conversion	-
Dettes du passif circulant	134
Fournisseurs et comptes rattachés	69
Clients créditeurs, avances et acomptes (consignations emballages)	-
Personnel	5
Organismes sociaux	1
Etat	8
Comptes d'associés	50
Autres créanciers	0
Comptes de régularisation passif	-
Autres provisions pour risques et charges	1
Ecarts de conversion - Passif	0
Trésorerie passif	7
Crédits d'escompte	-
Crédits de trésorerie	0
Banques (soldes créditeurs)	6
Total Passif	269